

**BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD**



©

**TOME CXXVII — ANNEE 2000  
4<sup>e</sup> LIVRAISON**

# TARIFS

Cotisation ( <i>sans envoi du bulletin</i> ).....	100 F
Cotisations pour un couple ( <i>sans envoi du bulletin</i> ) .....	200 F
Cotisation et abonnement au bulletin .....	260 F
Cotisations et abonnement au bulletin pour un couple .....	350 F
Abonnement au bulletin seul ( <i>si vous ne souhaitez pas être membre</i> ) .....	280 F
Abonnement au bulletin pour les collectivités .....	280 F
Droit de diplôme ( <i>uniquement pour les nouveaux adhérents</i> ) .....	50 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire).....	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel).....	selon le cas

Il est possible de régler sa cotisation, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

*Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la S.H.A.P.. Ce service est assuré gratuitement.*

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

**BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD**



©

**TOME CXXVII — ANNEE 2000  
4<sup>e</sup> LIVRAISON**

## SOMMAIRE DE LA 4<sup>e</sup> LIVRAISON 2000

● Compte rendu de la séance du 2 août 2000 .....	563
du 6 septembre 2000 .....	567
du 4 octobre 2000 .....	572
● Editorial .....	577

### Thème : Le monde rural

● Le moulin à foulon de la commanderie de Condat (Jean-Marc Laroche) .....	579
● Cazal à Trémolat (Marcel Berthier) .....	585
● Les Périgordins au bois (1 <sup>ère</sup> partie) (Nicolas Andrieux) .....	589
● Étude sur le tirage de la mine pour la forge de la Mouline de Sainte- Croix de Montferand entre 1770 et 1790 (Anne de Laulanié) .....	611
● De la famine à l'agriculture nouvelle (Pierre Ortega) .....	649
● Le commerce, les foires et les marchés à Nontron au cours de la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle (Louis Le Cam) .....	657
● Une enquête à Ribagnac sous la monarchie de Juillet (Marcel Berthier) .....	665
● Le domaine des Chaulnes : La vie d'une chartreuse d'un régime à l'autre (Maurice Cestac) .....	671

● Dans notre iconothèque et, bientôt, dans nos bibliothèques, un événement attendu depuis cent ans : Léo Drouyn en Dordogne, 1845-1851 (dessins, gravures, plans et textes) .....	701
---	-----

● 17 septembre 2000 : La société historique ouvre ses portes (Pierre Ortega) .....	719
● Vient de paraître : <i>Histoire du Périgord</i> sous la direction de Bernard Lachaise (Jacques Lagrange), <i>Auriac-du-Périgord</i> de Jeanne Favalier (Jacques Lagrange et Sébastien Pommier) .....	723
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) .....	726

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange  
et Marie-Pierre Mazeau-Thomas, avec la collaboration de la commission de lecture  
et de Sophie Bridoux.

**Photo de couverture :** Léo Drouyn devant l'église Saint-Hilaire de Trémolat le 19 septembre 1846. Dessin à la mine de plomb (iconothèque S.H.A.P./Léo Drouyn, 69-0). L'artiste semble travailler à main levée. En fait, il utilisait une chambre claire pour assurer l'exactitude de ses dessins.

*Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.*

*Il n'est pas nécessaire, pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PÉRIGUEUX. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.*

# Comptes rendus des réunions mensuelles

*SEANCE DU MERCREDI 2 AOUT 2000*

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 85. Excusés : 12.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

## *FELICITATIONS*

- Le père Christian Miane, archiprêtre de Ribérac, nommé chevalier de la Légion d'honneur.
- M. Olivier Krafft, président au tribunal des pensions militaires, nommé chevalier de l'ordre national du Mérite.
- Le comte J.-C. de Royère élu président de la société des Amis de Sarlat.
- M. François Delpit, ordonné prêtre à Paris.
- Mlle Fanny Saint-Martin reçue au C.A.P.E.S. d'histoire.

## *NECROLOGIE*

- Julius Dröge
- Marguerite Biget

## *ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE*

### **Dons de livres**

- Law (Joy), *Saint-Julien-de-Lampon en Périgord*, publication Fleur de Lys, 3<sup>e</sup> prix Clocher d'or, chez l'auteur, Angleterre, 1998 (don de l'auteur)

- Law (Joy), *Saint-Julien-de-Lampon en Périgord, Registres de l'état civil de 1870-1900 et le recensement de 1901*, chez l'auteur, Angleterre, 2000 (don de l'auteur).

#### **Dons de documents, de brochures et de tirés-à-part**

- Famille Carcenac début XX<sup>e</sup> siècle, photographie d'Antoine Carcenac (don M. Carcenac)
- Le dolmen de Blanc vers 1910, photographie Antoine Carcenac (don M. Carcenac)
- Famille de Buissy, notes généalogiques (don G. Dewalle)
- Sébastien Panzini, photographie (don de J. Gobert)
- Maison de Pechpeyrou en Quercy et en Bourgogne, généalogie, tapuscrit (don C. Rondot)
- Gobert (Pierre), *Le sourire de Reims*, tapuscrit (don J. Gobert)
- *L'épée d'académicien de Robert Etienne remise au Grand-Théâtre de Bordeaux par Alain Juppé*, 20 avril 2000, brochure
- *Courrier français*, n° 2910, 23 juin 2000 : exemplaire annoté par notre collègue Régis Alix. Auteur de plusieurs articles dans ce numéro, il a voulu corriger les trop nombreuses coquilles, dues au journal (don R. Alix)
- Derniers secrets de Lascaux, extrait de *Sud Ouest*, 13 juillet 2000, évoque l'exposition consacrée à l'abbé Glory au Bugue (don J. Lagrange)
- Mazet (Jean-B.), *Exposé de quelques remèdes employés en Périgord*, Bordeaux, imprimerie de l'université, 1931 (photocopies) (don S. Baunac)
- *Les buffonneries parisiennes*, recueil de planches de Sem
- Baysset Rémi, sans date, note sur l'Atelier Tournesol, les horlogers du soleil : renaissance du cadran solaire de Château-l'Evêque
- Compte rendu de la séance du 8 juin 2000 du G.R.Hi.N. : résumé de l'intervention de Roland Nespoulet sur l'abri Pataud
- Un lot de fascicules anciens du *B.S.H.A.P.* (don de l'abbé Lansade).

#### **REVUE DE PRESSE**

- *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir*, n° 81, 2<sup>e</sup> tr. 2000 : avec des articles sur la vente du mobilier et des effets de Guillaume Benié de Lacypierre, émigré sarladais, en 1793 ; un 'baquet de Mesmer' à Terrasson, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; des vies d'artisans sarladais au XVIII<sup>e</sup> siècle ; les ouvriers meuliers de la plaine de Born, à Domme, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; le 'monastère' de Saint-Cyprien au service du monde rural ; François Augièras et le Périgord
- *La Mémoire de la Dordogne*, bulletin des Archives départementales, n° 13 : contient plusieurs articles sur le protestantisme en Périgord, un article sur la bibliothèque de Chancelade et un autre sur un ancien missel périgourdin
- *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, juillet-août 2000 : une note sur le crime de Hautefaye
- *Périgord hebdo*, 13 juillet 2000 : une note sur Aïssé et le chevalier d'Aydie

- *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 2<sup>e</sup> fascicule 2000, avril-juin 2000 : Aurillac et ses glacis défensifs au début de la guerre de Cent Ans (1345-1362)

- *Préhistoire ariégeoise*, t. LIV, 1999 : évocation des sites de La Madeleine et de Rochereil dans un article sur l'art magdalénien

- *Sites et monuments*, n° 170, 2000 : évoque l'installation d'une coutellerie à Nontron sur les remparts de la ville-haute datant du Moyen Age ; la construction du musée gallo-romain à Périgueux ; l'aménagement de l'église Sainte-Marie à Sarlat en marché couvert ; l'inscription à l'inventaire supplémentaire du château de Campagnac à Sarlat et d'une ancienne résidence médiévale dite du "Repaire" à Saint-Front-sur-Nizonne

- *Subterranea*, n° 114, juin 2000 : avec un article sur les dépendances en creux d'un habitat de surface en Périgord et Limousin

- *Bulletin de la société préhistorique française*, t. 97, 2000, n° 3 : avec un article sur la néolithisation de l'ouest de la France (aires culturelles et transferts techniques dans l'industrie lithique), les adresses des sites Internet concernant la préhistoire en Périgord, l'annonce du XXV<sup>e</sup> congrès préhistorique de France (Nanterre - novembre 2000) avec plusieurs communications sur des sites périgordins

- *Chroniques nontronnaises*, n° 16 : avec des articles sur le chanoine Lavergne, Javerlhac, Thomas-Robert Bugeaud, Lucien-Jacques Janet de Lasfonds, l'état civil dans la société rurale du Haut Périgord et du Bas Limousin aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais 1850-1950

- *Lemouzi*, n° 155, juillet 2000 : note de lecture sur *Le Périgord des chartreuses* (Pilote 24).

## COMMUNICATIONS

Le président ouvre la séance en évoquant le banquet offert, pour marquer l'an 1900, par le président Loubet aux maires de France : ils étaient, dit-on, 22 222 dans les jardins des Invalides.

Après la lecture du compte rendu de la précédente réunion, M. Bousquet évoque avec émotion l'intervention du père Pommarède lors des obsèques d'André Maurois dans la cour de l'Institut, la garde républicaine rendant les honneurs. Ce jour-là, P. Pommarède lut un texte choisi en accord avec Simone Maurois.

Au sujet du prénom de Mercier-Lacombe, Guy Penaud nous adresse une note de laquelle nous extrayons l'essentiel : "Il est né Nicolas Mercier le 13 mai 1815... Il est décédé Nicolas Gustave Mercier-Lacombe le 21 octobre 1874". Les personnes intéressées pourront consulter le texte complet à la bibliothèque.

Le 12 juillet, était inaugurée au Bugue une exposition consacrée à "André Glory, un préhistorien au Bugue", conçue et réalisée par Brigitte et Gilles Delluc à partir de documents et d'objets inédits, en particulier de Lascaux. Jacques Lagrange conquiert l'auditoire avec une intervention vivante et riche : il fut le photographe de l'abbé Glory jusqu'à son décès accidentel,

qui interrompt brutalement plusieurs projets déjà bien avancés, comme la publication de son étude sur Lascaux et la suite des *400 siècles d'art pariétal*.

A Tautavel près de Perpignan, B. et G. Delluc ont visité une superbe exposition sur les premiers habitants de l'Europe conçue et réalisée par le Pr. Henry de Lumley et le Centre européen de recherches préhistoriques de Tautavel. Elle présente les moulages des plus récents restes humains découverts (y compris ceux de Dmanissi en Georgie et ceux d'Atapuerca en Espagne) et est animée par virtex, procédé vidéo étonnant qui permet des projections de films réduits, comme suspendus dans l'air.

On nous signale la sortie d'un nouveau timbre au Tchad sur Lascaux (série Millenium) : il s'agit d'un des chevaux chinois, déjà "timbrifié" en 1968 par Claude Durrens pour un timbre français.

B. et G. Delluc, toujours sur la piste des abbayes cisterciennes, sœurs ou cousines de Cadouin, ont visité l'abbaye de Maubuisson (Saint-Ouen-l'Aumône), tout près de Paris, et y ont rencontré un nouveau personnage pour le dictionnaire Penaud : la dernière abbesse (1781-1787) se nommait Gabrielle-Césarine de Baynac. Elle voulait imposer la réforme ; elle est exilée par Louis XVI, mais emporte un vrai déménagement ; elle revient ; le roi la relègue à Sarlat, son pays natal (*Histoire et archéologie à l'abbaye de Maubuisson*, Conseil général du Val d'Oise, 1988, p. 69).

Le président évoque l'inauguration du cadran solaire de Château-l'Evêque après sa restauration par des ouvriers cadraniers. Après avoir écouté une intéressante conférence de Pierre Ortega sur les forges du pays de Lanouaille, il a visité dans cette ville un curieux musée municipal consacré à la pomme : non seulement la culture de ce fruit, mais tout sur la pomme dans l'histoire, la littérature et l'art. Plusieurs de nos collègues ont assisté à la présentation de la maison forte du Montet, à Saint-Sulpice-d'Excideuil, récemment restaurée.

Notre conférence bimestrielle de juillet a rassemblé une assistance nombreuse pour écouter Guy Penaud raconter le hold-up du train de Neuvic par les maquisards périgourdins, en s'appuyant sur une documentation exceptionnelle, qu'il fournira lors de la publication de ce dossier.

Le président annonce l'inauguration le 4 août d'une exposition "Art sacré" à Chancelade avec des pièces des trésors de Chancelade et de Saint-Front. Il rappelle la journée Portes ouvertes qui aura lieu à notre siège le 17 septembre.

Louis Grillon et Bernard Reviriego présentent ensuite l'ouvrage qu'ils viennent de publier sur le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade. Ce cartulaire n'est connu que grâce à des copies anciennes qui ont été minutieusement inventoriées (505 actes datés de 1100 à 1236). Le dépouillement du cartulaire fournit de nombreux renseignements en particulier sur la vie des moines, jusqu'ici mal connue. Mais sa lecture est difficile. Chaque acte a été déchiffré par L. Grillon qui a rédigé un texte de présentation. B. Reviriego, au nom des Archives départementales, remercie L. Grillon pour l'énorme travail réalisé. (édition des Archives départementales de la Dordogne, avec de nombreux index).

Le Dr Viollet attire l'attention sur l'état d'abandon de l'église de Marsac.

Mme Favali er nous pr esente enfin son ouvrage sur Auriac-du-P erigord qui para tra en septembre prochain. Avec son exp erience d'historienne, elle a pass e au peigne fin tous les d etails de l'histoire et de la pr ehistoire de ce village auquel elle est tr es attach ee.

P. Pommar ede  evoque la chapelle Saint-R emy, qui conserve une  tonnante sculpture symbolisant la luxure, et l' glise d'Auriac, qui poss ede trois autels successifs, de plus en plus petits du ch oeur vers la nef. Il signale que, d'apr es la tradition, existeraient en Sarladais des taques de chemin ee bifaces datant des guerres franco-anglaises,   retourner selon l'occupant du moment. Mme Favali er n'a rien trouv e de tel.

L. Le Cam s'est int eress e   la route du sel entre La Rochelle et Toulouse : un tron on serait visible selon B. Fournioux.

Vu le pr esident  
Pierre Pommar ede

La secr etaire g en erale  
Brigitte Delluc

#### *ADMISSIONS*

- M. Roussel Patrick, 5, rue Bernard de Clairvaux, 75003 Paris, pr esent e par Mme M. B en ejean et Mlle S. Bridoux ;
- Mme Schwab Bernard, Les Brandes, 24430 Marsac-sur-l'Isle, pr esent ee par M. B. Schwab et le p ere Pommar ede ;
- M. et Mme Bildstein G erard et Claudette, 3, rue Marcel-Pagnol, 65000 Tarbes, pr esent es par M. et Mme J.-M. V edrenne.

#### *SEANCE DU MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2000*

Pr esident : le p ere Pommar ede, pr esident.

Pr esents : 98. Excus es : 8.

Le compte rendu de la pr ecedente r eunion est adopt e.

#### *FELICITATIONS*

- M e Paul Dubuisson, pour la m edaille d'argent du tourisme.

#### *NECROLOGIE*

- Gonzague de Monts de Savasse

#### *ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE*

#### **Dons d'ouvrages**

- Grillon (Louis), Reviriego (Bernard), *Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade*, Archives en Dordogne,  tudes et documents n o 2 (don des auteurs)

- Krafft (Olivier), *J'accuse Gambetta et les républicains d'avoir poussé à la guerre de 1870, de s'être réjoui de Sedan le 2 septembre...*, Paris, éd. Godefroy de Bouillon, 1999 (don de l'auteur)

- Boiry (Philippe A.), *J'aimerais tant vous revoir*, Paris, Nouvelle Pléiade, 2000 (don de l'auteur)

- Boiry (Philippe A.), *On tue encore Louis XVII*, Charenton-le-Pont, Presses de Valmy, 2000 (don de l'auteur)

- Lachaise (Bernard) (sous la dir. de), *Histoire du Périgord*, Périgueux, Fanlac, 2000 (don de l'éditeur).

### **Dons de tirés à part, de brochures et de documents**

- *Bulletin de la F.H.S.O.*, n° 5

- Compte rendu de la séance du G.R.Hi.N. du 6 juillet 2000 : résumé de l'intervention de Mme O. Plazer sur les bistros et auberges en pays javerlhacois

- Notes de radiesthésie par F. de la Clergerie (don de l'auteur)

- Les cours secondaires de jeunes filles de Périgueux (1868-1998), extrait du site Internet du lycée Laure-Gatet de Périgueux, juillet 2000 (don G. Penaud)

- Rouffignac : les journées dramatiques du 31 mars au 2 avril 1944, extrait du site Internet du CRDP de l'académie de Bordeaux (don G. Penaud)

- *Le 5/9*, bulletin de l'Amicale du 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> chasseurs : avec une étude sur l'uniforme (1743-1867) des régiments de chasseurs ; le dépôt de l'étendard du 5<sup>e</sup> chasseurs au musée historique de l'armée et du patrimoine de la salle d'honneur du régiment au musée de la Cavalerie à Saumur

- Préfet de la Dordogne, *L'Etat au présent*, éditorial sur les contrats de ville de la Dordogne, juillet 2000

- *La voix de la résistance en Dordogne*, juin 2000, n° 57 (don J. Lagrange)

- Charles (Bruno), *Commune de Paussac Saint-Vivien, ouragan de la nuit du 27 au 28 décembre 1999*, tapuscrit (don A. Petit)

- *Prière du Templier Elie Aymeri, du diocèse de Limoges, au nom des templiers détenus en l'abbaye Sainte-Geneviève*, en latin et français, tapuscrit (don A. Goineaud-Bérard)

- Lamberterie (Michel de), *Les Lamberterie, cinq siècles d'histoire*, tapuscrit (don de l'auteur)

- *La vie à Audrix*, bulletin communal, n° 20, juillet 1999, n° 21, janvier 2000, n° 22, juillet 2000 : nombreuses notes sur cette commune (don R. Alix)

- Un lot de fascicules ancien du *B.S.H.A.P.* (don de M. de Ramefort).

### **Achats**

- Escat (Marcel), *Siorac-en-Périgord, des origines à 1900*, Bayac, Roc de Bourzac, 2000

- Association-amicale des anciens élèves, *Historique du lycée Bertran-de-Born*, Le Bugue, Ol Contou, 1993

- Esclafer de la Rode (Patrick), *Le château des Eyzies et les seigneurs de Tayac*, Périgueux, Comptoir d'art, 2000

- Correa (José), Fayolle (Gérard), *La vallée de la Vézère*, coll. Le pays du Périgord noir, éd. La Lauze, 2000

- Correa (Jos ), Fayolle (G rard), *La vall e de la Dordogne*, coll. Le pays du P rigord noir,  d. La Lauze, 2000
- Delord (Isabelle), *De Boulazac   Boulazac, 1800/2000 : la conqu te d'une identit *, ville de Boulazac, 2000
- Lachaise (Bernard) (sous la dir. de), *Histoire du P rigord*, P rigueux, Fanlac, 2000.

#### REVUE DE PRESSE

- *Courrier fran ais*, 28 juillet et 18 ao t 2000 : articles sur Antoine de Saint-Exup ry et sur un projet de mus e du tr sor de Saint-Front
- *P rigord hebdo*, n  1394   1397, ao t-septembre 2000 : articles sur Andr  Glory (exposition au Bugue), le mus e Napol on   Cendrieux, le ch teau de Chabans, les m galithes dans la r gion de Monpazier, l'ouverture d'un mus e Fernand Desmoulin   Brant me, le site du Regourdou, le mus e gallo-romain de P rigueux, les fouilles   Brant me
- *Eglise en P rigord*, n  15 et 16, ao t 2000 : notes sur le corps de saint Vincent de Paul cach  pendant la derni re guerre, Guillaume Chaminade
- *Pont sur l'Isle*, n  127,  t  2000 : note sur une officine de potiers gallo-romains   Saint-M dard-de-Mussidan.

#### COMMUNICATIONS

Le pr sident ouvre la s ance en exprimant sa sollicitude pour nos coll gues emp ch s d'assister   notre r union en raison de divers mouvements de rues et en faisant tinter une v n rable cloche du XVII  si cle qui vient de lui  tre offerte : elle appartenait au chanoine Robin de la coll giale de la Rochebeaucourt.

Notre prochaine soir e bimestrielle, le mercredi 13 septembre   18 h 30, sera anim e par le Pr. Yvon Lamy de la facult  des lettres de Limoges, qui parlera de patrimoine et de modernit .

Le dimanche 17 septembre dans le cadre de la journ e du Patrimoine, notre compagnie ouvrira les portes de son si ge, l'h tel de Fayolle, de 13 h 30   20 heures. Le pr sident annonce un programme tr s diversifi  : des visites, des expositions, des causeries, des rencontres avec les auteurs.

Le mois d'ao t a  t  particuli rement riche en manifestations auxquelles ont particip  des membres de notre compagnie : le vingti me anniversaire de l'association historique et arch ologique de Monpazier avec des communications de C. Caillat-Girardy, A.-M. Cocula-Valli res et M. Rateau ; le 7  colloque des Amis de Cadouin, avec des communications de M. Berthier, G. et B. Delluc et L. Grillon. Le pr sident a assist  ce matin   la pose de la premi re pierre du futur mus e gallo-romain de P rigueux et a constat  que les travaux  taient d j  bien avanc s.

P. Pommar de a visit , avec S. Pommier, l'abbaye de Maillezais en Vend e. Des fouilles tr s int ressantes viennent d'y  tre r alis es   la suite du rachat du site par le conseil g n ral : Geoffroy d'Estissac,  v que de Maillezais, fut aussi abb  de Cadouin au XVI  si cle. Le pr sident sugg re l'id e d'y organiser une excursion de notre compagnie.

Le dimanche 3 septembre, le pape Jean-Paul II a déclaré bienheureux un Périgourdin, Guillaume Chaminade, né à Périgueux, rue Froide (à l'actuel n° 20), le 8 avril 1761. Il fut élève, puis professeur au collège Saint-Charles de Mussidan (1771-1791), s'exila à Saragosse (1797), puis s'installa à Bordeaux, à son retour en France. Il fonda la congrégation des Marianistes (1818), qui compte deux établissements en Périgord : Ribérac et La Peyrouse à Saint-Félix-de-Villadeix. Il mourut le 22 janvier 1850 et son procès en béatification dura 82 ans.

Le président fait part d'un abondant courrier : une lettre du comte de Saint-Exupéry relatant quelques anecdotes concernant Mgr Chastaing, ancien curé de Bourmiquel à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, préhistorien et mécène du musée du Vatican (voir *B.S.H.A.P.*, 1997, p. 599), mais aussi paléographe, à qui l'on doit le classement des archives des Saint-Exupéry, dont certaines remontent au XIII<sup>e</sup> siècle ; M. Boddart annonce la découverte de peintures murales à Saint-Martial-d'Albarède (le président les a visitées : sur les peintures du mur nord et du chevet, qui semblent dater du XVIII<sup>e</sup> siècle, apparaissent trois évêques, dont sans doute saint Pantaly ; dans la sacristie, les sondages laissent apparaître un personnage, couvert d'un curieux bonnet, peut-être du XVI<sup>e</sup> siècle) ; G. Penaud envoie une note sur l'ancien séminaire, dit de la Grande Mission, la cité administrative actuelle, que l'on s'apprête, hélas, à démolir ; le Dr P. Marty nous adresse le récit de l'action, le 27 avril 1944, de Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, au château de Trélissac, pour faire évader un jeune homme recherché par la Gestapo ; P. Saumande envoie deux photographies d'une croix de carrefour, en pierre, à Cubjac et déplore sa démolition (on ne peut que souhaiter le rétablissement de ce monument ancien).

M. de Ramefort nous fait parvenir des détails sur les fouilles pratiquées sur le parvis de l'abbaye de Brantôme. Une réunion organisée par le maire et par l'architecte s'est tenue le 5 septembre en cette ville et notre président a délégué A. Ribadeau Dumas pour y assister et pour nous informer. Voici ses notes : "Alain de La Ville, architecte, a exposé en détail le plan des travaux entrepris pour 'retrouver l'espace' : impact de la chaussée minimisé et suppression du parking sur les terrasses, [avec aménagement d'un] jardin, le seul vestige conservé étant la base de la tour du logis abbatial ; parvis de l'église restitué ; emplacement de la travée du cloître absente, marquée au sol ; recouvrement du pisé du logis du cellier et des fondations de la chapelle et de la sacristie. C. Caillat-Girardy et son jeune collègue archéologue ont exposé ensuite les résultats des fouilles de sauvetage, jusqu'au niveau de l'abbaye au XVII<sup>e</sup> siècle. Tous les vestiges relevés et photographiés seront recouverts et laisseront la possibilité de découvertes ultérieures." Le pont, en face de l'abbaye sera ramené aux dimensions qu'il avait au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces projets d'aménagement du parvis ne font pas l'unanimité. Notre compagnie reste, comme toujours, très attentive à la conservation des vestiges archéologiques, ainsi qu'à la préservation et à la présentation ultérieure de ce site prestigieux, comme elle se refuse, toutefois, à s'immiscer dans des querelles municipales.

M. Gobert remet une bonne photographie du baptême du Christ (XII<sup>e</sup> siècle), qui se trouve dans l'église de Brantôme.

Le président annonce quelques manifestations à venir : une exposition à la mairie de Paris VI sur François Augi ras ; le 16 septembre, la comm moration du quatri me centenaire de saint Vincent de Paul, avec une conf rence de G. Mandon ; les 23 et 24 septembre, le salon national du livre militaire   Bergerac ; le 30 septembre, une rencontre   Domme de l'association "le Souvenir napol onien" sur le th me du marquis de Maleville, r dacteur du Code civil ; du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, les rencontres d'arch ologie et d'histoire en P rigord, sur le th me du ch teau et de l'imaginaire, avec une conf rence de M. Combet sur "le ch teau dans les manuels d'histoire de l' cole primaire (1900)" et une autre de J. Chev  sur "le ch teau dans l' uvre d'Eug ne Le Roy". Le 3 octobre, G. Delluc fera une conf rence   Cadouin sur son oncle, Louis Delluc, dans le cadre des quatri mes rencontres nationales sur le cin ma en milieu rural.

M. Pierre Doll , ing nieur des Mines, g ologue et de surcro t  pigraphe, nous parle ensuite de l'inscription lapidaire de la chapelle Saint-Martin-de-Limeuil. En 1940, son p re en avait effectu  une empreinte au papier   estamper, qui s'est admirablement conserv e et qu'il pr sente aujourd'hui. Il a repris le d chiffrement de l'inscription et conclut   la pr sence, sur la sixi me ligne, du mot "Thomas",  crit avec des lettres embrouill es.

M. Maurice Cheyrou a d couvert r cemment, gr ce   une historienne de l'universit  d'Oxford, Mme Veronica Groom, qu'il habitait une maison historique ou plut t une maison construite au XIX<sup>e</sup> si cle   l'emplacement d'une demeure historique,   Beaulieu pr s de Lanouaille. Il s'agit de la maison natale de Hugues G raud, un personnage peu sympathique, combl  d'honneur par le pape Cl ment V, qui voulut occire son successeur, Jean XXII. Il fut condamn  pour ce crime et ses biens vendus pour payer ses dettes. Il demeure "un tr s beau souterrain avec une entr e en plein cintre, vo t  d'ogives", qui remonterait au XIV<sup>e</sup> si cle et qui sert aujourd'hui de cave. M. Cheyrou remercie Pierre Ortega pour son aide dans sa qu te d'informations concernant ce dossier. A noter que Hugues G raud fait l'objet d'une longue notice dans le *Dictionnaire biographique* de Guy P naud.

Vu le pr sident  
Pierre Pommar de

La secr taire g n rale  
Brigitte Delluc

### ADMISSIONS

- Mlle Maleyre B atrice, Lespinasse, 24650 Chancelade, pr sent e par Mlle S. Bridoux et M. S. Pommier ;
- M. Dumonceau Fr d ric, avenue de l'Echevinage, 7, 1180 Bruxelles, Belgique, pr sent  par Mme J. Rousset et Mme J. Bernard ;
- Mme Esquerre Marie-Claude, La Verrerie, 24310 Paussac-et-Saint-Vivien, pr sent e par Mlle M.-P. Mazeau-Thomas et Mme M.-G. Faure ;
- Mme G ninet Jos e, 12, rue Gounod, 95880 Enghien-les-Bains, pr sent e par M. H. Lapouge et M. L. Le Cam ;

- M. et Mme Gires Francis, rue des Chalets, 24000 Périgueux, présentés par le père Pommarède et le Dr. G. Delluc ;
- Col. M. Mallet, le bourg, 24140 Beauregard-et-Bassac, présenté par M. P. Philip et le père Pommarède.

*ADMISSIONS DE JUILLET (complément)*

- M. et Mme Salleron Olivier et Sophie, 10, rue du Professeur-Peyrot, 24000 Périgueux, présentés par le père Pommarède et M. S. Pommier ;
- M. Chateaufreynaud Jean-Michel, Aux Potences, 24420 Sorges, présenté par M. C. Boisseuil et M. C. Turri ;
- Mme Volkoff Carla, La Rigeardie, 24310 Bourdeilles, présentée par le père Pommarède et M. M. Bernard ;
- Mme Taverne Jeanne, 5, rue des Vieilles Boucheries, 24000 Périgueux, présentée par Mme M. Boirac et Mme M. Gouysse.

*SEANCE DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2000*

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 112. Excusés : 8.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

*FELICITATIONS*

- M. Guy Marchesseau, nommé assistant de conservation au musée du Périgord.

*NECROLOGIE*

- Geoffroy de La Verrie de Vivans

*ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE*

**Dons de documents et de tirés-à-part**

- Floucaud de La Pénardille (Michel), *A la recherche de nos aïeux... Floucaud, Floucaud de la Pénardille, Floucaud Pénardille*, 1996, tapuscrit (don A. Bélingard)
- Peintures murales découvertes à Saint-Martial-d'Albarède, 3 photographies (don F. Boddart)
- Articles sur la journée du Patrimoine et sur l'autoroute A 89, extraits de *Sud Ouest* (don A. Bélingard)
- *Regards en Périgord*, n° 83, spécial Commerce, septembre 2000
- *Hautefort notre patrimoine*, n° 6, juillet 2000
- *Courrier français* (édition Haute-Vienne et Creuse), n° 2920, 1<sup>er</sup> septembre 2000.

## REVUE DE PRESSE

- *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines*, n° 14, 1999 : avec des articles de Protohistoire (néolithique et âges des métaux) sur la vallée de la Dronne, le Trou-de-Gourjout à Teyjat, la fin de l'âge du Bronze, la Curade à Coulouneix-Chamiers, la Calévie ; de la période gallo-romaine sur la *Domus Pompeia* de la rue des Bouquets à Périgueux avec un inventaire du mobilier archéologique ; du Moyen Age et des temps modernes sur Auriac, les faiences au XVIII<sup>e</sup> siècle, un fait divers en 1521, l'église de Montignac, le château de la Faye à Auriac, Marqueyssac

- *Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir*, n° 82, 2000 : avec des articles sur la bastide de Domme, des vies d'artisans sarladais au XVIII<sup>e</sup> siècle, un inventaire des cabanes en pierre sèche de la commune de Meyrals

- *Périgord hebdo*, 15, 22 et 29 septembre 2000 : avec des notes sur les églises de Valeuil, de Saint-Avit-Sénieur et Saint-Sacerdos à Sarlat, des expositions (la franc-maçonnerie à Sarlat, les photographies d'Antoine Carcenac au Brésil, la crue de 1960 à Montignac), les ponts

- *Courrier français*, 15 septembre 2000 : notes sur l'église de Saint-Priest et sur des Périgourdins fondateurs de villes.

## COMMUNICATIONS

Le président ouvre la séance par une heureuse nouvelle : l'année 2001 verra notre société éditer un ouvrage de référence dû au long travail de Brigitte et Gilles Delluc : *Léo Drouyn en Dordogne, 1845-1851, dessins, plans, gravures et textes*. Le Dr Delluc, après avoir brossé un portrait de Léo Drouyn, graveur, dessinateur, mais aussi archéologue et historien, précise ensuite les techniques employées par un homme soucieux de capter la Dordogne, telle qu'elle était au XIX<sup>e</sup> siècle : dessins et plans à la mine de plomb (425 documents du fonds de la S.H.A.P.), auxquels sont venus s'ajouter 5 dessins à la plume, 20 vues et 50 plans gravés, pour un total de 500 documents graphiques en très grande majorité inédits, concernant 70 communes.

Le président, au nom du conseil d'administration, remercie tout simplement et très profondément tous ceux qui ont participé ou contribué au surprenant et très remarquable succès de la journée portes ouvertes du 17 septembre. Du café accueillant au buffet dînatoire, la diversité des expositions et des conférences ont emplie notre vieil hôtel. Les visites de notre quartier, de la grotte sous la cathédrale, du couvent du Thouin (ou plutôt Toin, selon P. Pommarède), ont attiré des collègues très nombreux auxquels se sont joints familles et amis. Surprenante affluence donc, mais aussi surprenants contentement et convivialité de tous nos visiteurs, parmi lesquels une bonne dizaine a manifesté le désir d'entrer dans notre compagnie.

Le P. Pommarède, se faisant l'interprète du conseil d'administration, souhaite que le congrès de mai prochain voit se prolonger ce bel enthousiasme. Cette manifestation, qui sera aussi notre excursion annuelle,

aura lieu le samedi 19 et le dimanche 20 mai 2001 sur le thème de l'alimentation. Au programme : samedi matin, conférences inaugurales ; samedi après-midi, communications ; dimanche matin, communications et conférence de clôture ; dimanche après-midi, visite du Brantôme connu et inconnu. La restauration sera proposée samedi et dimanche matin sous forme de buffet. Le samedi soir, un repas festif mettra un terme à ces deux journées.

P. Pommarède a assisté le 16 septembre, au cours des cérémonies du 400<sup>e</sup> anniversaire de l'ordination de saint Vincent de Paul à Château-l'Évêque, à une intéressante conférence de Guy Mandon sur le rôle de saint Vincent de Paul dans la contre-réforme en Périgord.

Le mercredi 13 septembre, dans le cadre de nos soirées bimestrielles, le Pr. Yvon Lamy a donné une conférence sur le patrimoine et le problème de l'histoire. Nous souhaitons bien vivement que le texte de cette intervention puisse paraître dans le *Bulletin*.

Le président a participé, avec quelques collègues, à l'invitation du Souvenir napoléonien, à la journée-rencontre consacrée, à Domme, au souvenir de Jacques, marquis de Maleville, pair de France, rédacteur du code civil : des conférences et une exposition préparée par la société d'art et d'histoire de Sarlat, Jean-Jacques Despont et Claude Lacombe (le catalogue est remis à notre bibliothèque).

Pierre Pommarède a retrouvé, grâce au sénateur-maire de Périgueux, le compte rendu de la séance du Sénat du 20 mars 1868, au cours de laquelle diverses pétitions furent rapportées. L'une concernait l'armure qu'avait portée Jeanne d'Arc, les deux autres avaient été envoyées par Antoine de Tounens : le roi d'Araucanie et de Patagonie demandait au Sénat d'être indemnisé des sacrifices qu'il avait fait dans le but de créer une colonie française en Araucanie. Dans la seconde, M. de Tounens proposait qu'il soit créé deux polices, l'une nommée directement par le souverain, l'autre par la nation.

Il a aussi trouvé, avec l'aide du cardinal-archevêque de Bordeaux, dans les réserves de l'archevêché, un portrait de François de Salignac de la Mothe-Fénelon, évêque de Sarlat (1659-1688), doyen de Carennac, fondateur du séminaire de Sarlat, qui fit construire le château d'Issigeac. C'était l'oncle de l'archevêque de Cambrai. Nous attendons une photographie pour publier ce document inédit dans notre *Bulletin*.

En remettant à la bibliothèque une note de G. Penaud sur la Grande Mission, ce séminaire bâti en 1645 et 1745, devenu caserne Bugeaud puis cité administrative, il déplore, une fois de plus, la démolition de cet ensemble de bâtiments, même si, sur notre demande, on conservera le portail du XVII<sup>e</sup> siècle et la fontaine du XVIII<sup>e</sup> siècle.

A l'occasion des journées du patrimoine, le journal *Sud Ouest* du 17 septembre a publié un long article sur la cité de Clairvivre, commune de Salagnac. Cet établissement, construit à partir de 1930 pour accueillir des "blessés du poumon", servit de refuge de juin à septembre 1940 à Irène Joliot-Curie. Son époux Frédéric vint souvent l'y rejoindre et aida même les garagistes de Clairvivre à fabriquer des gazogènes pour équiper les véhicules de la cité. Il est aujourd'hui envisagé de classer la cité et son site.

P. Pommarède a lu avec intérêt un article sur l'histoire de l'hôpital américain installé à Vauclaire (mars 1918-mars 1919), paru dans la revue *La Charte* (Fédération nationale André-Maginot), n° 3, mai 2000. Après l'expulsion des chartreux, les bâtiments, propriété de l'Etat, furent aménagés pour installer un asile psychiatrique. Les travaux n'étaient pas encore terminés lorsque la guerre éclata en 1914. Lors de l'entrée des troupes américaines dans le conflit, le Mount Sinai Hospital de New York organisa un hôpital militaire de campagne (n° 403) et 250 médecins, infirmières et soldats partirent vers la France. Une partie d'entre eux arriva en gare de Montpon-Ménéstérol au début de mars 1918 et commença à soigner les blessés des centres d'artillerie de Périgueux et de Libourne. Les convois de blessés du front arrivèrent par la suite par des trains-hôpitaux pour lesquels une voie de garage avait été aménagée. Jusqu'à deux trains spéciaux par jour. 500 soldats y étaient hospitalisés en juin 1918 et rapidement jusqu'à 2 800. Il fallut aménager les cloîtres, les corridors, les cellules. Vauclaire devint une petite ville américaine de 4 000 habitants. Au total, plus de 9 000 malades y séjournèrent et 172 y moururent, dont les deux tiers de la grippe dite espagnole. La fin des hostilités amena, en novembre 1918, un tel afflux de blessés et de malades qu'il fallut ériger huit grandes baraques supplémentaires pouvant contenir chacune 160 hommes. L'évacuation commença en décembre 1918. L'hôpital cessa ses activités le 20 janvier 1920. Le 15 février, médecins et infirmières s'embarquèrent vers New York où ils furent salués et remerciés par le président Wilson.

Le président signale ensuite les manifestations d'octobre : l'exposition "François Augiéras, icônes profanes" à Poitiers, du 2 au 15 octobre ; deux conférences du Dr Delluc sur "La Nutrition préhistorique", le 14 octobre à Saint-Malo et le 26 octobre à Toulouse.

Le président Gérard Fayolle présente, avec son coauteur, le dessinateur José Correa, deux ouvrages sur le Périgord : *La vallée de la Vézère* et *La vallée de la Dordogne*. Un dessinateur de talent à ses côtés, G. Fayolle fait découvrir, au fil des pages, des paysages, des lieux, des monuments qu'il aime et connaît parfaitement, en s'appuyant sur l'histoire, bien sûr, mais aussi sur la nécessaire défense du patrimoine rural. Le début d'une collection qui se poursuivra, avec le Bergeracois des vignobles et celui des bastides.

Pendant la pause, le président invite ceux qui le souhaite à visiter, salle Bélingard, l'exposition des toiles de Jean Riboulet-Rebière.

Après la pause, Alain Ribadeau Dumas reprend, pour nos collègues présents, la visite du Périgueux médiéval qu'il avait si agréablement proposé à nos visiteurs lors de la journée du patrimoine. Ainsi, il nous guide, d'un commentaire alerte, vers l'hôtel de Crémoux (propriété de la famille Lasaygues) grâce à un remarquable diaporama. Il nous permet d'apprécier successivement la belle porte du XV<sup>e</sup> siècle ; une fresque du XIII<sup>e</sup> siècle avec chiens et sanglier sur semis de fleurs ; la petite chambre dite "de la recluse", refuge de Marguerite de Crémoux, née de La Faye de La Martinie, sous la Terreur et son émouvante chaise longue ; enfin, joyau disparu de la demeure, le coffre aux trois grenades sculptées des Crémoux, famille qui, quatre siècles durant, occupa les lieux.

Laissant l'hôtel de Crémoux, le moment est venu de partir en images pour le Toin avec P. Pommarède. Des rues de Tourville et de l'Harmonie, de

la demeure 1900 à celle que quittent aujourd'hui les sœurs de Sainte-Marthe après 160 ans de présence, des jardins nostalgiques à une cour intérieure où ne tinte déjà plus une cloche ancienne. Une inscription gravée sur celle-ci nous invite, avec notre président, à partir battre la campagne sur les traces de la prolifique famille de Massacré : Périgueux, Verteillac, Bouteilles-Saint-Sébastien, Saint-Geniès, Cornille ou encore Villebois-Lavalette, dans une bien agréable promenade.

Vu le président  
P. Pommarède

Le secrétaire adjoint  
H. Lapouge

### ADMISSIONS

- M. Bounaix Christophe, 17, traverse du Barri, 06560 Valbonne Sophia Antipolis, présenté par Mlle S. Bridoux et M. S. Pommier ;
- M. Chaussat Francis, Le Brandier, 24430 Razac-sur-l'Isle, présenté par Mlle S. Bridoux et M. S. Pommier ;
- Mme Delguet-Leygues Michelle, 3, allée Camille-Jullian, 33120 Arcachon, présentée par Mme A. Bélingard et M. B. Delguet ;
- Mme Foucaud Dany Huguette, 1, rue des Gladiateurs, 24000 Périgueux, présentée par Mlle C. Faure et Mme L. Laporte ;
- Mme du Puy de Goynes Eliette, avenue Henri-de-Cumond, 24750 Boulazac, présentée par Mme A. Bélingard et M. B. de Lamartinie ;
- Mme Richard Evelyne, 16, rue Georges-Clémenceau, 78350 Jouy-en-Josas, présentée par M. J. Peyromaure de Bord et M. M. Cheyrou ;
- M. Segonzac Raymond, 112, bd du Petit-Change, 24000 Périgueux, présenté par Mgr J. Briquet et Mme S. Pain ;
- Mme Palus Marie-Jeanne, 56, rue du Gué-de-Barnabé, 24000 Périgueux, présentée par Mlle C. Faure et Mlle R. Tassaint ;
- M. Laroussarie Pierre-Jacques, La Roussarie, 24530 Champagnac-de-Bélair, présenté par Mlle S. Bridoux et M. L. Grillon ;
- M. Duclaud Lylian, résidence les Cébrades, 5, rue Ludovic-Trarieux, 24000 Périgueux, présenté Mme Lafosse et M. Rousset ;
- M. Le Ner Alain, 5, rue Aristide-Briand, 22100 Dinan, présenté par M. P. Ortega et Mlle S. Bridoux ;
- M. et Mme Frèrebeau Didier et Sylvie, 63, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris, présentés par M. J. Demoures et Mme Demoures ;
- Mme Saumande Suzanne, 36, rue Jules-Ferry, 24000 Périgueux, présentée par M. J. Bargès et M. M. Bernard ;
- M. Beaussoubre Alain, Les Ouillers, 24380 Cendrieux, présenté par Mme J. Rousset et M. G. Rousset ;
- Père Célerier Jean-Claude, 22, rue Paul-Louis-Courier, 24000 Périgueux, présenté par Mgr J. Briquet et le père J.-M. Bouron ;
- Père Vergniaud Guy, curé de Sainte-Alvère, 24510 Sainte-Alvère, présenté par le père P. Pommarède et Mme M. Chevallier ;
- Mme de Faccio Christine, 1, rue Mignot, 24000 Périgueux, présentée par M. H. Périchon et M. G. Delluc.

## **EDITORIAL**

Pour l'historien, le chercheur, le scientifique, la publication est la traduction concrète de ses travaux et l'aboutissement de ses efforts de recherche. Bien évidemment la qualité du périodique dans lequel est insérée sa communication la situe auprès de ses pairs, tout autant qu'au niveau scientifique. En ce domaine, il ne peut y avoir d'autre système de travail débutant par la recherche pour se conclure par une édition de ses fruits.

Mais comment se fait-on publier dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* ? D'abord l'auteur, membre de notre Compagnie, adresse son article à la direction du *Bulletin*. Le manuscrit est parcouru et, selon la discipline abordée, confiée à deux ou trois personnes qualifiées qui donneront leur avis pour retenir ou refuser ce texte. Les critères sont partout identiques : le caractère inédit, l'originalité, l'honnêteté et, bien entendu, un lien évident avec le passé du Périgord. Une fois accepté, le travail de l'auteur prend place dans la programmation des thèmes abordés dans notre *Bulletin*. Les délais imposés par ce système sont rarement à la convenance des chercheurs qui espèrent des périodicités plus rapprochées.

Pour améliorer la marche suivie depuis plus d'un siècle, la direction du *Bulletin* va expérimenter une nouvelle méthode. Désormais, dans chaque livraison sera publiée la liste des thèmes à paraître prochainement. Ainsi, les auteurs (en puissance) pourront envisager de déposer leurs travaux au plus tôt, afin qu'ils prennent place dans les meilleures conditions sous le thème directeur retenu. Un tel dispositif va conduire à une économie de temps appréciable ; l'annonce de la parution programmée des travaux de tel chercheur, sous le titre clairement exprimé, permet à l'auteur de prendre date, c'est à dire d'être identifié avec le sujet en cours. Autre évolution : des auteurs se qualifiant de "bien trop modestes" n'hésiteront plus à livrer leurs textes, dès lors où ils auront appréciés les sujets avancés par leurs collègues.

Notre publication est sans cesse améliorée, grâce surtout à la qualité des communications de ses membres, Régulièrement, elle fait l'objet de louanges venant de Québec ou de Sydney, de Moscou ou même de Paris (le directeur du Muséum d'histoire naturelle ne tarit pas d'éloges !), les Archives nationales le citent en exemple aux sociétés savantes, la Bibliothèque nationale le présente sur Internet ; décidément, nous réfléchissons et nous œuvrons tous ensemble à un futur pas très lointain.

La rédaction

# Le moulin à foulon de la commanderie de Condat (La maillerie)

par Jean-Marc LAROCHE

## I. La culture du chanvre : le “canebal”

La culture du chanvre est attestée à Condat dès le XV<sup>e</sup> siècle. Nous voyons en effet que le 25 octobre 1451, Almoys de Meymin, épouse de Bertrand Ayts, bailla à cens à Armand Valet dit Teyssandier, une pièce de terre ou canebal sise en la paroisse de Condat au lieu-dit En Bru, confrontant avec le chemin de Condat en Coly et avec la rivière del Coly ; plus un canebal confrontant avec le canebal de Guilhem Teyssou<sup>1</sup>.

Vingt ans plus tard, le 11 septembre 1470, il fut décidé qu'un canebal sis au lieu-dit Al Nubier, confrontant avec un canebal d'Etienne Barreyrène et avec le canebal d'Aymeric Imbert, appartiendrait à Guillaume et non à Pierre Larnaudie qui l'avait usurpé<sup>2</sup>.

Encore un saut de vingt années, et nous trouvons qu'à la date du 6 août 1490, Galfier Lachapoulie reconnut une terre ou canebal sis dans le territoire appelé del mas de Lacoste, confrontant avec le chemin qui va de Condat à Coly et avec terre ou canebal de Nicolas Funers<sup>3</sup>.

---

1. II, 8. Toutes les références correspondent aux cotes de la série H des Archives départementales de la Haute-Garonne ; elles sont extraites du Relevé chronologique d'archives établi par le comte de Mirandol et déposé par celui-ci à la mairie de Condat-sur-Vézère.

2. III, 7.

3. VII, 9.

Dans la dernière décennie du siècle, le 3 janvier 1492, François de Labastide, notaire à Périgueux, reconnu avec ses frères, en faveur du seigneur commandeur, un canebal sis Al Roulier<sup>4</sup>.

Au début du siècle suivant, en 1512, le commandeur Jean de Lioncel achetait à Guillaume et Jacques Coly une grange avec canebal contigu, à La Cafourche, confrontant avec le Coly<sup>5</sup>.

En 1528, André Oursy et Hélias de Goudour reconnaissaient en faveur du commandeur Jean de Boniface, un canebal situé au mas de Goudour, confrontant avec le canebal de Guillaume, Pierre et François de Goudour<sup>6</sup>.

En 1548 enfin, Gauthier et Jean de Badefols reconnaissaient un canebal au Soulan, un autre Al Goudou, et un autre à L'Aigle<sup>7</sup>.

Le canebal est un mot occitan pour le français chènevière (latin *cannabetum*) ; on cultivait le canebal dans la terre riche et humide d'un fond de vallée, comme c'est le cas sur les bords du Coly et de la Vézère où il semble que la culture du chanvre ait été couramment pratiquée et ait même revêtu une certaine importance. Il semble, d'après ce qui précède, que tout tenancier ait eu alors une ou plusieurs terres en chènevière.

Du reste, jusque dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, chaque propriétaire de l'arrondissement de Sarlat aura son canebal. Celui-ci, devenu plus tard jardin potager, sera toujours désigné sous ce nom dialectal.

## II. La maillerie : son emplacement

La culture du chanvre, très répandue, alimentait vraisemblablement une production textile qui devait aboutir, à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, à la création à Condat d'une maillerie<sup>8</sup> par le commandeur André de Martin-Puylobier.

Nous apprenons en effet, grâce à la visite prieurale qui se déroule entre septembre et décembre 1614, que "le feu seigneur de Puylobier après son retour de Malthe (1601) où il était allé porter la recette du Grand Prieuré, fit bâtir un battant ou maillerie sur le Coly vis-à-vis du bout du jardin, le

4. VII, 8.

5. I, 9.

6. VII, 15.

7. VII, 13.

8. Maillerie : même racine que maillet, mail (latin *malleus*, marteau) ; synonyme : battant, moulin battant, moulin à foulon. Le maillage est l'action de frapper avec le mail le chanvre ou le lin (*Littré*). Il est significatif que le lieu-dit Les Martinets se trouve face au site de la maillerie, de l'autre côté du Coly ; en effet, martinet est l'autre nom de ces marteaux de bois actionnés par la force motrice de l'eau.

ruisseau entre deux". Le battant s'affirme alors "80 livres tous les ans et le double ou triple de la somme est parfois nécessaire" (?).

Outre qu'il est situé en face de l'angle sud-est du jardin de la commanderie, joignant le "patus" ou presque île formée par la dérivation du Coly, le moulin de la maillerie aurait eu sa levée propre, près de la grande cascade que nous admirons aujourd'hui. A moins que ce terme de "levée de la maillerie" ait été employé parce qu'il s'agissait du premier moulin rencontré par les visiteurs de l'Ordre : la même levée servant en aval, aux deux autres moulins. C'est en tout cas la première fois que le terme "levée" est employé. Il est encore de nos jours couramment usité par la population locale.



*Un subsistant de la maillerie, avec la cascade (le Saut)*

La "défuite" ou canal d'évacuation traversait le patus en direction du Coly ; elle est visible encore aujourd'hui par une dénivellation très nette du pré. Jouxant le battant, se trouvait un lopin de terre avec une grange en ruine qui était utilisée pour le séchage des draps. Le procès-verbal précise que l'ensemble formé par le moulin, le patus et les aysines, contigu à trois petits jardins, représentait une contenance d'environ une cartonnée.

De par sa position sur la presque île, la maillerie était bordée par le Coly à l'est, au sud et à l'ouest, les eaux de la défaite courant de la levée au lit naturel du ruisseau.



*Le "patus" ou presqu'île avec la dénivellation toujours visible (au centre)*

### III. Les réparations

Quatre ans après cette visite qui nous apprend l'existence à Condat d'une maillerie installée par le commandeur de Puylobier à son retour de Malte, une autre visite, qui eut lieu précisément le 18 décembre 1618 avant midi, mentionne les sieurs Rigal et Douiller comme procureurs chargés de faire effectuer les réparations ; "les mailleries appartiennent à la commanderie", est-il spécifié<sup>10</sup>.

Le 8 mars 1626, le détail des réparations dont bénéficia la maillerie figure avec les sommes d'argent que les travaux ont coûté au commandeur<sup>11</sup> ; les visiteurs déclarent avoir trouvé le moulin de la maillerie en fort mauvais état : "on ne pourrait quasiment plus s'en servir", ajoutent-ils. Voici la liste qui est dressée :

- Réparations à la maillerie : 155 livres, puis 36 livres.
- Autres réparations à la maillerie : battant, malx (?) et chardes<sup>12</sup> ; réfection d'un autre bateau, le tout : 140 livres.
- Réparation à la levée du moulin de la maillerie à l'endroit appelé le Saut.
- 4 leviers.
- 4 batadours.
- une roue à neuf.
- 3 béliers à l'autre roue.
- Mettre arbre et roue pour la charde.

10. XI.

11. XVIII.

12. Charde (= carde) est la machine garnie de chardons (pointes de fer) pour peigner les draps.

- 4 tranchants de fer.
- 2 chapuis et hausser les deux autres.
- Les 2 metz (?), le soulage à neuf.
- Pales endormidou (?).
- 2 clefs.
- Pales des eaux, *etc.* : 22 livres.
- Réparations au four, bateau et couverture en glui de la maillerie :  
420 livres.

Ce compte rendu est précieux en ce qu'il comprend des termes techniques qui nous permettent une approche plus concrète du moulin (pelles pour ouvrir ou fermer l'arrivée de l'eau, roue, battoirs).

Quittant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, où nous avons vu la maillerie dûment établie et l'objet des soins et des améliorations du commandeur de Puylobier, nous apprenons grâce au procès-verbal de visite de 1669 que le commandeur de Saint-Auban a dépensé 80 livres pour la couverture du battant et des murailles qui l'entourent<sup>13</sup>. En 1690, l'entretien du toit, joint à celui des moulins, coûtera au commandeur Henri de Thomas de Lavalette, 166 livres 12 sols.

#### IV. "Le moulin où sont les foulons à draps"

Cette même visite nous fournit un rapport détaillé qui permet de se faire une idée de l'aspect du moulin à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle :

"Nous avons vu le moulin à foulon appelé les mailleries pour battre les draps, les murailles duquel bâties à neuf, de pierre à bon mortier de chaux et sable, et le boisage ou charpente toute prête à recevoir le couvert qui se pourrit de même que les battants, les metz (?), les partans, les maslys (?), par le soleil, les sereins, les pluies et les gelées, à quoi il est nécessaire de remédier promptement"<sup>14</sup>.

Autrement dit, à cette date, la maillerie était en cours de rénovation mais les travaux étaient interrompus.

Cinq ans plus tard, les réparations sont fraîchement terminées :

"La muraille, la charpente et les masses, ont été faites et placées depuis peu, nous ordonnons seulement de la couvrir de pierre ou de paille, selon l'usage du pays, et de faire faire les deux faites qui manquent"<sup>15</sup>.

Nous sommes, grâce à cette ordonnance, renseignés sur le mode de couverture local : pierre ou paille. On a vu qu'il était question d'une

---

13. R. 470.  
14. R. 557.  
15. R. 417.

couverture en glui de la maillerie. A cette époque, c'est Jean Larivière, meunier, qui est obligé d'entretenir la maillerie, en plus des moulins.

Le terme de foulon semble utilisé davantage au siècle suivant. En 1738, on ne parle plus de battant ni de maillerie, mais de foulon ; ce sera le cas en 1750 et 1772, date de la dernière visite où cet établissement est mentionné :

1738. "Foulons : il y a deux batteries et une installation de piquets et poulies pour tendre les draps ; chaussées en bon état. Le patus ou presque il joignant le foulon, où l'on fait actuellement le sol pour dépiquer"<sup>16</sup>.

1750. "Nous sommes transportés à un foulon allant à deux passes de battoirs dont le bâtiment est construit comme ceux des articles précédents"<sup>17</sup>.

1772. "Les foulons ont besoin de réparations"<sup>18</sup>.

Nous avons vu qu'une vieille grange en ruine servait en 1614 à essuyer les draps que l'on battait au moulin ; il semble qu'il soit question de cette installation avec ces "piquets et poulies pour tendre les draps". Nous retrouvons des instruments comme les battoirs, qui sont en nombre suffisant pour former deux rangées.

Les draps que l'on foulait étaient-ils réalisés à Condat ? La fréquence dans la localité de patronymes formés sur la racine de l'occitan *teisser*, tisser, comme Teyssandier ou Teyssou tendrait à le prouver. Au reste, foulons et tisserands étaient au Moyen Age groupés dans la même corporation.

Condat, en plus de ses nombreux canebals, a eu aussi ses peigneurs de chanvre, puisqu'on trouve dans la généalogie de vieilles familles condatoises, des "maîtres peigneux". Ce chanvre était parfois mêlé de laine pour la confection du droguet : "Deux vieux matelas de laine et de chanvre" sont signalés au château de la commanderie lors de la visite de 1690.

Présence du chanvre, du lin aussi : la redevance sur ces deux plantes textiles était fixée à une poignée sur le prix de vingt, toujours en 1690.

De cette installation hydraulique qui faisait partie de la mise en valeur du site par le moyen d'une judicieuse canalisation du Coly, il ne demeure qu'un pan de muraille près de la cascade. Ce mur, le seul vestige de l'industrie textile développée à Condat par les commandeurs de Malte, permet de se rendre compte de la longueur du bâtiment de la maillerie, par rapport au départ de la défilée.

Mais il y a longtemps que les foulons se sont tus...

J.-M. L.

16. XVIII.  
17. R. 2617.  
18. XV.

# Cazal à Trémolat en Périgord

par Marcel BERTHIER

Vers le XVII<sup>e</sup> siècle en Béarn et en Lavedan, les “casalers” sont les maîtres de maisons qui exercent un quasi-monopole sur les espaces pastoraux. Ils revendiquent les privilèges liés à la “puissance et à la liberté” de leurs maisons.

Au Moyen Âge, le casaler est le tenancier du “casal” qui est une unité agraire et fiscale impliquant un lien de servitude.

En Gascogne, le casal est analogue à ce que sont ailleurs le manse, le solar ou la hide, c’est-à-dire la parcelle maisonnée commandant un ensemble de biens fonciers et de droits. Le casaler doit à son seigneur, le *dominium* :

- un cens fixe : pain, vin, volaille et redevance en espèces
- un *servicium* : service effectif ou redevance de substitution, qui se rattache à la notion de servage mais se distingue toutefois du service domestique.

À partir du XIV<sup>e</sup> siècle le casal se réduira progressivement parfois à un simple jardin. La notion de casal se confondra peu à peu avec celle de la féodalité et prendra une consonance militaire.

L’aire par excellence du casal va des Pyrénées à la Garonne mais débordé souvent jusqu’à la Dordogne. Il y a d’après de Gourgues des toponymes Casal à Cours-de-Piles, Journiac, Montravel (XIII<sup>e</sup> siècle), Sainte-Alvère, Baneuil (1460), Marnac (1555) et Liorac. D’après le professeur B. Cursente, il pourrait s’agir d’une structure apparue au XV<sup>e</sup> siècle dans un contexte de repeuplement qui a donné le jour aux “mas” du Limousin. On trouve à Trémolat quatre lieux-dits Casal.

Trois de ces lieux-dits, l'un à Soulalève et deux à la limite de la commune de Pezuls vers la Roubardie, ne sont plus que des toponymes anciens. Par contre le quatrième, au nord-ouest de Trémolat, est intéressant à plusieurs titres. Par sa situation d'abord au long du Goulet qui forme la limite entre Mauzac et Trémolat, c'était jadis la frontière de la châtellenie de Milhac, qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, appartient à l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, avant qu'il ne devint, en 1305, le pape Clément V.

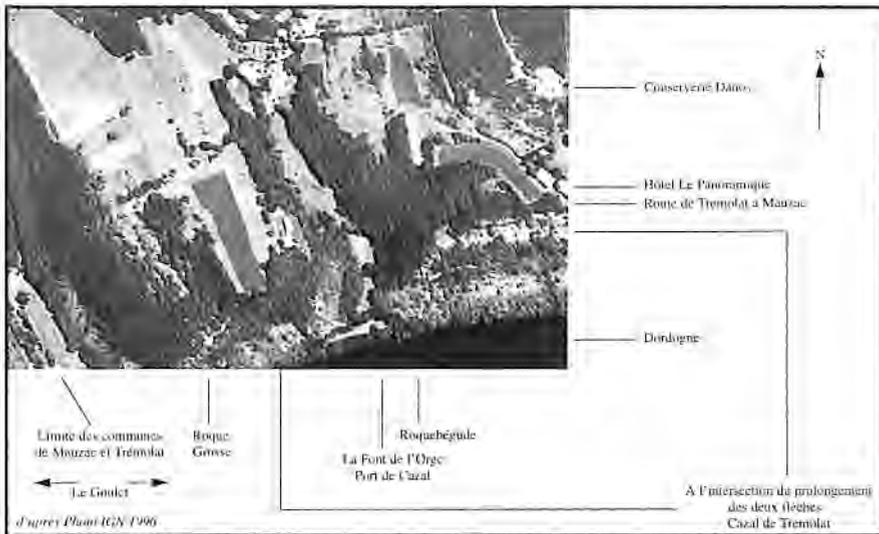
Vers l'est, le Cazal s'étend en bordure du chemin qui emprunte le vallon descendant vers le port de Cazal. Près de la Dordogne une construction fut, peut-être, une sorte de grange d'eau ou un relais de marinières.

Entre la route actuelle de Trémolat à Mauzac et la Dordogne se trouve la maison d'habitation. Elle ouvre vers l'amont de la rivière qu'elle domine, sur un éperon rocheux, de près de 100 mètres. Cette maison ne date que du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle mais elle a sans doute été reconstruite par Jean Jeaufre, peut-être sur une structure beaucoup plus ancienne. Actuellement, elle ferme à l'est une vaste cour bordée à l'ouest et au nord par des dépendances. D'autres bâtiments d'exploitation, certains transformés en habitation, constituent un hameau à proximité de la route de Mauzac. Dans sa nouvelle édition (éd. Pilote 24, mai 2000), l'ouvrage de J.-M. Bélingard, D. Auderie et E. du Chazaud, *Le Périgord des chartreuses*, consacre une excellente notice (p. 146) et trois photos (jaquette de couverture, p. 41, 75 et 129) à Cazal de Trémolat.

Après la Première Guerre mondiale, le domaine de Cazal représentait encore 35 ha mais de nombreuses parcelles avaient été vendues depuis la Révolution.

Le 24 février 1930, Claude Bommart, industriel à Paris, époux de Jacqueline Desticker, échangea une propriété sise à Saint-Meyme-de-Rozens comprenant deux maisons et 16 ha 20 a 35 ca de terre contre une propriété sise à Cazal comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation et des terres de 34 ha 97 a 57 ca, appartenant à Mme veuve Pierre Jacoutet, née Léonie Doléac, et à ses deux enfants : Claire Jacoutet, épouse de Jean Paillard et Jean Jacoutet, célibataire. La propriété de Cazal provenait de la succession de Pierre Alphonse Jacoutet qui la tenait lui-même de ses parents : Jacques Jacoutet et son épouse née Raphaëlla Girau et, pour une part peu importante, d'un achat effectué près de Pierre Dumarchet et de Jeanne Dumonteil son épouse.

Antérieurement à cet échange, une vente était déjà intervenue. Le 19 mars 1922, Mme veuve Élie Audit née Jannot demeurant à Milhac, Pierre Audit, vétérinaire militaire à Castres, Élise Audit épouse Amanton, institutrice à Bergerac, Roger Audit, journaliste à Bordeaux et Odette Audit, postière à Lalinde vendirent à Xavier Audit, leur cousin, boulanger à Trémolat, une parcelle de terre à Cazal pour le prix de 600 francs. Le paiement fut effectué le 30 septembre 1922 entre les mains de Pierre Audit.



Le 24 juillet 1936, Xavier Audût dit Irénée et Marthe Rivailé son épouse vendirent à Claude Bommart une terre sise à Cazal de 99 ares 71 ca. C'était sans doute une partie de l'achat de 1922.

Sous l'Ancien Régime, la totalité des terres de Trémolat appartenait à l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême qui était représentée sur place par un prévôt. À partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, celui-ci fut parfois commendataire mais toujours cleric et nommé par l'abbé de Saint-Cybard. Dom Jacques de Maillé, grand prieur de Cluny, prévôt de Trémolat en 1738, fit établir un terrier récapitulatif des droits dus au titre des possessions emphytéotiques. Ce terrier fut terminé en 1743.

On y trouve pour Cazal les noms de Pierre de Gontaud, d'Annet Bretonnesque, bourgeois à Cocudél au pied de Rocamadour, des Chanut et du meunier Meyrignac.

L'importance du Cazal de Trémolat donnait certainement à son détenteur une prééminence sur la plupart des tenanciers y compris sur ceux de la Barrière, du Barry, de la Grange Neuve, des Cardoux ou du Rocq.

Cinquante ans plus tard, la vente des biens de première origine du district de Belvès dispersera les biens que les révolutionnaires considéreront comme biens d'Église, c'est-à-dire à Trémolat ce qui était occupé directement par la prévôté ou exploité par l'abbaye de Cadouin. Les autres détenteurs emphytéotiques deviendront propriétaires sans plus de formalités sauf, bien sûr, s'ils sont émigrés et l'église deviendra paroissiale en 1792.



Photographie extraite de : Bélingard (J.-M.), Audreie (D.), Du Chazaud (E.), *Le Périgord des chartreuses, Périgueux, Pilote 24, 2000, p. 41.*

La plupart de ces propriétaires qui devaient leurs titres à la Révolution ne tardèrent pas à vendre. Beaucoup des acheteurs qui se présentèrent avaient tenté l'aventure dans les Caraïbes. C'était le cas des Morand du Puch, des Bullet mais aussi de Jacques Jacoutet (1813-1869) qui avait été médecin à Arcibo (Porto Rico) tandis que son père Jean (1776-1831) était officier de santé aux Cireys de Trémolat. Avant Jacques Jacoutet, qui avait été propriétaire de Cazal ? L'acte de l'échange de 1930 ne le précise pas. C'est qu'en effet ceux qui, de possesseurs emphytéotiques, étaient devenus propriétaires grâce à l'ignorance des révolutionnaires de Belvès, n'avaient aucun titre à produire. Peut-être même étaient-ils mal considérés par leurs concitoyens,

qui, eux, avaient dû payer pour acquérir les biens jadis occupés par la prévôté ou l'abbaye de Cadouin.

On peut supposer que, au cours des siècles, l'abbaye de Saint-Cybard dut toujours maintenir au Cazal un tenancier capable de contenir les empiétements éventuels des seigneurs de Milhac et plus tard du parti anglais ou des réformés.

Il y eut ainsi à Trémolat un aspect très particulier de la féodalité sans seigneur et sans château mais avec une population groupée autour d'une église fortifiée dont elle attendait sa défense et sa subsistance.

Guillaume d'Alesme de Meycourbi, l'un des prévôts du XVIII<sup>e</sup> siècle, traduisait cela en s'intitulant "Seigneur haut justicier de Trémolat". Juste après lui, Jacques de Maillé, en faisant dresser un nouveau terrier, demandait que l'on veuille bien reconnaître que lui étaient dus cens et acapte. Cinq ans plus tard la Révolution remettra tout en question.

# Les Périgordins au bois au XVIII<sup>e</sup> siècle

1<sup>ère</sup> partie

par Nicolas ANDRIEUX<sup>1</sup>

*L'étude des "Périgordins au bois" s'intègre dans la recherche des rapports complexes liant l'homme à un milieu naturel. La compréhension des écosystèmes représente un thème majeur dans la connaissance des sociétés rurales. Anne-Marie Cocula-Vaillières, en étudiant "Les hommes de la Dordogne"<sup>2</sup>, du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, nous engage à poursuivre dans cette voie. Ainsi se constitue un point d'attaque privilégié pour élaborer une histoire de la société et des mentalités. En Périgord, l'omniprésence du monde de l'arbre et de la forêt fournit un cadre idéal à ce type d'étude. Néanmoins, la difficulté à saisir ce milieu naturel dans sa globalité, la rareté en documents variés, nous ont amené à nous pencher, essentiellement, sur des documents spécifiques et particulièrement riches : ce sont les procès forestiers qui étaient conservés au greffe de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Guyenne de Bordeaux.*

## Introduction

Le Périgord d'autrefois livre, souvent, deux images popularisées mais contraires. Il serait en même temps "pays des mille et un châteaux" et "pays

1. D'après le mémoire de maîtrise (T.E.R. : travail d'études et de recherches) soutenu à l'Université de Bordeaux III, par Nicolas Andrieux, sous la direction d'Anne-Marie Cocula-Vaillières.

2. Cocula-Vaillières (A.-M.), *Un fleuve et des hommes. Les gens de la Dordogne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Tallandier (Bibliothèque Géographia), 1981.

des Croquants". Ces images rivales sont devenues presque mythiques et l'on se serait assoupi dans leur quiétude si propice aux légendes. N'oubliait-on pas, par là, toute l'ampleur d'une civilisation rurale que l'on se faisait fort de célébrer ! Par le dépouillement des plaintes, procès-verbaux et interrogatoires recueillis auprès des plaignants, accusés et témoins, le lien avec cette société rurale périgordine était fait<sup>3</sup>. Par la parole libérée ou contrôlée sous la plume des gens de justice, ce sont les Périgordins eux-mêmes qui s'expriment (251 plaignants, 540 accusés, 1430 témoins, sans compter le personnel judiciaire local). Nous leur laisserons donc largement la parole. Grieffs et doléances se succèdent autour d'une délinquance concernant la coupe et le vol de bois, la chasse et le pacage. Ces documents n'excluent pas de dresser un état de la forêt périgourdine au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ils décrivent surtout des compétitions autour de l'arbre, des travaux et rivalités pour l'appropriation de la forêt. On a parlé pour le XVIII<sup>e</sup> siècle d'une forêt ne couvrant qu'environ 25 % de la surface du Périgord (contre plus de 43 % aujourd'hui !). Pierre Buffault, dans les années 1930, ne manquait pas de souligner le manque d'intérêt présenté par les procès forestiers "incapables" de fournir des données chiffrables, "ne présentant qu'une succession de menus délits"<sup>4</sup>. Or, on peut légitimement y retrouver, comme l'avait fait Gérard Pédemay, l'état de cette forêt périgordine "menacée"<sup>5</sup>, retracer ce qui est arrivé à ce "pays au bois" qu'a de tout temps constitué le Périgord.

Certes la volonté monarchique conditionne le cadre de notre lecture<sup>6</sup>. Dans une forêt que l'on croyait inépuisable, elle cherche à surveiller et à punir tout abus. Mais il faut tenter d'aller au-delà du crible qu'elle constitue. L'influence des élites locales sollicite une quantité de procès (236 affaires pour les périodes retenues). Le nombre des acteurs et les habitudes prises par les travailleurs ruraux contribuent à fortement restaurer l'animation du milieu naturel étudié : la forêt et toutes ses extensions boisées, y compris en bordure des champs. La volonté d'imposer des règles étant, au cours du siècle, mise en échec, tentons de restituer la vision des contemporains ; par leurs mots se dégagent des couleurs et des images, leurs malheurs, leurs ambitions et espoirs. Il y a les volubiles, les véhéments et les taciturnes, l'origine sociale conditionnant bien des attitudes face à la justice. A leur écoute, ressort

3. Fonds 8 B des Archives départementales de la Gironde.

4. Buffault (P.), *L'évolution de la forêt en Périgord*, Bordeaux.

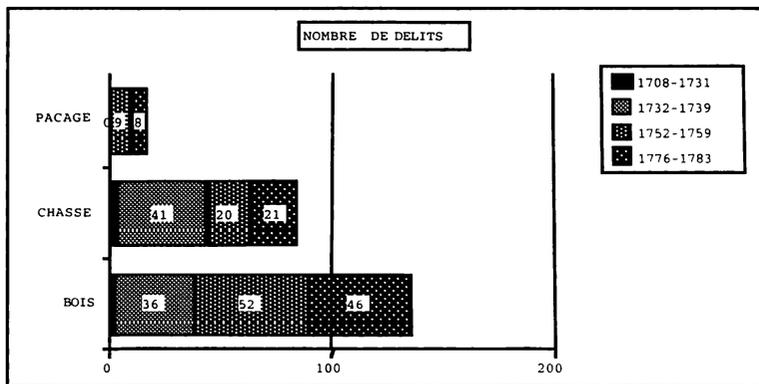
5. Pédemay (G.), "La forêt périgourdine au XVIII<sup>e</sup> siècle : une forêt menacée ?", in *Annales du midi*, n° 164.

6. L'ordonnance de 1669 dite des "Eaux et Forêts" fonde un tribunal particulier. Cette loi, comme d'autres qui suivront, témoigne de "l'obsession" de la royauté à protéger la matière première de l'époque : le bois, vital en particulier pour la métallurgie et la construction navale. Les hautes-futaies ou taillis en repousse sont contrôlés. Tout propriétaire désirant couper du bois doit "théoriquement" demander une autorisation préalable, réserver un quart à la futaie. La chasse est réservée aux nobles hauts-justiciers.

l'omniprésence de l'arbre en Périgord, les difficultés et mutations de l'économie rurale, et surtout les unités, préoccupations et transformations des différents corps sociaux. Dans la recherche d'un ordre social, l'Ancien Régime semble avoir échoué, c'est ce que pourrait démontrer la Révolution de 1789, le Périgord malgré l'étroit maillage de ses châteaux et le poids de ses élites privilégiées ne faisant pas exception. Nous essayerons donc de voir comment la société périgordine se trouve bouleversée, comme éclatée, tant la notion d'ordre apparaît précaire, face aux débordements rencontrés chez les acteurs de délits forestiers, et tant la forêt semble convoitée. L'ombre de la Révolution s'annonce-t-elle, en Périgord, plus sombre qu'ailleurs ?

Nous parlerons dans cet article des types de délits, des comportements et de l'organisation économique et sociale qu'ils induisent. Puis nous présenterons les groupes d'acteurs, sans oublier d'évoquer, chaque fois que cela sera possible, tout ce qui concerne les solidarités, affrontements et enjeux sociaux.

## I. Les délits : d'une "menue" délinquance au "pays au bois"



Les décomptes des délits au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle montrent l'importance des délits pour vol et coupe de bois, quelle que soit la période. Pourtant, au début du siècle, les délits de chasse étaient encore plus nombreux. Les délits de pacage n'apparaissent qu'à partir de 1754.

### 1. La chasse : le féodalisme en échec

Rappelons que la chasse fait partie des stricts privilèges nobiliaires, c'est une survivance tenace de la féodalité en Périgord, théoriquement échue

7. L'état de la forêt, son animation par les travaux, les mésaventures qui s'y déroulent, sont plus longuement évoqués dans notre mémoire de maîtrise.

aux seuls nobles hauts justiciers. Il y a des explications dans ce basculement de la répartition majoritaire des délits forestiers. Certaines tiennent en la position sociale des plaignants, il y a de moins en moins de nobles ruraux de souche ancienne à se plaindre (cette catégorie sociale décline-t-elle ?), et d'autres en la fragile structure de l'institution judiciaire. Lointaine, la juridiction des Eaux et Forêts de Guyenne, installée dans le vétuste palais de l'Ombrière de Bordeaux, ne peut que déléguer l'instruction des procès auprès de la masse des juges locaux du Périgord. Certes elle peut nommer des gardes forestiers ou le Grand Maître peut se rendre en inspection, mais la Guyenne est vaste et les gardes parfois accusés de corruption voire de paresse, d'où une désaffection certaine de ce tribunal particulier. La royauté dans sa volonté de préserver le capital forestier du pays montre de réelles difficultés.

On peut aussi penser que le sous enregistrement des délits de chasse à partir des années 1750 marque l'impuissance à réprimer ce genre de délits. En effet, le champ des infractions peut être immense et s'étendre à la pêche, des récidivistes existent et il y a même des cas de rébellion. Le port d'armes constitue déjà en soit une source d'infraction et d'inquiétude pour les autorités. François Lassere dit "Simounet" de Sireuil a été "veu tuer au moins plus de trente perdrix, lièvres ou bécasses..." qu'il envoyait vendre par ses valets au marché de Sarlat. Il "tirait toute les fois qu'il trouvait loccasion et... porte toujours un pistolet à la ceinture et l'autre à la poche". Les affichages et lectures des interdictions royales à la porte des églises ou les jours de marché n'amènent pas à une augmentation de la répression, alors que la pénétration accélérée des espaces forestiers, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'aurait laissé présager.

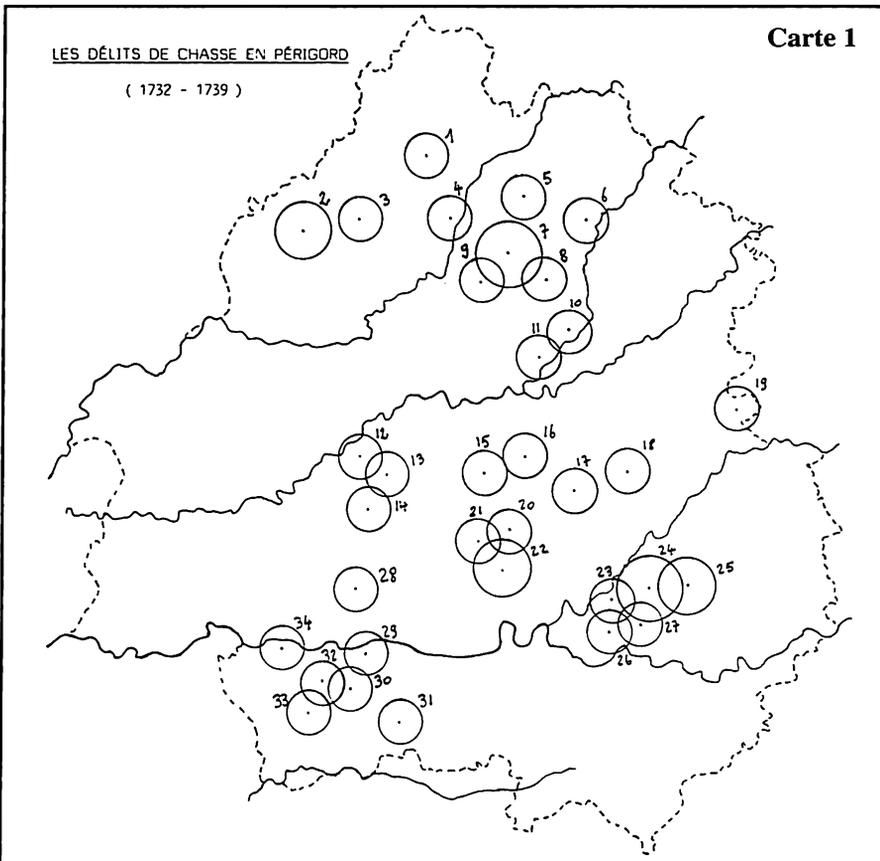
Le droit de chasse faisait partie des banalités d'une seigneurie. Au titre de haut-justicier, le seigneur percevait ainsi la moitié des amendes<sup>8</sup>. C'est l'un des privilèges nobles les plus visibles, c'est ainsi que le marquis Henri Jacques de Taillefer, seigneur de Barrière défend son droit : "que doit-on penser lorsqu'un homme de la lie du peuple s'avize sans aucune espèce de droit de pêcher et chasser publiquement pour ainsy dire à la barbe et sous les girouettes du seigneur haut justicier... ce particulier effronté s'il en fut jamais s'avize de traiter le suppliant comme s'il était son égal... ceci est contraire à la vénération due à sa naissance et à ses qualités"<sup>9</sup>. Pour de nombreux nobles, particulièrement les plus

8. (8 B 77 - 1738). Le curé de Sainte-Marie-de-Chignac "petite paroisse ou la société est assez rare" a été vu tous les matins "en robe de chambre et bonnet de nuit" guetter les poules d'eau et pêcher au bord d'un lac et ruisseau et il y revient à l'heure de l'angélus (8 B 220 - 1777). Le sieur Guillaume Lasuze, bourgeois de Cunèges "chasse sous les girouettes du château" de Louis de Briancçon, chevalier de Perrou, Rouillac, co-seigneur haut-justicier (baronnie de Mancuq) (8 B 236 - 1782).

9. 100 livres pour la première infraction de chasse, 200 livres pour la seconde, pour la troisième fois d'être attaché au carcan de lieu de leur résidence à jour de marché et banni pour cinq ans hors du ressort de la Maitrise (de Guyenne).

10. (8 B 233 - 1781)

modestes, la chasse constitue une manifestation ostentatoire de leur pouvoir, on y tient car sa pratique est enracinée dans les terroirs que l'on parcourt. Dernière activité qui distingue du commun et rappelle le genre de vie de la chevalerie médiévale. A cet égard, il est significatif de constater que c'est jusque sous les girouettes (symbole de la haute justice) du château que bien souvent se commet le délit de chasse. De part la naissance l'ordre féodal conférait à chacun un rang et une tâche. Le noble protège. Les roturiers travaillent. La seigneurie distribuait les rôles dans cet espace. Les raisons invoquées pour interdire la chasse sont la négligence des occupations artisanales et agricoles, la destruction du gibier, les dégâts dans les cultures et le port d'armes. En associant les symboles visibles de la vie aristocratique (le château, surmonté de sa girouette, dominant les terrains de chasse, garennes et réserves seigneuriales), les "suppliants" entendent bien démontrer qu'il y a eu rupture du naturel équilibre ancestral et spatial. Ils sont insultés et désobéis par ces "libertins", ces "oisifs" qui ont la "témérité de braver" leur autorité immémoriale.



- |                             |                           |
|-----------------------------|---------------------------|
| 1- Saint-Martial-de-Valette | 18- Bars                  |
| 2- Gout-Rossignol (2)       | 19- Villac                |
| 3- Vieux-Mareuil            | 20- Cendrieux             |
| 4- Quinsac                  | 21- Veyrines-de-Vergt     |
| 5- Milhac-de-Nontron        | 22- Sainte-Alvère (2)     |
| 6- Thiviers                 | 23- Les Eyzies-de-Tayac   |
| 7- Saint-Pierre-de-Côle (3) | 24- Sireuil (3)           |
| 8- Vaunac                   | 25- Marquay (2)           |
| 9- La Chapelle-Faucher      | 26- Saint-Cyprien         |
| 10- Savignac-les-Eglises    | 27- Meyrals               |
| 11- Sarliac-sur-l'Isle      | 28- Queyssac              |
| 12- Grignols (Ps. de Bruc)  | 29- Cours-de-Pile         |
| 13- Manzac-sur-Vern         | 30- Colombier             |
| 14- Villamblard             | 31- Montaut               |
| 15- Marsaneix               | 32- Monbazillac           |
| 16- Saint-Pierre-de-Chignac | 33- Flaugeac              |
| 17- Saint-Cernin-de-Reilhac | 34- Lamonzie-Saint-Martin |

Les seigneurs hauts justiciers ont beau en référer à leurs droits de banalités, les chasseurs s'en moquent, invoquant le plaisir qu'ils ont à chasser, souvent à plusieurs et avec des chiens. Les paysans ne manquent pas de venir témoigner des dégâts que ces "sieurs" souvent bourgeois occasionnent aux récoltes. Ils traversent les champs de blé en épis, le maïs mûr ou les vignes avant les vendanges (et pas seulement dans le Bergeracois). Leur chasse est ouverte et souvent à découvert, narguant les ordonnances royales sur la chasse ou le port des armes à feu, les chasseurs surpris ne déclarent pas ignorer les défenses qui leur sont faites, ils se promenaient et s'ils étaient armés ce n'était que pour garantir leur sécurité sur les chemins. Ils ne savaient pas, que les terres, qu'ils traversaient constituaient un fief haut-justicier ou alors ils feignent d'en méconnaître les limites. Certains madrés se croient autorisés à chasser par le garde-chasse du château, qui les accompagnait, ou avoir l'autorisation du châtelain voisin, parti au service du roi, et qui peut leur avoir affermé la chasse ou demandé de dresser un chien.

Tous les nobles ne peuvent se prévaloir de gardes-chasses ou de juges au château suffisamment efficaces, comme les marquis d'Hautefort ou de Lamothe-Fénelon ou le prince Gabriel Marie de Talleyrand-Périgord. Dans ces espaces fortement dominés par l'aristocratie, les gens du seigneur partaient à la poursuite des contrevenants.

Ailleurs de très nombreuses seigneuries sont vendues, d'autres sont ecclésiastiques, il y a des francs-fiefs ou des anoblis très récents, une nombreuse noblesse d'épée absentéiste, qui fait respecter les droits régaliens ? Les violences verbales (20 affaires), les insultes faites à la population ou aux autorités ne sont

pas rares<sup>11</sup>. On trouvera même deux cas de violences physiques. Les gardes-chasses de hobereaux sont particulièrement exposés. Les chasseurs ne supportent pas les interventions de ces domestiques. Injuriés et mis en joue "ils demandent grâce", ce sont eux qui fuient à grandes enjambées vers le château où ils préviennent leurs maîtres. Les infractions naissent souvent d'incompréhensions dans l'enchevêtrement politique de l'espace (une des excuses type du chasseur) : où s'arrêtent les seigneuries, qui peut prétendre posséder un véritable château surmonté de ses girouettes et dominant réserve et terrains de chasse ? Il y a ceux qui possèdent des terres gratifiées d'une "érection", aux limites floues, dont on ne savait qu'ils étaient devenus seigneurs nobles, même s'ils vivaient noblement, ceux qui ont dû s'absenter de leur château pour aller au service du roi (armée ou cour de justice). Autant de raisons de contrevenir aux ordonnances, de tenter d'imiter les anciens ou nouveaux nobles. Les deux juges de Thiviers, qui s'affrontent en 1752, ont tous les deux acheté des seigneuries, mais Joseph de la Peyronye peut dire de Léonard Gaillard, seigneur de Vaucocour : "ne point connaître de fief audit Sieur Gaillard quoique il loge et habite la maison noble de Vococour... en a este longtemps fermier et concierge"<sup>12</sup>. La noblesse est devenue trop hétérogène. C'est parfois par petite annonce dans les gazettes que se vendaient les seigneuries et l'on sait l'intérêt de nombreux bourgeois à copier le mode de vie des nobles dans l'espoir un jour d'être anoblis, puis acceptés par leurs pairs. Comment ne pas revendiquer, dès lors, tous les droits attachés à la terre noble, comme la chasse, alors que l'on est encore soi-même roturier ! Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ordre social séculaire, façade faite de symboles, ne suffit plus à rythmer les obligations et devoirs de chaque membre de la société. L'abondance des délits de chasse est là pour nous le rappeler. On ne saurait justifier autrement les risques pris par les chasseurs dont les coups résonnent de coteau en coteau, certains même saluent des villageois croisés sur leur chemin<sup>13</sup>.

11. A Lamonzie-Saint-Martin : "un lievre levé par des bergers dans un retouble se trouva impliqué parmi des lavandières de la Dordogne... cela favorisa beaucoup un chien matin à poursuivre de près et à prendre ce lievre à une trentaine de pas de la, dans la juridiction de Moncuq... le métayer de mr. le Duc de Biron accouru à toutes jambes pour arracher led. lievre de la gueulle du chien". Mais il fut remis à La demoiselle Marie Planteau, fille du procureur général de Bergerac "le sieur de Mensignac s'avança pour se faire donner le lièvre". Devant le refus de la demoiselle, disant qu'il avait été pris dans son fief, il la menaça "d'un coup de fusil jusques a la vizes presques a bout touchant et se servant de plusieurs paroles libres (et termes sales) l'envoyant promener en termes les plus grossiers, ce qu'on peut en termes plus doux, vous êtes une foutue bougresse, une garce, une putain, si je m'approche de toy je te jetteray dans la riviere". La demoiselle insiste, si son père ou son frère avaient été là : "ils ne l'insulteraient pas". Les chasseurs (les fils de la dame de Mensignac, le fils du sieur Ricard de Boise et le sieur Gaussen de la Ferrière) répondant qu'ils se moquaient d'eux : "s'il y était il luy donnerait des coups de batons et quant à la chasse il ce moquaient de cela qu'il avaient la permission de chasser partout ou ils voudraient" (8 B 72 - 1737).

12. (8 B 124 - 1752)

13. Jean Coursat, meunier de Thiviers, témoigne : "il rencontra... [l'accusé] dans la ville de Thiviers et dans la rue et au devant la porte de mr. l'archiprete dit voila la becasse que je viens de

Ainsi naît toute une convivialité autour du loisir de la chasse, accaparée par des émancipés qui s'entraînent les uns les autres, s'arrêtant chez quelque hôtesse pour s'abreuver d'un peu de vin. Ils interrogent les paysans pour retrouver la piste du gibier, connaissent des terres sans seigneurs. A Monmadales, le sieur Larougie, pour convaincre un autre chasseur de le suivre "dit qu'il n'avait rien à craindre que le dit prat pourri était sans seigneur et qu'il ne faisait partie d'aucun fief". Poursuivant un lièvre, il interpelle les paysans disant "qu'on lui avait oté à son chien, qu'il ne plaindrait pas trois livres de le trouver"<sup>14</sup>. Faire bonne chère devient aussi l'un des objectifs des chasseurs, pour se faire une tourtière "aux petits oiseaux", car invités le jour du "dimanche gras", ou faire plaisir à sa femme enceinte "qui avait eu envie d'un lièvre" reconnaissent certains<sup>15</sup>. L'auberge devient donc un des lieux de visibilité. Là se délient les langues et les accusés se dévoilent avec le plus grand naturel. A Sainte-Alvère, à Laularie, pendant que deux marchands de bœufs s'attablent, "Lentignat, fils puiné, donna à sa mere sept à huit œufs de perdrix rouze laquelle les cassa sur le champ et les mit en omelette et la mangerent... (proposant d'en donner à celui qui dépose) elle dit que son fils aurait bien fait d'apporter la perdrix mais lui dit qu'il l'avait manquée et sa mere luy dit que s'il l'avait portée on l'aurait mangée... plut à Dieu nous l'usions"<sup>16</sup> ! Au bourg de Ponteyraud, plusieurs jeunes "bourgeois" et étudiants "aportèrent cinq perdrix lesquelles... [l'aubergiste]... leur fit cuire, et apres les dits sieurs furent les manger à la fontaine". Là, autour de la place, ils se mirent à tirer des coups de pistolets à blanc en l'air et à bien plaisanter sur le seigneur local : "monsieur de Ponteyraud n'avait qu'à chercher des cages pour metre ses poulets" (!) et ils continuèrent, une partie de la nuit, à tirer au bas des maisons du bourg. Il s'agit là d'un désordre considérable, où l'on sent bien la difficulté de certains nobles "authentiques", peut-être humbles, à faire respecter leur privilège exclusif<sup>17</sup>.

Il n'y a guère que douze cas de braconnages pour tenter de se dissimuler, bien que les utilisateurs de furets comme certains curés passent difficilement inaperçus et sont réputés bons chasseurs. La protection des cultures est l'excuse invoquée par le curé de Peyrillac, Izaac Lanoue, qui furetait afin d'éliminer les lapins qui détruisaient une plantation de jeunes mûriers<sup>18</sup>, ou par des laboureurs qui cherchaient à protéger leurs potagers,

tuer au repaire pres de l'estang de Vergne qu'on disait que je ne l'aurais pas... [le meunier] lui ayant [alors] crié vous ne l'aurez pas" (8 B 121 - 1752). A Cendriéux, c'est même le valet du seigneur des Taboissies (plaignant), qui croise le chasseur demandant naïvement "si les perdréaux étaient gros" (8 B 64 - 1734).

14. (8 B 227 - 1779). Sur les terres du parlementaire bordelais : Léonard de Paty du Rayet.

15. Paroisse du Temple à Cherveix-Cubas, sur les immenses fiefs du marquis d'Hautefort (8 B 75 - 1738). Auberge de Villac (8 B 236 - 1782).

16. (8 B 67 - 1735)

17. (8 B 56 - 1723)

18. A la demande du garde-chasse de François-Louis de Salignac, marquis de la Mothe-Fénéton, qui "luy laissa deux lapins pour son diner" (8 B 123 - 1753).

champs de maïs, blé ou fèves. Pour ceux qui, cachés dans des huttes en branches de châtaigniers, utilisaient des filets et appeaux pour attirer les mâles de perdrix ou des sentiers semés conduisant à des lacets, pas d'excuses. Leur fuite prouve leur culpabilité, d'autant que la sévérité des peines encourues est exemplaire<sup>19</sup>. C'est en tentant maladroitement de se dissimuler avec leurs fusils "empruntés", que des laboureurs sont surpris, à Villamblard, par les gens du marquis. Ils s'en prenaient aux garennes seigneuriales, bouchant les trous des clapiers et guettant les lapins, ils ont été vus "bonnet à la teste sans chapeau"<sup>20</sup>. Mais le petit nombre de braconniers découverts, réputés "professionnels" et organisateurs de "trafics", si prompts à disparaître, ne peut être mis en parallèle avec l'immense majorité des chasseurs. Insoucians, ils font tonner leurs pétoires, accompagnés de chiens "couchants" ou "courants".

Il faut noter le peu de succès des prises, la difficulté à ajuster les tirs. Mis à part lièvres et lapins, perdrix et pigeons, très peu d'autres catégories de gibier sont mentionnées : de rares bécasses, quelques merles, alouettes ou grives, près d'étangs des poules d'eau ou des canards sauvages, une mention énigmatique de chasse à la "bête sauvage", peut-être un blaireau qui commettait des dégâts aux cultures. Quant à la chasse aux loups, c'est le subdélégué de Sarlat qui s'en plaint, organisant des battues avec primes. Où est le devoir de protection des nobles hauts-justiciers ? Seul le sieur Froidefond se vante, le jour de la Saint-Front, à la porte de l'église de Villac, avoir tué trois lièvres, une perdrix et une bécasse en seulement "cinq coups... un (lièvre) luy avait coupé les deux jambes de devant"<sup>21</sup>.

## 2. Le bois : des attaques multiples

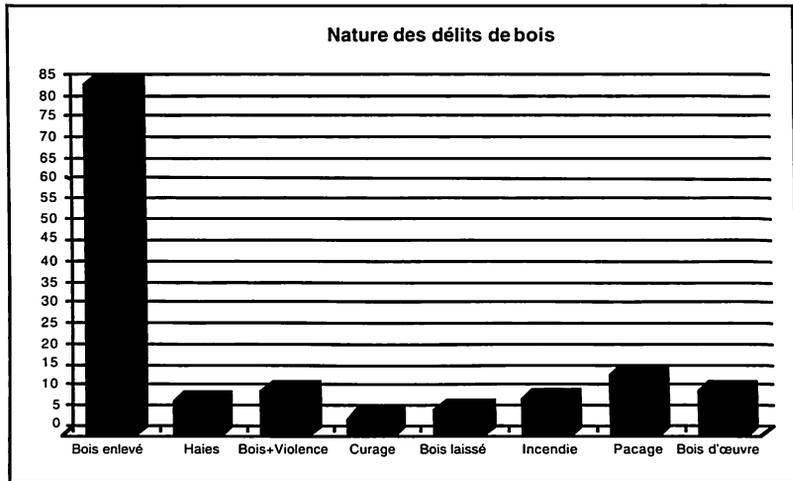
### a. Nature et déroulement des infractions

Aux confrontations plutôt stéréotypées des délits de chasse s'oppose une grande variété d'infractions liées à la coupe ou vol de bois et au pacage. Ici, plus question d'atteinte à un privilège, il s'agit d'attaques de toutes formes à la propriété privée forestière : coupe et enlèvement, vol de bois d'œuvre ou de brasse, élagage, destruction de haie, pacage dans les taillis, incendie...

19. Une peine de fouet et 30 livres d'amende pour la première fois, puis être fustigé flétri et banni pour 5 ans du ressort de la Maîtrise de Guyenne (8 B 123 - 1753). D'après un bourgeois de Périgueux, habitant Blis et Born : "dans la saison de la couvée des perdrix... Lamoutas... vint lui demander de l'accompagner à l'appel des malles de perdrix rouges" (8 B 145 - 1758). Le domestique de Charles de Ségur, vicomte de Montazeau, et Etienne Barbe dit Bardot, garde-chasse de monsieur de Journac, habitant le château de la Coquille, témoignent avoir vu "quatre sentiers d'une largueur d'un pied pratiquaient expressement pour y étendre des lacets et dans lesquels il y en avait en effet quatre : trois en crins et un en lil". Partis avertir le seigneur au château, à leur retour, on avait "enlever les lacets et raclé la terre, les agrains ramassaient" (8 B 224 - 1779).

20. Chez Henry de Taillefert, marquis de Banière, comte de Rousille et Villamblard (8 B 62 - 1733).

21. Saint-Etienne de Puycorbier (8 B 150 - 1759, A.D.G. : C 465, C 483, C 497) Villac (8 B 75 - 1738).



Si la coupe de bois, suivie de l'enlèvement (85 cas), représente près des deux tiers des délits, il y a de multiples façons de l'opérer. L'emploi de charrettes et bœufs est fréquemment mentionné. Les accusés agissent au grand jour, souvent sûrs de leur droit. De minutieuses préparations prouvent la préméditation. Les témoins ont été nombreux à avoir vu passer les lourds convois de bois et ont entendu les coups des haches ou les cris des bûcherons et bouviers au travail. Surtout si la manœuvre s'est répétée dans la journée, voire a duré quelques jours, mobilisant l'emploi de plusieurs charrettes. De toute façon, même si les attelages n'opèrent qu'une rotation pour emporter le bois coupé, les traces de roues dans les ornières boueuses ou le fiant laissé par les bêtes ont tôt fait de trahir les coupables, conduisant les propriétaires légitimes aux accusés. Le prêt d'une paire de bœufs ou d'un attelage avec charrette de voisinage en voisinage peut aussi s'avérer fatal. Et, une fois service rendu, il vaut parfois mieux témoigner avec l'accusation plutôt que de risquer la séquestration de ses animaux de trait. Parfois quelques ânes, dénommés "bourriques", ont permis de déplacer de lourds faix de bois volé ou le transport d'une personne. Le cheval semble réservé aux nobles et juges.

C'est sur le dos ou l'épaule que, le plus souvent, nos délinquants emportent leur faix. Une ficelle ou cordelette lie les branches coupées à la serpe ou au couteau. Nous n'avons que 19 mentions de fagotage ainsi opéré. De nombreux dossiers oublient de préciser la façon dont les vols ont été commis. Mais, au vu de la quantité de bois volé et de certains témoignages, il semble sûr que ce type de délit soit majoritaire. On peut y ajouter le bois simplement volé, quand il s'agit de bois de brasse ou d'œuvre, vols nocturnes ou commis à la dérobee alors que le bois a été coupé par des bûcherons, charbonniers ou qu'il y a transport par flottage sur un cours d'eau.

Donc, plus rare, mais significatif est l'emploi de la gabare comme moyen de transport, la discrétion de l'eau aura laissé dans l'impunité bien des coupables. Des déplacements rapides, pas de traces, pas d'indices, sauf lorsque les accusés opèrent à la vue de tous. Comme pour les délits requérant l'emploi de charrettes et bœufs, les accusés, sûrs de leur droit, auront alors agi en plein jour. Il s'agit, de cas de coupe de "bois mouillé" : bois de bords de rivières et d'îles<sup>22</sup>.

Mais, pour un cas de vol de bois d'œuvre (11 cas), c'est la nuit, au port de l'Alba à Bergerac, que passe la gabare des fils Borne. Cette cargaison de bois volé n'échappe pas à la vigilance du jardinier Pierre Rabil : "vers neuf heures du soir, vit deux hommes conduisant un gabarot chargé de planches merrains\* et faisonnats... lui demandèrent s'ils pouvaient arrêter leur bateau répondit qu'il y avait dans cet endroit beaucoup d'eau mais que s'ils voulaient descendre plus bas il y avait un petit gravier et leur aiderait à le mettre au sec dès qu'il serait revenu de chez lui ou il avait besoin d'aller. Ce qu'ils acceptèrent et le déposant leur ayant demandé s'ils voulaient vendre le faisonnat il lui répondirent qu'il était pour le Sieur Espinasse et quand le déposant fut revenu de chez lui il ne retrouva point le dit bateau et étant monté un peu plus haut il le vit accroché vis-à-vis la maison du nommé Pape et les deux hommes qui étaient dedans déchargeant du merrain observant de ne pas faire beaucoup de bruit et le dit déposant leur ayant demandé de nouveau s'ils voulaient vendre quelques faisonnats qu'ils avaient déchargé il lui répondirent qu'ils s'en arrangeraient ce qui fit soupçonner le déposant que le tout avait été volé". Ce témoignage est extrêmement révélateur. Le jardinier a parfaitement compris ce qui était en train de s'opérer, sa précision permet de reconstituer les étapes du vol et le réseau de complicité. La contrebande est-elle à ce point courante, qu'elle semble banalisée dans les propos du témoin ? Son métier de jardinier, au bord du fleuve, contribue à cette connaissance. Notons aussi que ce sont les accusés qui interpellent le témoin pour demander où accoster. Ils ne connaissaient pas les lieux et n'ont pas craint de solliciter l'homme. L'enquête nous apprend qu'ils viennent de Saint-Julien-de-Lampon avec leur cargaison volée. C'est à une distance de près de 80 kilomètres de Bergerac. Il y a même davantage, puisque ce bois qui flottait sur la Dordogne appartient à un marchand de Souillac. Les voleurs arrivent à la nuit tombée, ils ont un complice qui les attend sur place. Le bois volé a été préalablement vendu au tonnelier Jean Vezy dit Pape, capable de transformer le bois d'œuvre afin de le rendre méconnaissable en effaçant la marque du marchand. Mais, c'est bien spontanément que le jardinier, propose

---

22. Pêcheurs, lavandières et bateliers du bourg de Bigaroque, ont vu passer l'esquif des sieurs Joseph Deguilhem et Jean Tourens allant couper peupliers et aubiers sur une île de la Dordogne, à Cabans (8 B 143 - 1758).

d'acheter une partie de la cargaison ! Sans le rendez-vous manqué et la mésentente son comportement eut pu être tout autre, il n'a pu bénéficier à bon prix d'une partie de ce bois volé. Il y a du dépit dans son témoignage, n'est-ce pas par deux fois qu'il a insisté pour acheter des planches ? D'ailleurs c'est lui qui est allé prévenir la maréchaussée qui en pleine nuit débarque chez Jean Vezy et surprend une partie des comparses, les autres s'étant enfuis par la fenêtre, ne laissant que leurs lits défaits<sup>23</sup>. Par ces témoignages nous entrons dans le quotidien de gestes. Il y a la délinquance ouverte et des attitudes délictueuses, chacune à un degré d'habitudes prises. Une marge étrange, des signes entendus, une connivence où franchir la barrière de l'illégalité est facile. Facile et difficilement cernable : où se situe la vraie délinquance ? Sont-ce : les receleurs qui pourront se disculper (des lettres patentes du roi en faveur de Jean Vezy cassant le jugement de la Table de Marbre de Guyenne, en font foi), ou les convoyeurs qui sont arrêtés après avoir pris tous les risques et vendu leur cargaison pour une faible somme d'argent ? Les jardiniers, tonneliers ou marchands du bord du fleuve au commerce prompt, à la porte toujours ouverte, ne savent-ils pas transformer la rare matière première, l'écouler et la vendre avec profit ?

Allons plus loin, différencions ce type de vol d'avec les vols commis avec charrettes et bœufs. Les attelages parcourent de faibles distances. Vols entre voisins, les juges verbalisateurs n'ont pas loin à aller pour trouver le bois volé dans les granges ou greniers : ce sont des délits de proximité, cantonnant l'utilisation du bois à un usage domestique, alors que l'utilisation de l'eau révèle l'existence d'un trafic et l'organisation d'un véritable commerce du bois, la contrebande n'étant qu'un de ses aléas. En 1781, à Bergerac, le jeu entre l'offre et la demande fait même penser à une pénurie puisque la cargaison de bois volé ne cesse d'être sollicitée par des acheteurs. Le bois représente donc un produit considérable, avec des professionnels, le Périgord du XVIII<sup>e</sup> siècle constitue une de ses plaques tournantes.

Outre les délits de coupe et enlèvement, de vol de bois d'œuvre, nous trouvons des curages (4 cas). Ces élagages peu précautionneux, ayant poussé un peu trop loin le souci de la vigueur des arbres, ont conduit certains propriétaires à se retourner contre leurs dépendants : ceux qui tiennent "en

23. Vers 16 heures, le sieur Pierre Ginest dit Thomas, marchand du port de l'Alba qui "était sur une plateforme qui donne sur le bord de la rivière" se vit refuser tout achat. Vers 21 heures, il croise le jardinier et convient "qu'on portait du merrain bien tare ché le Pape... ayant été curieux de scavoir ce que c'était par lui meme s'en fut dans une gabare qui lui appartient...". Arrivé sur les lieux, on lui demanda "ce qu'il faisait là en lui disant quelques injures". Pierre Ginest qui voulait profiter de l'aubaine n'en dénonce pas pour autant les complices, contrairement au jardinier. Il a appris depuis "qu'ils avaient vendu toute leur cargaison et batteau audit Pape cent livres et avaient été payés". Jean Gaussen, maître de bateau de Saint-Vincent de Cosse, qui connaît bien le fleuve, d'ajouter "que ces deux particuliers ne sont pas bien famés dans leur pais (Saint-Julien-de-Lampon)" (8 B 232 - 1781).  
\*Merrain : chênes de menuiserie, bois de chêne fendu en menues planches pour divers ouvrages de menuiserie ou faire des douves (pièces de bois courbes) de tonneaux.

ferme” les revenus de seigneuries ou les métayers oubliant que leurs baux interdisent toute coupe franche d’arbre “ny vert ny sec”. Seuls le fagotage ou le débroussaillage sont, le plus souvent, tolérés. Les bois tout comme les bâtiments et le bétail font partie du capital confié par les propriétaires aux métayers. Parfois, une arrivée inattendue aura conduit les voleurs à laisser le bois sur place (6 cas).

Les simples coupes de haies mitoyennes (8 cas) ou d’arbres isolés pourraient aussi se ranger parmi ces délits dits mineurs. Or, c’est par les reculs ou tentatives de repousse de la forêt que se captent le mieux les mutations de la société rurale. La frontière entre monde de l’arbre et monde des champs (*ager* et *sylva*) met à jour l’arrivée des chicaneurs, bourgeois de Périgueux ou autres roturiers ayant acquis une seigneurie et ses titres n’hésitant pas à en découdre devant la justice pour des faits bénins, affichant leur volonté de marquer, aux yeux de tous, leur propriété. Les vestiges d’une forêt plus loin repoussée, mêlent inextricablement les arbres isolés au monde des cultures, accusant des paysans devenus plus facilement repérables. Ils révèlent aussi l’assaut des nouvelles cultures comme le maïs, la vigne, les fèves ou le tabac. Là, les animaux de la forêt commettent des ravages, que les chasseurs n’oublieront pas de mentionner.

Nous trouvons deux cas de malversation de la part des gardes de la Maîtrise : corruption (délivrance de fausses autorisations de coupe de bois) et négligences dans leur travail, préférant continuer leur métier d’aubergiste ou de teinturier tout en bénéficiant des avantages fiscaux et honorifiques (dispenses d’obligations militaires) de leur charge de garde forestier, sans aucunement exercer la surveillance requise par leurs fonctions<sup>24</sup>.

Les cas de violences (11 cas) sont des mines d’informations sur les attitudes et comportements des sociétés rurales. Alors que la coupe est en train de s’effectuer, les parties s’affrontent sur le terrain. Parfois un juge a été requis pour verbaliser. Les insultes pleuvent et la présence d’armes (bâtons improvisés, longs couteaux, fusils ou pistolets) laisse présager de l’éclatement de violences qui, pour impressionnantes qu’elles soient, souvent n’en demeurent que verbales<sup>25</sup>.

Le délit de pacage (16 cas) ou “faux-paturage” se déroule suivant un schéma courant. C’est la divagation d’un petit troupeau, quelques têtes de bétail, confiées à la garde de jeunes bergers, dans un espace en taillis ou

24. C 487 - 1777, 8 B 238 - 1783, 8 B 223 - 1777)

25. En 1754, à Eygurande, le sieur Armand de Villegente ayant pris “son fusil pour faire le tour de ses biens”, découvre les ouvriers de François Beatrix, bourgeois et négociant de la ville de Bordeaux, coupant des arbres hors des limites qu’il leur avait indiquées : “Il les chassa en jurant et blasphémant qu’ils les tueraient s’ils continuaient leurs travaux en sorte que les ouvriers effrayés de pareilles menaces et crayant pour leur vie se retirèrent et n’osèrent continuer l’exploitation” (8 B 129 - 1754).

anciennement boisé. Les animaux s'échappent, malgré la "surveillance" de leurs gardiens, tout particulièrement attirés par de tendres pousses, tiges ou rejets de souches. C'est donc un dégât aux jeunes espaces forestiers à des bois récemment plantés ou coupés, où les propriétaires entendent faire croître de nouveaux arbres de haute-futaie. Sans doute, est-ce là leur "mirage", ils espéraient le moment venu faire une coupe de rapport. Pour passer le temps, certaines bergères gardaient ensemble leurs troupeaux. La garde du bétail devient un moment privilégié où l'on discute, où l'on file la laine. On interpelle les valets ou les laboureurs qui vont aux champs. Instants de distraction dénoncés par les témoins du seigneur, ils avaient pourtant incité les bergères à se montrer plus vigilantes, le manque de surveillance donnant l'occasion aux animaux de s'aventurer dans les bois voisins. A Sourzac, Marie Barounie déclare "que son père lui a toujours défendu de mener son bétail chez autrui... elle a toujours bien obéi à son père"<sup>26</sup>. Les plaignants ont beau se déchaîner lors de ces délits réputés "quotidiens", tout particulièrement en cas de présence de chèvres (interdites, elles sont dissimulées par les bergers). Les paysans invoquent des droits nécessaires de passage pour se rendre sur quelque pré ou communal. Le plus grave restant les tentatives pour séquestrer le bétail, l'attroupement des villageois de Las Golfarias, à Eyliac, se produit en réaction contre les gens du château qui tentent de "rafler" indifféremment les troupeaux gardés tout autour des bois de Jean de Chancel, seigneur de la Brousse et de Boulazac. Temporairement des camps se forment, d'un côté des villageois armés de bâtons, de l'autre, les hommes du seigneur armés de fusils. Les autorités se montrent particulièrement alarmées que ces troubles ne dégénèrent pas<sup>27</sup>. Le pacage révèle donc un passé considérable d'exploitation forestière. Aucune plainte ou procès-verbal ne mentionne de dégâts commis dans des bois de haute-futaie. Les procès nous ramènent toujours vers cette zone frontière entre le monde de l'arbre et les cultures. Là sont plaints des arbres espérés, vestiges broutés d'un capital forestier déjà évanoui. Pire, selon Bernard Sudrie, ses bestiaux n'ont commis nul dégât puisque "la dite pièce n'est point en bois taillis mais en friche et parfaitement abandonnée"<sup>28</sup>.

Il n'est pas rare que le délit de pacage se double d'un incendie (9 cas) ou de coupes de bois. A Eyliac, des témoins ont vu des jeux, feux de brindilles, amusements de bergers et d'enfants, préludant au déclenchement d'incendies. On trouve aussi la mégarde de charbonniers, des paysans

26. (8 B 150 - 1759)

27. (8 B 126 - 1754, 8 B 128 - 1754 et 8 B 133 - 1755). Les Golferies situé à Eyliac.

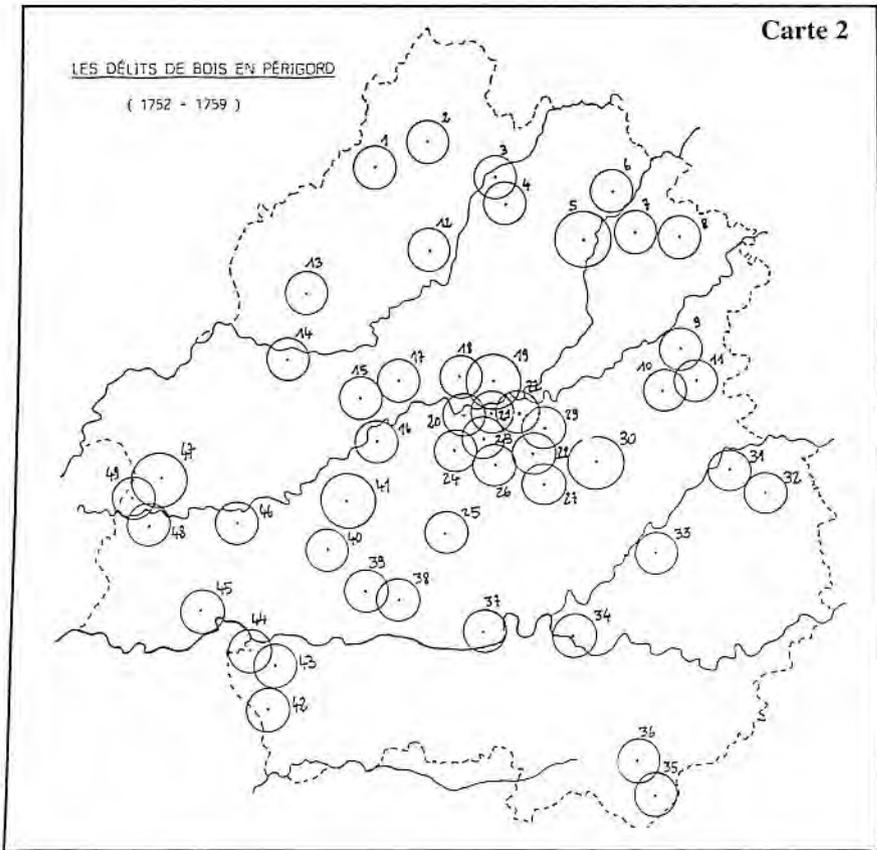
28. (8 B 234 - 1781)

faisant brûler des herbes sèches (bruyères et fougères), rarement spectaculaires ces feux peuvent être à répétition. Les rares mentions de forêts à délits multiples concernent Lanmary à Trélissac et la forêt de Comber à Sarrazac, des restes ou portions des forêts Barade à Fossemagne et Bars, La Double à Echourgnac, Saint-André-de-Double et La Jemaye. Là, les infractions mettent en scène de nombreux accusés, reflet d'un pillage que la disparition des arbres de haute-futaie ne permet plus de masquer. Les métayers des alentours pourront-ils continuer à mener les cochons à la glandée, à couper des ajoncs ou de la litière, à ramasser du bois mort ? On a trouvé des souches d'arbres en taillis frauduleusement coupés, des feux se sont déclarés !

Toutes ces attaques à l'espace boisé montrent une économie organisée ainsi qu'une véritable "faim" de bois (on veut acheter aux gabariers de tous côtés). L'augmentation des délits concernant le bois, dans la seconde moitié du siècle, marque l'intensité de la lutte pour accroître les gains forestiers, s'approprier toutes les ressources forestières. C'est la fin des dernières formes de délinquance tolérée comme le pacage ou le fagotage du bois mort. Est-ce l'effet d'une réaction nobiliaire, l'intrusion massive de propriétaires "bourgeois" ou une combinaison de ces deux effets ? Ce qui se joue, c'est l'encadrement et le contrôle d'une société qui pousse toujours plus en avant les limites de sa subsistance. Car la propriété privée, strictement délimitée, veut effacer l'entité créée par la seigneurie féodale et ses droits d'usage. L'ancien écosystème, "poumon" inépuisable, succombe peu à peu sous les coups de ces ambitions, même si le "mitage" paysan de la forêt reste vivace. Une transformation radicale s'amorce au pas lent des bœufs tirant la charretée de fagots ou au rythme plus tumultueux du cours d'eau emportant le merrain flottant.

### **b. Répartition géographique et conjoncture**

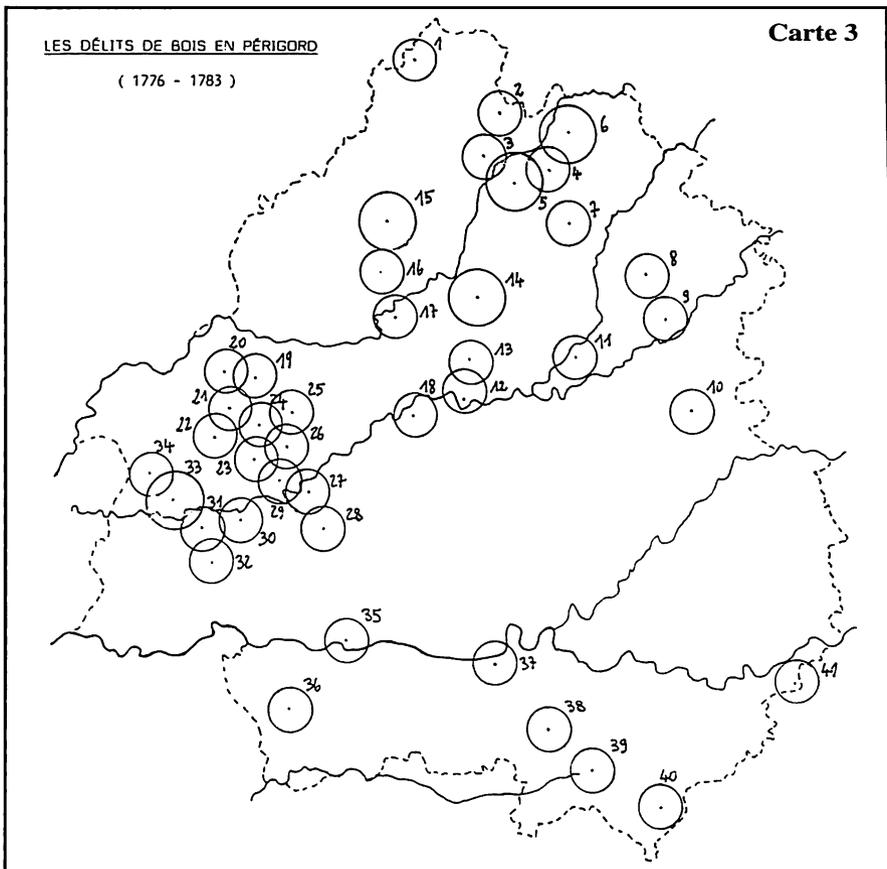
Si presque toutes les régions du Périgord sont touchées par les délits de coupe et vol de bois, elles le sont différemment selon les époques, et de façon plus concentrée que les délits de chasse. Les grands axes de cette localisation sont toujours de direction nord-est, sud-ouest, axes naturels du Périgord, le long de ses cours d'eau. Une grande fréquence de délits dans les régions de Thiviers, Excideuil, Périgueux, Montpon, Bergerac. Pour la première période étudiée (1732-1739), la localisation se concentre sur les grands axes. Pour la seconde période (1752-1759), la moitié des délits s'ordonne dans un cercle de 20 kilomètres de rayon autour de la ville de Périgueux et en pays Barade. L'autre moitié dans un cercle unissant les marges du Périgord : Le Pizou, Gardonne, Villefranche-du-Périgord, Condat-sur-Vézère, Angoisse, Saint-Martin le Pin (voir carte 2).



- |                                 |                                |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1- Connezac                     | 16- Saint-Astier (Ps. de Bruc) |
| 2- Saint-Martin-le-Pin          | 17- Mensignac                  |
| 3- Saint-Pardoux-la-Rivière     | 18- Champcevinel               |
| 4- Milhac-de-Nontron            | 19- Trélissac (2)              |
| 5- Nantheuil (2)                | 20- Périgueux                  |
| 6- Saint-Paul-la-Roche          | 21- Boulazac                   |
| 7- Sarrazac                     | 22- Bassilac                   |
| 8- Angoisse                     | 23- Atur                       |
| 9- Hautefort (Ps. Saint-Aignan) | 24- Notre-Dame-de-Sanilhac     |
| 10- Granges d'Ans               | 25- Saint-Amant-de-Vergt       |
| 11- Nailhac                     | 26- Marsaneix                  |
| 12- Cantillac                   | 27- La Douze                   |
| 13- Coutures                    | 28- Saint-Pierre-de-Chignac    |
| 14- Ribérac (Ps. Saint-Martin)  | 29- Eyliac                     |
| 15- Saint-Aquilin               | 30- Fossemagne et Bars (2)     |

- |                              |                                 |
|------------------------------|---------------------------------|
| 31- Condat-sur-Vézère        | 41- Saint-Jean-d'Estissac (2)   |
| 32- La Cassagne              | 42- Thénac                      |
| 33- Peyzac-le-Moutier        | 43- Gageac-et-Rouillac          |
| 34- Coux et Bigaroque        | 44- Gardonne                    |
| 35- Villefranche-du-Périgord | 45- Port-Sainte-Foy et Ponchapt |
| 36- Prats-du-Périgord        | 46- Beaupouyet                  |
| 37- Lalinde (Ps. Sauveboeuf) | 47- Eygurande et Gardedeuil (2) |
| 38- Lamonzie-Montastruc      | 48- Ménesplet                   |
| 39- Queyssac                 | 49- Le Pizou                    |
| 40- Saint-Jean-d'Eyraud      |                                 |

Pour la troisième période (1776-1783), l'activité délictueuse se concentre dans la moitié nord et ouest du Périgord, sur la rive droite de l'Isle avec une étonnante densité dans la Double (voir carte 3). Toujours quelques cas vers Bergerac, mais autour de la forêt de la Bessède existe une sollicitation plus accrue, en cette fin de siècle (y compris pour la chasse).

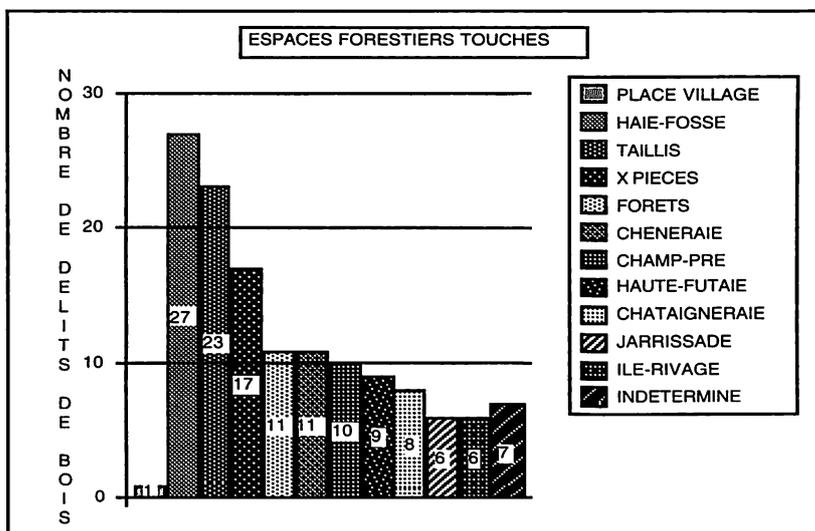


- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| 1- Bussière-Badil                   | André-de-Double                                      |
| 2- Abjat-sur-Bandiât                | 23- Saint-Etienne-de-Puycorbier                      |
| 3- Saint-Pardoux-la-Rivière         | 24- Saint-André-de-Double                            |
| 4- Saint-Saud-Lacoussière           | 25- Saint-Vincent-de-Connezac                        |
| 5- Milhac-de-Nontron (2)            | 26- Beaumont   |
| 6- Mialet (2)                       | 27- Sourzac  |
| 7- Thiviers                         | 28- Issac  |
| 8- Clermont-d'Excideuil             | 29- Saint-Front-de-Pradoux                           |
| 9- Saint-Raphaël                    | 30- Beaupouyet                                       |
| 10- Saint-Rabier                    | 31- Saint-Martial-d'Artenset                         |
| 11- Saint-Vincent-sur-l'Isle        | 32- Saint-Géraud-de-Corps                            |
| 12- Périgueux                       | 33- Ménéstérol (2)                                   |
| 13- Champcevinel                    | 34- Eygurande et Gardedeuil                          |
| 14- Eyvirat (2)                     | 35- Bergerac   |
| 15- Monsec (2)                      | 36- Sigoulès (Ps. Lestignac)                         |
| 16- Paussac et Saint-Vivien         | 37- Pontours   |
| 17- Lisle                           | 38- Saint-Avit-Rivière                               |
| 18- Razac                           | 39- Capdrot  |
| 19- Vanxains                        | 40- Villefranche-du-Périgord                         |
| 20- Festalemps                      | 41- Sainte-Mondane (Manobre était<br>Ps. de Fajoles) |
| 21- La Jemaye                       |  |
| 22- Echourgnac, La Jemaye et Saint- |  |

Devons-nous en déduire, qu'il y a un déplacement des fronts d'exploitation des chantiers forestiers périgordins au cours du siècle ? Des liens existent entre l'exploitation de la forêt de la Double et la construction maritime des ports de Bordeaux et Rochefort. Mais un délit dans de vastes ensembles forestiers ne mesure pas la quantité de bois exploité, l'incendie dans les bois du vicomte de Légé et de la Double ne révèle pas l'intensité de l'exploitation ou la fréquence des coupes (il y a tout de même mention d'une vente pour 31500 livres à Pierre Combret Lanauze, négociant bordelais, fournissant du bois pour la marine royale)<sup>29</sup>. De nombreux petits délits opposent des bourgeois de la ville de Périgueux entre eux ou à leurs voisins, au milieu du siècle. Il peut y avoir des répétitions opposant les mêmes parties, certains personnages, grands ou moyens propriétaires se montrent plus ou moins actifs et vigilants. Des juridictions sont plus "affairées" que d'autres (par exemple Thiviers, alors qu'il n'y a rien pour Sarlat). Un effet d'entraînement existe, l'expérience tentée par des voisins ou amis auprès du tribunal des Eaux et Forêts aura donné l'idée d'y demander justice. Ainsi, certains pays du Périgord amplifient la délinquance forestière alors que d'autres non.

29. (8 B 232, 236 - 1781, 1783)

### c. Espaces forestiers concernés et mesure des délits



On comprend bien que les délinquants nous entraînent sur des lisières, au milieu des champs ou dans d'anciennes zones boisées. C'est ce que montre le graphique recensant les milieux forestiers où se commettent les délits. Les milieux forestiers sont rarement des forêts (11 cas) ou des bois de haute-futaie (9 cas). Bois en taillis et haies limitrophes de champs constituent la majorité des espaces attaqués. Les haies vives, terres complantées, bordures de chemins, lisières de bois ou de cours d'eau (au moins 60 cas, au total) constituent pour de nombreux ruraux dépourvus en fonds et bois, une réserve en bois de chauffe. Généralement la nécessité de se pourvoir pour l'hiver les conduit à des ponctions ou des coupes franches pour alimenter l'âtre familial "parce qu'il faisait froid", réparer les bâtiments de "l'oustal" (greniers, charpentes, clôture du potager ou de l'enclos à cochons), voire confectionner de l'outillage (araire). Ces délits ont une raison d'être économique. Quand il y a pénurie de bois, surtout dans des régions plus éloignées des grandes forêts, proches des villes (Périgueux), la rareté conduit à chercher son bois là où on le peut. Ces bois limitrophes sont visibles, on les voit de loin, plus qu'ailleurs le propriétaire remarque en passant les souches ou les branches "fraîchement" coupées. Si les bons offices d'un curé ou de voisins, l'intervention du notaire rural local, auront permis d'éviter d'en découdre, reste tout de même cette quantité d'affaires, montrant que les propriétaires tiennent à passer en justice malgré la benignité des dommages. Les délits-litiges (39 cas) ont une raison d'être sociologique. Ils appartiennent à un art de la chicane, cher aux nouveaux propriétaires. Sans cadastre, ils ont eu soin de faire consigner l'accumulation des preuves visibles de leur droit (bornes méconnues ou déplacées, terriers, fossés ou ruats, souches fraîches ou dissimulées dont on



*Illustration Michel Négrier.*

mesure le tour). Acquis d'avance, car à leurs frais, les procès-verbaux sont des armes redoutables, délivrées par le déplacement du juge et de son greffier. Ils alimentent l'individualisme agraire où il n'est pas tant important de retrouver son bois que de faire punir et condamner de façon exemplaire les coupables. D'ailleurs comment ne pas s'étonner de la grande méconnaissance des limites et bornages des terroirs ? Alors que cette connaissance de la terre, des droits de passage, des imbrications et dédales des bois et champs derrière les murets de pierres sèches ou au creux des chemins, des haies et buissons blancs, est une des bases de la culture paysanne, transmises oralement. Or l'oubli s'est fait. L'ignorance peut être réelle vu la complexité des paysages. Il y a les citadins de retour aux champs, comme les bourgeois de la ville de Périgueux ou les anciens militaires décorés de la croix de Saint-Louis, l'intermédiaire "forain" à qui l'on a vendu une coupe de bois en indiquant approximativement des limites. Il y a surtout les nouveaux venus au seuil de leurs baux de métayage mal inspirés, agissant par besoin ou sur l'ordre de leur maître.

Mis à part le chauffage, quelques beaux arbres ont servi pour du bois d'œuvre, les autres sont vendus ou réduits en charbon. 17 procès ne sont déclenchés que pour la coupe d'un seul arbre, 45 pour la coupe de 5 à 50 arbres, seulement 20 procès pour des coupes de plus de 50 arbres. Deux délits exceptionnels : 2783 arbres à Fossemagne, en 1752, dans la forêt du Lac Gendre, en pays Barade, appartenant à Emmanuel Dieudonné marquis d'Hautefort et de Sarcelles ; 1350 arbres coupés à La Jemaye dans les bois d'Elie Achard de Joumond, vicomte de Légé et de La Double. Mais attention, ces arbres coupés ne sont pas de grande taille. La forêt du marquis d'Hautefort "est dans un retour depuis six a sept années sur d'anciennes souches en parties de bois chatenier et de chenes le tout mele ensemble... sur 250 journaux". On a coupé des arbres trop jeunes en dessous de l'âge autorisé par les ordonnances, chez le vicomte de la Double, même s'ils sont d'une "pousse la plus belle et d'une vigueur si extraordinaire qu'il en est beaucoup qui quoique pas plus gros que le bras ou poignet, ont douze a quinze pieds de haut". Partout ou presque, la forêt avait déjà disparu, ce sont dans des espaces fragilisés par l'intense exploitation forestière précédente que les délits se sont déroulés. Rien de comparable à Manobre, sur la place de ce village, paroisse de Fajoles, il n'y avait "que" "deux arbres de haute futaye qui ont peut etre deux cent ans, ayant vingt-cinq pieds ou environ de circonférence et soixante pieds de hauteur". L'élagage a servi à payer la réparation du puits communal "où il y tombait de temps en temps quelqu'un dedans"<sup>30</sup>.

Donc nous trouvons bien l'utilisation domestique, restreinte dans une proximité de lieux. On a coupé à la charretée pour remplir le grenier pour l'hiver, réparer. Parfois un simple faix emporté sur le dos ou l'épaule aura

30. Le marquis d'Hautefort est possessionné entre l'Herm et le Lac Gendre (8 B 119 - 1752). Double (*ibid*). Manobre est aujourd'hui situé commune de Sainte-Mondane (8 B 238 - 1778, 1783).

permis de faire face très temporairement au froid de l'hiver, "cuire sa soupe". La pénurie en bois de chauffe et surtout en bois d'œuvre est réelle. Mais l'abondance de délits dits "menus" reste trompeuse. Car, au détour des récits, nous devinons bien l'existence de véritables chantiers forestiers, étalés sur plusieurs années. Une transformation aux évolutions conjoncturelles et un commerce réservé, vers Bordeaux. Indirectement certains délits recèlent les indices d'une utilisation de type préindustrielle de la forêt : confection de bois d'œuvre (planches, douelles pour tonneau, façonnât,...), coupe de bois pour la marine, vente de charbon de bois aux maîtres de forges par l'intermédiaire du travail de charbonniers. Ainsi, que doit-on penser lorsqu'un métayer fait pacager quelques brebis, chaparde les débris, "écoupeaux" laissés par le chantier des mérandiers, là où sont déboisés des centaines d'hectares de chênes et châtaigniers, là où disparaît une forêt seigneuriale s'étendant sur plusieurs paroisses ? Que prouve la contrebande de quelques planches de bois alors que flottent des dizaines de milliers de merrains sur les cours d'eau périgourdins ?

C'est, peut-être, l'arrivée des marchands de bois qui répondra. Pierre Dupuy, bourgeois et négociant de Sainte-Foy, ou Jean Lagarrique exigent l'ouverture des écluses des moulins : "les besoins infinis qu'à cette province de merrain... donne la plus grande activité qui soit pour le faire et transporter". Ils insistent sur "l'intérêt à faire ce transport par la flotation quand les rivières ne permettent point qu'il soit fait par des batteaux... le transport par terre s'avère si couteux...". Pierre Dupuy a plus de 150 000 "merrains" à faire flotter<sup>31</sup>. Mais le bois emporté par des "gros d'eau" cause la fureur des meuniers par les "brèches" ou dégâts aux pelles qui empêchent les moulins de "faire farine"<sup>32</sup>. Malgré les récompenses prévues (150 livres le millier), pour ceux qui ramènent le bois ouvragé, il faut partir à sa recherche, entouré d'escouades de sergents et d'huissiers, parmi "les voisins des rivières... de Terrasson jusqu'au Bugue... de Larche à Bergerac" qui dissimulent ou transforment d'urgence ce bois 'tombé du fleuve', nous l'avons bien vu au port de l'Alba à Bergerac. Mais François Dutay et sa compagnie de marchands de Bort en Limousin n'ont pas eu le temps de 'cocher' le bois (acheté au prince de Rohan et duc de Lévy) à leur marque, quand "il arriva par les orages et les fontes des neiges sur les montagnes d'Auvergne un si grand débordement sur la Dordogne... que la digue [de Souillac] construite à grands frais fut rompue... emportant le nombre de 680 000 merrains de Souillac au bec d'Ambès..." !

(à suivre)

N.A.

31. (8 B 52 - 1781, 8 B 23 - 1730. 8 B 25 - 1732)

32. A Vitrac, au port de Domme (moulin affermé par le prince de Pons) (8 B 76 - 1738) ; sur la Dronne, à Montfourat (8 B 27 - 1738) ; sur l'Isle, à Sourzac (8 B 236 - 1782).

# Etude sur le tirage de la mine pour la forge de la Mouline de Sainte-Croix-de- Montferrand entre 1770 et 1790

par Anne de LAULANIE

Cette étude porte sur quatre livres de comptes, documents inédits, faisant partie du fonds Laulanié (archives familiales). Ces livres traitent du tirage de la mine pour la forge de la Mouline, située sur la Couze, paroisse de Sainte-Croix-de-Montferrand (aujourd'hui Sainte-Croix-de-Beaumont) et recouvrent une période de vingt ans allant de l'année 1770 à 1790.

Cette forge appartenait à la famille Laulanié depuis... des temps immémoriaux, il est probable qu'elle la tenait à arrentement des seigneurs de Montferrand en l'occurrence du duc de Biron. Une lettre datée de 1928 (archives familiales) mentionne que les titres prouvant la possession du château et des propriétés de la famille ont disparu pendant la Révolution... Légende ? réalité ? quoiqu'il en soit, nous n'avons rien retrouvé.

La forge de la Mouline est probablement l'une des plus importantes du sud du Périgord. Nous la retrouvons souvent dans différentes publications, en particulier dans l'ouvrage de E. Peyronnet<sup>1</sup> sur les anciennes forges du Périgord qui signale qu'en 1753, elle fait partie des forges dans lesquelles Maritz<sup>2</sup> avait fait

---

1. Peyronnet (E.), *Les anciennes forges du Périgord*, Delmas, pp. 51-54-134-224.  
2. Voir Annexe n° 1.

établir une "machine à forer" de son invention. La même année, Laulanié souscrit des marchés pour 300 canons de 24, 100 de 12, 200 de 8, 100 de 6, et 60 de 4. L'enquête, réalisée en 1772<sup>3</sup> dans la généralité de Bordeaux, nous donne des renseignements sur sa production, fonte 400 000 livres, fer 60 000 livres, et ajoute qu'on y fabriquait des chaudières, des pots, des chenets, des contrefeux, des tourtières, des grils, des bombes et des boulets. Il existe pour 1789<sup>4</sup> un autre état des forges de la généralité de Bordeaux, nous y retrouvons la forge de la Mouline : "on y fabrique des canons depuis 3 livres de balles jusqu'à 24 livres. Ils sont fondus massifs, on les fore ensuite avec la machine de Maritz, on fond aussi des cylindres pour les moulins à sucre. Le tout est transporté à Bordeaux."

Ce travail nous a semblé difficile et quelque peu décourageant... Assez hermétique au début. Le sens des chiffres, des comptes, des termes s'éclaircissait peu à peu. Il a fallu tout transcrire, puis remettre en ordre, suivant des critères et des choix souvent compliqués à établir, pour arriver à réaliser des tableaux clairs, et avoir une vue d'ensemble précise et facile à lire de ce tirage de la mine. Par ailleurs nous arrivons à un résultat qui n'a rien d'exhaustif. Le fonds des documents retrouvés ne représente certainement qu'une partie de ce qui a existé. Les archives du château et de la forge de Sainte-Croix sont restées sur place (probablement dans le grenier) après une première vente hors de la famille. Le château a été plus ou moins abandonné par le nouveau propriétaire, les portes en étaient ouvertes et les gens du pays racontent que "des chevaux se promenaient dans le grand salon aux planchers marquetés, les papiers volaient partout, on marchait dessus". Si nous pouvons percevoir dans ces phrases une certaine exagération, accompagnée d'une réelle indignation, il faut se rendre à l'évidence, beaucoup de documents ont été perdus. Par ailleurs, pour rendre ce travail significatif, il faudrait pouvoir le comparer aux mêmes résultats sur d'autres forges, nous n'avons pas trouvé de travaux similaires, bien qu'il en existe certainement.

## Présentation et contenu des livres

Les livres de comptes étudiés sont de grands cahiers de 34 cm de long sur 22 de large. Ils sont intitulés "livre de la mine" pour le premier livre, et "livre du terrage de la mine" pour le second. Nous ignorons les titres des deux autres car la page de garde a été déchirée. Pour la commodité de la recherche nous avons intitulé ces livres F1, F2, F3, F4.

<sup>3</sup> Peyronnel (E.), *op. cit.*, pp. 51-80-134

<sup>4</sup> Peyronnel (E.), *op. cit.* p. 86.

## Livres F1 et F4

Les livres F1 et F4 (onze pages recto-verso chacun) sont à peu près identiques (fig. 1).

En haut de la page, la date, puis le nom du propriétaire de la mine avec l'endroit où a lieu le terrage, la quantité de charretées (écrit aussi "charraitées") de mine tirée, le nom d'un ou deux tireurs de mine, auquel est ajouté souvent le mot "et associés", enfin les prix payés aux propriétaires.

Les comptes se terminent parfois avec les mots : "pour final payement"... "fin de payement" ou encore : "le terrage de la mine ci-dessus a été payé à M. de Béchon le 3 janvier 1781". Certains comptes sont très courts, une ligne : "Péchon de Lacapelle avoir le terrage de 16 charretées tirées par Larivière", d'autres très longs et très détaillés, avec huit, treize et même trente-deux lignes pour M. de Lapeyrade, à Faugère (autrefois écrit "Fogère").

Des problèmes d'exactitude se posent pour ces deux livres, en particulier sur l'indication de la quantité de charretées de mine. Nous y avons fort heureusement trouvé mention du prix payé au propriétaire pour une charretée de mine, en moyenne 4 sols la charretée. Or, si, en général, le prix payé et le nombre de charretées coïncident, ce n'est pas toujours le cas...

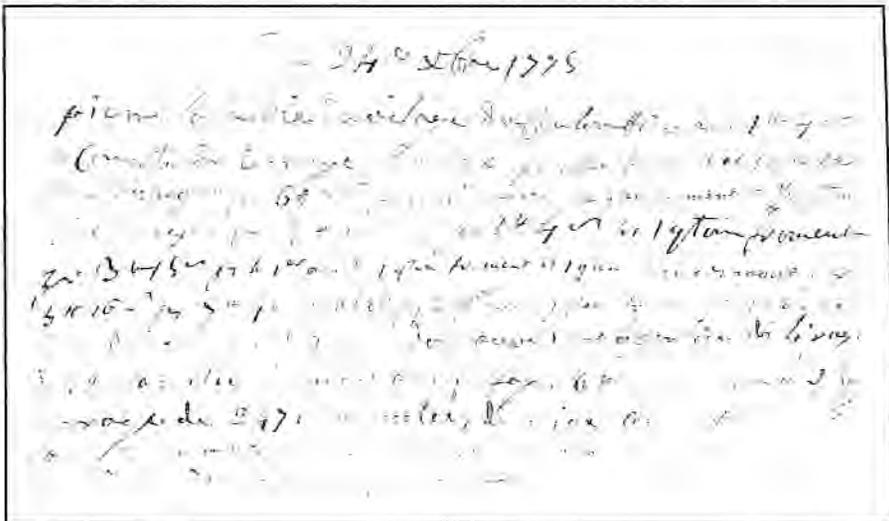


Figure 1

## Livres F2 et F3

Les livres F2 et F3 (trente-neuf et cinquante-neuf pages recto-verso) diffèrent beaucoup des livres F1 et F4 autant par leur présentation que par

leur contenu (fig. 2). En haut de la page, nous retrouvons la date, en dessous nous lisons : "Etat de la mine", ce qui signifie ici quantité de la mine tirée, suivent le ou les noms du ou des tireurs de mine que nous avons dénommés, un peu arbitrairement, "responsables", avec parfois à côté de ces noms les termes "et associés". La responsabilité des mineurs qui dirigent le terrage est soulignée par les termes : "mine de Machefer, mine de Careyrou" etc. Vient ensuite le nom du lieu où est tirée la mine et enfin le nom du propriétaire.

Du 25 juin 1788

(Mine de Blimonville lince du Fay à Souloire)

André merle 300H-300H-305H-300H <sup>0</sup>	122 <sup>5</sup>
Yvette de Lalme Gues 510H-500H-505H <sup>0</sup>	21-15-
Yvette 485H-450H-450H-400H-370H <sup>0</sup>	21-05-
Corille 630H <sup>0</sup>	6-30-
Brossebeurre 835H <sup>0</sup>	8-35-
Miguel 460H-455H-500H-440H-8-	18-35-
Caillon 275H-280H-300H-300H <sup>0</sup>	11-55-
Blimonville 275H-295H-305H-280H <sup>0</sup>	11-40-
	110 <sup>4</sup> 83-
Compte fait avec Lesmineurs & du terrage	

Figure 2

L'indication de la quantité de mine tirée en livres et en quintaux est parfaitement et très exactement consignée. Nous y trouvons, en effet, une série de lignes avec le nom de chaque tireur de mine, la quantité de mine tirée et, en bas de page, le total général. Nous avons ainsi la liste de tous les tireurs de mine. Dans le livre F3, le calcul du nombre de charretées est parfois ajouté : il fallait 100 livres pour avoir un quintal, et 10 quintaux pour faire une charretée. Avant la Révolution, le quintal pesait environ 50 kg.

Contrairement aux F1 et F4, il n'est jamais question dans ces deux cahiers du prix à payer aux propriétaires, nous savons simplement, par une phrase, toujours la même, à la fin du compte, que celui-ci a été payé : "compte fait avec les mineurs et du terrage". Parfois il est ajouté "et des voitureurs".

Nous avons beaucoup apprécié la précision et la rigueur de ces deux livres, toutefois nous y avons trouvé quelques erreurs, notre machine à calculer n'étant pas toujours d'accord avec le total de la page... après

plusieurs vérifications il s'est avéré que la machine avait raison !... Ces erreurs ne sont jamais bien importantes, 30 sols, 50 sols, 1 livre, la plus notable est l'oubli du calcul d'une ligne, celle de Gabriel de Baden, soit 12 quintaux 90 livres. Dans l'ensemble, ces erreurs sont très rares. Nous avons même noté deux écritures différentes dans le F3, avec ratures et rectifications justes, ce qui prouve que ces comptes étaient vérifiés et tenus soigneusement.

### Nombre et durée des terrages

Années	F2	F3	F1	F4	Total
1770				3	3
1771				7	7
1772				3	3
1773				1	1
1774					
1775				2	2
1776					
1777				7	7
1778		13		7	20
1779		82		40	122
1780			9		9
1781			16		16
1782					
1783			3		3
1784			8		8
1785					
1786	41		11		52
1787	17		3		20
1788	13		3		16
1789	5		1		6
1790	4		2		6
<b>total</b>	<b>80</b>	<b>95</b>	<b>56</b>	<b>70</b>	<b>301</b>
<b>total %</b>	<b>26,5 %</b>	<b>31,5 %</b>	<b>18,6 %</b>	<b>23,2 %</b>	<b>100 %</b>

Tableau n° 1 : Nombre de terrages par années

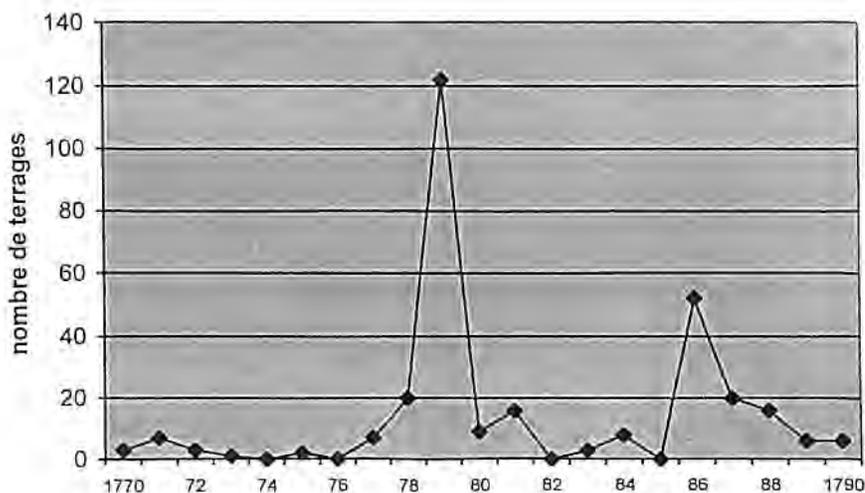


Tableau n° 2 : Années à forts terrages

Un premier terme mérite déjà une explication c'est le mot "terrage". Ce mot est mentionné dans le mémoire de Delapouge<sup>5</sup>, au sujet des différentes qualités de minerai. Le minerai "tout gros et la pierre" sont appelés de première et deuxième qualité, le "minerai menu et fin qu'on appelle ici terrage "est de troisième qualité".

Le mot "terrage" est aussi cité dans l'ouvrage de Jacques Corbion<sup>6</sup> : "Ce terme exprime sans doute ( ? ) la terre, c'est à dire la gangue ou le stérile extrait(e) en même temps que le minerai de fer."

Il nous a semblé, que ce terme à la forge de la Mouline avait un tout autre sens, et représentait l'action de tirer la mine chez un propriétaire, dans un lieu et pendant un temps déterminé. Un contrat pouvait être passé devant un notaire. Il semble se rapprocher plutôt du mot "plassage" que l'on rencontre dans les actes notariés dans la région d'Excideuil ou de Nontron. Le mot "tirage" étant réservé, ici, au tirage proprement dit de la mine.

En observant le tableau n° 1, nous trouvons 301 terrages s'échelonnant sur une période de vingt ans, 1770 à 1790.

Le livre F2 commence le 12 janvier 1786 et finit le 20 mai 1790, soit quatre ans quatre mois plus tard. Il regroupe 80 terrages, dont 41 pour la seule année 1786.

Le livre F3 commence le 18 octobre 1778 et finit le 15 mai 1779, soit sept mois plus tard. On y trouve 95 terrages dont 82 en 1779.

5. Peyronnet (E.), *op. cit.*, p. 86.

6. Corbion (Jacques), *Glossaire du haut-fourneau*, Fameck.

Le livre F1 commence le 12 mai 1780 et se termine le 20 octobre 1790, soit dix ans cinq mois plus tard. Il regroupe 56 terrages avec une pointe en 1781.

Le livre F4 débute le 24 février 1770 et se termine le 4 août 1779, soit neuf ans cinq mois plus tard, avec 70 terrages dont 40 en 1779.

Le départ de cette période de vingt ans est donné en 1770 avec le livre F4 qui englobe la période couverte par le livre F3, (sept mois en 1778-1779) et s'arrête en août 1779. Ensemble, ils représentent 55 % de la quantité de mine tirée pendant ces neuf ans. Le livre F1 prend la suite du livre F4. Il part en mai 1780 et englobe à partir de l'année 1786 la période couverte par le livre F2. Ensemble ils représentent 45 % de la quantité totale de mine.

Nous trouvons sur ces deux périodes de dix ans (F4 plus F3 de 1770 à 1780, F1 plus F2 de 1780 à 1790) à peu près la même quantité de mine tirée. Une certaine continuité se remarque. Mais on ne peut guère en tirer de conclusions, comme de penser par exemple que c'était la quantité nécessaire au fonctionnement du haut fourneau pour une période de dix ans. En effet, nous savons que les forges du Périgord étaient souvent arrêtées faute de combustible. Il faut plutôt attribuer cela au hasard de la conservation des cahiers. L'année 1779 apparaît en effet dans les livres F4 et F3 et l'année 1786 dans les livres F1 et F2 : ces deux périodes à fort tirage de mine se distinguent nettement sur la courbe du tableau n° 2.

Les années 1778-1779 comptabilisent à elles seules 142 terrages, dont 122 pour 1779, soit 47 % de l'ensemble. A partir de 1776, le nombre de terrages augmente pour arriver, en 1779, à une spectaculaire progression qui retombe en 1780 à peu près au même niveau qu'en 1776, se maintient en 1781 pour chuter totalement en 1782. Le même phénomène se reproduit en moins important pour les années 1786 à 1788.

Mais que penser des quatre années "vides" sans aucun terrage, comme en 1774, 1776, 1782 et 1785 ? Serait-ce des années voire des périodes où le haut-fourneau de la forge de la Mouline est arrêté ? C'est peut-être alors à Pontroudié (ou ailleurs) que Laulanié fait fondre.

Pourquoi ce nombre brusquement élevé de terrage en 1779 et 1786 ? Peut-on faire un lien avec la vie politique et/ou économique de la France ? Certainement, nous avons besoin de canons en 1779, car nous sommes en pleine guerre d'indépendance de l'Amérique. A partir de 1778 la France vient au secours des Etats-Unis et la guerre devient générale. Il faut armer les bateaux. Ceci ressort nettement de la courbe du tableau n° 2.

En 1786 nous sommes sous le ministère Calonne (1781-1787). Après la guerre d'Amérique le trésor est vide. Devant cette situation catastrophique, Necker préfère démissionner (1781) et le roi appelle Calonne. Celui-ci emprunte largement et donne par les dépenses qu'il fait un essor puissant au

commerce et à l'industrie. Cet expédient ne peut guère donner de résultats à long terme, mais explique peut-être un dynamisme nouveau du côté de la forge de la Mouline : 29 % de l'ensemble des terrages sont fait en trois ans, 1786-87-88. Le maître de forges espère peut-être que l'économie va repartir et remplit son hangar à mine, l'usine tourne, on produit, on vend, mais cela ne va pas continuer...

### Combien de temps pouvaient durer ces terrages ?

Livres	> 1 mois	1 à 6 mois	6 à 12 mois	1 an	2 ans	3 ans et plus	Total
F4 de 1770 à 1779	0	1	3	5	4	2	15
F2 de 1786 à 1790	2	9	2	1	0	1	15
F1 de 1780 à 1790	0	2	2	1	3	8	16
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>46</b>

Tableau n° 3 : Durée des terrages

Pas de durée indiquée sur le livre F3, pour les autres parfois une date avec les mots "pour final payement" ou bien "compte fait du terrage le 11 avril 1787". Sur les 206 terrages des livres F1, F2, F4, seuls 46 (22 %) donnent une date de "final payement", soit 15 % de l'ensemble des 301 terrages : 15 pour le F4, 15 pour le F2, 16 pour le F1 (voir le tableau n° 3).

Un terrage peut durer très longtemps, huit ans, cinq ans, deux ans, mais il peut aussi être très court, six mois, un mois, dix-sept jours pour le plus court avec 5 charretées de mine tirée.

Dans le livre F4, seul deux terrages sont longs, six ans chez Bardinat pour 66 charretées de mine et quatre ans chez Bourdeille pour 199 charretées de mine. Tous les autres terrages durent entre un mois (pour 116 charretées chez Marot), et deux ans (voir le tableau n° 3) : six mois chez Rouby pour 78 charretées mais 7 mois aussi chez Dechamps de Cardaillac pour 710 charretées et deux ans chez Palisse pour 950 charretées. Comme l'indique le tableau n° 3, les terrages sont ici relativement courts avec d'importantes quantités de mine et de très gros propriétaires. On ne peut donc pas pour ce livre F4 mettre en rapport la quantité de mine tirée avec la durée du terrage.

Il en est de même pour le cahier F2. A Merle, chez Pierre de la Pradelle, on a tiré 23 charretées et on a mis trois ans dix mois pour terminer le terrage tandis que chez Bardinat à Soulaure, pour 821 charretées, on mettra trois mois treize jours ! Ici les terrages sont très courts (excepté le terrage fait chez Pierre de la Pradelle). Sur les quinze terrages étudiés, neuf durent moins de six mois et les quantités sont bien moins importantes que dans le livre F4 et même dans le livre F1.

Pour ce dernier, il semble que l'on puisse mettre en rapport la quantité de mine avec la durée du terrage, cinq ans à La Capelle chez Montaigne pour 792 charretées, quatre ans pour 489 charretées chez Fontanet, trois ans huit mois chez Bardinat pour 426 charretées. Deux exceptions toutefois sur les 16 terrages, chez Jourandille on mettra six ans pour tirer 25 charretées de mine et chez Latreille quatre ans pour tirer... 6 charretées ! C'est dans ce cahier que nous trouvons le plus long terrage : huit ans pour un terrage fait en deux fois avec le même propriétaire, Goudal, de la Petite Védie à Carramagne. Le compte de la première partie du terrage se termine par les termes : "Voyez cy après". De ce premier terrage, qui a duré quatre ans, 333 charretées ont été tirées. Du deuxième temps de terrage, on a tiré soixante-huit charretées et il a duré lui aussi quatre ans ! Laissait-on la terre ouverte ? Nous pouvons encore voir dans la région des excavations qui sont d'anciens trous de mine. Avait-on espéré tirer encore beaucoup de mine, alors que la terre s'est avérée épuisée ? Le règlement du terrage a-t-il tardé ? Autant de questions restées sans réponse. L'ensemble des terrages du livre F1, onze sur quinze durent entre deux et six ans.

En observant le tableau n° 3, nous trouvons, dans les livres F1 et F4, quatre terrages qui durent moins d'un an, pour treize dans le livre F2, dont onze dureront moins de six mois. Pourquoi sont-ils si courts dans ce dernier cahier ?

Une hypothèse peut être émise. La période qui se déroule dans le livre F2 couvre les années 1786 à 1790. Nous nous situons à un moment très difficile de l'histoire des Français, l'avenir est incertain. Il est probable que les propriétaires comme les maîtres de forges commencent à changer d'optique et préfèrent terminer rapidement leurs affaires. Cette hypothèse se voit confirmer par l'étude des terrages du livre F1, sur lequel les quatre terrages, dont la durée se compte en mois, commencent en août 1786, octobre 1788, septembre 1789 et mars 1790. Nous retrouvons ici les dates du livre F2.

En 1788, Necker est revenu, et les Etats généraux doivent se réunir le 5 mai 1789. Espoir pour les industriels, ou au contraire inquiétude ? En tout cas, nous n'avons que 6 terrages et 107 charretées de mine en 1789, 6 terrages et 196 charretées en 1790. Le premier des terrages de 1789 commence le 18 mai, est-ce un hasard ou attendait-on les premiers résultats de la réunion des Etats généraux du 5 mai à Paris ? Le délai semble tout de même court car les nouvelles ne vont pas très vite à cette époque. Un deuxième terrage débute le 13 juin et un troisième le 30, le premier est payé le 11 juillet et les deux autres le 18 ; entre ces deux dates se situe la prise de la Bastille... Aucun terrages ni en juillet ni en août, serait-ce dû à la "grande peur" ? C'est tout à fait possible. Le jour maximum de cette peur panique a

été le 29 juillet 1789, raconte Georges Bussières<sup>7</sup>. On sonne le tocsin, on se rassemble, on amasse les fusils, les pistolets, les fourches, on cache ses objets précieux... Ajoutons qu'entre le 8 et le 26 juillet des milices bourgeoises ont été constituées dans toutes les cités, et en août ce sont les gardes nationaux. On a noté aussi quelques mouvements autour des châteaux. Le ramassage de la mine passe sûrement au second plan, tout s'arrête probablement dans l'attente de l'avenir...

Deux petits terrages, toutefois, de 10 charretées chacun, sont faits les 19 et 21 septembre. L'atmosphère générale est sûrement très mauvaise, l'inquiétude doit régner. Durant l'année 1790, des terrages peu importants sont tirés à Mars et à Saint-Avit. Un terrage à Souloire, le 10 mai, de 50 charretées, chez Conchou, sera payé le 11 septembre. Le dernier terrage sera réglé le 20 octobre 1790 et les livres s'arrêtent là. Les écritures des dernières pages sont celles de Mathieu de Laulanié et de son frère Antoine aussi maître de forges, ils sont donc toujours présents à la Mouline en octobre 1790. Sur le dos du livre F2, nous trouvons d'amuses écritures, signées "Ballande fils" (fig. 3). Ballande est régisseur à la Mouline et le restera après le départ pour Bordeaux des Laulanié. En effet, pour obtenir un certificat de radiation provisoire de la liste des émigrés, Mathieu de Laulanié produira un certificat de résidence à Bordeaux, daté du 24 juin 1791 (A.D.D. - Q46). Raymond, fils aîné de Mathieu, émigrera en juillet 1791 et rejoindra comme capitaine son régiment des chasseurs nobles dans la compagnie de M. de Loudun. Il est à peu près certain que Raymond était destiné à poursuivre une carrière militaire, tandis que le fils cadet François, après quelques années passées au service du roi, était revenu pour s'occuper des forges en vue de succéder plus tard à son père. Dans une lettre datée de janvier 1792 (archives familiales) adressée à Ballande, régisseur, par Teixier (marchand courtier de Bordeaux), il est expliqué que Laulanié ne veut pas vendre sa fonte mais seulement les "pivot et pierruches" de fer battu. Teixier demande que Laulanié y mette un prix, pour savoir s'il achète ou non : "à défaut de fonte il prendra du fer". Donc Laulanié bien qu'habitant Bordeaux s'occupe toujours de la forge, peut-être même y fait-il des séjours ? Le 2 décembre 1793, il est mis en état d'arrestation à son domicile de Bordeaux avec son frère et ses deux filles (A.D.G. 13L25).

Le 22 juin 1794, Escande fils est directeur avec Seiguiier de la forge de la Mouline, Ballande est toujours présent (à quel titre ?) puisqu'il sera proposé pour porter les lettres de réquisition (A.D.D. L108). Une lettre datée du 11 décembre 1795 (archives familiales), adressée au : "citoyen Laulanié maître de forges à Sainte-Croix", nous apprend que Mathieu de Laulanié est revenu.

7. Bussières (Georges), *La Révolution en Périgord*, P.L.B éditeur, Le Bugue.

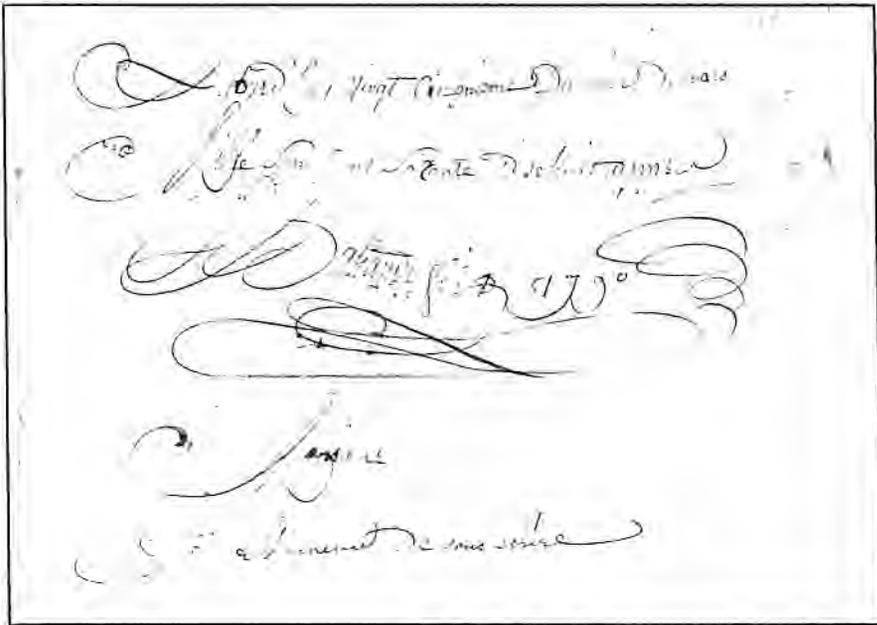


Figure 3

### Le tirage de la mine et les lieux d'où elle est tirée

Le 3 janvier 1763 : "Au nom de Dieu et de la Sainte Vierge et sous la protection de la bienheureuse sainte Geneviève nous avons mis le feu au fourneau le jour que dessus à trois heures du soir" (archives familiales). C'est ainsi que, sur ses livres, le maître de forges indique le début d'un fondage. Mais pour mettre "le feu au fourneau", il faut d'abord toute une préparation : trouver du bois, des bûcherons pour le couper, des charbonniers pour préparer dans les "charbonnières" le charbon de bois, et faire tirer la mine. Charbon et minerai doivent être transportés à la forge à dos de montures probablement dans des paniers. Vient ensuite la préparation du minerai, venant de terrains différents et soigneusement mélangés selon "le savoir" du maître de forges. Le charbon de bois, chêne ou châtaignier, est choisi lui aussi selon sa qualité. Il faut y ajouter de la castine, pierre calcaire utilisée comme fondant dans la réduction du minerai.

Une note du livre F2, du 29 décembre 1786 à Caramagne, précise : "machefer et carreyrou ont porté quatre charges de terre grasse chacun, machefer deux charges de terre grasse", et, le 17 février 1787, toujours à Caramagne : "machefer deux charges et carreyrou deux charges de terre grasse de St Avld". S'agissait-il de castine ou d'une autre terre jouant le même rôle ?

La mine est soit ramassée dans les champs, en surface après les labours, soit dans des excavations à ciel ouvert, peu profondes mais très larges, "après avoir creusé de quelques pieds on aménage un repos, on creuse à nouveau, arrivé en bas un tireur jette la mine sur le repos à un autre qui la jette à son tour sur le sol."<sup>8</sup>

Quand le minerai est très abondant, on le tire dans des puits d'une profondeur de quatre à dix mètres. Le terrain est alors étagé avec du bois. A ce sujet, un des comptes donne un détail très intéressant : "le 6 décembre 1777 on a tiré du gerbaud des allayres du côté de lacapelle biron... et luy a payé le bois quylavait fourny aux mineurs pour un trou et autre". Il s'agit sûrement du bois nécessaire pour l'étagage de puits ou d'excavations importantes.

### **A la forge de la Mouline comment tire-t-on la mine ?**

Nous avons divisé les terrages selon la quantité de mine tirée en :

- très gros terrages : plus de 1000 charretées
- gros terrages : de 500 à 1000 charretées
- moyens terrages : de 100 à 500 charretées
- petits terrages : de 10 à 100 charretées
- très petits terrages : moins de 10 charretées.

Pour les propriétaires, nous avons retenu les mêmes catégories.

Vu la diversité de ces terrages, le nombre important de petits et très petits terrages, nous pouvons penser que les trois formes d'extraction de la mine étaient utilisées à Sainte-Croix. Le ramassage, pour les petites quantités de mine, les excavations à ciel ouvert pour les mines peu profondes et les puits pour les filons se trouvant à plus grande profondeur. Les tireurs de mine descendent dans les excavations et dans les puits avec leurs "ustanciles". Il s'agit probablement de l'ensemble des outils nécessaires au tirage de la mine. Le minerai est détaché à l'aide de pics, il est ensuite déposé avec des pelles en fer ou en bois dans des paniers d'osier ou de joncs tressés, puis au moyen de cordes, hissé hors du trou par un treuil à manivelle actionné à la main.

Dans nos livres il est souvent question de pics, de cordes, d'ustensiles.

Le 21 janvier 1781 : "Bardinat a reçu 8 livres 10 sols pour aiguisage de pics" ; "Jean Vilege qui aiguisé les pics des mineurs de Soulaure a reçu 28 livres - Bardinat de Soulaure se fait aussi payer pour l'aiguisage des pics de Delteil et Rigal, il a reçu 17 livres 2 sols pour le travail qu'il a fait" ; de même : "le dit devait avoir pour avoir chausées des pics quatre fois 9 livres".

8. *Dictionnaire encyclopédique de Diderot et d'Alembert.*

Le 13 mai 1771, “loys faures ches qui on a tiré de la mine a reçu 3 livres sur le terrage ou l’aiguisage des picts”. Le 26 septembre 1781 : “Jean Lafon de Soulaure a qui il était dû pour 150 aiguisages de picts pour Rigal et son frère a reçu 6 livres de dit jour” ce qui ferait 8 deniers l’aiguisage. Chaque mineur reçoit un pic, mais nous n’avons aucun détail sur le nombre de picts, ni le rythme des aiguisages. Les mineurs rendaient les picts en fin de terrage, nous trouvons parfois la mention : “le dit doit nous remettre un pict”.

Les prix payés pour “aiguisage des ustenciles” se trouvent uniquement dans les livres F1 et F4. Sur les 126 terrages de ces deux livres, seuls 12 donnent des précisions.

Le tableau n° 4 rassemble la totalité des renseignements que nous avons dans ces livres. Sur les onze personnes citées, huit (Jean Lafon, Jean Delmon, Coitrat, Jean Vilège, Destor fils, Estève Faure, Ramounet, et Le Clau) s’occupent uniquement des ustensiles, on ne tire pas de mine chez eux. Peut-on en déduire que seulement trois gros propriétaires s’occupent de l’entretien des ustensiles, alors que d’autres personnes se sont spécialisées dans ce travail ?

Tâches exécutées	Prix payé	Nom des propriétaires
Aiguisage de picts	15 livres 15 sols	Jean Lafon
Aiguisage de picts Ustensile de la Panouillère	10 livres	Jean Delmon
Aiguisage de picts	31 livres 14 sols	Estève Faure
Acompte de l’ustensile Des Poils	6 livres	Persy
Ustensile des Poil	6 livres	Marot
Ustensile des Poil	3 livres	Coitrat
Aiguisage des picts	28 livres 12 sols	Jean Vilège
Aiguisage des picts	30 livres	Destor fils aîné
Ustensile de trois mineurs	29 livres 7 sols 12 deniers	Ramounet
Aiguisage de picts	4 livres	Le Clau
Ustensile des mineurs	76 livres 9 sols	M. Palisse
Aiguisage de picts et travail fait pour nos mineurs	82 livres 14 sols	M. Bardinat
<b>Total</b>	<b>323 livres 12 sols</b>	<b>12</b>

Tableau n° 4 : entretien des outils des mineurs

Le total du prix payé par le maître de forges pour les ustensiles est relativement important 323 livres 12 sols, ce qui ferait, à 8 deniers l’aiguisage, 9708 aiguisages. Etant donné le nombre élevé de tireurs de mine, le coût de l’entretien des ustensiles n’est certainement pas négligeable.

Nous trouvons aussi mention du logement, le 15 juillet 1777, Ramounet : "pour tous les mineurs qui logé doit avoir 21 livres 7 sols 6 deniers qui a reçeu". Le 18 octobre 1777 : "M. Palisse de Lespinassette a reçu 3 livres pour lustancile de deux mineurs qui ont resté ches luy pendant un mois jusqu'au présent". Certains mineurs se déplaçaient donc sur les lieux d'où l'on tirait la mine et le maître de forge prenait en charge leur logement, nous pourrions dire aujourd'hui que la logistique était lourde !

Il est difficile d'évaluer avec exactitude le coût de l'entretien des ustensiles et des dommages causés aux terres, car il semble être la plupart du temps compris dans le prix total payé aux propriétaires. Lorsqu'il est mentionné à part (tableau n° 4), il s'agit alors d'importants propriétaires, comme Bardinat ou Palisse.

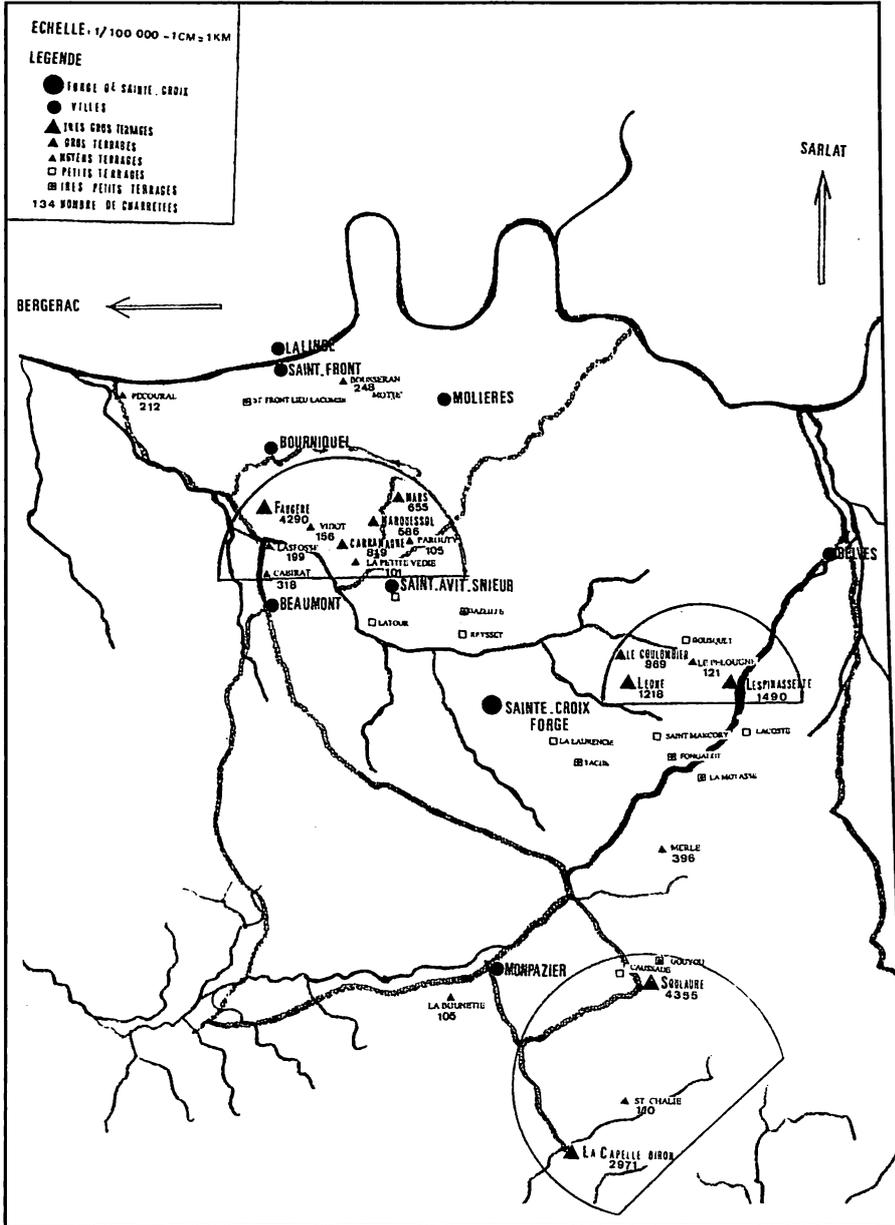
### **Pour la forge de la Mouline, où tire-t-on la mine ?**

A travers les livres, 38 lieux sont clairement indiqués et une carte a été établie. Nous avons utilisé pour le repérage des lieux, la carte de Belleyme (Guyenne Nord) (sur laquelle nous retrouvons 32 lieux) et les cartes de l'Institut national géographique au 1/25000<sup>e</sup>, série bleue. Parmi les "gros, très gros, et moyens terrages", seuls Carremagne et la Croix de Parouty ne se retrouvent pas sur la carte de Belleyme.

Sur les 38 lieux, quatre n'ont pu être identifiés, ni sur les cartes de Belleyme, ni sur les cartes I.G.N. Le premier est Peydartus, dans les "moyens terrages" (où l'on tire 498 charretées de mine), chez Bourdeille, Lacouture et Letrassayne. Or, chez Bourdeille à Lasfosses, on tire 199 charretées. Nous pouvons donc penser que Peydartus se trouvait non loin de Lasfosses. Les trois autres lieux sont Cavour, où l'on tire 3 quintaux, Les Chambons où l'on tire 15 charretées, et Au Boyen, qui pourrait se trouver près de Soulaure puisqu'on y tire 44 charretées chez Quaty que nous retrouvons aussi comme propriétaire à Soulaure.

D'autres noms de lieux posent des problèmes. Il peut s'agir d'homonymie. Par exemple, Le Coulombier fait partie des gros terrages et l'on y tire 969 charretées. Les noms des propriétaires ne peuvent rien nous indiquer, car on ne les retrouve nulle part ailleurs. Sur les cartes consultées, on repère un Coulombier sur la Couze au sud de Bayac, un autre au sud de Cabirat de Beaumont (régions où l'on tire la mine en petite quantité) et un troisième Colombier près de Léone et Lespinassette. Etant donné l'importante quantité de mine tirée au Colombier, il nous a semblé qu'il devait s'agir de ce troisième lieu.

Parfois les noms de lieux sont très déformés, c'est encore une autre difficulté. Par exemple pour la Mouthe Bousseran. Nous l'avons située au sud de Saint-Front à Bousseran : en effet, au sud, se trouve un lieu-dit



“Motte” sur la carte de Belleyme. La Croix de Parouty nous a semblé être “Paroutis”, indiquée sur la carte I.G.N., au sud de Marqueyssol. Pour Merle, il nous a été impossible de savoir s’il s’agit de Merle près de La Bouquerie (où il y a encore aujourd’hui de la mine, mais qui n’est pas indiquée sur la carte de Belleyme), ou de Merle entre Lespinassette et Soulaure, au sud de Fongalot et la Motasse. Nous avons choisi l’indication donnée par la carte de Belleyme. Leüne qui est indiqué sur la carte de Belleyme, ainsi que sur nos documents, s’est transformé en Léone sur la carte I.G.N.

De plus, nous remarquons une imprécision au sujet de Saint-Avit. En effet à Saint-Avit, deux propriétaires tirent 89 charretées de mine. S’agit-il de Saint-Avit-Senieur ou de Saint-Avit-Rivière ? Or il n’y a pas de mine à Saint-Avit-Senieur, mais on en trouve très près (Bazeille, Reysset). Par ailleurs Saint-Avit-Rivière est très proche de Leüne, Lespinassette, où de très grandes quantités de mine sont tirées.

En observant la carte, domine tout d’abord une impression de grande dispersion des lieux de tirages, mais après un examen plus attentif, trois régions riches en mine de fer ressortent nettement. Au nord-ouest de Sainte-Croix, à Faugère, Carramagne, Mars, Marqueyssol, 31 % de la mine est tirée ; à l’est, Leüne, Lespinassette, Le Coulombier, 18 % ; et au sud, Soulaure, La Capelle Biron, 36 %. En tout, 85 % du total de la mine.

Dans la catégorie des très gros terrages se situent 5 paroisses d’où l’on extrait 70 % du total de la mine : Soulaure, Faugère, La Capelle-Biron, Lespinassette et Leüne (Leone actuellement). En y ajoutant les quatre paroisses de la catégorie des gros terrages : Le Coulombier, Carramagne, Mars, Marqueyssol, nous arrivons à 85 % du total de la mine, ce qui correspond exactement aux trois régions riches en mine de fer indiquées sur la carte.

Dans la catégorie des moyens terrages, 2569 charretées de mine sont tirées sur 12 lieux différents, soit 12,5 % du total de la mine. Les petits et très petits terrages représentent 2,5 % de la mine avec 17 lieux différents : ce sont ces derniers terrages qui donnent à première vue une impression de dispersion. Sur 29 lieux différents sont tirés 15 % du total de la mine.

Laulanié se plaint de l’éloignement des lieux de terrage. Il est vrai que les plus importants, Soulaure, et La Capelle Biron sont à 18 et 35 km environ de Sainte-Croix. Pour notre époque, ces distances sont minimales, mais à dos de mulets, sur les petits chemins tortueux, il en était autrement. De plus, nous le verrons plus loin, le prix du “portage” augmente avec la distance. En moyenne, la mine est tirée dans un rayon de 8 à 35 km de Sainte-Croix. Nous avons retrouvé des archives sur un procès avec Martin de Lapeyrade pour “enlèvement de mine de fer”. Lapeyrade fait enlever la mine que Laulanié a fait tirer. Vu l’importance des quantités de mine tirées à Faugère (4083 charretées) et la situation du lieu à environ 8 km de la forge, nous

comprenons fort bien l'existence de ce procès. Dans une des requêtes, Laulanié écrit d'ailleurs "les terres dudit lieu de Faugère sont les plus proches et voisines que ledit sieur Laulanié puisse trouver la dite forge de la Mouline".

Se procurer de la mine de fer n'est a priori pas trop difficile dans un Périgord qui en regorge. Toutefois, dans la région du Bergeracois, la mine est moins abondante qu'au nord de Périgueux. D'après l'abbé Brugière<sup>9</sup>, dans la paroisse de Sainte-Croix, "on trouve du minerai de fer assez riche mais en petite quantité". Sur la qualité de la mine tirée pour la forge de la Mouline, les livres de comptes ne sont pas très explicites. Dans l'enquête<sup>10</sup> réalisée en 1772, il est mentionné pour la généralité de Sarlat, "qu'on se plaint de la cherté du bois et de la mine que l'on est obligé de transporter de fort loin. On pourrait peut-être obvier à ce dernier inconvénient en autorisant les maîtres de forges à faire fouiller dans le voisinage des forges et à faire tirer la mine partout où ils les trouveraient en indemnisant les propriétaires ce qui pourrait augmenter la fabrication".

Ces remarques nous indiquent que les propriétaires du Sarladais hésitent à laisser les maîtres de forges tirer de la mine chez eux. Les querelles devaient être fréquentes, dans le sud du Périgord tout au moins, puisque Delapouge<sup>11</sup>, dans son mémoire sur les forges du Nontronnais, dit au contraire que le minerai est abondant et que l'on en trouve un peu partout : "chacun fait tirer le sien et le vend ou le laisse tirer à d'autres qui lui payent 10 livres par fondée que nous disons fondus". N'oublions pas toutefois que ce rapport est destiné au roi, il est donc probable que Delapouge ne tient pas à donner trop de détails ni à parler des querelles qui pouvaient se situer autour du ramassage de la mine. Dans un ouvrage sur les forges et forêts au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>, nous retrouvons évoqués les conflits entre propriétaires d'usines à fer et le voisinage. Les auteurs ont étudié les cahiers de doléances. Les conflits autour du bois semblent fréquents, par peur de la montée des cours et des risques de pénurie du bois de chauffe (n'oublions pas que le bois à cette époque équivalait au pétrole de nos jours...). Les auteurs remarquent toutefois que les protestations sont plus fortes là où justement les usines sont absentes. Dans les endroits où elles existent, on sent que les critiques vont surtout vers le maître du lieu et concernent les agissements du seigneur. Il peut même se faire que les habitants tiennent beaucoup à l'usine qui leur apporte des emplois. Toutefois, dans l'ensemble de ces cahiers, les protestations sont fortes contre les forges, et l'auteur remarque que les conflits autour du bois

9. Brugière (H.), *L'ancien et le nouveau Périgord*, A.D.D. M182.

10. Gille (Bertrand), *Les forges françaises en 1772*, S.E.V/P.E.N., p. 64.

11. Peyronnet (E.), *op. cit.*, p. 86.

12. Woronoff (Denis), *Forges et Forêts*, édition de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris.

cachent d'autres plaintes, le bruit, fracas répétés, fumées nauséabondes, eaux détournées. Actuellement, avec nos mouvements écologistes, ces protestations seraient susceptibles d'être prises en compte par l'Etat, et largement exposées par les usagers. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il était plus facile de déplacer en quelque sorte ces inconvénients sur le problème du coût et de la quantité du bois de chauffe, problème tout à fait entendu et facilement quantifiable.

### **Pourquoi ces réticences de la part des propriétaires ?**

Creuser des puits ou des excavations n'arrange pas les champs. Le transport de la mine risque aussi d'abîmer semences et récoltes et plusieurs comptes font mention de dédommagement payé aux propriétaires.

Le 15 janvier 1770, "nous avons donné à M. de Lapeyrade les trois quarts froment ci-dessus pour le dommage fait à son bled". Le 4 octobre 1788, Bardinat a reçu pour tout dédommagement ledit jour 18 livres. Le 3 août 1772, Bourdeille de Lasfosses "exige quelque chose pour le dommage du terrain pour le dit a reçu 3 livres pour a reçu 6 livres le 24 may 1776". Le 23 février 1778, Palisse de Leüne "a reçu un autre pot de 14 pour le dommage fait à ses bois". Le 18 octobre 1777, "le dommage payé il faut faire compte à M. Palisse du terrage de 122 charretées de mine". Le 27 octobre 1779, de Persy "doit avoir pour droit de terrage ou pour le dommage fait ches luy 20 livres 17 sols quil a reçu". Les prix payés pour les dommages subis par les propriétaires des terrains sont relativement importants, 20 livres, 18 livres, 9 livres *etc.* tout dépend certainement de la nature de ces dommages, aucun détail n'est indiqué dans ces cahiers.

D'autres raisons existent pour expliquer l'opposition des propriétaires à faire tirer leur mine. Raisons financières peut-être, surtout pour les propriétaires de très gros terrages, qui veulent vendre cher leur mine, querelles, jalousie entre voisins, le maître de forge est un notable qui représente à la fois pouvoir et richesse, et doit être passablement envié. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est une époque où la violence règne, nous en avons pour preuve les procès que l'on trouve aux Archives départementales de la Dordogne dans la série B, et aux Archives départementales de la Gironde dans le fonds des Eaux et Forêts.

Elie de Chièze, par exemple, maître de forges de Pont-Saint-Mamet, est un jour attaqué sur une route par un individu qui cherche – tout simplement – à le tuer... Il ne doit son salut qu'à sa fuite ! (A.D.D. B845). En 1760, un procès a lieu entre Beaumont-Laroque et Laulanié (archives familiales). Après le décès d'Antoine de Beaumont, son fils François réclame le paiement de la mine tirée chez lui pendant dix ans, à la suite d'un contrat passé en 1749 avec Laulanié. Celui-ci répond : "la police du 18 mars n'a

point eu d'exécution, et le suppliant n'a pris de mine dans les biens de M. de Beaumont, que pour une année et pour un seul fondage". Car, "comme il fallait, une fois la mine tirée, traverser la Dordogne et passer dans un autre district que celui du Quercy, il lui fallut payer un tribut pour le roi de 4, 5 sols par quintal, tribut onéreux qui l'empêcha de faire la convention"... "il ne l'aurait pas signé s'il avait su celà"... Laulanié aurait certainement dû passer un autre contrat devant notaire pour modifier celui de 1749, et ce procès exprime bien la lourdeur des démarches, la multiplicité des impôts, les difficultés pour acheter de la mine.

terrages	Nombre de propriétaires	Quantités en charretées de mine pour les propriétaires	Nombre de lieux	Quantités en charretées de mine pour les lieux
Très gros terrages	3	7503 (soit 37 %)	5	14324 (soit 70 %)
Gros terrages	7	4885 (soit 24 %)	4	3029 (soit 15 %)
Total	10	12388 (soit 61 %)	9	17353 (soit 85 %)
Moyens terrages	26	5563 (soit 27 %)	12	2569 (soit 12 %)
Total	36	17951 (soit 87 %)	21	19922 (soit 97 %)
Petits et très petits terrages	98	2546 (soit 12 %)	17	575 (soit 3 %)
<b>Total général</b>	<b>134</b>	<b>20497</b>	<b>38</b>	<b>20497</b>

Tableau n° 5 : Quantité de mine – propriétaires et lieux

## Les propriétaires

Sur les 38 lieux de tirage de la mine, 134 propriétaires ont été dénombrés (annexe 2). Pour les noms des propriétaires comme pour celui des mineurs, ce chiffre est approximatif, car nous avons parfois hésité sur l'orthographe : Bayssières ou Veysières, *etc.* Les prénoms ont été parfois fort utiles, quand il y en avait, ce qui est relativement rare !

La possession de sites miniers n'est pas une obligation pour le maître de forges. Laulanié fait-il tirer de la mine sur ses terres ? Nous n'en avons aucune trace sauf à Soulaure, où 15 charretées de mine sont tirées chez un Laulanié, quantité tout à fait négligeable. Possédait-il de la terre à Soulaure ? S'agissait-il d'un frère, d'un cousin ? Au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous n'avons trouvé aucun Laulanié à Soulaure, par contre nous en trouvons un au XIX<sup>e</sup> siècle, dont nous ignorons la parenté avec ceux de Sainte-Croix ?

	Noms des propriétaires	Quantité en charrettes de mine	Lieux
<b>TRES GROS TERRAGES</b>	M. de Lapeyrade	4086	Faugère
	Bardinat	1362	Soulaure
	M. Palisse	2055	Leûne, Lespinassette
<b>TOTAL</b>		<b>7503</b> soit 37 %	
<b>GROS TERRAGES</b>	M. Goudal	933	Marqueyssol, Carramagne, Soulaure
	Le Montaigne	796	La Capelle Biron
	M. Deschamps de Cardaillac	710	Le Coulombier
	La Piorrote ou la veuve Martinet	678	La Capelle Biron
	M. Persy	619	Soulaure
	M. de Saint-Marc	616	Mars
	M. Fontanet	533	La Capelle Biron
<b>TOTAL</b>		<b>12338</b> soit 61 %	
<b>MOYEN TERRAGE</b>	Marot dit Labatut	474	Soulaure
	Malabes	333	Leûne
	M. de Saint-Hillaire	318	Cabirat
	Bourdeille	314	Peydartus, Lasfosses
	Eli Gervaud	299	La Capelle
<b>MOYEN TERRAGE (suite)</b>	Janteloue ? Chanteloue ?	294	Marquessol, Carramagne, Merle
	Marchal Bayssières	265	Soulaure
	Pompidou	264	Soulaure
	Sarlandie	259	Coulombier
	Lacouture	255	Peyrdartus
	Pierre Vayssière	209	Soulaure
	De Rouffignac	195	Faugère (ou Fogère)
	Toine Farguete	189	Marqueyssol
	Martinet	185	La Capelle Biron
	Le Cardayre	186	Pecoural
	La Pelouse	182	Soulaure
	Vinete	174	Lespinassette
	Jouaudille	163	Soulaure
	Le Tracayre	157	La Capelle Biron
	Delayre	155	Bidot
	Trassayne	132	Peydartus
	Castaing	126	la Védie La Croix de Parouty
	Septfon de Larte	115	Soulaure
	La Conssiance	113	Merle
Perrey	104	Soulaure	
Cassaigne	103	Lespinassette	
<b>TOTAL</b>		<b>5563</b> soit 27 %	

Tableau n° 6 : Noms de 36 propriétaires, lieux et quantité de mines

Yvan Lamy, dans son ouvrage sur les forges du Périgord<sup>13</sup>, explique que “les maîtres de forges ne sont jamais propriétaires de terrains miniers et n’apparaissent dans les conventions d’aferme que dans neuf cas pour soixante-neuf”. Avant de faire tirer la mine, les propriétaires et les maîtres de forges passent des contrats devant notaire. Il est probable qu’il s’agit alors de gros propriétaires. On voit mal un contrat passé pour 2, 4 ou 10 charretées de mine. Une étude systématique de ces contrats serait extrêmement intéressante (actuellement l’accès à ces documents aux Archives départementales de la Dordogne est impossible). Ces contrats étaient forts complexes, et tout à fait sérieux, pouvant déboucher sur un procès en cas de litige, comme nous l’avons vu plus haut pour le procès Beaumont-Laroque et Laulanié.

Deux exemples de contrats<sup>14</sup> permettent de mieux comprendre leur importance.

Le 30 avril 1681, une permission de tirer de la mine est donnée par Bernard Bourzat à Louis Mallet de la Jorie, sieur de Laroche. Bernard Bourzat, travailleur de la terre, habitant la paroisse de Saint-Germain-des-Près, a donné : “pourvoir en puissance à Louis Malet de la Jorie, paroisse Saint-Méard de faire creuser et tirer de la mine dans un territoire dedit Bourzat appelé la grande Colombe et ce pendant trois années à venir à commencer par ce jourd’hui”... “ledit Sieur Laroche et autres que bon lui semblera d’associer seront tenus de payer audit Bourzat la somme de 10 livres par fondue de mine qui se tirera dans ledit passage”... Laroche a associé Jean Sonvanet pour “une troisième” il sera tenu de payer audit Bourzat le troisième de ce qu’il se trouvera (de mine dans le passage) le troisième de tous les frais qu’il faudra faire pour le tirage de la mine, de laquelle il aura une troisième partie. Ce contrat est encore relativement simple.

Dans le second contrat, nous trouvons un accord entre Antoine Bourzat, notaire, Marty Pichon et Pierre Verneuil pour tirage de mine, le 27 juin 1688. Marty Pichon et Pierre Verneuil ont associé pour une moitié, maître Gabriel Gaudy et Louis Darnat, d’une part, et, d’autre part, maître Antoine Bourzat, notaire royal, et Pierre Dumarcha, maître cordonnier, pour faire creuser la mine dans certains biens provenant de la succession de feu Guillaume Dumarcha... La suite est extrêmement complexe, car “Pierre Dumarcha donne aussi permission pour un quart à Pierre Chemin et Elie May”... Ils ont fait “quelques trous dans ledit passage et lieu appelé au Bois

13. Lamy (Yvon), *Hommes de fer en Périgord au XIX<sup>e</sup> siècle*, La France Industrielle, La Manufacture, 1987, pp. 57 à 78.

14. Contrats aimablement prêtés par Mlle Sarlat que nous remercions ici vivement, ainsi que Mme Sarlat pour l’aide précieuse apportée à la compréhension de certains textes et expressions.

Noir"... et Jean Dumarcha, maître fournier "partie prenante pour une quatrième à ladite succession", aurait subrogé en sa place le dit Bourzat pour prendre une portion de ladite mine tirer et à livrer par contrat de ce mois. Bourzat associe Pierre Dumarcha à la subrogation et se pourvoit contre Pichon et Verneuil pour "le délaissement de ce que tirer" avec offre de leur rembourser leurs frais. Le contrat porte sur cinq ans. La dernière page, abîmée, est pratiquement illisible. Ici nous ne trouvons aucun maître de forges, mais des bourgeois qui font probablement tirer pour eux de la mine et vont ensuite la vendre aux maîtres de forges. Nous avons donc déjà des intermédiaires...

A Soulaure, nous trouvons 3 propriétaires, à La Capelle Biron 19, à Carramagne 9, à Marqueyssol 8, et à Merle 7. Par contre à Faugère, il y a un seul propriétaire, Martin de Lapeyrade (le plus gros propriétaire de mine avec 4086 charretées), de même à Mars, M. de Saint-Marc avec 616 charretées. Au Coulombier, 2 propriétaires, Deschamps de Cardaillac avec 710 charretées et Sarlandie, 259 charretées. Partout ailleurs, peu de propriétaires (1 à 5).

En examinant les tableaux n° 5 et 6, nous remarquons dans la catégorie des très gros terrages trois propriétaires : Lapeyrade (4026 charretées), Palisse (2055 charretées) et Bardinat (1362 charretées) soit 37 % de la quantité de mine tirée alors qu'avec cinq lieux nous avons 70 % de cette mine. En ajoutant à ces chiffres la catégorie des gros terrages, 10 propriétaires font tirer chez eux 60 % du total de la mine, tandis que 85 % de ce total est tiré sur 9 lieux différents. Les 26 propriétaires de moyens terrages tirent 27 % de la mine et les 12 % restants sont tirés par 98 petits et très petits propriétaires, or ces deux catégories représentent 3 % sur 17 lieux.

Ces chiffres sont tout à fait éloquentes, dans un pays où la mine abonde, tout le monde cherche à gagner un peu d'argent et chacun tire ou fait tirer sa mine, même en très petite quantité, d'où un nombre élevé de petits propriétaires et de petits et très petits terrages. Le maître de forges achète donc tout ce qu'on lui apporte, ce qui doit sensiblement alourdir sa tâche. Il faut peser la mine, payer les petits propriétaires, ceci pour un apport de minerai tout à fait négligeable. Cela prouve bien qu'il connaît l'importance de cette rentrée d'argent liquide pour les paysans, et qu'il a parfaitement conscience de son rôle social et économique dans le pays.

### **Qui sont donc ces propriétaires de mine ?**

Des membres de la petite noblesse du pays, des notables, nous le savons par le mot "monsieur" qui accompagne certains noms comme M. du Pélougné, M. Delpit de Saint-Avit, ou M. Hugony juge de paix à Biron.

Nous avons procédé à un sondage dans les registres paroissiaux de Soulaure, pour essayer de mieux cerner les 34 propriétaires des 4119 charretées de mine tirée. Nous n'avons trouvé aucun Bardinat, il pouvait être propriétaire à Soulaure et vivre ailleurs. Par contre, en 1786 est baptisé Louis Audebert, fils de Guillaume et Françoise de Persy ; le parrain est noble Etienne de Persy (probablement le grand-père). Le 21 mars 1790, une demoiselle Dupon de Persy décède au bourg de Soulaure. Entre Bardinat et Persy nous avons 49 % de la mine tirée à Soulaure.

Jean Labatut (dit Marot), laboureur, se marie en 1670 avec Marie Monteil (ou Montel), fille de Pierre, laboureur au bourg, et une Jeanne Monteil fille d'Antoine laboureur, se marie aussi en 1670. En 1794, nous retrouvons un Jean Labatut, laboureur.

Marchal Boissière en 1791 est aussi laboureur, de même qu'Antoine Vaysse (Vayssières ?) en 1670, tandis que, la même année, meurt à Soulaure Jean Vayssière, fils de Pierre.

Marchal Pompidou en 1712 et Jean Pompidou en 1718 sont aussi laboureurs. On retrouve un Marchal Pompidou en 1794. Jean Galan est baptisé en 1680 : il est le fils de Pierre, tailleur. Mais en 1794, un Jean Gallant est dit cultivateur (l'indication de laboureur est parfois suivie de la mention cultivateur). C'est le cas en 1794 de Barthélémy Lachière et de François Delrieu.

Etienne Rimontel est laboureur en 1794, Antoine Gervau lui est voiturier. En 1714, nous trouvons Pierre Bariac de Saint-Chalié, né au village de Gouyou (à 1 km de Soulaure) et, en 1769, le mariage à Soulaure de Raymon Bariat cultivateur. Hélix Bru est né à Soulaure en 1670, Jean Bru y est laboureur en 1794.

Le 15 mars 1713, décède à Soulaure Jean Martinet du bourg et, en 1788, Jean Martinet, fils d'Etienne, se marie. Jean Conchou est propriétaire en même temps que tireur de mine. Si Antoine Gervaud est dit "voiturier", il est à noter qu'aucun des laboureurs n'est jamais qualifié de "tireur de mine".

Nous nous trouvons donc devant une majorité de laboureurs, moyens et petits propriétaires. Les laboureurs étaient, dans la masse paysanne, un groupe peu nombreux mais propriétaires aisés et même riches. Albert Soboul<sup>15</sup> dit que si leur rôle économique n'était pas très important : "sans doute ils commercialisaient une partie de leurs récoltes, mais [ce groupe] ne formait qu'un faible pourcentage de l'ensemble de la production agricole", leur influence sociale était grande sur le monde paysan.

Le maître de forges achète la mine toute l'année, quelle qu'en soit la quantité. Sur les quatre livres, les terrages s'échelonnent durant les douze

15. Soboul (Albert), *Histoire de la Révolution française*, Gallimard, 1970, p. 61.

mois de l'année et certains petits propriétaires viennent vendre une charretée, voire quelques quintaux et même quelques livres, il est certain qu'entre les métairies et la forge, le maître de forges fait vivre tout le pays. M. Cubelier de Beynac<sup>16</sup> dans son ouvrage sur les forges et moulins sur la Lémance, parle de "cultivateurs-mineurs pour qui, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, aux revenus agricoles très minimes vont s'ajouter des revenus industriels peu importants sans doute, vu le peu d'empressement mis par les propriétaires pour exploiter les mines, mais indispensables".

### **Comment se pratique le paiement des propriétaires ? Qui les paie ?**

A aucun moment nous ne trouvons la trace d'un contact quelconque entre Laulanié et les propriétaires de la mine où l'on tire pour sa forge. Nous avons l'impression, d'après la manière dont ces comptes sont rédigés, que ce sont les tireurs de mine responsables qui paient les propriétaires. Dans le livre F3, nous trouvons à la fin de tous les terrages : "compte fait avec les mineurs et du terrage", de temps en temps "compte fait avec les mineurs et du terrage et de la voiture" (livre F2). Toujours dans le livre F2, un des terrages est plus explicite encore : "Du 19 janvier 1787 état de la mine de biard et gabriel compte fait avec les mineurs et de la voiture et du terrage à Pierre de la Pradelle pour 13 sols 9 deniers quil a receu en fer le 26 novembre 1790" (Pierre de la Pradelle est le propriétaire de ce terrage). Quand ce ne sont pas les mineurs responsables qui paient les propriétaires, on trouve d'autres personnes, par exemple dans le terrage du 15 janvier 1770 chez Lapeyrade : "12 livres a lui envoyé par son oncle, plus par le même 6 livres", "39 livres a luy envoyé par son fils" "40 sols pour un pot à Barthélémy métayer de M. de Rouffignac". M. de Rouffignac était voisin, mais peut-être aussi parent de Pierre Lapeyrade ? Etait-ce une façon, pour Lapeyrade, de payer une dette envers M. de Rouffignac, ou envers Barthélémy ?

Le maître de forges paie le propriétaire de la mine, avec de l'argent bien sûr, c'est-à-dire des livres, des sols, des deniers, mais aussi avec du fer ou des objets de sa fabrication, nous sommes alors proche du troc !

Dans le livre F1, le 7 juillet 1784, La Montagne, de la Capelle, reçoit deux pots pour 9 livres. Le 26 novembre 1781, Delpit de Saint-Avit a reçu un pot couvert pour 6 livres, plus un pot sans pied de 2 quintaux pour 4 livres 10 sols. Le 17 juin, la Pelouse a reçu "un couvert" de pot. Dans le livre F4, Lapeyrade reçoit 100 livres en fer, deux patrons de reille<sup>17</sup> pesant 30 livres à

16. Cubelier de Beynac (Jean), Issandou (Philippe), *La Lémance pays industriel*, Fanlac, pp. 57-78.

17. Moules pour lames de charrue.

5 sols la livre, 26 livres en marchandises, 12 livres 6 sols pour 3 quarts de froment, 4 livres pour une tourtière, 4 livres pour un réchaud, 19 livres pour 4 pognerées de froment, "plus a reçu une mougne de 15 tarée", un pot à graisse de 12 pieds. Le 14 janvier, M. de Saint Hilaire a reçu 18 livres pour un chenet dont il doit dire le poids. Le 24 décembre 1775, Pierre Sarlandie du village du Coulombier, "areçu un quarton de bled d'espaigne" (nom donné au maïs). Deschamps des Candaillac, "ches qui on tire la mine au Colombier a reçu un patron de reille pour 16 livres à 6 sols la livre 6 livres 16 sols". Nous pourrions donner bien d'autres exemples, mais nous avons cité un exemplaire de chacun des objets qui, dans ces livres servaient à payer la mine.

## Les tireurs de mine et les responsables des terrages

Nous avons répertorié 339 tireurs de mine, et 60 responsables dans les livres F2 et F3 aucune indication pour les F1 et F4, mais les mineurs sont probablement à peu près les mêmes.

Vingt-sept tireurs de mine sont aussi propriétaires (voir annexe n° 2) soit 21 % des propriétaires et 8 % des tireurs de mine. Parmi eux, aucun dans la catégorie des très gros et gros terrages, six font partie des moyens terrages : Toine Farguete 189 ch., Elie Gervaud 299 ch., Janteloue 294 ch., Laconssiance 113 ch., Pierre Vayssières 209 ch., Martinet 185 ch. Citons aussi dans les petits terrages, Parsillé avec 99 ch., Musqui 80 ch. et Conchou 53 ch.

Les autres propriétaires, soit 18, ne tirent que de petites ou très petites quantités, le plus souvent chez eux. Citons Peyroutou à Latour (14 ch.), Lacoste, propriétaire à Mars, où il fait tirer, mais il tire à Soulaure douze charretées lui-même. Casal tire au moulin du Bousquet, mais ce n'est pas chez lui, il est propriétaire à Soulaure où il fait tirer 24 charretées de mine. Rimontel vend et tire chez lui à Soulaure 24 charretées, c'est un important "tireur de mine responsable". Carreyrou, propriétaire à Saint Chalié, vend 28 charretées, mais tire à La Capelle Biron et à Carremagne.

Un nom nous pose problème. Bardinat est un gros propriétaire de mine à Soulaure. Bardenat est un tireur de mine, participant à de très petits terrages. Chez Palisse à Lespinassette il tire trois charretées, chez Vinette une, il tire aussi à Peydarts et au Pélougné. Est-ce le même personnage ? Nous ne le pensons pas, nous avons soigneusement vérifié l'orthographe du nom partout où il est cité, il devait exister un Bardinat, propriétaire, et un Bardenat, tireur de mine.

Les tireurs de mine sont donc très nombreux sur le marché du travail, et peu sont propriétaires, mais, pour la plupart (260, soit 77 %), ils n'exercent cette activité que sur un ou deux lieux différents, occasionnellement, à la tâche, et sont laboureurs, cultivateurs, métayers, journaliers *etc.*

Ces mineurs travaillent souvent entre voisins ("Puissel de Foneroye et Cadeville son voisin"), entre amis et parents (nous trouvons le fils de Baptiste, la fille de Chaval, Gouyou filleul, *etc*). Dans la famille Gouyou, nous trouvons six personnes qui tirent de la mine et trois chez les Rouby (probablement le père, la mère et un fils). Très peu de prénoms sont cités, 48 soit 14 %. On peut toutefois noter 4 prénoms féminins ; une femme est tireur responsable à Lespinassette : Marguerite Maury.

Sur les 339 mineurs, 42 travaillent dans trois lieux différents, soit 12 % et 34 dans plus de quatre lieux soit 10 %. Landa tire dans cinq lieux différents et va aussi bien à Soulaure qu'à Carramagne, en passant par Leüne, de même Labrésille qui tire à Lespinassette, Leüne, Lalaurencie, quant à Corte il travaille dans des lieux assez espacés comme Carramagne, et Lespinassette. C'est le cas de Guillaume Chambon et Monrégale, avec 6 lieux différents, de même que San Fran (7 lieux) et Gabriel de Baden qui passe de Carramagne et Faugère à la Mouthe Bousseran, puis à Leüne et Lespinassette en passant par Fongalot et Peydartus...

Une question peut se poser, ne peut-on qualifier ces mineurs qui tirent dans trois lieux différents de "semi-professionnels" bien qu'ils aient certainement une activité agricole par ailleurs ? Quant aux 10 % qui travaillent dans plus de quatre lieux différents, ne peut-on pas parler de "professionnels", voire "d'ouvriers du fer" ?

Parmi les tireurs de mine, nous voyons apparaître les responsables de terrages. Persy, entre 1770 et 1779, prend comme responsable de ses terrages, uniquement, Rigal et Rimontel (F4), pour les autres périodes, Rimontel, Le Ponel et Monteil. Bardinat a pour responsables Rimontel, Montel et Ponel, pour tous ses terrages presque exclusivement (livres F1 et F2). A Carramagne, Mars, Marqueyssol dominant nettement Machefer et Carreyrou qui sont responsables de presque tous les terrages de Goudal, Saint-Marc et Toine Farguète. A la Capelle, nous retrouvons aussi chez Goudal et La Montaigne : Rimontel, Monteil et Ponel. Dans le livre F4, tout est imprécis, les tireurs de mine ne font pas exception. Souvent, ils ne sont pas mentionnés. A la Capelle, chez La Pierrote (665 charretées), Larivière assure la presque totalité des terrages, de même nous le retrouvons chez Cassaigne et chez Palisse. Les tireurs responsables qui assurent les plus gros terrages sont donc : Rigal, Ponel, Rimontel (Rymontel), Montel (Monteil), Marcou (à la Capelle, Lespinassette et Leüne), Machefer, Carreyrou Lapeyre et Jeanjante chez M. Palisse à Leüne. Gereau (Jérôme) et Mery (Meris) chez Lapeyrade et de Roffignac à Faugère, Gabriel et Briard à Merle. Pour la grande majorité d'entre eux, ils travaillent dans un ou deux, voire trois lieux proches et ne se dispersent pas. Une exception, Machefer qui se rend dans huit lieux différents.

Sur les 60 tireurs de mine responsables, nous en trouvons donc 15 réellement actifs, soit 25 %, dont 3 propriétaires, mais ils ne possèdent probablement que très peu de terre car ce sont Carreyrou qui tire 28 charretées de mine, Rimontel 27 charretées et Monteil 1 charretée. Ceci nous amène à moduler notre interrogation sur les qualificatifs de “semi-professionnels” et de “professionnels”, faut-il les attribuer à la mobilité ou à la quantité de mine tirée ? Probablement plutôt à la quantité de mine et au grand nombre de terrages réalisés.

### **Comment étaient payés ces tireurs de mine ?**

A la mesure de la mine extraite ? Ou encore à la mesure de la mine lavée ? Il n'est jamais fait mention dans ces livres du lavage de la mine. Sur un plan de la forge de Sainte-Croix, nous voyons un “engar pour écraser la mine” et, tout à côté, un “lavoir de mine” jouxtant un réservoir d'eau. Le lavage faisait perdre au minerai un quart de son poids et de son volume. Nous pensons qu'il était amené à la forge non-lavé, une charretée égalait 10 quintaux et un quintal 100 livres... de minerai brut ou de minerai lavé ? Etait-ce quand le minerai avait été lavé que le maître de forges décidait de la qualité de la mine et payait les mineurs ? C'est presque exclusivement sur le livre F3 qu'il est question en fin de page de la qualité de cette mine. Le 15 mai 1781, le compte de Pierre Vayssière à Souloire se termine ainsi : “...déduire sur le total pour rebut 25 charretées”. Le 4 juin 1787, à Carramagne : “Bouyne a porté 175 livres de mine qui ne valait rien que Ponel et Monteil l'ont fait charger”. Le 10 mai 1779, à Carramagne : “cet article contient 40 charretées réduites à 36”. Le 22 avril 1779, à Lespinassette : “cet article contient 31 charretées réduites à 28”.

Combien étaient payés ces tireurs de mine ? Y avait-il une différence de salaire entre les tireurs et ceux que nous avons appelés les “responsables” ? Nous n'en savons rien pour l'instant et n'avons trouvé aucune indication dans nos quatre livres.

### **Quantités et prix**

La quantité totale de la mine tirée (voir tableau n° 7) est de 20 497 charretées. Le prix payé aux propriétaires, à 4 sols la charretée, serait de 4 099 livres. Nous avons vu que l'aiguisage d'un pic revenait à 8 deniers, mais nous ignorons le nombre de pics en circulation, le coût du logement, de l'entretien des mineurs et des dommages fait sur les terres.

Livre	Quantités en charretées	Quantités en quintaux	Prix estimé à 4 sols la charretée en livres	Prix réellement payé en livres
<b>F4</b>	12345	123450	2469	2570
<b>F3</b>	1738	17380	347,6	
<b>F2</b>	1983	19830	396,2	
<b>F1</b>	4431	44310	886,2	906
<b>Total</b>	<b>20497</b>	<b>209470</b>	<b>4099</b>	<b>3476</b>

Tableau n° 7 : coût de la mine

Les livres F4 et F1 indiquent des prix payés aux propriétaires et des quantités en charretées de mine, jamais en quintaux ni en livres. Ils nous donnent des indications sur l'aiguisage des pics, l'entretien des ustensiles, le coût de la charretée de mine (nous ne trouvons rien à ce sujet dans les livres F2 et F3). Parfois, le nombre de charretées indiqué ne correspond pas du tout à la totalité des prix payés, et, dans certains comptes très courts (une ou deux lignes), seul un nombre de charretées est donné : c'est le cas de 24 terrages sur les 70 du livre F4.

Le livre F4 totalise 12 345 charretées, le prix payé à 4 sols la charretée serait de 2 469 livres ; le prix indiqué dans ce cahier est de 2 570 livres. Le livre F1 totalise 4 431 charretées, le prix indiqué est de 906 livres ; le prix à 4 sols la charretée serait de 886 livres. Le prix de la charretée pouvait varier de 3 à 10 sols. Dans les deux livres F1 et F4, six indications de prix sont données, mais aucune dans les livres F2 et F3.

- Pompidou : 3 sols la charretée
- Saint-Marc : 10 sols
- Bourdeille : 4 sols
- Cambon : 5 sols
- Lacouture : 4 sols
- Bardinat : 4 sols

Pourquoi ces différences de prix ? Des propriétaires importants qui exigent des prix élevés ou la qualité plus ou moins bonne de la mine ? La deuxième hypothèse semble la plus probable, car Bardinat chez qui on tire 1362 charretées est payé 4 sols la charretée, de même que Bourdeille (314 charretées), Pompidou (264 charretées), ou Lacouture (255 charretées), Saint-Marc est payé 10 sols la charretée et l'on tire seulement 616 charretée chez lui, et Cambon, avec 67 charretées est payé 5 sols !

Dans l'ensemble, le prix le plus courant est de 4 sols la charretée.

Pour approfondir cette recherche, nous avons repris dans le livre F1 les terrages où sont indiqués à la fois les quantités de charretées et les prix, nous en trouvons 37 sur 56 soit 67 %. Sur ces 37 terrages, 16 ont un prix correspondant à 4 sols la charretée, 8 vont être examinés à part, 4 ont été payées entre 2 et 8 livres de plus, nous pouvons l'attribuer à un dédommagement pour le sol, ou à

l'entretien des ustensiles, 9 terrages ont été payés entre 3 et 12 livres de moins, nous pouvons peut-être mettre en cause la mauvaise ou très mauvaise qualité de la mine que nous trouvons parfois mentionnée.

Nous arrivons à 29 terrages sur 37 qui sont très probablement payés 4 sols la charretée, soit 78 %. Restent 8 terrages. Le cahier F1 est un peu à part car il contient les comptes de très gros propriétaires. Il brasse de fortes quantités de mine donc d'argent. Or il reste très incomplet sur les renseignements donnés : Deschamps de Cardaillac est payé 142 livres 2 sols, c'est la seule indication que nous ayons. A 4 sols la charretée, comme nous l'avons calculé, cela fait 710 charretées, mais à 10 sols 284... Le cas est identique ou presque pour Lacouture, Cassaigne, Bourdeilles, Musqui, Lapelouse. Parfois, pour un nombre de charretées, le prix est très largement supérieur. C'est le cas de Palisse : le nombre de charretées tirées chez lui est de 485, à 4 sols nous aurions 97 livres or le chiffre indiqué dans le cahier est de 190 livres (le coût de l'entretien des ustensiles n'est pas compris dans ce total il est calculé à part). Il reste à conclure qu'avec 190 livres à 4 sols la charretée, nous avons 950 charretées, mais à 10 sols la charretée, nous n'aurions que 380 charretées... De même pour de Lapeyrade, mais le coût de la mine est impressionnant comparé aux autres, 817 livres 4 sols ! Nous arrivons à 4 086 charretées, à 10 sols nous aurions 1 634 charretées ce qui reste très important par rapport aux autres propriétaires, et bien supérieur aux 246 charretées indiquées dans le compte. Si nous calculons le prix payé à Palisse et à Lapeyrade, à 10 sols la charretée (ce qui est le prix que celui-ci réclame dans le procès cité plus haut...) il faudrait déduire dans le livre F4, 3 022 charretées, ce qui donnerait un total de 9 323 charretées. Ceci reste bien supérieur de toute façon aux chiffres des autres livres, mais diminue toutefois le nombre total de charretées à 17 475 au lieu de 20 497...

Devant le nombre tout à fait majoritaire de terrages à 4 sols la charretée, nous avons décidé, en l'absence de tarif de nous en tenir à ce prix, en partant de l'hypothèse que si le prix est différent du prix courant, le comptable devait le signaler, ne serait-ce que pour mémoire, comme c'est le cas pour de Saint-Marc ou Pompidou.

Le total de la mine tirée est très précis pour les livres F2 et F3, puisque nous l'avons vu, il est donné en livres et quintaux. Dans ces deux livres, nous avons un total de 3 721 charretées, mais au niveau du prix payé aux propriétaires, nous n'avons aucun détail. A 4 sols la charretée, nous avons calculé un coût de 396 livres 2 sols pour le livre F2, et de 347 livres 6 sols pour le livre F3.

Pour les quatre livres, si nous rajoutons au prix réellement payé par les propriétaires, le prix payé à 4 sols la charretée des livres F2 et F3, nous arrivons à 4 219 livres 8 sols, ce qui est légèrement supérieur au total du prix à 4 sols la charretée et confirme nos suppositions.

Tous ces chiffres restent empreints d'inexactitude, d'incertitude, même si nous avons essayé de les diminuer au maximum. Ils ont cependant le mérite d'exister et si le nombre de charretées reste aléatoire, nous pensons ne pas être très loin des chiffres réels pour les prix payés par le maître de forges aux propriétaires.

### Le port de la mine

La question qui reste posée est celle du coût du transport de cette mine. Les chemins sont difficiles : il y a beaucoup de sentiers que parfois seuls des mulets ou des ânes peuvent emprunter. Il faut les imaginer, les uns derrière les autres, avançant lentement vers la forge, depuis parfois fort loin, La Capelle Biron ou Soulaure. Dans nos livres il est question de mulets.

La voiture du minerai se paie de 3 à 7 sols par bac, selon la distance, explique Delapouge dans son mémoire. Le bac pèse environ 350 livres

Que trouvons-nous dans nos livres ? Rien dans les livres F1, F3, F4, mais six comptes du livre F2 sont réservés aux voituriers. Le minerai est transporté à la forge à dos de monture, des mulets en l'occurrence : "Gabriel, le 7 septembre 1789 a fait 6 voyages de la mine des Fargues avec 3 mulets 48 quintaux", soit 8 quintaux par voyage et 2,6 quintaux par mulet.

Le 23 janvier 1790, Machefer assure 43 voyages de 3 quintaux chacun soit 129 quintaux. Et Carrayrou 43 voyages de 290 livres chacun, soit 124,7 quintaux chacun. Machefer fait aussi 43 voyages de 2,5 quintaux et Carrayrou 43 voyages de 2,2 quintaux chacun.

Le fils de Chaval et la fille de Baptiste font 23 et 21 voyages de 1,3 quintal chacun. Ramonait Gouyou a porté 9 quintaux de mine de la Capelle, Layssade 6 quintaux : "que Ponel et Monteil les ont menés charger et qui en doivent payer le port". Nous retrouvons ici nos "responsables" de terrages, ce sont apparemment eux qui assurent le départ de la mine et paient les voituriers. Biard fait "un voyage plus un voyage". Toujours Gabriel le 25 juin 1789 : "3 voyages avec 3 mulets de la mine de chez Monsieur Laplane plus 2 voyages à 7 quintaux chaque voyage".

Le fils de Panouillère : "un voyage avec 19 quintaux de la mine de Machefer plus ledit un voyage de mine qu'il attiré venant du grand lac". De quel lac s'agit-il ? Machefer : "avoir 28 voyages de port de mine de 3,20 quintaux chaque voyage".

Les charges varient donc souvent et sans raison (exprimée) de 300 à 130 livres par voyage... La fille de Baptiste, le fils de Chaval étant trop jeunes peut-être pour soulever des poids très lourds, conduisaient-ils un âne au lieu d'un mulet ? Les mulets étaient-ils plus ou moins vieux ?

## Combien étaient payés ces voituriers ?

Une petite note dans le livre F1 semble nous renseigner : "le 10 mars 1771 Léonard de Layre du Bas Vidot a reçu 3 livres acompte de la mine qu'on tire ches luy... la mine n'a rien valu de façon quil doit le fer cy-dessus, distraction faite de 30 sols pour le port d'une charretée". 20 497 charretées à 30 sols donnent 3 074,5 livres. Quelques réserves peuvent être émises, ce prix paraît cher et c'est la seule indication existant dans ces quatre livres. Comparons avec les prix donnés par Delapouge<sup>18</sup> : "La voiture se paie à 7 sols par bac du plus loin, à 6 sols 5 deniers, 4 sols, 3 sols selon les autres proximités". Ce rapport indique le poids d'un bac : 350 livres.

Une charretée égale 10 quintaux, soit 1 000 livres, donc à peu près trois bacs, en prenant le tarif le plus cher à 7 sols le bac (ce qui n'est pas justifié ici car le Bas Vidot est à environ 8 km de la forge), nous arrivons à ce calcul :  $3 \times 7 = 21$  sols soit 1 livre 1 sol. En prenant le tarif le plus bas,  $3 \times 3 = 9$  sols.

La différence de prix est notable, il est fort probable que nous nous trouvons devant une erreur d'écriture et il faut lire 3 sols et non 30 sols.

20 497 charretées à 30 sols donnent 30 745 livres. A 3 sols la charretée, le prix est de 61 491 sols soit 3 074 livres. Ce prix est nettement plus raisonnable et se rapproche du prix payé aux propriétaires pour le port d'une charretée de mine : 3 à 10 sols la charretée pour les propriétaires, 4 à 7 sols pour les voituriers.

## Et maintenant

Et maintenant laissons tomber ces chiffres arides et suivons un visiteur parti découvrir le village de Sainte-Croix. Sur la route allant de Beaumont vers Montferrand, un panneau sur la droite indique la direction du village. Le visiteur passe un pont sur la Couze et traverse un groupe de maisons, une très agréable propriété. C'est l'endroit où était située l'ancienne forge, la Mouline Basse. La route monte à travers une forêt, arrive sur un plateau, où se situe le village de Sainte-Croix, étrange, un peu fantomatique... Le visiteur cherche un "vrai" village, avec une rue principale, des maisons. Rien. Sur le plateau, à droite, un château se dresse seul, isolé, solitaire. Apercevoir dans ce cadre un manoir du XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, surprendrait moins que cette belle et classique demeure XVIII<sup>e</sup>. Le visiteur toujours à la recherche du village regarde alors sur sa gauche et découvre une austère église romane accompagnée d'un prieuré en ruine avec deux fenêtres à meneaux. Il s'avance et se demande s'il

18. Peyronnet (E.), *op. cit.*, p. 86.

est bien en France. Il voit alors une petite maison banale, probablement le presbytère, mais... où est le village ?

Le visiteur n'a point trouvé de village, seulement ça et là quelques fermes, quelques maisons dispersées, l'église et le prieuré isolés, posés un peu comme des décors de théâtre semblent s'ennuyer et attendre... mais attendre quoi ? Que la vie revienne !



*L'église et le prieuré de Sainte-Croix*

Il est difficile actuellement d'imaginer les campagnes aux XVIII-XIX<sup>e</sup> siècles. Le monde rural formait alors la grande masse de la population. Autour de la famille du maître de forges (souvent fort nombreuse) gravitent les domestiques, les métayers et leurs familles, des journaliers, des ouvriers de forge. De nombreux enfants devaient courir, jouer, crier, se disputer, tandis qu'au château les parents s'affairaient, les jardiniers étaient au travail, de la ferme voisine, on entendait les animaux. Du haut de la colline, le bruit de la forge raisonnait, et la nuit on voyait parfois des lueurs, la coulée de fonte... Les sentiers étaient perpétuellement parcourus par les mulets porteurs de mine ou de charbon de bois. L'église se remplissait tous les dimanches pour la messe comme pour les vêpres. De la forge partaient vers Port-de-Couze les attelages des bœufs, avec les canons, les peyrolles, les chaudières, on entendait les cris des bouviers, et les rires des travailleurs du fer.

Génération après génération, le château voyait mourir les vieux maîtres de forges et leurs épouses, naître et grandir les enfants, qui devenaient à leur tour maîtres de forges.

Les Laulanié vendent le château en 1945, depuis de nombreux propriétaires s'y sont succédé. Mais aucun n'y a habité longtemps... Le château est resté figé dans son passé.

Maintenant un silence entoure l'église vide et le château qui semblent attendre... De temps en temps, on aperçoit son fidèle gardien, dans la cour, près du puits, ou dans le parc, pour lui aussi le temps passe au fil de son travail solitaire, mais il aime son château, c'est le seul qui l'a compris.

A. de L.

## Annexes

### Annexe n° 1 : la machine de Maritz

Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, un canon était coulé en creux dans un moule enterré dans l'axe duquel pénétrait un noyau dont le diamètre et la longueur étaient ceux de l'âme. Un alésoir permettait d'égaliser et de polir l'âme après le démoulage.

Peu à peu s'imposa et se généralisa un nouveau procédé dont les fabricants sont redevables au Suisse Jean Maritz, fondeur de métier. Il avait eu l'idée de supprimer l'emploi du noyau et de couler le canon massivement, le creusement de l'âme se faisant ensuite par forage.

Dès 1713 ou 1714, Jean Maritz utilisa à cet effet une machine à forer verticale, mue par l'énergie hydraulique, dont il n'était d'ailleurs pas l'inventeur, où l'outil de forage était placé au sommet d'une barre verticale entraînée dans son mouvement de rotation par un couple rouet, lanterne. Le canon reposait verticalement au-dessus, son poids, partiellement équilibré par des contrepoids pour éviter des surcharges capables de briser l'outil ou son support, assurant la force de pression nécessaire. Le forage se faisait par étapes, en employant des forets de diamètres de plus en plus grands, augmentant à chaque passage le diamètre de l'âme de 6 à 8 lignes (grosso-modo 16 mm). Mais la machine n'était pas conçue de manière à maîtriser déviation ou décentrement du foret ; aussi ne fournissait-elle pas des pièces usinées avec une grande précision (ce qui explique la nécessité de ménager un vent). Néanmoins, elle fut utilisée pendant au moins deux décennies.

En 1730, Maritz conçut et mit au point une machine -l'authentique "machine de Maritz"- entièrement nouvelle, qui supprimait, ou du moins qui réduisait fortement les risques de rupture et de déviation de l'outil de forage, en disposant horizontalement l'ensemble outil, canon, ce dernier tournant au contact de l'outil maintenu immobile. Maritz fut appelé en France par le gouvernement et mis en 1734 à la tête de la forge de Lyon, partageant les fonctions de "commissaire des fontes pour l'artillerie" avec son deuxième fils, Jean Maritz. Ce dernier se trouva rapidement seul après le décès de son père en 1743, fut naturalisé Français et couvert d'honneurs par Louis XV qui le nomma "Inspecteur général des fontes et des forges de la Marine" en 1755. Il prit sa retraite à l'avènement de Louis XVI. Il s'était employé, avec l'aide de

son frère aîné et des ses neveux, à répandre sa machine dans toute la France et même dans une grande partie de l'Europe, et dès 1753, la forge de la Mouline en possédait une, son propriétaire, quinze ans plus tard, était toujours émerveillé, et à juste raison, par son fonctionnement : "on exécute tous les jours et avec le plus grand succès le projet merveilleux et presque inconcevable de tourner et de forer un canon de trente six livres de balles, avec la même facilité et la même promptitude qu'une pièce de bois" (texte cité par A. de Laulanié : "un procès pour détournement d'eau au XVIII<sup>e</sup> siècle", in *B SHAP*, tome CXXVI, 1999, 3<sup>e</sup> livraison, pp. 493-514).

Texte aimablement envoyé par Jean Darriné que nous remercions beaucoup ici.

**Annexe n° 2 : Liste des propriétaires (par ordre alphabétique) suivi des lieux (T : tireur de mine)**

<b>Bardinat</b> , Souloire	<b>Cluzat</b> , Reysset
<b>Bariac</b> (T), Saint-Chalié	<b>Conchou</b> (T), Souloire
<b>Barrière</b> , Tâche	<b>Contrôleur de la Capelle</b> (le), La Capelle Biron
<b>Bassal</b> (M <sup>elle</sup> ), Cavour	<b>Coudere</b> Jean, La Bounetie
<b>Baury</b>	
<b>Bayssières</b> Marchal, Souloire	<b>David</b> , Souloire
<b>Bechon</b> (de), Caussade	<b>Delbos</b> , Saint-Avit
<b>Biard</b> , Merle	<b>Delmon</b> Pierre (T), Souloire
<b>Bonfil</b>	<b>Delpit</b> , Carramagne
<b>Borie</b> (T), Le Pélougné	<b>Delrieu</b> , Souloire
<b>Bourdeille</b> , Peydartus et Lasfosse	<b>Deschamps de Cardaillac</b> , Le Colombier
<b>Bourdichon</b> , La Mouthe Bousseran	<b>Dufouru</b> , Tache
<b>Bourset</b> , Souloire	<b>Duvion</b> , Carramagne
<b>Bouyssou</b> , La Capelle Biron	
<b>Brisse</b> , Souloire	<b>Farguete</b> Toine (T), Carramagne et Marqueyssol
<b>Bru</b> Hélix, Souloire	<b>Fauché</b> , Souloire
<b>Bru</b> Jean, Souloire et Lespinassette	<b>Faugère</b> Jean (T), Souloire
<b>Brunie</b> , Lespinassette	<b>Faure</b> cote, La Mouthe Bousseran
	<b>Faure</b> loys, Saint-Marcory
<b>Cabira</b> , Latour	<b>Fonlancrit</b> , La Capelle Biron
<b>Cambon</b> , Pécoural	<b>Fontanet</b> , La Capelle Biron
<b>Carreyrou</b> (T), Marqueyssol et Carramagne	<b>Formiger</b> , Fongalot
<b>Cassaigne</b> , Lespinassette et La Capelle Biron	
<b>Castaing</b> , La Croix de Parouty et Carramagne	<b>Galan</b> , Souloire
<b>Caussade</b> , La Mouthe Bousseran	<b>Garrigou</b> , Saint-Avit
<b>Cazal</b> (T), La Laurencie	<b>Garrissau</b>
<b>Chantaloue</b> (ou Chanteloube), Marqueyssol, Carramagne, Merle	<b>Géral</b> , Saint-Marcory
<b>Chaval</b> Jean (T), Carramagne	<b>Gerveau</b> Elie (T), Souloire et La Capelle Biron

**Gigounou**, Souloire  
**Goudal** (de la petite Védie),  
 Marqueyssol et Carramagne  
**Goudal** (de Soulaure), La Capelle Biron

**Hugony**, Souloire

**Janicou** (de) Jeanne  
**Janteloue** (T), Marqueyssol et  
 Carramagne  
**Jouandille**, Souloire  
**Jouandy**, Merle

**La Mounique**, Bidot (ou Vidot)  
**Labatut** (dit Marot), Souloire,  
 Marqueyssol, Carramagne  
**Lachese** (Lacièze), Souloire  
**Lacombe** (T), La Mouthe Bousseran  
**Lacossiance** (T), Merle et La Laurencie  
**Lacoste** (T), Mars  
**Lacouture**, Peydartus  
**Lacrose**, Mars  
**Lafargue**, La Capelle Biron  
**Lafleure** (T), Le Pélougné  
**Lamontaigne**, La Capelle Biron  
**Lanneloue**, Mars  
**Lapelouse**, Souloire  
**Lapeyrade** (de), Faugère  
**Laplane**  
**Lapreille**, La Capelle Biron  
**Laulanié** (de), Souloire  
**Layre** (de) Léonard, Bas-Vidot  
**Le Cardayre**, Pécoural  
**Le Tracayre**, La Capelle Biron  
**Leblanc**, La Capelle Biron  
**Leclere**  
**Letrassayne**, Peydartus  
**Letrasseur**, La Capelle Biron

**Malavès**, Leïne  
**Malver** (T)  
**Martinet** (T), La Capelle Biron  
**Mercie**, La Capelle Biron  
**Meris godormiot**, Saint-Marcory  
**Metit**  
**Millossous**, La Laurencie  
**Montel** (Monteil) (T), Souloire  
**Musqui** (T), Saint-Chalié

**Nouaillé** (T), Souloire

**Palisse**, Lespinassette, Leïne et Faugère  
**Parsille** (T), Souloire  
**Pechar**, La Capelle Biron  
**Pelonir** (du), Le Pélougné  
**Perdommé** (de), Souloire  
**Perey**, Souloire  
**Persy**, Souloire  
**Petasse Ramande**, Marqueyssol  
**Petrus**  
**Peyroutou** (T), Latour  
**Pierrote** (la), La Capelle Biron  
**Pompidou**, Souloire  
**Poty**  
**Pradelle** (de la) Pierre, Merle  
**Pralon**, La Mouthe Bousseran

**Quatre**, Faugère  
**Quaty**, Souloire

**Rabot**  
**Ricaud**, Merle  
**Ridon**, La Bounetie  
**Rigal**, Souloire  
**Rimontel** (T), Souloire  
**Rique**, Merle  
**Rouby** (T), moulin du Bousquet  
**Rouffignac** (de), Faugère  
**Saint Hilaire** (de), Cabirat de  
**Beaumont**  
**Saint Marc** (de), Mars  
**Sargette**, Le Pélougné  
**Sarlandie**, Le Colombier  
**Sauvignome** (la), de Gouyou (Souloire)  
**Septfon de larte**, Souloire

**Teyssandier** (T), Leïne

**Valet (le) de la Ramande**, Marqueyssol  
**Vassal de Lacoste**, Mars et  
 Lespinassette  
**Vayssièrre Pierre** (T), Souloire  
**Vergne**, La Capelle Biron  
**Vergniolle**, Bazeille  
**Veziar ou Veziat Pierre** (T), Souloire  
**Vianron**  
**Vinette**, Lespinassette

**Annexe n° 3 : Liste des tireurs de mine (T.R. : tireur de mine responsable)**

Agou (d') Arman	Bourgeois Jean
Ajanssur	Bourrouty
Ajuges	Bourquette
Alcyre Marie	Bournazel
Armandie (diot) Toine	Berie
	Bouyé
Baquie (T.R.)	
Baptiste	Cadeville Charlotte
Baptiste (la fille de)	Cadettou
Bardenat (T.R.)	Calves Jean (meunier)
Barrade	Caminade
Barouty	Capelle
Barche	Cardinal
Barjou Gabriel	Carreyrou (T.R.)
Barrière (T.R.)	Cassan
Barriat	Cassure
Baudet	Cazal (T.R.)
Baudet (le fils de)	Cazal (cadet) (T.R.)
Baysse	Char Jean
Barry	Chaval Jean (T.R.)
Bazade	Chaval (le fils de)
Bateul	Chalimon (T.R.)
Becardon	Chaudru
Beulan	Chamalou
Bernaque	Chairre (la)
Bernet	Chambon Guillaume
Besenat (T.R.)	Combète (T.R.)
Bouyne	Conchou
Brancha (T.R.)	Couder
Branjat	Coulau
Brayel (gel)	Cousien
Brasse	Courrou (lou)
Brouche	Courein
Brisambour	Corte Jean
Brousse	
Besiat	Daillat
Beyssière (T.R.)	Dangel
Biard (T.R.)	Daugier
Birefer	Dauriat
Birtoulat	Delboat
Bonborave	Delmon
Borde	Demeron
Bourcarel	Delac
Bourdou	Delluc
Bourges	Delteil (T.R.)

Delay (T.R.)	Georges	Lauren
Denison	Gondarre	Lavalade Loys
Delpont	Gounor	Laygue
Delpont Marie	Gour Toine	Layssade
Deleil	Goulpié François	Laydar
Diangie	Gouyou Tiène (T.R.)	Lefevre (Lefeure) (T.R.)
Dupie cadet	Gouyou Catherine	Lebourge
Dugon Toine	Gouyou Jacques	Legedre
Duran	Gouyou Ramonet	Lechausson (T.R.)
	Gouyou Marie	Lecoucerou
Elegre Marie	Gouyou Filleul	Labatut (dit Marot)
Enbra Jean	Guiral	Labateul
Esclache (ge)	Grau	Labresille (T.R.)
Escoure	Grenier Bernard	Labrunie (T.R.)
	Gresquet	Lacaze
Fabres		Lacherre
Faugere Jean (T.R.)	Imber	Lacombe (T.R.)
Farguette Toine (T.R.)		Lasserre
Faure Jean (T.R.)	Jaquet	Laconsiance
Fauvert	Jante Jean (T.R.)	Lacoste
Farre	Jeanteloue	Lacoste (la fille)
Faudrut	Juges	Ladousseur
Faydar (de Lolme)	Jerome (T.R.)	Lepaysan
Feniel		Lerouge Toine (T.R.)
Fennure	Laffaye (T.R.)	Lignac
Filsat	Lafage (T.R.)	Liborave
Flouyssat	Lafargue	Libortou
Fonflete	Lafleur	Lingle
Fonperdiat	Lafores	Loucourrou
Fonpudiot	Lafites	Loïs (de Lavalade)
Fonneure	Laguys	Loreille
Fontayne Jean (de bane)	Lalbre	Luc
Fourzu	Lalla (iat)	Loubière
Fourgeau	Lalliet	
Frasson	Lamérine	Machefer (T.R.)
Fronty	Lamounique (T.R.)	Magis
Fresquet	Landa	Malabès (ves) (T.R.)
	Laporte	Malvès Toine
Gabriel (T.R.)	Laphite (de Lavalade)	Malcassie Catherine
Gabriel (de Baden)	Lapeyre (T.R.)	Mallet
Gabriel (de la Sellerie)	Larregille	Maltaillat
Galan Jean (de St. Avit)	Larrivale	Maneau (T.R.)
(T.R.)	Lafeure	Marcou (T.R.)
Gaumetou	Larivière (T.R.)	Marrie
Gaumiete	Lasplace Pierre	Martinet Jean
Gerbeau	Latride (T.R.)	Maury Marguerite (T.R.)
Gereaume	Laurey	Mauriat

Marty Jean	Parsillé (T.R.)	Rougier Jeanne
Mayneau (du Roussel)	Paumette	Rougerolle
Mayrial	Parevigne	Roumalliat
Mayzougue	Perrugue	
Mazois	Pelle Jean	Samphé (du)
Mazet (T.R.)	Philiparie (T.R.)	Sandiniat
Meunier de la Mouline	Pleny	Saint Fran
(le)	Petit Pierre (T.R.)	CentFran
Meunier de Fontalbe (le)	Perrey	Selve
Meunier (notre)	Peyrat	Sesterat (T.R.)
Meunier de la Moulinotte	Picaud (T.R.)	Soulage
(le)	Pichet Pierre	Souille Pierre
Meunier de la Moulinaute	Pichon Jean (de la	Sourzat
(le)	Matigne)	
Melet	Payer	Tarenne (T.R.)
Mechet Marie	Pierrouitou	Terral
Merle André	Plaux	Teyssandier
Merine	Ponette (de Gorse)	Thomas (T.R.)
Meris (y) (T.R.)	Ponete (de Lolme)	Thony
Migete	Ponel le (T.R.)	Trenque Catherine
Milleret	Pompidou	Tretenique (T.R.)
Millère	Poitte (de Lolme)	Tronget
Miquel (T.R.)	Poitte (de Gorse)	Vaysse
Minche	Poil le (T.R.)	Varse
Monregale	Pouzargue Jean	Vegiut
Montayne (agne)	Pourquié	Vergne Toinette
Montouvan	Pradie	Verecicole
Montel (Monteil) (T.R.)	Proché	Verie
Moucheyrol	Puissel de Foneroye	Vernet (du Colombier)
Musquis (T.R.)		Vergnolle
Moÿse	Queille	Vesit
	Quatre (T.R.)	Veytes
Nadal		Viou Ramonet
Nouvel	Ramonet (maçon)	Vidette
Nesit	Ramounet	Villete (Villate) Anne
Noille	Rastignac (T.R.)	Virtoulat
Noualle	Regalin	Virefeu
	Rimontel (T.R.)	Vincent
Pagelle	Rigal (de Cantagrel)	Vÿlet
Paline	(T.R.)	Vigne Pare (Pierre)
Panouillère (T.R.)	Rouby Jean (T.R.)	
Panouillère (le fils de)	Rouby Jeanne	
Pareille	Rouby Guillaume	
Pariot	Rougè	Zinzelle

# De la famine à l'agriculture nouvelle

par Pierre ORTEGA

*Les archives de la Société historique et archéologique du Périgord sont riches en documents peu connus ou même inédits. Le texte présenté ici, qui émane du parlement de Bordeaux, donne des indications précises sur l'état de l'agriculture et du monde rural à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

## **La disette de 1770 : assurer l'alimentation des populations**

Tout au long des siècles qui ont précédé la Révolution, notre pays, spécialement le Périgord, a connu la famine accompagnée de souffrances et d'une mortalité importante. Si les causes étaient multiples, la principale résidait dans une agriculture que, en fructidor an IX, août 1800, André de Fayolle présentait ainsi : "L'état actuel de l'agriculture dans le département de la Dordogne ressemble, dans presque toutes ses parties à ce qu'il était il y a trente ans... Aucune branche nouvelle de culture, aucune plante utile à l'homme ou aux bestiaux n'a augmenté le nombre de celles connues depuis longtemps et, jusqu'à ce jour, l'ancienne routine a constamment prévalu." Il faudrait citer plus complètement ce passage, mais ces quelques extraits se

1. Fayolle (André de), *Topographie agricole du département de la Dordogne*, Périgueux, éd. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord, 1939.

suffisent à eux-mêmes. Cette agriculture, pour des raisons bien connues telles les irrégularités du climat ou la condition des paysans, était bien incapable de nourrir les populations. "Il y a trente ans", dit l'auteur en 1800, ce qui nous ramène aux années 1770. Dans ces années-là, une nouvelle fois la disette avait frappé non seulement le Périgord, le Sud-Ouest et même le royaume tout entier. La misère s'était installée, et contrairement à d'autres fois, les pouvoirs publics avaient réagi, ainsi qu'en témoigne ce document conservé dans les archives de la Société.

### ***Arrest de la cour de parlement pour remédier aux besoins pressans des pauvres du Limousin et du Périgord du 17 janvier 1770***

C'est un document imprimé qui émane du parlement de Bordeaux, cour dont le ressort s'étendait aux provinces de Guyenne, par conséquent du Périgord, du Limousin, de la Gascogne, de la Saintonge. Il se présente en trois parties d'inégale longueur : une première qui contient l'exposé des motifs, "*le réquisitoire du procureur général du roi*", comme le dit le texte ; une seconde est l'ordonnance que prend la cour ; la troisième est l'authentification de l'ordonnance par la Chambre du roi.

#### **Le réquisitoire du procureur général du roi**

*"Ce jour, toute la Grand'Chambre assemblée, le Procureur Général du Roi est entré, & a dit : Que s'il n'est aucune Province du Ressort de la Cour qui n'ait éprouvé une disette considérable de toute espèce de grains dans le cours de la dernière année, il en est néanmoins certaines que les fléaux de tous les genres ont réduit à un tel excès de misère, qu'il ne reste presque plus de ressource pour fournir à la subsistance du Peuple."*

Après ce préambule, le procureur du roi Attant dresse un constat alarmant sur l'état de misère des populations du Limousin et de "certains cantons du Périgord". Ses informateurs lui ont appris que les cultivateurs abandonnaient terre, femmes et enfants pour aller chercher de quoi subsister ailleurs, car la faim faisait rage particulièrement dans ces contrées. Les mères de famille allaient, quant à elles, de maison en maison pour quémander leur nourriture et celle de leurs enfants. Cette disette était due, comme bien des fois, aux mauvaises récoltes des deux ou trois années précédentes. L'agriculture dépendait strictement, dans ces temps anciens, des aléas climatiques ; une sécheresse persistante durant l'été, tout comme une pluviosité intempestive au printemps, sans compter un hiver glacial

suffisaient à compromettre gravement les récoltes, voire à les anéantir. Et dans cette occurrence, le schéma classique s'est reproduit de nombreuses fois : parvenue à l'hiver, la population rurale, après avoir utilisé le produit des maigres récoltes de l'année, en venait à consommer la semence réservée aux prochaines récoltes, rendant irréversible la famine. A cette époque, on ne savait, ou on ne pouvait, faire de réserves ; la circulation des grains était difficile, pour nombre de raisons, dont l'état des chemins ; le maïs et la pomme de terre n'étaient pas vraiment répandus chez nous : l'on comprendra aisément le constat du procureur Attant ce 17 janvier 1770. Si la famine régnait déjà si gravement en janvier, qu'est-ce que cela sera dans les mois suivants ? Outre la pitié que cela pouvait générer, cette situation ne cessait pas d'être préoccupante à d'autres titres :

*“Qu'on a vu dans le Limousin [poursuit le procureur] les Paysans, aussi pauvres que les Artisans des Villes, attaquer sur les chemins les Passans qui n'étoient pas en force pour leur résister, afin de leur arracher, par la violence, ce qu'ils ne pouvoient obtenir par la compassion que leur état doit naturellement inspirer.”*

Les mots ont ici toute leur valeur : la misère est partout, en ville comme en campagne, les paysans et les artisans sont également touchés, les agressions se multiplient, l'insécurité s'installe. Si le sort des pauvres inspire la naturelle compassion du procureur, il ne peut approuver la violence ; l'extrême nécessité ne peut qu'engendrer des désordres qui ne manqueront pas de se transformer en “émotion et sédition”, au risque de dégénérer en révolte. Le danger n'est pas illusoire, comme on pourra le constater au moment de la Révolution, précédée, elle aussi par les désastreuses années céréalières de 1788 et 1789, aggravées d'un hiver rigoureux, même si, à l'évidence, ce n'en est pas la seule cause.

## La pitié et l'ordre public

*“Que cette position critique a renouvelé, dans cette Province, l'attention des Officiers chargés de la Police, & qu'il n'est point d'éloges que ne mérite la conduite éclairée, sage et prévoyante de M. Turgot, commissaire départi dans la Généralité de Limoges, au zèle & à l'activité duquel cette Province doit les secours qu'elle a déjà reçue de la bonté du Roi.*

*Que dans ces circonstances pareilles, la cour<sup>2</sup> a toujours usé de son autorité pour faire pourvoir à la nourriture des Pauvres, en imposant à toute sorte de personnes... la nécessité d'y contribuer, laissant néanmoins à chaque*

2. Il s'agit de la cour du parlement de Bordeaux, on l'avait compris.

*Communauté d'Habitans<sup>3</sup> le choix des moyens les moins onéreux & les plus efficaces, pour remplir avec succès un devoir que prescrit l'humanité & un précepte auquel la Religion a attaché une récompense éternelle."*

Le procureur donne ici les deux raisons d'intervenir : l'humanité et la police. La première raison est sans doute un indice de l'importance prise dans les affaires publiques des idées nouvelles, la philosophie des Lumières, même si l'on ne néglige pas la motivation religieuse, qui va d'ailleurs dans le même sens. Mais l'on s'inquiète aussi de l'ordre public dont la police a la charge. Turgot<sup>4</sup>, le futur ministre de Louis XVI, a été intendant de la généralité de Limoges. "*L'action de Turgot, intendant du Limousin avant d'être ministre, est exemplaire, non unique : animateur de la société d'agriculture locale, propagateur de la pomme de terre..., s'intéresse spécialement aux transports en développant routes et canaux, en réformant la corvée des chemins, comme il se penche sur le paupérisme et la santé publique.*"<sup>5</sup> Malgré ces préoccupations de politique générale, c'est lui aussi qui écrit au contrôleur général Terray, en décembre 1769 : "*Je regarde comme un bonheur dans la province.*"<sup>6</sup> L'histoire déjà très longue des séditions, des émotions populaires, des Croquants, était présente à tous les esprits, dont celui des parlementaires de Bordeaux et du procureur Attant. Le gouvernement d'une province, comme celui du royaume, s'il exige une très grande humanité, nécessite une égale fermeté.

## Réquisitions et ordonnance

Elles peuvent se résumer en quelques mots. Tous ceux qui en ont la possibilité économique doivent venir en aide aux pauvres. "*Le premier jour de Dimanche ou de Fête, après la publication de l'Arrêt qui interviendra, il sera fait dans chaque Ville, Bourg, Paroisses ou autres Lieux que besoin sera, des Provinces de Limousin et de Périgord, à la diligence des Officiers de Justice & de Police, ou du curé dans les Lieux où il n'y aura pas de semblables Officiers, une Assemblée de Paroisse ou de Communauté, où seront invités à se trouver*

3. "Le village demeure sous l'Ancien Régime le cadre de vie de l'immense majorité des Français. L'organe essentiel des communautés rurales est l'assemblée des habitants, qui se réunit à l'issue de la messe devant l'église, voire à l'intérieur de celle-ci... Elle règle les affaires intéressant la communauté" (Harouel, Barbey, Bournazel, Thibaut, Payen, *Histoire des institutions de l'époque franque à la Révolution*, PUF, 1987, p. 473).

4. Anne Robert Jacques Turgot, baron de l'Aulne, 1721-1781, économiste et contrôleur général des finances sous Louis XVI. Il fut intendant de la généralité de Limoges (Limousin et Angoumois) de 1761 à 1773.

5. Vovelle (Michel), *La chute de la monarchie 1787-1792*, Paris, Le Seuil, coll. Nouvelle histoire de la France contemporaine, 1972.

6. Borzeix, Pautal, Serbat, *Révoltes populaires en Occitanie au Moyen Age et avant la Révolution*, La Monédière, 1982.

*les Seigneurs et Curés de chaque Lieu, & les plus notables & principaux Paroissiens et Habitants, en plus grand nombre qu'il se pourra, pour, par eux & entr'eux, être conjointement délibéré & pris les mesures les plus efficaces pour subvenir à la nourriture et subsistance des pauvres Habitants ou Originaires du Lieu, et de leurs femmes et enfans qui ne seront point en état de gagner leur vie par leur travail.*" S'agit-il d'une certaine manière d'organiser la redistribution de la richesse, au moins pour les temps de grande nécessité ? Par rapport à la situation de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle lors de la grande famine de 1693, on notera d'importants progrès pour venir en aide aux misères du temps. Cette assemblée des habitants préfigure une institution du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il s'agira de réunir les plus forts imposés, à l'occasion de décisions économiques importantes. L'ordonnance va organiser la distribution des secours et ce "de quinze en quinze jours... jusqu'au quinze du mois de Juillet prochain, sans préjudice de pouvoir être prorogée après ce délai, s'il y a lieu, & suivant les circonstances".

### **Qui va pourvoir à la subsistance des pauvres ?**

Les termes de cette ordonnance sont très précis : "tous les possesseurs de richesses". Et de rajouter : "*Il s'agit de toutes Personnes privilégiées ou non privilégiées, sans aucune distinction, même les Communautés séculières & régulières, les Abbés, Prieurs Commendataires, Bénéficiers Décimateurs, les Curés (autres néanmoins que ceux qui sont réduites à la Portion congrue) & généralement toutes autres Personnes qui posséderont des biens-fonds, dîmes ou autres revenus.*" Cette énumération mérite que l'on s'y arrête, car elle trahit un changement de la mentalité des autorités publiques vis à vis d'une partie notable de la société : le premier ordre du royaume, le clergé, au moins autant que le second ordre, la noblesse. Longtemps, le clergé fut dispensé de contribution aux dépenses de l'Etat, totalement ou partiellement. On sent planer dans cette ordonnance un esprit nouveau, cet esprit qui aboutira à la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*. L'ordre ancien, qui régissait la société de cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, devait être bouleversé de fond en comble, mettant en premier plan l'homme, avant la naissance ou la fortune, l'humanité plutôt que le privilège. Les privilégiés, particulièrement le clergé, ne sont plus exemptés de venir en aide aux "Pauvres", exceptés les curés réduits à la portion congrue, c'est-à-dire au minimum vital, selon le sens premier de cette expression.

### **De la charité à l'organisation de la production agricole**

Il n'est pas question ici de faire un traité exhaustif concernant l'agriculture de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au gré des documents rencontrés dans

le fonds d'archives de notre Société, nous allons prendre connaissance d'une *Instruction sur les moyens de rendre le bled moucheté propre à la semence* (1785), par exemple. Bled moucheté ? c'est le grain tacheté par la carie ou le noir, nous révèle cette instruction. Cette carie a comme inconvénient de retarder la germination du grain, ce qui l'expose plus longtemps à la voracité des animaux destructeurs. Nous voici dans notre sujet : améliorer les techniques, l'hygiène, dans ce cas, pour favoriser de meilleures récoltes. Et cette méthode consiste à lessiver les grains contaminés dans une préparation faite "d'eau, [pour] 200 pintes, [de] cendre de bois neuf, [pour] 100 livres [et de] chaux vive, [pour] 15 livres". Cette méthode a été expérimentée "à Trianon, sous les yeux de Louis XV, par M. Tillet, et répétée en différents endroits de Royaume". Le texte préconise par ailleurs un traitement préventif et en cas d'infection, au moins curatif. Nous sommes dans le siècle des Lumières : la raison l'emporte sur la coutume. Autre texte : *Expériences faites en Angoumois...* Le titre prend sept lignes en tout, d'où il ressort qu'il s'agit ici de pouvoir conserver le blé et en chasser les insectes qui le rendent impropre à toute utilisation. Ce document nous relate les expériences faites en 1761 par "M. de Montalembert de Cers, M. de Taponnat", *etc.* et qui consistent à chauffer le blé dans un four, deux heures après qu'on y ait fait du pain. Si on laisse ce grain au moins quarante-huit heures, on sera assuré que tous les insectes et aussi leurs œufs auront été détruits. Il faudrait aller plus loin dans cette lecture, mais cela nous entraînerait hors du propos de cet article : il faudra y revenir.

Bien d'autres "avis, instructions" ou "secrets" portent sur l'instauration de prairies artificielles, la plantation de "raygrass" ou fromental, de trèfles, luzerne, esparcette, sainfoin... sans oublier l'éradication des taupes. Ici, encore, il s'agit de lutter contre la disette qui frappait le bétail, les prairies naturelles étant notoirement insuffisantes pour le nourrir. Il n'est pas jusqu'au roi qui ne s'en mêle qui donne une *Instruction sur les Prairies artificielles, publiée par ordre du Roi*, en 1786.

## A partir de la Révolution

Nouveau texte : celui qui relate la "Fête à l'Être Suprême", célébrée le 20 prairial an II à Périgueux. D'autres en feront l'étude complète, intéressons-nous à la partie du récit que traite de l'agriculture. "On aperçoit un antique château... Le Représentant du Peuple... y porte la flamme... La destruction de cette forteresse laisse voir l'intérieur d'une chaumière ; elle est habitée par une famille vertueuse ; une mère travaille... ses enfants l'entourent, les uns tiennent dans leurs mains les instruments de l'agriculture, les autres lisent... Tableau touchant qui montre la vertu sous le

chaume, et qui prouve l'utilité de cette classe d'hommes qui féconde pour nous les trésors de la nature." Un peu plus loin : "Le Représentant tient un bouquet de blé, de fleurs et de fruits, symbole de la mission confiée à la Convention nationale. Nous retrouvons la même préoccupation des pouvoirs publics de fournir à la nourriture du peuple, mais aussi de l'armée de la République." Le tableau devait être charmant, et pourrait constituer le thème d'une reconstitution ou une scène de la Révolution : "Au milieu des autorités constituées, quatre bœufs, couverts de draperies tricolores et ornés de festons et de guirlandes, traînent un char sur lequel s'élève un trophée composé des instruments d'agriculture, ceux des arts et métiers, et des productions de la terre." Au delà du charme du récit, cette insistance à mettre en valeur l'agriculture et l'élevage n'est pas étrangère aux peurs ancestrales, à la famine et à la mort qui s'en suit.

## L'an XII : un mémoire du marquis de Jumilhac

Après la fête, il faut se mettre au travail de rénovation de la culture. Cela avait commencé avant la Révolution, mais on trouve, aux Archives de la Dordogne<sup>7</sup> un nouveau texte, sur un essai du marquis de Jumilhac : il s'agit pour lui de concourir au prix qui devait être attribué au "fondateur de l'établissement le plus avantageux à l'Agriculture", en 1803. Le marquis, avant la Révolution avait déjà fait des travaux d'amélioration, comme acheter à la pépinière royale d'Antoniât, département de Périgueux [sic], 200 peupliers d'Italie, 100 noyers, 100 ormeaux<sup>8</sup>. *L'Annuaire* de l'an XI rend justice au citoyen Chapelle-Jumilhac dans des termes célèbres : "Le citoyen Jumilhac, connu par son zèle pour la propagation de tous les arts utiles, vient de former dans l'arrondissement de Nontron un troupeau dans lequel on compte plusieurs mérinos et brebis d'Espagne et 122 autres brebis des plus belles races françaises." Le citoyen Jumilhac, Antoine Pierre Joseph Chapelle, cinquième marquis de Jumilhac, descendant du mythique Antoine Chapelle, était, depuis 1798, à la tête d'une terre d'au moins 1400 hectares, qu'il ne s'agissait pas de laisser dormir. Aussi, le marquis y a-t-il créé une exploitation de 150 hectares d'un seul tenant, ce qui n'est pas mal, eu égard à la configuration géographique des lieux. Instruit de tous les travaux sur l'agriculture, le châtelain de Jumilhac a produit ses efforts dans deux directions : l'amélioration de l'élevage. Il est à noter qu'il avait déjà commencé à le faire avant 1789 : "L'arrondissement de Nontron est presque

7. Archives départementales de la Dordogne, BR 2272.

8. Archives départementales de la Gironde, C 1517.

9. ADD, BR 2272.

*le seul du département de la Dordogne où l'on puisse élever des chevaux dits Limousins. Avant la révolution, M. de J... en avait déjà élevé plusieurs de très-distingués.*”<sup>99</sup> Sélection de races de bêtes à laine, venues du troupeau modèle de Rambouillet ; sélection aussi d'un troupeau des environs de Limoges : déjà la Limousine ! Pour obtenir des résultats satisfaisants, le marquis a mis en place un système de soles, neuf en tout : 1<sup>e</sup> année froment ; 2<sup>e</sup> raves, 3<sup>e</sup> avoine et trèfle, 4<sup>e</sup> trèfle, 5<sup>e</sup> trèfle que l'on entoure en automne de petit froment, 6<sup>e</sup> froment, 7<sup>e</sup> pommes de terre ou plantes légumineuses, 8<sup>e</sup> seigle, 9<sup>e</sup> pommes de terre ; tout ceci, pour ne pas fatiguer la terre. “Il est bon d'observer [dit le mémoire] que la culture en grand du froment, dans ce canton, est une innovation due à M. de J..., et qu'il a déjà obtenu jusqu'à quinze grains pour un”, ce qui était un résultat plus qu'honorable. Il n'est pas jusqu'aux arbres fruitiers, principalement les noyers et les châtaigniers qui n'aient été multipliés sur les autres terres entourant la réserve. Il ne fut pas le seul à se préoccuper, à la fois de la rentabilité de ses terres, mais aussi, par contrecoup, des nécessaires progrès à accomplir pour y parvenir. Ce faisant, et par voie de conséquence, il fallait que les paysans de l'époque changent leurs méthodes de travail. L'incendie de la réserve de Jumilhac fut-il le résultat de la résistance à la modernisation ? Toujours est-il que le marquis vendit le château et la terre de Jumilhac en 1811.

Cette transformation de l'agriculture se fit très lentement, non sans difficultés ; d'autres grands propriétaires poursuivirent, individuellement, puis réunis dans les célèbres comices agricoles de Thomas-Robert Bugeaud, une œuvre de longue haleine, mais ceci est une autre histoire.

P.O.

# Le commerce, les foires et les marchés à Nontron au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

par Louis LE CAM

## Retour sur le Moyen Age et l'Ancien Régime

Le grand commerce se limitait, au Moyen Age, à celui de l'étain et du sel. Nontron était située sur la voie à longue distance La Rochelle-Sarlat-Cahors-Toulouse et pratiquait le commerce du sel ; le franchissement du Bandiat se faisait par les ponts de Valette, d'Ambrie, du Barry, aujourd'hui disparus.

L'artisanat local fabriquait du cuir, réputé pour sa douceur et sa souplesse, dans les tanneries de la rue des Etanches et de la rue des Arceaux et des Tanneurs (aujourd'hui rue du 11-Novembre, rue Camille-Chabaneau). L'état civil révèle dans la rue de Périgueux et place du Canton de nombreux cordonniers, bottiers, selliers, bâtiers, bourreliers, souffletiers, artisans et ouvriers du cuir.

Une autre activité artisanale importante était la poterie localisée dans le faubourg des "Oliers" (du latin *olla*, pot), près de la porte Limousine (entre la rue Brune et le boulevard Anatole-France), dont il reste peu de vestiges.

Les foires et marchés se tenaient place de la Cahüe (aujourd'hui place Alfred-Agard) à proximité du couvent Saint-Sauveur et de l'Hôtel-Dieu

fondé au X<sup>e</sup> siècle par les moines bénédictins de Charroux (Vienne). L'Hôtel-Dieu comportait une halle qui servait de minage (marché aux grains) et percevait les droits de minage et de mesurage des "bleds" vendus sous la halle.

Sous l'Ancien Régime, l'industrie du cuir se maintient et prospère : Nontron compte 14 tanneries pendant le I<sup>er</sup> Empire. Cette prospérité est due à l'élevage des moutons et des bovins, à l'écorce des chênes et des châtaigniers et à la qualité des eaux du Bandiat ; à cette activité s'ajoute le commerce du fer, sorte de monopole local pour écouler les productions des nombreuses forges et affineries de la vallée du Bandiat et du Haut-Périgord : plaques de cheminée, heurtoirs en fer, landiers, fers à gaufres, et même canons pour la Marine royale. Quelques industries annexes se développent rue du Fort et rue de Périgueux : cloutiers, taillandiers, couteliers, tisserands (famille Guérin), cordiers (famille Sardin). Cette dernière activité est dérivée probablement de la culture du chanvre sur les terrasses du Bandiat. Une partie de la rue Notre-Dame (aujourd'hui rue André-Picaud) porte le nom de rue des Cordiers.

Ne pas oublier l'industrie et le commerce du bois : bois d'œuvre pour les charpentiers, charrons, menuisiers, sabotiers, *etc* ; écorces de chêne et de châtaigniers pour en extraire le tannin ; bois de chauffage ; charbon de bois destiné aux forges.

### **Le commerce sous la Révolution et l'Empire (1789-1815)**

Il est peu actif du fait des événements et se limite aux besoins locaux. L'entretien des armées, surtout sous Napoléon, nécessite des réquisitions de bétail, de denrées, de chevaux, notamment pendant la guerre d'Espagne. L'état des routes est très mauvais. Seules les voies nécessaires aux déplacements des troupes et à la poste sont convenablement entretenues. Citons dans l'arrondissement de Nontron : Bordeaux-Paris par Limoges, Périgueux-Angoulême par Mareuil, Périgueux-Poitiers par Nontron.

### **Le commerce sous la Restauration (1815-1830)**

La paix revenue, le commerce redevient actif dans le Nontronnais. Il concerne surtout les vins (exportés vers le Limousin), les bois, les mines, le fer, le cuir, les bestiaux. Les marchés du Nontronnais sont très achalandés notamment à Nontron (le marché se tient le samedi), Mareuil, Thiviers, La Rochebeaucourt.

La commune de Nontron compte alors 2 800 habitants, dont près de 2 000 agglomérés : les marchés se tiennent place de la Cahüe (place de l'Hôtel-de-Ville) et sous la halle ; les trois foires traditionnelles, place de la Cahüe et dans la Grand'rue (rue Carnot). Déjà apparaissent des fraudes au cours des tractations : un arrêté municipal du 26 mars 1818 concerne les marchands de blé vendant au minage du grain "mouillé et préparé", "l'obscurité de l'enceinte ne permettant pas de s'en apercevoir".

Le 4 avril 1818, un procès-verbal est dressé à Joyeux, boulanger syndic, qui a vendu du pain second (à farine de froment et de seigle) pour du pain blanc (à farine de froment).

Ces fraudes conduiront à un arrêté municipal qui ordonne que "le grain soit déposé dans un grenier de la maison commune pour constater le retrait dans une semaine".

Le produit des droits de plaçage et de minage est dérisoire dans le budget de la commune. Seule la patente est appliquée avec rigueur ainsi que le démontre le fait suivant :

10 août 1818 : procès-verbal pour défaut de patente est dressé à Bonneau Etienne, cabaretier, qui fait le commerce des grains (le bouvier à son service qui transporte 6 sacs de blé de Nontron à Bagatelle n'a pas de lettre de voiture). Bonneau avait entreposé le blé pour le compte de Matelon, de Pensol, blé destiné à Charron.

La crainte des famines et de la spéculation a provoqué la révolte frumentaire de 1817. Il s'agit d'une manifestation de femmes de Nontron protestant contre l'augmentation du prix du pain et la qualité du pain. La gendarmerie intervient. Le maire est insulté, traité de "scélérat" et de "coquin", menacé. La foule envahit la mairie et sonne le tocsin. Les instigateurs furent, dit l'enquête, Fargeas jeune et Méry Guérin, dit "Bourguignon". Ils préférèrent des menaces de mort, d'incendie. Une réunion précipitée du conseil municipal décida de baisser le prix du pain de 3 liards la livre (1 liard = 3 deniers, le quart d'un sou).

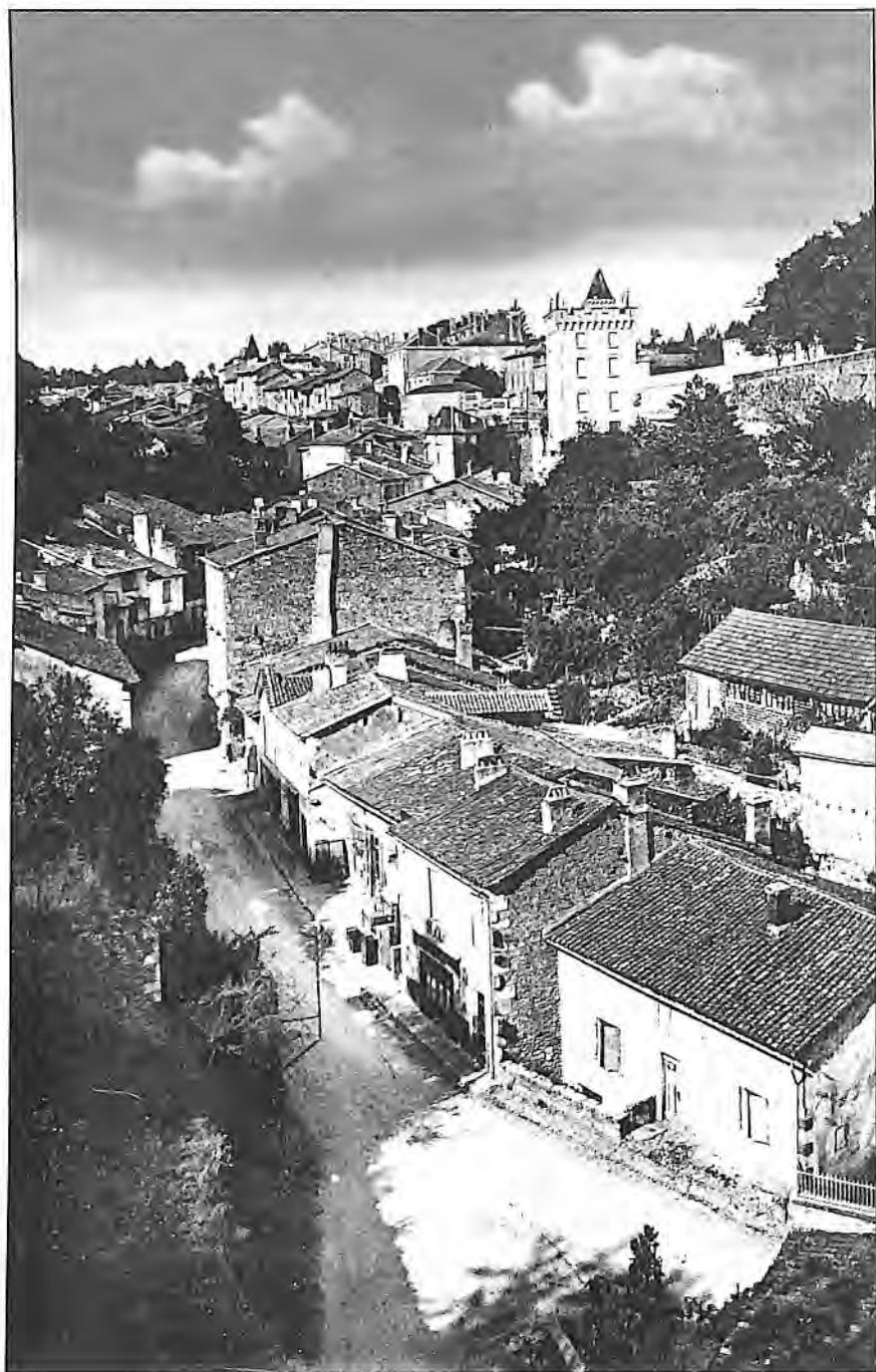
Désormais, le prix du pain sera taxé et les tarifs établis d'après les cours du blé froment, du seigle, du méteil ; ils seront révisables tous les quinze jours.

15 mars 1818, prix moyen du froment : 23,50 F l'hectolitre ; seigle et méteil : 17 F l'hectolitre ; pain blanc : 44 centimes le kilo ; pain second : 36 centimes ; pain noir : 26 centimes.

La viande peut également être taxée, mais avec moins de rigueur. Voici les tarifs (au kilo) du 16 août 1822 :

Veau de lait : 60 centimes ; grand veau : 50 centimes, mouton : 50 centimes.

Les ressources budgétaires de la commune proviennent essentiellement de l'octroi, qui perçoit des redevances sur les marchandises



*Nontron : Vue sur la rue de Périgueux.*

entrant dans la ville à tout moment (sauf la nuit, les dimanches et jours de fête). Aucune transaction ne pouvait avoir lieu hors du périmètre fixé par le conseil municipal.

La justice se montre sévère avec les voleurs, même si ce sont des enfants. C'est ainsi que le *11 octobre 1818*, procès-verbal est dressé contre les enfants d'Etienne Bertrand, dit "Ventre Rouge". Ils sont condamnés à trois jours de prison et 2,50 F d'amende par le tribunal correctionnel de Nontron pour vol de châtaignes (un sac). "Ces enfants sont des maraudeurs qui dérobent châtaignes, légumes, raisins, pommes de terre, blé d'Espagne, noix."

Les habitants de la place du Canton et certains éleveurs souhaitent que le marché aux bœufs s'installe place du Canton, plus accessible que la Cahüe, mais un arrêté de police du *28 août 1823* le maintient à l'emplacement traditionnel en attendant l'acquisition et l'aménagement d'un champ de foire.

*29 février 1824* : un arrêté municipal fixe les tarifs des droits de plaçage.

Jours de marchés ordinaires :

Pour un banc élevé à l'échelle : 30 centimes le m<sup>2</sup>

Pour un banc plat établi sur de simples tréteaux : 20 centimes le m<sup>2</sup>

Pour un emplacement par terre : 10 centimes le m<sup>2</sup>

Jours de foire : tarifs doubles

Jours de semaine qui suivront les jours de marché et de foire : demi-tarif

Ces droits ne s'appliquent pas sur : les cochons, bêtes à cornes, volailles, œufs.

Les débitants étalagistes susceptibles de payer des droits sont : les bouchers, les revendeurs de pain, les marchands de tortillons, charcutiers, quincailliers, merciers, marchands de sel, de raisins, de morue, les bimbelotiers, sabotiers, potiers, faïenciers, jardiniers, cloutiers, taillandiers, marchands de cercles de barriques, de chanvre, de drogue.

Les marchés se tiennent place de la Cahüe et éventuellement sur la petite place du cimetière (Saint-Sauveur).

Il est intéressant de noter quelle est la taxe du pain pour cette année-là. Voici les tarifs du *25 juillet 1824* :

Pain blanc de 3 livres : 50 centimes ; de 5 livres : 80 centimes.

Pain second de 10 livres : 1,32 ½ F ; de 15 livres : 2,02 ½ F.

Pain noir de 10 livres : 1 F ; de 15 livres : 1,50 F ; de 20 livres : 2 F.

Imaginez les dimensions des tourtes de 15 ou 20 livres !

Droits de minage en *1825* : pour chaque hectolitre de grain, 20 centimes ; par sac de pommes, châtaignes, noix, 10 centimes.

Pesage, mesurage, jaugeage : la sincérité des transactions et les

besoins de l'octroi nécessitent une connaissance parfaite des poids, longueurs, superficies, volumes des marchandises proposées.

C'est ainsi que le *24 mars 1826*, Jean Chabaneau, ferblantier, déclare au conseil municipal, avoir l'intention de fabriquer en 1826 des cruches en fer pour le débit de l'huile. Elie Léonard propose à ses clients 15 balances romaines donnant chacune de 75 à 80 kg et 5 crochets de 15 à 20 kg chacun.

Mais, le *20 juillet 1826*, le conseil municipal décide d'établir dans la commune de Nontron un bureau public de mesurage, pesage et jaugeage assermenté. Les tarifs d'utilisation seront les suivants :

Pesage : pour chaque pesée, jusqu'à 15 myriagrammes, 10 centimes ;  
pour chaque myriagramme au-dessus, 5 centimes

Mesurage : 1 centime par mètre, pour les marchandises vendues aux mesures de longueur ;

5 centimes au double boisseau ou quart d'hectolitre pour les grains ;  
10 centimes par hectolitre de châtaignes, pommes de terre, noix.

Jaugeage : 1 centime par décalitre pour les liquides

Les droits seront supportés à moitié par le vendeur, à moitié par l'acheteur. Les litiges seront soumis au juge de paix.

En 1828, on dispose de quelques chiffres intéressants :

Poids spécifiques des grains à l'hectolitre : froment, 74 kg ; seigle, 70 ; méteil, 64 ; orge ou baillarge, 60 ; maïs, 721 ; sarrasin (blé noir), 60.

Prix des grains : froment, 18 F l'hectolitre ; seigle, 12 F ; méteil, 13,50 F.

Prix du pain, au détail : pain blanc (la livre), 3 sous 5 deniers<sup>1</sup>  
pain second, 2 sous 9 deniers  
pain noir, 2 sous

Les prix des grains sont fixés par les mercuriales toutes les quinze dans les marchés suivants en Dordogne : Beaumont, Belvès, Bergerac, Brantôme, Le Bugue, Excideuil, Eymet, Issigeac, Mareuil, Monpazier, Montignac, Montpon, Mussidan, Nontron, Périgueux, Ribérac, Sarlat, Terrasson, Thenon, Thiviers, Vergt, Villambard, Pluviers ( ? ).

En 1828, à Nontron après la récolte, relevons : froment, 16,50 F ; seigle, 10,50 F ; avoine, 7,50 F (l'hl) ; foin, 5 F ; paille, 3,80 F (le quintal métrique).

Le *2 septembre 1829*, dans l'*Echo de Vésone*, paraît l'avis de mise en adjudication du bail à ferme des droits de l'octroi de Nontron pour 3 ans. Les droits porteront sur les boissons et liquides, les bestiaux abattus, les foins et pailles, les bois à brûler, les cartelages et moellons, le plâtre, la chaux vive ou éteinte, les tuiles, briques et carreaux ou solles. Mise à prix : 8 000 F.

1. 1 sou = 5 centimes.



et des marchands. Les terrains avaient été offerts gratuitement par les habitants des deux quartiers. Cependant, le projet retenu comprend le pré Sinard (évalué à 1 200 F), le pré J.-B. Excousseau (1 000 F), le pré Duroux (gratuit) ; il est bordé par la Promenade de Bussac.

*6 février 1838*, taxe de la viande : bœuf, 80 centimes ; vache, 50 ; veau de lait, 80 ; mouton, 80. L'affichage sera obligatoire dans les boucheries.

*18 février 1838* : la foire traditionnelle du samedi gras sera désormais reportée au 18 janvier. Motif : "les marchands normands de bœufs gras sont présents à cette époque dans le Bas-Limousin et pourraient faire des achats à Nontron ; ils paient comptant".

*7 mai 1838*, le conseil municipal demande au préfet que la foire annuelle du 13 août dure 2 jours et celle du 18 octobre 3 jours.

*29 juillet 1838*, rejet de la demande de la commune de Saint-Saud de créer 3 nouvelles foires : "la multiplicité des foires incite à la fainéantise et est préjudiciable à l'agriculture".

*Novembre 1839* : le conseil municipal envisage de planter des ormeaux au champ de foire (coût : 600 F). L'enlèvement des "engrais" (boues, crottes, pailles, etc.) a été confié à un particulier.

*29 novembre 1840*, avertissement du conseil municipal : "il est dangereux de faire brûler les cochons en ville après les avoir abattus ; il faut les préparer à l'eau bouillante ; si les bouchers le souhaitent, il faut les brûler hors de la ville".

*12 août 1841* : Jouve, marchand de bœufs, propose d'établir à ses frais une bascule ; il percevra les droits de pesage pendant 10 ans. Les usagers déplorent l'absence d'une bascule dont le coût est évalué à 2 000 F.

*30 mars 1847* : en raison du chômage et de deux années de mauvaises récoltes, des souscriptions sont ouvertes parmi le public et les contribuables les plus imposés. 9 285 F seront affectés au bureau de bienfaisance et à l'atelier de charité qui donneront du travail à "la classe laborieuse". Une partie de la somme permettra de réduire la taxe sur le pain (soit 15 centimes par kg, pour une consommation de 500 g par jour). Pour la troisième semaine d'avril, 978 personnes bénéficieront de ce dégrèvement.

L. L.C.

**Sources** : Archives municipales de Nontron  
Archives départementales de la Dordogne  
*Bulletins de la Société historique et archéologique du Périgord*  
Presse locale, *l'Echo de Vésone*.

# Une enquête à Ribagnac sous la monarchie de Juillet

par Marcel BERTHIER

La Restauration venait de s'achever par une courte mais brutale révolte qui avait obligé Charles X à partir pour l'exil. Louis-Philippe accédait au trône de France et prenait le titre de roi des Français, inaugurant ainsi une monarchie bourgeoise marquée par la conquête de l'Algérie, la construction des premiers chemins de fer et les tentatives de coup d'Etat de Louis-Napoléon et de la duchesse de Berry. Heureux temps où Musset et Chopin se disputaient les faveurs de George Sand, où les joutes politiques étaient dominées par un ardent désir de prospérité.

À Rome, après les pontificats paisibles de Léon XII et de Pie VIII, c'était un Camaldule qui occupait, sous le nom de Grégoire XVI, le trône pontifical. Il allait avec discrétion et efficacité favoriser en France la restauration monastique : dom Guéranger et les bénédictins reprenaient Solesmes, tandis que Lacordaire, prédicateur de Notre-Dame, reconstituait l'ordre de Saint-Dominique.

En Dordogne, Auguste Romieu, né à Paris et ancien élève de l'Ecole Polytechnique, fut nommé préfet en 1833. Il n'avait que 33 ans et resta dix ans en Périgord. Parmi les nombreuses mesures qu'il prit pour favoriser "le développement de l'industrie, la propagation des lumières et l'accroissement du bien-être général", il faut citer la vaste enquête qu'il confia en 1835 à Cyprien Brard.

Originaire de L'Aigle dans l'Orne, ingénieur des Mines, Cyprien Brard devint en 1816 concessionnaire des houillères de Dordogne. Il n'avait pas encore fait la synthèse de son enquête lorsqu'il décéda en 1838. On ne lui trouva malheureusement pas de successeur et ce n'est qu'en 1970 que Noël Becquart exploita le travail de Brard<sup>1</sup>.

Pour mener à bien cette enquête, chaque commune reçut un questionnaire portant sur la topographie, l'agriculture, l'industrie, l'hygiène et la santé, les antiquités et curiosités. Le questionnaire rempli concernant la commune de Ribagnac a été retrouvé et à simple lecture s'avère plein d'intérêt.

Ribagnac est située au sud de Monbazillac et à l'extrême sud-est du canton de Sigoulès. Au sud, c'est le canton d'Eymet, à l'est celui d'Issigeac.

Au Moyen Âge, le monastère de Paunat avait là un petit prieuré dont il ne reste rien d'identifiable. La paroisse tirait son importance du château de Bridoire qui occupait la partie ouest de son territoire dans la vallée de la Gardonnette. En 1835, le château appartenait à Louis-François de Foucauld. Celui-ci était devenu marquis de Foucauld de Lardimalie en 1805 à la mort accidentelle de son cousin Arnaud et, en 1806, il avait épousé à Bardou Joséphine de Souillac. C'est elle qui lui avait apporté le château de Bridoire.

Jean-Georges, marquis de Souillac et père de Joséphine, avait reçu ce château de Bridoire de Jean-Jacques de Boussant, marquis de Bazillac, en 1773. En échange, il lui avait donné le château de Bourg en Quercy<sup>2</sup>, dont il avait hérité en 1761. Mais, dès cette époque, le domaine du château, qui représentait la moitié des terres de la commune, avait été morcelé et en particulier la terre des Gendres appartenait à François de Peyronny, dont le fils Jean-Baptiste était avocat au parlement de Bordeaux. C'était un Peyronny qui était maire de Ribagnac en 1830. Son adjoint Delile-Gravière le remplaça rapidement.

Louis-François de Foucauld et son épouse eurent une fille Mathilde et un fils Louis, né en 1816 à Malbernat, et qui, en 1849, épousera Nathalie du Cheyron du Pavillon. C'est d'eux que naîtra Arnauld qui fut le dernier marquis de Foucauld de Lardimalie et resta maire de Ribagnac de 1888 à 1930. Il est à peu près certain qu'en 1835 les Foucauld n'habitaient pas le château de Bridoire, où les réparations indispensables ne seront entreprises que vers 1860.

Ceci éclaire bien des réponses au questionnaire de Brard et déjà la première où il est dit que "quelques hommes ont de l'instruction, mais ne s'occupent pas des antiquités ni des curiosités du pays".

La commune qui est longée au nord par un ruisseau peu abondant, la Gardonnette, a des sols argileux sur les plateaux et "une terre forte" dans le bas des gorges. Des carrières fournissent une pierre très dure pour la construction des bâtiments.

1. Becquart (Noël), *Vignobles et vins d'Aquitaine*, Bordeaux, 1970.  
2. Actuellement Bourg-de-Visa, en Tarn-et-Garonne.

À la question de savoir s'il y a des coquilles, ossements, bois ou poissons pétrifiés qui pourraient intéresser le musée de Périgueux, la réponse est pleine d'une bonne méfiance paysanne : "Il n'y a rien de tout cela". Par contre, le rédacteur explique volontiers qu'il y a "une fontaine ou source appelée la Fontaine du Moulin de Rhodes qui, à sa sortie, fait aller un moulin à blé situé au midi de la commune".

Comme encore aujourd'hui la commune est à l'écart des deux grands axes routiers de Bergerac à Agen et de Bergerac à Eymet. Quant aux chemins vicinaux, "on s'attache à les améliorer chaque jour".

Le chapitre essentiel du questionnaire est évidemment l'agriculture. On y apprend, par exemple, que les prairies naturelles sont suffisamment étendues, mais de mauvaise qualité, que l'on cultive le trèfle incarnat depuis quarante à cinquante ans. L'assolement triennal n'a pas encore été pratiqué et on ne cultive "qu'en petit" la betterave comme fourrage. En ce qui concerne le fumier, certains le laissent pourrir, d'autres l'enfouissent dès la sortie de l'étable : les deux méthodes donnent satisfaction. On n'a essayé ni la chaux, ni les marnes. Dans ces techniques de culture, on reste donc très traditionnel. Ce qu'on produit s'avère suffisant, on ne cherche pas à faire mieux.

L'élevage n'est pas non plus très évolué. Il y a seulement 6 chevaux, 20 ânes et 2 mulets. Le bœuf, avec 32 têtes, est plus répandu. Les moutons sont nombreux, 200, mais de race très commune. Outre 47 vaches, on compte 139 cochons. Chaque particulier engraisse pour son usage. Là aussi on se limite à la tradition sans innover en rien et, malgré les efforts du préfet Romieu qui y tenait beaucoup, "il n'a jamais été question d'un comice agricole".

Au passage le rédacteur précise que la mesure usitée dans la commune est la "pognerée" qui correspond à 148 toises carrées ou 1/3 de journal<sup>3</sup>.

Lorsqu'on aborde les céréales, les réponses sont plus précises. On cultive autant de maïs (blé d'Espagne) que de blé froment et, les bonnes années, on vend ou exporte de celui-ci. Le blé froment semé en octobre-novembre se récolte du 15 juin au 8 juillet. Le maïs, lui, se sème en avril et se récolte en septembre. L'usage des jachères est toujours suivi : on laisse reposer la terre un an. Les légumes cultivés sont surtout les pommes de terres, les haricots et les fèves.

L'influence de la lune ? On n'y croit guère. L'essentiel, c'est la saison et le beau temps.

On cultive aussi du chanvre pour donner à la terre plusieurs façons.

Les coûts sont estimés prudemment : "En temps propices, ayant soin de bien émottes la terre et qu'on fume quelques temps avant ou au moment de

3. La toise était égale à un peu moins de 2 mètres, 148 toises carrées font environ 600 m<sup>2</sup>, et un journal 1800 m<sup>2</sup>.

l'ensemencer : À celui qui paye doit lui en coûter pour rendre sa terre prête à être ensemencée 10 francs par journal. Le bon fumier vaut 6 francs la charrette".

La terre qui vaut 100 francs la pognérée rend environ 8 pour 1.

L'exploitation se fait à moitié frais et revenus, sauf une redevance de 1/8 en faveur du propriétaire sur les froments. La superficie moyenne est de 20 à 25 journaux de terre labourable ; elle nécessite une paire de bœufs.

La partie qui concerne la vigne est tout à fait intéressante. Aujourd'hui, Ribagnac est dans la zone d'appellation d'origine Bergerac et Côtes de Bergerac, juste au sud de celle de Monbazillac qui se trouve limitée par la Gardonnette. Il semble donc surprenant qu'en 1835 il ait été affirmé qu'on "cultive la vigne mais sur un sol qui ne peut être employé à autre chose". Pour la qualité, on cultive des raisins "côte rouge" et "Navarre", tandis que pour la quantité on a recours au "Piquepoule", au "Couturier", au "Périgord" et à un raisin qui semble appelé "Enragent", peut-être pour "Enragé". Habituellement, le "Piquepoule" et "l'Enragé" sont plutôt retenus pour la qualité que pour la quantité. Les vins renommés sont ceux des Gendres et de La Peye. Le domaine des Gendres est aujourd'hui exploité en GAEC. Le prix moyen de la vigne est de 60 francs la pognérée. La dépense annuelle est d'environ 5 francs pour une pognérée.

À la question "Fait-on de l'eau-de-vie dans la commune ?", le rédacteur a répondu : "On n'en fait pas du tout" mais la réponse est suivie d'un point d'interrogation entre parenthèses ! Cela amène à constater que certaines réponses ne sont peut-être pas absolument sincères. Comme toujours, les enquêtés se méfiaient, craignant une exploitation de leurs réponses par l'administration fiscale.

Contrairement à l'opinion commune, les vigneronns de Ribagnac ne font pas attention à l'âge de la lune pour tailler la vigne. Par contre, ils y font attention lorsqu'il s'agit de couper des arbres : en lune vieille le bois se conserve mieux.

Enfin, l'enquête sur l'agriculture révèle qu'il n'y a ni châtaigniers, ni mûriers, mais environ 350 pognérées de bruyères. Le bois en fagots sert pour le chauffage. Il se vend 24 ou 25 centimes le fagot.

L'industrie est représentée par deux tisserands qui travaillent à la demande pour les particuliers.

Il existe deux moulins à eau, l'un à la sortie d'une source appelée le Touron, l'autre sur le ruisseau de l'Enfournil. Le rédacteur omet de citer ici la fontaine du moulin de Rhodes mentionnée précédemment.

La truffe est si rare qu'on n'en vend pas ; d'ailleurs les truffières s'épuisent ; c'est du moins ce qu'affirme, toujours méfiant, le rédacteur.

Les habitants de Ribagnac semblent en bonne santé : ils mangent du "bon pain pur froment", ils boivent du vin ou de la piquette, ils font chabrol

et prétendent que “ça leur fait du bien”, mais “on ne connaît absolument pas d’ivrognes abrutis”, constate drôlement le rédacteur.

La commune n’a ni officier de santé, ni sage-femme, mais seulement deux ou trois matrones et “c’est beaucoup trop” !

Enfin, on connaît trois pauvres qui ne vivent que d’aumône mais aucun mendiant n’a quitté le pays.

Au chapitre “Antiquités et curiosités”, on trouve la confirmation que Bridoire n’est pas habité, qu’il y a un lieu dit “la Motte” et un autre “Peyrelevade”, bien qu’il n’y ait plus ni motte ni pierre levée.

Le questionnaire demande si on connaît quelques grottes dans la commune et la réponse est : “il n’y en a pas”. Pourtant elles ne manquent pas dans la vallée de la Gardonnette près de Bridoire.

À la dernière question : “Existe-t-il dans la mémoire des habitants quelques vieilles traditions historiques ?”, la réponse est “rien”. Quelqu’un a ajouté un “Oh !” indigné ! C’est qu’en effet Bridoire au moins est un haut lieu historique. Blaise de Montluc l’a repris aux protestants ; Henri de Navarre y a dîné le 30 juillet 1576 chez son ami Blaise de Pardaillan, marquis de la Mothe Gondrin ; en 1624, Louise de Pardaillan y a épousé Louis de Chaumont et c’est d’eux que descendent les Cheyron du Pavillon. Ne restait-il vraiment aucun souvenir de tant d’événements, de tant de luttes et de victoires ?

Ceci amène, bien sûr, à se poser quelques questions sur la valeur de l’enquête de Cyprien Brard. D’abord, que valait la technique employée ? Aujourd’hui, il nous semble étonnant que l’enquêteur n’ait utilisé que des questions ouvertes. C’était, bien sûr, risquer des confusions, des digressions ou des imprécisions. Par ailleurs, il apparaît difficile de découvrir la logique du classement des chapitres et des questions. On arrive ainsi à des contradictions. Par exemple, la question 7 au chapitre topographie et la question 24 au chapitre industrie suscitent des réponses qui ne sont pas cohérentes.

Il semble que n’aient pas été prévues les possibilités de recoupements permettant de vérifier la validité des réponses et qu’on n’ait pas su prendre en compte les distorsions nées de la méfiance habituelle devant le caractère jugé inquisitorial de telles enquêtes.

Enfin, il nous manque un certain nombre de données importantes qui permettraient une analyse plus précise des résultats de l’enquête : nombre d’habitants, par sexe, par tranches d’âge, par branches d’activité ; superficie totale des bois, des vignes, des terres cultivées, des prairies ; longueur des routes et chemins, des rivières ; statistique des naissances, mariages et décès.

Il nous manque aussi de savoir comment on avait prévu d’exploiter les questionnaires.

Mais, à l'époque où cette enquête a été effectuée, on ne pouvait exiger beaucoup plus de rigueur. Sa seule existence est déjà remarquable et si chaque commune en avait conservé la trace nous serions en mesure aujourd'hui de dresser un tableau passionnant de ce qu'était la vie en Périgord il y a cent cinquante ans.

M.B.

Depuis la rédaction de cet article, est parue une synthèse sur l'enquête de Cyprien Brard : Combet (Michel), Moretti (Anne-Sylvie), *La Dordogne de Cyprien Brard*, Archives en Dordogne, études et documents n° 1, 1995. (NDLR)

# Le domaine des Chaulnes (Grignols)

## La vie d'une chartreuse d'un régime à l'autre

par Maurice CESTAC

*On trouvera ici les principaux éléments qui permettent d'avoir une vision cohérente et globale du domaine des Chaulnes, tout en le situant dans l'histoire rurale française et dans celle de la Dordogne.*

*Le domaine des Chaulnes présente une forme de majesté empreinte cependant de modestie, et suscite aussitôt la curiosité, par le mystère qu'il dégage. Majestueux, il l'est par sa chartreuse du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> plantée fièrement sur un promontoire au centre du domaine de 160 ha et par l'aspect vallonné et boisé aux vastes clairières qui confortent cet ensemble. Mystérieux, il ne l'est pas moins. Il se laisse découvrir par petites touches, lorsque l'on arrive par la longue allée d'un kilomètre : d'abord les tours et les toits, puis peu à peu les corps de bâtiment avec la vaste cour intérieure. Tout près, les vieilles pierres de la chartreuse incitent à plonger dans le passé, à rêver à la vie qu'a pu connaître ce domaine. Au-delà de la rêverie qu'elles suscitent, il est tentant de leur faire livrer quelques secrets, de trouver des traces des activités anciennes, des propriétaires, des fermiers et métayers qui ont vécu là.*

1. Bélingard (J.-M.) et al., *Le Périgord des chartreuses*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2000, p. 89.

*C'est l'objet des quelques pages qui vont suivre. Elles vont tenter d'abord de connaître et faire connaître les gens, mais aussi leur vie lors de quelques-unes des périodes du passé.*

## **I- Les origines et la chronologie des différents propriétaires successifs**

### **Du XVII<sup>e</sup> siècle à 1882 : Les "de La Bastide"**

Le domaine des Chaulnes a déjà intéressé par ses origines historiques d'éminents historiens du Périgord : Jean Secret<sup>2</sup> et Jean-Marie Bélingard<sup>3</sup>. Le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* dans son tome CXX (2<sup>e</sup> livraison, 1993, p. 427) et son étude sur les chartreuses et gentilhommières décrit également le domaine.

Le 7 juillet 1856, Pierre Louis Joachim de La Bastide, dont la famille possède le domaine depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, décède à Bulach en Allemagne ; il laisse deux enfants mineurs : Jean Louis Raoul et Marie Louise Marthe. Son épouse est déjà décédée, sa mère Anne Marie de La Bastide née de Vigneras vit encore et habite le domaine des Chaulnes dont elle avait fait donation à son fils en juillet 1850. Les héritiers du domaine sont donc les deux enfants mineurs de La Bastide. Leur oncle, Jules Joseph Labat, médecin, maire de Manzac, est nommé tuteur datif pour régler les problèmes de succession. Celle-ci laisse apparaître un passif plus lourd que l'actif. Pierre Louis a dilapidé son patrimoine. Après réunion du conseil de famille, Jules Labat décide de mettre en vente le domaine, il le sera aux enchères publiques. Il est divisé en 6 lots distincts, le premier comprenant notamment le château et quelques pièces de terre, le deuxième la métairie "Lafontaine", le troisième la métairie du "Regeou", le quatrième le domaine de "Soudardoux", les cinquième et sixième différentes parcelles.

Après trois enchères, les deux premières ayant été annulées pour vice de forme, le domaine est finalement vendu pour les deux premiers lots à Anne Marie de La Bastide qui conserve ainsi le château et à Pierre Edouard Faure, maître de poste à Saint-Mamet qui acquiert les autres parcelles ou métairies.

Ainsi en 1857 le domaine est démembré, mais la famille de La Bastide continue à posséder la chartreuse, et en particulier, Jean Louis Raoul de La

---

2. Secret (Jean), *Le Périgord, châteaux, manoirs et gentilhommières*, Paris, Tallandier, 1966.  
3. Bélingard (Jean-Marie), *Chartreuses en Périgord*, Le Bugue, P.L.B., 1987.

Bastide, né en 1842. Il sera présent jusqu'en 1882, mais vivra la plupart du temps à Périgueux. Entre 1876 et 1882, Pierre Edouard Faure, acquiert la totalité du domaine, mais ne viendra l'habiter qu'au début des années 1900.

Paul Faure sera maire de Grignols en 1906, héritera de son père dans les années 1920, mais amené à Paris par sa carrière politique, il ne vivra plus sur le domaine, et l'utilisera seulement comme résidence secondaire.

## L'ère Faure

En 1882 ce domaine est définitivement et totalement acquis par Edouard Faure, alors maître de poste à Pont-Saint-Mamet. On assiste là à l'illustration d'un phénomène qui marquera le second Empire et la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, même si la noblesse a perdu ses privilèges lors de la Révolution, elle a gardé, sous la Restauration et à un degré moindre sous la monarchie de Juillet, les attributs de ce qui faisait sa puissance et sa place dans la société : le savoir et une bonne partie de sa richesse - grâce à la possession d'un patrimoine foncier et de grands domaines qu'elle a conservés ou récupérés lors de son retour d'émigration. En Périgord, cette situation se vérifie car, par exemple, la majorité des "aristocrates éclairés" ou "agromanes" qui essaient de diffuser le progrès en agriculture entre 1820 et 1850 est constituée par des représentants de cette noblesse.

La liste des membres de la Société d'agriculture en 1820 le confirme ; on y trouve les noms connus de cette noblesse périgordine : le marquis de Fayolle, le comte de Crémoux, M. de Valbrune... On y trouve également un de La Bastide, propriétaire aux Chaulnes. Ceci permet de penser que, dans son domaine, il s'intéressait (peut-être) aux progrès de l'agriculture. Un compte rendu des fêtes du comice de Saint-Astier (créé en 1836) fait état de récompenses attribuées à un sieur Dumaine. Or, l'on sait que cette famille était une des sept familles de colons vivant sur le domaine des Chaulnes.

Lors du second Empire on assiste à la prise de pouvoir d'une bourgeoisie qui s'est enrichie. N'oubliez pas le fameux "enrichissez-vous" de Guizot.

On peut considérer Edouard Faure comme un représentant de cette nouvelle bourgeoisie qui acquiert des biens et dont les fils poursuivront l'ascension sociale.

Il en est ainsi du domaine des Chaulnes, puisque le fils d'Edouard, Pierre Faure habitera à Grignols et son petit-fils Paul Faure sera avocat, maire de Grignols, puis ministre sous la 3<sup>e</sup> République<sup>4</sup>.

4. Bélingard (J.-M.), *op. cit.*

## L'ère contemporaine

Le domaine restera la propriété de Paul Faure jusqu'en 1939. Celui-ci décédera en 1960 et sera inhumé à Douville dans l'anonymat.

En 1939, le domaine passe aux mains d'une société constituée par M. et Mme Peulevey, architecte honoraire du département de Seine-Maritime, M. et Mme Jean Zachairiesen, directeur de compagnie de navigation, M. et Mme Marcel Zachairiesen, assureur. Il s'agit d'une société familiale, car les deux épouses des Zachairiesen, sont des Peulevey.

En 1953, Chaulnes sera revendu à M. Beffara, industriel à Périgueux, pour la somme de 200 000 F.

En 1961, il sera acquis par une famille originaire de Belgique, Mme et M. Joseph Eloire, qui décéderont respectivement en 1972 et 1981. La succession sera assurée par les 5 enfants de M. et Mme Eloire, mais seuls vivront sur le domaine deux d'entre eux, Anne-Marie et Marie-Aimée Eloire.

Enfin, en 1984, le lycée agricole de Coulounieix-Périgueux, à la recherche d'un domaine d'application, devient propriétaire du domaine.

La ville de Périgueux voulait créer et développer sa zone économique à Marsac, et aménager un terrain de golf. Elle a désiré acheter le domaine de Sallegourde, alors propriété et domaine d'application du lycée. Simultanément le syndicat mixte, support du projet municipal, qui avait acquis au préalable le domaine des Chaulnes l'a ensuite échangé avec Sallegourde.

La valeur de ce domaine a été estimée à 2 300 000 F.

Après une longue période de stabilité depuis l'origine jusqu'à 1937, les Chaulnes ont connu des changements fréquents et des fortunes diverses. Le premier acquéreur a surtout fait un placement foncier, car le domaine avait été donné en fermage selon les dires des Grignolais, quant au deuxième, pris dans la période "expansionniste" de l'agriculture, il a surexploité le domaine, notamment les espaces forestiers, et a nui gravement à l'esthétique et à l'équilibre de la chartreuse. Enfin, les derniers propriétaires ont laissé quasiment domaine et bâtiments à l'abandon, jusqu'à leur acquisition par le lycée. Des sols couverts de genévriers, quelques maigres vaches laitières vagabondant n'importe où, y compris dans tous les bâtiments, dont la moitié de la surface était recouverte par environ 1 m de fumier, voilà le triste état dans lequel se trouvait le domaine en 1984.

Les Chaulnes vont maintenant, avec le lycée agricole, terminer ce siècle autour de projets importants et aborder le suivant sur une nouvelle lancée, qui sera, nous l'espérons tous, largement positive.

Cela fait l'objet de développements dans le chapitre 3, mais le statut de ferme d'application d'un établissement de formation agricole et rurale impose des devoirs, qui vont donner sans aucun doute une nouvelle prospérité à cet ensemble.

### Les propriétaires successifs

Avant 1650	Famille de Solminihac
De 1650 à 1882	Famille de La Bastide de Chaulnes
De 1882 à 1939	Famille Faure
De 1939 à 1953	Famille Peulevey
De 1953 à 1961	M. Beffara
De 1961 à 1984	Famille Eloire
A partir de 1984	Ministère de l'Agriculture (Lycée agricole et agro-alimentaire de Coulounieix-Chamiers)

## II- Le domaine des Chaulnes, témoin de la vie rurale au XIX<sup>e</sup> siècle

Chaulnes fait partie de la paroisse de Bruc. Les cahiers de doléances de celle-ci donnent une image de l'état de l'agriculture en cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle :

“Sa majesté sera très humblement suppliée de bien vouloir prendre en considération l'état déplorable du malheureux cultivateur, qui foulé d'un côté par les impôts, de l'autre par des rentes dont les fonds se trouvent chargés..., se trouve forcé de vendre un peu de froment et de vin qu'il peut recueillir... ne gardant pour sa subsistance que quelque peu de blé d'Espagne, maïs et quelques légumes grossiers qu'il partage avec son cochon... heureux encore de ne pas se voir réduit à une disette fatale...”

Leur paroisse [des petits propriétaires] offre un tableau bien frappant de la surcharge que doit occasionner pour le peuple, le nombre considérable de privilèges, puisque sur leur paroisse qui n'est pas des plus étendues, ils se trouvent posséder les fonds que peuvent cultiver 40 charrues, et la majeure partie des prés”.

Ce texte met en lumière d'abord la fragilité et les conditions de survie dans lesquelles se situent les petits agriculteurs de la paroisse et a fortiori, les métayers de Chaulnes. On sait bien que cette situation accompagnée de disettes successives a conduit, entre autres, à la Révolution.

Par ailleurs, l'existence sur cette paroisse de nombreux petits propriétaires cultivateurs, accentue le contraste, voire l'opposition entre grands domaines, propriétés d'aristocrates comme le domaine des Chaulnes, et les petites exploitations d'une paysannerie modeste, même si elle est propriétaire.

Deux documents permettent de se faire une idée du domaine des Chaulnes au XIX<sup>e</sup> siècle. L'un est constitué par la réponse de la commune de

Grignols à l'enquête en 1837 de Cyprien Brard dans toutes les communes de la Dordogne.

L'autre, le cahier des charges de l'adjudication du domaine en 1857, suite à la succession déjà indiquée, donne une idée précise de ce qui se passe sur le domaine au début du second Empire.

Rappelons qu'en 1834, sous la monarchie de Juillet, le préfet Romieu, souhaite réaliser une grande enquête pour mieux connaître le département. Elle porte sur tous les aspects de la Dordogne, aussi bien la géographie, les habitants, l'administration, que l'industrie, le commerce et l'agriculture. Il confie cette tâche à Cyprien Brard, ingénieur des mines au Lardin, directeur de la compagnie des houilles. Celui-ci procède, entre autres, au moyen d'un vaste questionnaire auquel doivent répondre les maires de toutes les communes de Dordogne. Michel Combet a réalisé une intéressante synthèse départementale de celle-ci. Nous analyserons la réponse de Grignols qui livre une image de la vie rurale dans cette commune, et par conséquent, aux Chaulnes.

## **En 1835, quelle est la physionomie de Grignols et des Chaulnes ?**

### *Aspects géographiques*

Dans sa description de la commune, le maire de l'époque, Lespinasse, indique :

“La commune est placée entre deux chaînes de montagnes d'une médiocre élévation... entre elles, un vallon qu'on qualifie de plaine... en général, assez féconde dans laquelle coule un ruisseau qu'on nomme le Vergt qui produirait d'excellents brochetons s'il ne revenait à sec tous les étés, et s'il ne fut mis à sac là où il se conserve un peu d'eau.”

La commune connaît quelques carrières, mais la pierre est “venteuse et sujette à s'écailler à la vue de l'air”. “Une infinité de sources de bien bonne eau sortent de la montagne nord.” Elles semblent être utilisées pour les prairies.

En matière de communication, les chemins vicinaux sont passablement viables, et la commune n'a pas de grande voie de communication. Autrefois :

“Elle était traversée par la route de Limoges à Bordeaux qui se rendait sur une seule tige de Périgueux à Grignols et là se divisait en deux ; l'une que suivait la malle poste pour aller à Bordeaux par Mussidan et Libourne, l'autre pour le roulage de Grignols à Bergerac... Le roulage de Périgueux à Bergerac rendait Grignols et Villamblard vivants.”

Cette description est attestée par la carte de Belleyme qui effectivement indique très clairement cette route. Il s'agit tout simplement de celle que nous empruntons chaque fois que, depuis le lycée agricole de

Coulounieix, nous nous rendons au domaine des Chaulnes. On peut fort bien imaginer que cette grande route donnait de l'importance à Grignols, où il existait une malle poste. La très belle maison qui l'abritait avec une cour intérieure pour l'accueil des hôtes avec chevaux et diligences, mériterait une restauration. Avant la Révolution, cette commune se situait donc à un nœud de communication, le plus important du Périgord plaçant ainsi le domaine des Chaulnes dans une position privilégiée.

### *Aspects agricoles*

Nous possédons la répartition des cultures sur la commune de Grignols en 1822. On peut imaginer qu'elle n'est guère différente en 1835. Pour 2010 ha, les terres labourables représentent 40 %, les châtaigniers 17 %, les prés 10 %, les taillis de chêne 10 %, la vigne 8 %, les friches 6 %, le reste est occupé par les chemins, les jardins, les allées, le bâti. On notera l'importance des châtaigniers, ils constituent en effet une bonne partie de la base de l'alimentation en Périgord.

L'enquête Brard ne donne pas d'éléments chiffrés relatifs aux répartitions des cultures, nous prendrons donc comme éléments de comparaison les données de 1822. Elle permet cependant d'avoir une bonne vision de la situation. Quelle est-elle ?

### *Le sol*

Les documents ne fournissent pas de description sur la nature du sol, mais celle-ci ne saurait guère avoir varié. L'unité de mesure des surfaces est constituée par le "journal" qui équivaut à Grignols à 29 ares et 78 centiares. En effet, la dimension peut varier d'une petite région à l'autre. Le prix du journal de terre labourable s'élève à 300 francs. A titre de comparaison, toujours à Grignols, le prix moyen d'une barrique de vin de 220 litres est de 18 à 20 F ; les frais de culture sont estimés à 24 F par journal. Reste à savoir ce que recouvrent ces charges. Elles représentent environ un douzième de la valeur du foncier. Ce rapport est sans commune mesure avec celui d'aujourd'hui, que peut l'estimer dans des terres analogues au tiers ou au quart.

Nature de la propriété	Nombre d'hectares	%
<b>Terres labourables</b>	819	41 %
<b>Jardins</b>	11	
<b>Vignes</b>	164	8 %
<b>Prés,</b>	199	10 %
<b>pâturage</b>	12	
<b>Taillis de chênes</b>	220	11 %
<b>Taillis de châtaigniers</b>	13	
<b>Futaie</b>	6	
<b>Châtaigniers</b>	355	17 %
<b>Friches</b>	118	6 %
<b>Bruyère</b>	66	
<b>Broussailles</b>	8	
<b>Allées</b>	1	
<b>Mares, abreuvoirs</b>	2	
<b>Bois de prix</b>	3	
<b>Bâti</b>	13	
<b>total</b>	<b>2010</b>	

*Répartition des cultures sur la commune de Grignols en 1822  
(chiffres arrondis à l'unité)*

Ceci met en évidence, l'étendue de la valeur du patrimoine foncier au XIX<sup>e</sup> siècle. Le travail et la mise en valeur de ce sol révèlent combien les archaïsmes sont encore fortement enracinés, le progrès technique n'ayant pas encore atteint l'immense masse des agriculteurs, petits propriétaires, métayers et colons. Malgré les efforts de diffusion faits par quelques propriétaires fonciers, agronomes éclairés du Périgord, tels que Bugeaud, créateur du premier comice du département à Lanouaille, et le marquis André de Fayolle, la routine guide toujours la pratique des paysans.

Ainsi, on n'a pas mis encore en place l'assolement triennal, alors qu'il a été introduit en Dordogne, un peu avant 1830, mais Grignols est loin d'être seule dans ce cas, car, suivant la synthèse départementale de Brard, celui-ci est encore très peu répandu.

#### *Les amendements ne sont pas encore utilisés*

“On n'a pas essayé l'usage de la charrue, les agriculteurs les plus bornés la regardent comme destructrice de toute germination, les autres n'ont pas imaginé qu'elle peut être bonne pour l'agriculture. La marne n'y est pas connue.”

#### *Les fumiers*

“(…) pourrissent avant de les porter en terre. Cependant, depuis peu, quelques propriétaires ont essayé de le porter en terre et ils s'en trouvent bien, surtout quand on le couvre d'abord.”

Voilà un indice d'une meilleure utilisation des fumures de fond.

### *Le travail du sol*

Quant aux labours, la charrue n'a pas encore fait son apparition, seule concession au modernisme, le coutre en bois a été remplacé par un morceau de fer. C'est seulement à partir de cette date-là que commenceront timidement à se développer des instruments aratoires plus modernes, tels que la charrue (avec un versoir) et la herse, grâce notamment à la ferme modèle de Sallegourde et quelques exploitations, comme celle de Bugeaud, qui les ont introduites en 1835.

A la question travaille-t-on la terre à la bêche ou à la charrue, la réponse "ceux qui ont des bœufs la labourent, ceux qui n'en ont pas la bêchent" fait bien la distinction entre deux types de paysans, et montre la grande pauvreté et précarité des agriculteurs de la commune.

De plus, on évite de labourer la terre après "une petite pluie, car cela la gêne".

Sur la dimension des métairies exploitées par une paire de bœufs, nous avons une indication, celle du maire qui la situe à quelque 3 arpents. Cela doit être représentatif du plus grand nombre de métairies de la commune.

Par contre ce que nous savons du domaine des Chaulnes, composé de plusieurs métairies de 15 ha chacune, en fait un cas un peu exceptionnel. La consultation du cadastre Napoléon de 1807 le confirme. Sur celui-ci, le domaine constitue une sorte d'île dans la commune avec de grandes parcelles au milieu d'un océan de toutes petites parcelles. Le parcellaire de la commune a d'ailleurs été largement influencé par cette situation, car même aujourd'hui le cadastre montre une situation (relativement bien sûr) semblable.

A la question, le nombre de paysans propriétaires est-il considérable ? A-t-il augmenté depuis trente ans ? Voici la réponse :

"La plus grande propriété, tout habitée, ne l'est pas par le propriétaire qui n'habite pas dans la commune. Le nombre d'agriculteurs est sans changement."

Selon toute vraisemblance, il s'agit là du domaine des Chaulnes. Cette affirmation atteste l'absence des de La Bastide qui vivent à Périgueux, et confie la gestion du domaine à un régisseur.

### *Les cultures*

L'utilisation du sol est estimée ainsi : "un tiers pour le froment, un tiers pour le maïs et l'autre en pommes de terre, légumes ou fourrages". Les principaux légumes : haricots, pois, fèves, lentilles et gesses sont utilisés pour la consommation des familles.

Les rendements sont faibles :

6 pour 1 pour les meilleures terres

4 pour 1 pour les terres de 2<sup>e</sup> catégorie

2 pour 1 pour les terres de 3<sup>e</sup> catégorie

et sont parmi les plus faibles du département. Rien d'étonnant à cela, car excepté les vallons "les terriers sont presque toujours rocailleux". La quasi-totalité du blé est consommée sur la commune et il n'y a pas d'"exportation".

On peut dire que cette commune vit quasiment en autarcie.

### *L'élevage et les cultures fourragères*

La commune ne connaît pratiquement que des prairies naturelles, peu de prairies artificielles et depuis peu de temps, un peu de trèfle et de luzerne. Le colza fourrager n'a pas été encore introduit. Ces prairies naturelles valent 400 à 500 F le journal, soit plus chères que les terres labourables, l'inverse d'aujourd'hui, ce qui s'explique aisément. Sur ces surfaces fourragères on compte 12 chevaux, 15 ânes, 10 mulets, 200 paires de bœufs dont 150 de travail et 50 chèvres, peu de moutons et de race commune.

"Il n'y a pas de chèvres, sauf celles utiles pour fournir le lait aux malades et ceux preneurs de café au lait. Toutes sont gardées à l'attache."

Enfin les cochons complètent cet inventaire.

La commune ne possède pas assez de fougères pour faire les litières et est obligée de s'en procurer dans les communes voisines.

### *La vigne*

Elle occupe approximativement 3 journaux par métairie, et les variétés mentionnées sont "Le Périgord Noir, le Chalosse, le Côte rouge". Cependant ce vignoble n'a pas la renommée, bien sûr, de ceux de Bergerac, ni même de ceux de Domme ou de Brantôme. Cette vigne est conduite, basse, taillée avec la "vieille lune" pour la jeune vigne, et "la nouvelle lune" pour la vieille vigne.

Aux questions relatives à la distillation, le maire répond "qu'on ne brûle pas", c'est-à-dire qu'on ne distille pas et que le marc est jeté après avoir été utilisé pour faire de la piquette. On peut rapprocher cette question de celle qui suit, relative à la présence ou non d'ivrognes : "on n'en connaît aucun qui mérite ce titre".

Faut-il y voir la réalité ? La crainte de déclarer à l'administration publique la distillation ? Une particulière résistance des gens de Grignols ? Ou la volonté de donner une bonne image de la commune ? Nous n'en savons rien, mais nous n'avons aucune raison de suspecter le maire.

### *Les bois*

Grignols est moins boisée que maintenant, mais cela est la règle générale en Périgord. "Il existe des bois, mais pas de haute futaie et on les

coupe régulièrement. Il s'agit dont plutôt de taillis qui valent 60 à 70 F le journal (5 fois moins que les terres labourables).

### *Au plan industriel*

Il n'y a pas d'industries à Grignols, on dénombre cependant "5 moulins à eau et deux meules tournantes placées sur le ruisseau du Vergt, mais qui manque d'eau". "4 moulins à huile qui est consommée dans le pays". Il s'agit de l'huile de noix produite à partir des noyers vraisemblablement dispersés dans les métairies. Mais curieusement l'enquête Brard n'aborde pas la place des noyers. Avaient-ils une place peu importante ? Non, car on sait que l'huile de noix avait un rôle important. C'était la seule utilisée pour l'alimentation, l'éclairage, la peinture et la préparation du savon noir.

Une tannerie existe dans une commune voisine et elle utilise le peu d'écorce que l'on peut récupérer.

### *Hygiène, santé et nourriture*

Pour leur nourriture :

"Les cultivateurs usent beaucoup de maïs, de légumes et peu de froment. Les châtaignes qui se récoltent sont consommées au pays. Elles occupent une place importante dans l'alimentation comme ailleurs en Périgord. Le pain est constitué pour 1/4 de pain grisou et de fèves. Il n'y a que les propriétaires agriculteurs qui usent du vin, les colons n'en usent guère."

Les colons et métayers consomment essentiellement de la piquette.

"Les gens aisés lorsqu'ils sont en famille font chabrol après la soupe et s'en trouvent bien."

Faire chabrol apparaît ici non pas comme une pratique courante, mais réservée aux repas plus festifs.

Ajoutons à cela que la viande n'est consommée que rarement et issue simplement du cochon et de quelques volailles élevées sur la métairie.

La nourriture est là comme ailleurs, très frugale et reste cependant une des préoccupations essentielles ; on produit et travaille d'abord pour se nourrir, les surplus étant vendus sur les marchés voisins.

En matière de santé, "fièvres et dysenterie cathare" sont les maladies que craignent les habitants, mais l'unique "officier de santé du chef lieu" pourra éventuellement les soigner. Cela s'explique par le contexte marécageux et humide de la vallée du Vern, qui sera assainie dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Une centenaire vit dans la commune, et l'on peut en général espérer vivre jusqu'à 70 ans.

Pour l'habillement, les sabots sont réalisés dans le bois de noyer, et la confection des habits, à partir du chanvre produit sur la commune où on ne cultive pas de lin.

Ces aspects de la vie quotidienne corroborent la situation précaire, précédemment évoquée pour l'agriculture. Même si un souci de faire évoluer les mentalités par quelques esprits éclairés de l'époque est bien réel, en 1835, les choses ont peu évolué par rapport au XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout au plus commence-t-on à ressentir quelques frémissements dans l'évolution : on parle d'assolement, on assiste à un début d'introduction de prairies artificielles, quelques outils commencent à être vus dans le département. Serait-ce le point de départ d'une évolution ?

Un enseignement agricole : la ferme modèle de Sallegourde créé en 1839, la création du comice de Saint-Astier en 1836 seront-ils des facteurs favorables à celle-ci ?

La situation du domaine des Chaulnes, 22 ans plus tard, en 1857, va nous éclairer sur ce point.

### **En 1857, quelles sont l'organisation et la vie de la chartreuse ?**

#### *Utilisation du sol et métairies*

Au moment de l'adjudication, le domaine avait sensiblement la même dimension qu'aujourd'hui soit 156 ha. Les terres labourables n'occupent que 28 % des surfaces (44 ha), le châtaignier 27 % (42 ha), les prés 14 % (24 ha), la vigne 8 % (13 ha), les taillis de chêne 4 ha, le verger 2 ha 5, le jardin 2 ha. Les friches occupent quant à elles, 11 ha soit 7 % de la superficie.

La répartition des surfaces sur le domaine est la même que celle de 1822 dans la commune de Grignols, hormis la part respective des terres et des châtaigniers. Nous pouvons penser que la répartition entre châtaigniers et terres labourables est sans doute due à la nature des sols de l'exploitation des Chaulnes qui est différente de celle rencontrée le plus communément à Grignols.

Cet état des lieux du domaine illustre l'immobilisme, tout au moins au plan des structures de production de l'agriculture, au cours de ce XIX<sup>e</sup> siècle.

Cependant constatation très intéressante, il est fait mention dans la distribution des cultures de plusieurs plantations de mûriers, la plupart du temps sur le plateau actuel à côté des plantations de vignes. On sait que le mûrier a été introduit en Périgord au XVIII<sup>e</sup> siècle par Bertin, ministre des finances de Louis XV, et qu'au XIX<sup>e</sup> des efforts de vulgarisation ont été faits pour le développer.

Ces mûriers vont quasiment disparaître dans le dernier quart du siècle, car l'élevage du ver à soie est anéanti par une terrible maladie : la pebrine.

Ce que l'enquête Brard a relevé en 1835 reste toujours d'actualité.

Le cahier des charges de la succession en 1857, décrit d'une manière intéressante, les modes d'exploitation du domaine.

Nature de la propriété	Nombre d'hectares	%
<b>Terres</b>	44	28 %
<b>Friches</b>	11	7 %
<b>Taillis de châtaigniers</b>	6	
<b>Taillis de chênes</b>	3,6	
<b>Châtaigniers</b>	42	27 %
<b>Prés</b>	24	14 %
<b>Vergers</b>	2,5	
<b>Allées d'ornement</b>	1	
<b>Jardin</b>	2	
<b>Pâturage</b>	1,8	
<b>Superficie bâtie</b>	2,1	
<b>Maison</b>		
<b>Bruyère</b>	0,4	
<b>Broussailles</b>	2,5	
<b>Abreuvoirs</b>	0	
<b>Vignes</b>	13	8,5 %
<b>total</b>	155,9	

*Répartition des terres en 1859*

Le domaine des Chaulnes fait vivre en 1857, 8 familles réparties dans sept métairies : "Le Périé", "La Fontaine", "Regeou", "Barbarie", "Roussaille", "Soudardoux", la dernière étant "Les Chones" elle-même.

Dans chacune de ces 7 métairies, vivaient les colons avec femme, enfants mais aussi parentèle (aïeux et collatéraux dans certains cas) et le maître valet.

Les sieurs Pierre Dufraix aîné, Pierre Dufraix 3<sup>e</sup>, Sicaire Dufraix, Charenton, Lacoste, Desfarges constituaient les familles vivant dans ces métairies.

Dans la chartreuse, le bouvier ou maître valet, régisseur du domaine, occupait la tour d'angle à gauche en rentrant ; il s'agit du sieur Jean Dumaine. Enfin, un jardinier, parent sans doute, le sieur Dumaine, complétait cette population.

Dans le bulletin historique que publie la commune de Grignols, on signale en 1866, 33 personnes vivant dans les villages de "Chône et du Périé". Dans cette deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la population de ce "village" était donc nombreuse. A titre de comparaison, on dénombre à Bruc (à proximité de Grignols) 50 personnes, à Polignac 42 personnes, à Toupuy 24 personnes.

### *Les gages du maître bouvier*

Le maître bouvier ou régisseur avait pour charge de gérer l'ensemble du domaine en l'absence et au nom du propriétaire. Il exploitait directement lui-même une partie des sols et pour sa fonction de maître valet il percevait des gages en nature : "extrait du cahier des charges"

- 10 hl de froment
- 9 hl de maïs grain
- 25 kg d'huile de noix
- 2,25 hl de vin
- 2 hl de vendange de treillage
- 4 hl de vendange sortant de la cuve
- 4 hl de vendange exprimée au pressoir
- 0,75 hl de haricots

Il peut ramasser les châtaignes des arbres entourant la maison de maître et celles d'un autre jeune bois, sous réserve de donner 2 hl de marrons et châtaignes au maître.

Le maïs doit lui être livré dans le courant du mois d'avril ; la vendange, le vin, le froment et les haricots après la récolte. Il devra recevoir 4 hl de pommes de terre bien choisies. Il a droit au quart du profit sur les bœufs ; chaque année le propriétaire lui fournit un cochon (10 à 12 francs) que le bouvier nourrit et dont il a droit à la moitié sans prélèvement du prix d'achat.

Quand un domestique est nécessaire, le bouvier le nourrit et le propriétaire le paie.

Enfin, un inventaire des biens remis à l'entrée en fonction du maître valet, ou des métayers, est dressé. Ici, le sieur Jean Dumaine, rentré le 15 août 1844, a reçu pour mettre en valeur la terre de la métairie qui lui a été attribuée :

- 2 paires de bœufs, l'un de 523 F, l'autre de 453 F
- 2 charrettes
- 2 jougs
- 2 charrues en fonte
- 2 herses

La période 1835-1857 a donc vu l'introduction d'instruments aratoires qui n'existaient toujours pas en 1835 dans la commune de Grignols : la charrue et la herse.

La présentation de cet inventaire laisse à penser que le domaine des Chaulnes n'était pas à la pointe du progrès à l'époque. En effet, un compte rendu du comice de Saint-Astier mentionne plusieurs fermes des environs

primées, soit pour l'équipement, soit par la qualité des animaux présentés ; ainsi Romain Deschamps exploite un domaine à Razac. Il utilise, sur une exploitation d'une vingtaine d'ha, 3 charrues Dombasle, une herse roulante, une herse Valcourt, élève 52 brebis croisées, et avec ses 6 bœufs arrive à l'équivalent d'une tête et demie de gros bétail à l'ha.

D'autres cultivateurs, sans peut-être arriver à ces résultats, présentent des exploitations aux résultats techniques tout à fait honorables ainsi Chouri à Jeva, Dauriac à Lagrange, Dumas à Montanceix, pour ne citer que les plus proches voisins.

### *Le jardinier*

Il est logé, nourri et perçoit un salaire de 120 F. Nous l'avons vu, le jardin occupe 2 ha, vraisemblablement aux pourtours de la chartreuse, dans sa partie nord et ouest, dont la nature des sols actuels, plus fertiles, plus humifères, fait bien penser à des terres pouvant être destinées à cette production.

Cette production est vendue sur les marchés locaux et jusqu'à Périgueux. Avec la vente, le jardinier est chargé de payer les ouvriers. Les 3/4 du surplus reviennent au maître et le 1/4 à lui-même.

### *Les colons*

Les six colons mentionnés précédemment cultivent les métairies. Leur rémunération se fait selon le traditionnel principe du colonat paritaire ; la moitié des produits, mais aussi la moitié des charges entre le propriétaire et le "métayer ou bordier". On parle plutôt de métairie pour une unité exploitée avec 2 paires de bœufs et de borderage pour une exploitation travaillée avec une paire de bœufs.

Chaque métayer reçoit à son entrée un capital constitué par des animaux et des outils, lui, apporte uniquement sa force de travail et son mobilier personnel.

A titre d'exemple, le sieur Pierre Dufraix aîné a reçu :

- 2 paires de bœufs	830 F
- 2 charrettes	140 F
- 3 cochons	140 F
- 1 ânon	30 F
- 10 brebis	160 F

Un bœuf représente l'équivalent de 12 à 13 brebis. Nous sommes dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui.

La répartition des moyens de production attribués à chacun permet de dire qu'il y avait 2 métairies, 4 borderages, la partie mise en valeur par le maître bouvier ayant la dimension d'une métairie (2 paires de bœufs).

On peut ainsi aisément imaginer la vie sur un grand domaine au début du second Empire. Les Chaulnes et Le Périé constituaient un village à eux seuls (33 personnes) avec les modes de relation et de vie semblables à ceux connus à l'époque et bien décrits notamment dans l'ouvrage *Dordogne Périgord*<sup>5</sup>.

Les différentes métairies ne constituaient pas sept îlots avec des parcelles bien regroupées, comme il serait logique de le penser avec notre vision de l'agriculture d'aujourd'hui. La nécessité d'avoir pour chacune des familles des parcelles de vigne, de châtaigniers, conduisait à un morcellement qui se justifiait aussi par les natures différentes du sol, ne pouvant accepter toutes les cultures.

### Après 1857 et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale

Entre 1857 et la Deuxième Guerre mondiale, la consultation des différents états de la population sur le domaine des Chaulnes, et du cadastre nous permettent de mesurer les évolutions humaines et structurelles.

En 1866, la population des familles vivant sur les lieux dits de Chaulnes, du Périé, des Réjoux, de Soudardoux, 7 métairies constitutives de ce qui est aujourd'hui l'actuel domaine, a diminué légèrement, mais régulièrement jusqu'à la Première Guerre mondiale : 43 en 1866, 36 en 1911. La guerre marque une rupture et, entre 1921 et 1940, le nombre de personnes se stabilise à 26.

Quelles que soient les époques, le tiers des habitants est constitué par des jeunes de moins de 20 ans. La pyramide des âges dans la population rurale a par conséquent une base élargie qui n'a rien à voir avec celle de notre époque. Dans le même feu se côtoient les grands-parents, les parents, les enfants, quelquefois les collatéraux, oncles, tantes, ainsi que les domestiques quand il y en a.

---

5. Coll., *Dordogne Périgord*, Paris, éd. Bonneton, 1993.

années	nbre de foyers	nbre de personnes	dont enfants mineurs	domestiques	familles
1866	7	43	15	2	Charenton, (Lachaise, Colinet) Dumas, Lacoste, Simon, Peytoureau, de Labastide (lien Dumas, Lachaise par Colinet)
1876	7	38	15	4	De Labastide, Lacoste, Charenton, Castaing (Simon, Aquaud), Lacombe, Cuménal
1886	6	37	19	-	Charenton, Gaillard, Dufreix, Lacoste, Cannal, Bordas
1896	6	31	13	-	Boudou, Charenton, Dufreix, Bordas, Charenton
1906	7	39	12	4	Faure Pierre, Charenton, Boudou, Deffarges
1911	7	36	13	3	Charenton Jean, Dufreix, Faure Pierre (Peysard, Maroisq), Charenton Guillaume, Bordas, Dominique, Rebières (domestiques chez Faure)
1921	7	26	9	3	Faure Pierre, Rebière, Charenton Guillaume, Fraignat, Dufreix, Boudou, Chaminade
1926	7	26	8		Lhote, Dauriac, Charenton Elie, Charenton, Dufreix, Boudou, Martial, Fraignot, Limouzy
1931	7	27	10		Bossenot, Dauriac, Charenton Elie, Glovicki, Nourcki, Martial, Marey, Fraignot, Limouzy

*État de la population sur le domaine des Chaînes et métairies de  
Perié, Rejoux, Soudardoux (propriété de Faure)*

L'exemple d'une famille que l'on retrouve depuis 1857 jusqu'en 1940 sur le domaine est significatif : les Charenton. Vivent sous le même toit en 1866 : Jean, le chef de famille 64 ans, Marguerite Dombas son épouse 65 ans, Jean le fils aîné 38 ans, Jeanne Dufreix son épouse 37 ans, Guillaume 7 ans, Marie Anne 4 ans, Elie 2 ans, leurs trois enfants, Marie Charenton et son frère 24 et 22 ans, oncle et tante et enfin Pierre Bonnet domestique, 16 ans, soit 10 personnes. On peut ainsi facilement imaginer la promiscuité et le manque d'hygiène dans lesquels vivent toutes ces personnes.

Dans cet exemple, l'âge du domestique confirme l'obligation, faite aux jeunes, de quitter rapidement le foyer familial et d'aller "se louer", face à la pauvreté des campagnes.

L'épouse Dufreix, originaire d'une famille du même village, elle aussi présente sur une longue période sur le domaine, illustre la fréquence des mariages dans un cercle très rapproché, le village ou les villages voisins.

Deux familles, les Charenton et les Dufreix, colons puis métayers depuis les années 1850, sont jusqu'en 1940 au domaine des Chaulnes. Cette permanence sur le domaine illustre, en même temps, la routine, le peu d'évolution des modes de faire-valoir, mais peut-être aussi l'attachement aux lieux.

En 1931 apparaissent deux familles polonaises, témoins du phénomène d'émigration des populations françaises vers les villes et de l'arrivée d'une immigration polonaise, dans ces années-là en France. Même si celle-ci a été moins nombreuse que l'immigration italienne, elle n'en reste pas moins significative. Elle correspond à la fuite des Polonais devant les débuts de l'oppression et des persécutions de l'Allemagne nazie dans leur pays.

Entre 1857 et nos jours, l'évolution de la surface du domaine est en dents de scie. De 156 ha, elle passe à 123 en 1913, à 117 en 1920 où elle se stabilise jusqu'en 1963, année où cependant des échanges ont eu lieu, puisque 42 ha 50 ont été cédés tandis que 42 ha 50 sont rentrés, ce qui a maintenu la surface.

La répartition des cultures a elle-même évolué durant cette période. Avec 38 ha, les terres labourables représentent 30 % des surfaces, les vignes 10 % avec 13 ha, les taillis de châtaignes 22 %, les friches 14 %, les pâturages 16 %.

On constate une légère augmentation de la vigne, due à des replantations après la crise phylloxérique, une légère diminution des terres labourables. Cependant jusqu'en 1939, date de la vente du domaine à la famille Peulevey, le domaine a connu une grande période de stabilité, voire d'immobilisme. Un propriétaire absent, M. Faure qui venait peu sur le domaine laissé entre les mains de métayers et de régisseurs, ne pouvait donner une grande dynamique.

Nous n'étions pas encore entrés dans l'ère de la "révolution silencieuse" ou des "trente glorieuses" qui a vu un développement considérable de l'agriculture dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le domaine ressemblait encore en beaucoup de points à celui du début du siècle, avec cependant l'arrivée de quelques matériels plus modernes, tels que charrues, herses, mais aussi pour la vigne, décavaillonneuse, sulfateuse, soufreuse. Le tracteur n'avait pas fait son apparition et les bœufs, constituaient encore le moyen de traction animale.

L'activité principale reste donc la viticulture, mais il s'agit de plants hybrides, produisant du vin de qualité médiocre. Cette petite région n'a jamais été réputée, rappelons-le, pour ses vins, comme ont pu l'être celles de Domme, Brantôme et Bergerac bien sûr.

La partie gauche actuelle du domaine, à l'emplacement des salles d'activités, bureau d'accueil, salle de dégustation, vente, accueillait les chais. Le magnifique portail en plein cintre, caractérise cette destination des bâtiments. On retrouve, en effet, cette forme dans de nombreuses régions viticoles.

Les céréales (blé, maïs) et l'élevage de moutons et vaches laitières complètent cette production. Seule, l'arrivée de vaches laitières constitue une évolution par rapport aux productions animales du début du siècle.

Quelques produits accessoires dénotent encore la situation de l'agriculture : la bryère récoltée dans les bois propres et entretenus était vendue dans le voisinage à ceux qui n'en possédaient pas suffisamment pour faire les litières. Les céréales ne produisaient toujours pas assez de paille pour les animaux. Les rendements avant guerre restaient très faibles, huit à dix quintaux récoltés pour un semé. Enfin les domestiques élevaient poules, lapins, cochons pour leur consommation personnelle.

En cette première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le domaine des Chaulnes est représentatif de ce qui se passe en France. A l'abri du protectionnisme, l'agriculture française a peu évolué. La mécanisation (faucheuses, tracteurs...) a bien fait son apparition dans les années 1930, mais on ne la trouve pas présente aux Chaulnes : c'est sans doute dû au mode d'exploitation sous forme de métayage. Le propriétaire avocat et homme politique représentait ce qu'on s'est complu à décrire dans l'expression "Une France de rentiers et d'avocats".

Comment notre domaine va-t-il aborder la deuxième moitié de ce siècle ?

Nature de la propriété	Nombre d'hectares
Terres	37 ha
vignes	12 ha
Friches	17 ha
Taillis châtaigniers	28 ha
Taillis chênes	2 ha
Prés, pâturages	20 ha
Jardin	2 ha 50
Broussailles	2 ha
Bâtiments et divers	1 ha
Divers mares abreuvoirs	0 ha 50

*Répartition 1913*

### III- Après 1940, décadence et renouveau du domaine

#### Le déclin

Nous l'avons vu entre 1939 et 1984, le domaine a connu 3 propriétaires successifs, et des fortunes diverses. De 1939 à 1953, il fait l'objet d'un placement foncier par une société familiale parisienne composée d'hommes d'affaires, assureurs et industriels.

Le souci n'est donc pas la valorisation agricole, et la ferme continue sur sa lancée d'avant guerre, alors que partout ailleurs c'est déjà l'effervescence en matière de vulgarisation et progrès techniques agricoles.

De 1953 à 1961, Chaulnes, propriété d'un industriel, sera soumis à une "exploitation" au sens premier du terme plutôt qu'à une valorisation. Selon les témoignages reçus, on tire du sol et des bois le maximum de richesses qu'il peut produire, sans trop se préoccuper d'un équilibre harmonieux dans la mise en valeur de ce territoire. Ainsi les espaces boisés sont surexploités, les sols appauvris, et même la chartreuse défigurée. Une porcherie en béton sera construite dans l'ancien chai, l'aile gauche est surélevée par un mur en parpaing qui n'a jamais été enduit, un portail d'entrée détruit, et une horrible passerelle en béton construite pour accéder au grenier.

Du point de vue des plantations, dans un souci de simplification, une plantation de pommiers, une allée de charmes et de noyers, ont été arrachés.

En 1961, la dernière famille à posséder le domaine l'avait, semble-t-il, acheté pour effectivement le mettre en valeur.

En 1963, il ne reste plus que 3 ha de vignes qui auront totalement disparu en 1968. Mais ceci constitue une évolution logique dans le développement de l'agriculture périgourdine, excepté les petites exploitations qui tiennent à conserver quelques rangs de vignes pour leur consommation personnelle.

En 1968, la répartition des cultures est totalement différente. Les taillis recouvrent 45 ha, les prés 45 ha, les landes 5 ha, les terres labourables 19 ha et le reste, soit 3 ha, est occupé par chemins, sols et bâtiments. On notera donc la diminution relative des cultures et une orientation vers l'élevage de bovins.

Au décès de Pierre Joseph Eloire en 1981, le domaine est cédé à ses 5 enfants, dont deux filles célibataires qui continueront à vivre aux Chaulnes.

En 1984, l'état des lieux est catastrophique. Il dénote qu'une "économie de cueillette" a été pratiquée depuis plusieurs années.

Le domaine n'est plus couvert que de landes, friches et mauvais prés, où vagabondent quelque 30 vaches laitières ou croisées, sans beaucoup de valeur marchande, retournées à l'état demi sauvage et que les vétérinaires ne peuvent même plus approcher pour réaliser la prophylaxie la plus élémentaire. Des sangliers errants se sont multipliés à l'égal des broussailles. Les bâtiments ne sont pas entretenus et servent à abriter dans toute leur étendue, excepté peut-être la chambre et la cuisine où vivent les deux sœurs, les animaux de la ferme.

Les deux propriétaires restant sur place n'ont aucun confort, pas de chauffage et très peu d'ameublement. Nous sommes en plein délire écologique.

Après une longue vie avec des périodes certes plus ou moins florissantes, le domaine "a touché maintenant le fond". Bien évidemment les bâtiments ne sont plus entretenus depuis longtemps et de gros travaux de réparation, notamment sur les toitures seraient nécessaires.

## **L'achat par le lycée agricole**

Dans les circonstances que nous avons vues, le lycée agricole de Coulounieix Périgueux va acquérir ce domaine pour en faire sa ferme d'application.

Aussitôt des projets successifs, obéissant à des logiques différentes et répondant à des besoins du monde agricole et de son enseignement technique vont naître, avorter ou se développer avec plus ou moins de bonheur.

Rappelons en effet, au préalable, les missions essentielles d'une exploitation de lycée agricole :

En premier lieu, elle est le support des applications pédagogiques pratiques de l'enseignement théorique. Certains élèves vont, accompagnés de leurs professeurs, faire des observations sur les différentes cultures, la flore, pour illustrer les cours théoriques donnés dans les disciplines techniques ou la

biologie. D'autres, se destinant plutôt au métier d'agriculteur, vont, à tour de rôle, travailler sur l'exploitation, encadrés par les responsables, à raison de deux semaines par an en moyenne. Cependant, il est tout aussi clair que le travail et la mise en valeur ne sont pas réalisés par les élèves comme dans les anciennes fermes écoles. Le domaine reste un lieu important de cohésion, de cohérence de l'enseignement, où chacun peut trouver nature à illustrer, concrétiser une formation et ainsi la rendre plus attractive et motivante pour les jeunes.

La ferme du lycée est aussi un lieu où, en relation avec les organismes de développement agricole, l'on met en place des expérimentations et des démonstrations. Sans servir de modèles, celles-ci constituent ainsi un lieu de réflexion, d'échanges de résultats entre l'enseignement et les agriculteurs.

Enfin avec l'évolution actuelle du monde rural, comme nous le verrons plus loin, la ferme devient aussi un support de l'animation en milieu rural et du développement local.

Ainsi, le domaine annexé à un établissement d'enseignement agricole est le trait d'union entre la formation des jeunes et des adultes, le développement et la recherche, concept qui fait la force, et la richesse de cet enseignement.

### **Les premières orientations en 1984**

Des réflexions conduites avec les enseignants et les représentants des organisations professionnelles agricoles avaient retenu l'idée que le domaine, même s'il n'était pas représentatif en surface, devait pouvoir offrir un éventail de cultures analogues à celui que l'on trouve dans une ferme périgordine : culture de tabac, fraises, céréales et cultures fourragères dont maïs pour faire de l'ensilage et élever un troupeau de vaches laitières. Cette répartition des cultures en assolement a été vivement préconisée par les agriculteurs.

Même si des voix différentes se font déjà entendre, nous sommes encore à l'époque d'une "agriculture intensive et productiviste" sur la lancée de ces 30 dernières années.

Deux pierres d'achoppement apparaissent vite : il faut beaucoup d'eau pour un tel système et sur l'élevage tout le monde n'est pas d'accord, les uns souhaitent un élevage laitier, les autres un élevage de bovins pour la production de viande.

Deux impératifs vont s'imposer dans les plus brefs délais. Défricher pour remettre en état les sols agricoles, couverts de landes, bruyères, et créer une ressource en eau. L'équipe de techniciens du lycée chargée du domaine

s'attaque avec beaucoup de courage et d'enthousiasme à la première opération. La création d'une ressource en eau pose plus de problèmes ; la nature des sols trop perméables et fissurés, parce que calcaires, ne permet pas la création de réserves. Il ne reste que la ressource profonde après forage. Après une étude par un géologue, un forage est réalisé. Il s'avère complètement improductif.

Déception certes dans l'immédiat, mais aussi soulagement car cette situation résout d'emblée les problèmes que n'aurait pas manqué de poser le système précédent.

D'autre part, pour faire de l'élevage laitier aujourd'hui, il est nécessaire d'avoir une production fourragère abondante donc irriguée. Enfin le choix entre vaches laitières et bovins pour la production de viande se trouve résolu de fait. Il n'est plus possible d'envisager la culture de tabac et fraises sans eau. Les problèmes de main d'œuvre, notamment ceux qui auraient accompagné la mise en place de ces cultures, disparaissent aussi.

### **Des directions nouvelles en 1986**

Tout naturellement la réflexion conduit à la mise en place d'un système mieux adapté à la géographie du domaine et à la nature des sols. Une combinaison dite "élevage, cultures fourragères, céréales" sera mise en place.

100 brebis et 50 vaches pour la production de veaux et de génisses, de race limousine, composeront le troupeau animal. Il sera constitué progressivement en 3 étapes de 1986 à 1989. Ce choix est plus représentatif des exploitations de grande dimension et de zones difficiles. Les premières vaches sont logées dans les vieilles granges existant dans les métairies au-dessous de la chartreuse et en partie dans l'aile droite des bâtiments. Mais ces locaux sont très mal adaptés à un élevage rationnel. Une première stabulation libre pouvant accueillir 50 vaches laitières sera construite en 1988. Dans le même temps, le troupeau de brebis est constitué et installé dans une bergerie située à l'ouest de la chartreuse.

Une truffière d'un hectare est également implantée. Elle permet de renouer avec la tradition. En effet, l'analyse du cahier des charges de 1857 mentionne l'existence de truffière sur le domaine. Mais au-delà, elle servira aussi d'aide à la volonté politique d'encourager la production de truffes en Périgord, dans le cadre des diversifications des productions agricoles.

L'ensemble est géré par le chef d'exploitation et un salarié permanent à temps plein et quelques saisonniers pour absorber les pointes de travail.

1989, marque aussi le début d'une autre réflexion. Cette chartreuse est belle, attachante. Que faire pour la sauver de l'inévitable dégradation qui la menace, si des travaux importants ne sont pas réalisés ?

Le tourisme rural et d'intérieur connaît une ascension rapide dans le Périgord et constitue une orientation possible pour un certain nombre d'exploitations de ce département. Pourquoi ne pas bâtir un projet dans cette direction ? C'est au cours de différentes réunions avec des partenaires éventuels pour affiner le projet du lycée que germe une idée dans l'esprit des responsables départementaux : créer sur le domaine de Chaulnes le parc de loisirs de la préhistoire dit "Préhistoland" qui est déjà dans les cartons du département, mais est à la recherche d'un lieu d'implantation. Le voilà tout trouvé, les Chaulnes sont un lieu idéal, proche de la future autoroute, en dehors des zones traditionnelles de tourisme du département, donc de nature à mieux rééquilibrer les flux touristiques. Des études sont entreprises. Et voilà le lycée de nouveau dans l'expectative pour son exploitation annexée. Ainsi se repose la question de la recherche d'un autre domaine. Aussitôt les investissements sont arrêtés. Cependant les défrichements continuent et la gestion du troupeau se poursuit avec les moyens déjà mis en œuvre.

C'est une période peu propice au dynamisme, à la créativité et à l'optimisme qui s'ouvre... Les acquis sont maintenus dans l'hypothèse où le projet de Préhistoland échouerait.

Entre temps cependant, l'élevage des brebis a été abandonné car il ne s'avère pas rentable, et entraîne des contraintes trop lourdes en matière de gestion du personnel. Bien des difficultés se rencontrent donc.

Pourtant une seule satisfaction vient atténuer la déception, durant cette période "grise" pour le domaine des Chaulnes, le troupeau de vaches limousines, acquiert peu à peu, une certaine notoriété. Ses animaux de qualité sont de plus en plus connus et le situent parmi les meilleurs élevages de Dordogne.

C'est bien la seule lueur, car les bâtiments continuent à se dégrader, les élèves du lycée ne connaissent pas de bonnes conditions d'accueil et de travail pour effectuer les travaux pratiques et observations dirigées, la démotivation commence à gagner les esprits d'autant plus que le projet de Préhistoland est lui aussi plus ou moins bloqué, surtout devant son coût et aussi une réticence d'une partie de l'opinion publique.

En 1993, la décision d'abandonner ce parc de loisir de la préhistoire est prise. Le domaine des Chaulnes qui aurait pu être définitivement condamné, retrouve espoir et amorce ainsi une étape supplémentaire de sa vie au sein du lycée.

### **Les orientations de 1993 et l'aboutissement d'un projet**

La fin des années 80 et le début des années 90 marquent un tournant dans l'agriculture française. 30 ans de croissance forte de la production et de la productivité, accompagnés d'un exode rural massif, ont conduit à une

saturation des marchés et des besoins, mais aussi à des déséquilibres écologiques. Cela était nécessaire, car au lendemain de la guerre, la France et l'Europe restaient déficitaires en tout, et il fallait nourrir, le meilleur marché possible, une population en augmentation, et en même temps faire de notre pays une grande puissance exportatrice de produits agricoles et agroalimentaires. Tous ces objectifs ont été largement atteints. Cette nécessité a cependant conduit l'agriculture à une situation de crise.

Pour la dominer, de nombreux débats et ouvrages alimentent la réflexion vers une orientation nouvelle de l'agriculture. Ces débats peuvent se résumer en quelques mots : il faut passer de l'ère de la quantité à l'ère de la qualité ; l'agriculteur est l'acteur principal, même s'il n'est pas le seul, du maintien de la vie dans les zones rurales. "Pas de pays sans paysans", et à ce titre, ils contribuent largement à l'aménagement du territoire. Ainsi ils doivent retrouver un certain nombre de missions et de fonctions qu'ils remplissaient autrefois ; de simples producteurs de biens alimentaires qu'ils sont devenus, mais qui reste encore leur fonction essentielle, ils doivent aussi devenir des producteurs de services au sens économique du terme : accueil, loisirs, entretien de l'espace... Cette vision des choses et des orientations est encore plus vraie pour la Dordogne.

Ce contexte allié aux missions que doit remplir un établissement de formation, a tout naturellement conduit à définir un projet pour le domaine des Chaulnes répondant aux aspirations nouvelles.

Celui-ci se résume ainsi. Faire de l'ensemble du site un lieu où :

- grâce à l'unité de production agricole, un système d'élevage conduit en extensif, c'est-à-dire utilisant des techniques plus douces, moins polluantes, avec moins d'animaux par hectare, mais demeurant mode de production moderne, respectant les règles de protection de l'environnement, sera mis en place.

- grâce à la chartreuse rénovée, des actions d'accueil de jeunes et adultes, d'animation rurale, de développement local seront organisées avec les partenaires locaux. Ainsi le domaine sera totalement intégré à son territoire. Agriculteurs, commerçants, communes, associations diverses, travailleront en synergie et cohérence dans une perspective d'enrichissement mutuel et de développement territorial, par des actions que nous mènerons ensemble.

- grâce à la forêt, un ensemble de production sera créé, et deviendra un lieu de loisirs et de connaissance de l'environnement.

Naturellement ces trois propositions doivent être intégrées les unes aux autres : l'exploitation agricole sera l'un des supports de l'accueil, de l'animation et de l'agriculture. En parallèle, les nécessités qu'imposent l'animation ou la gestion de la forêt en terme d'espace de loisirs influenceront la conduite du domaine agricole.

Ce site sera aussi le support des formations pratiques du lycée, du centre d'adultes, et du centre d'apprentis, en particulier pour les enseignements relatifs à la production agricole, mais aussi à l'aménagement de l'espace et à l'animation nature.

Ainsi, c'est un lieu avec un esprit qui est offert aux étudiants, aux agriculteurs de Dordogne et aux partenaires locaux.

Il doit jouer le rôle de fédérateur et de ciment entre toutes les composantes de l'établissement de formation de Périgueux-Coulounieix.

Ce projet global s'est concrétisé par la mise en œuvre de trois opérations convergentes et complémentaires pour atteindre les objectifs fixés : la poursuite de la modernisation de l'exploitation agricole, l'aménagement de l'espace forestier, la rénovation de la chartreuse empreinte de l'histoire et de l'environnement.

#### ***La poursuite de la modernisation de l'exploitation agricole***

Stoppés pendant 4 ans, les travaux peuvent enfin reprendre pour la mise en place d'un système de production nouveau et actualisé. Le troupeau de vaches sera conduit en extensif. En deux mots cela revient à diminuer le nombre d'animaux par hectare (on passe à moins d'une vache par ha) et à revenir à des méthodes d'exploitation des prairies basées sur le foin à la place de l'ensilage. Des expérimentations et démonstrations seront conduites sur ce système afin d'obtenir des références pour les agriculteurs.

Des bâtiments complémentaires ont été construits : une nouvelle stabulation pour les génisses et un hangar à matériel. L'exploitation agricole dispose maintenant de tous les moyens techniques pour fonctionner normalement et remplir les missions qui lui sont dévolues en tant que telles.

#### ***L'aménagement de l'espace forestier***

Dans le cadre d'un plan simple de gestion, l'espace forestier fera l'objet selon les potentialités du sol, soit d'un enrichissement ou d'une replantation de feuillus et d'espèces nobles (chêne, merisier notamment), soit d'une replantation de pins dans les zones où il est la seule espèce susceptible de pousser d'une manière satisfaisante.

Cet espace permettra aussi loisirs, détente et connaissance de l'environnement. Un sentier d'interprétation nature de 3 km est tracé, d'autres chemins de découverte et à vocation sportive notamment pour le V.T.T., complèteront ces activités et des lieux d'observation de la faune sauvage seront installés sur ce territoire.

#### ***La rénovation de la chartreuse***

Après étude par un cabinet spécialisé, Pégase, elle a été confiée à un architecte périgourdin Alain de La Ville.

Cette rénovation a permis en même temps de sauvegarder un patrimoine historique, voué à la ruine, et de créer des infrastructures de qualité pour l'accueil de jeunes en groupe (classes vertes, classes patrimoines françaises, mais aussi étrangères) et d'adultes en vacances ou de passage. Au-delà de l'hébergement proprement dit, des activités d'animation, de découverte seront proposées à tous les hôtes de la chartreuse.

Conscients de l'intérêt général du projet, de sa globalité et de sa cohérence, l'Europe grâce au plan de développement des zones rurales, le ministère du Tourisme, le conseil régional et le conseil général ont financé à 90 % ces travaux très importants. Le lycée a pris à sa charge le solde.

L'architecte du projet, en construisant la 4<sup>e</sup> tour d'angle, respectant les caractères du bâtiment, a su conserver admirablement l'esprit du lieu, tout en le modernisant et en créant des infrastructures d'accueil de très grande qualité de nature à satisfaire le public exigeant de l'époque moderne.

Ainsi, dans cette deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, après une période de décadence rapide qui aurait pu conduire à la disparition pure et simple de cette chartreuse, voilà ce domaine de nouveau remis en selle pour aborder avec dynamisme une longue phase, où il pourra être le témoin d'une époque de la vie agricole et rurale et des mutations que va connaître l'agriculture.

De toute façon, le domaine des Chaulnes, conscient du rôle moteur qu'il doit jouer, s'est délibérément placé dans une perspective d'avenir, en essayant de tester des modèles nouveaux, ne se contentant pas de reproduire le passé.

Le système proposé, fait passer d'une logique pure et simple de production de biens alimentaires, à une logique patrimoniale, de production et de vente de biens immatériels : tourisme, culture, animation, services .... sans négliger pour autant l'intégration de toutes ces logiques dans le même unité de production. Sans contexte, il y a là une perspective d'avenir pour le monde agricole et rural du Périgord, et tant mieux si ce domaine au passé déjà riche, peut apporter sa pierre à la construction d'une agriculture nouvelle.

#### **IV- L'esprit architectural de la rénovation de la chartreuse (par A. de La Ville)**

J.-M. Belingard<sup>6</sup> indique que le quatrième pavillon a disparu : selon l'architecte chargé de la rénovation de la chartreuse, Alain de la Ville, il semblerait que ce pavillon n'ait jamais été construit. Le texte du *Bulletin de la S.H.A.P.*, mentionne la disparition d'un porche à l'entrée. Cette disparition

6. Bélingard (Jean-Marie), *op. cit.*

est récente, elle correspond aux années 1950 et nous a été confirmée. Il aurait été détruit par le propriétaire d'alors pour permettre le passage des charrois de paille et de foin.

*“Pour expliquer l'esprit dans lequel s'est fait le projet de rénovation de la chartreuse, il est utile de commencer par une brève analyse des bâtiments avant travaux :*

*Ce majestueux quadrilatère magnifiquement campé au bout d'une longue avenue, à l'extrémité d'un éperon naturel, était curieusement incomplet : à la place de la tour d'angle nord-est, des bâtiments bas et mal raccordés, et un vide... Ce manque ne parvenait pas à occulter l'évidence de la composition classique et sa domination sur le paysage, mais il était comme un pied manquant à une chaise.*

*Il paraît certain que cette tour n'avait en fait jamais existé. En effet, le bâtiment bas situé dans cette partie, à l'angle nord-est (au fond à droite dans la cour), est le plus ancien de tous, il date du XVII<sup>e</sup> siècle, et il est le vestige de la construction initiale. A partir de celle-ci, qui devait constituer l'ancien logis d'un plan totalement différent, les seigneurs des Chaulnes ont amorcé le grand projet de quadrilatère à la fois classique et d'inspiration féodale par le thème d'enceinte à 4 tours. Les 2 tours sud, pigeonier et chapelle (côté entrée), datent du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'aile ouest (côté gauche). L'aile est s'est constituée semble-t-il un peu plus tard. Quant à la tour nord-ouest elle date du début du XIX<sup>e</sup> siècle (probablement de la Restauration). Le corps de logis qui la prolonge dans l'aile nord est de la même époque, et il est venu raccrocher tant bien que mal le bâtiment bas du XVII<sup>e</sup> siècle. Cela explique les défauts d'alignement de cette aile, et les différences de niveaux et de composition.*

*Dans le projet final, le bâtiment bas aurait dû céder la place à un prolongement symétrique du logis jusqu'à la quatrième tour, mais l'histoire qui a ses raisons, a préféré attendre...*

*Lors de l'élaboration du projet d'utilisation de la chartreuse, le cabinet Pégase a programmé les nouvelles fonctions, déterminé la nécessité de construire certains bâtiments en raison de l'insuffisance des surfaces ou de l'inadéquation des volumes existants, et affecté les différentes fonctions dans l'espace.*

*Le travail de conception fut donc déterminé à l'origine par ces deux dimensions : la force d'une composition classique cristallisée dans le paysage, avec un scénario d'utilisation.*

*\* La première chose qui s'imposait à nos yeux, c'était de terminer le projet du quadrilatère avec la 4<sup>e</sup> tour. Formellement, symboliquement, le nouvel élan donné aux Chaulnes devait passer par cet ancrage dans*

*l'histoire. La construction s'est attachée à respecter d'un côté le volume d'ensemble, et de l'autre les ruptures de niveaux qui subsistaient dans l'existant. Bien évidemment, il fallait construire en matériaux modernes ; la construction a donc été détachée des autres par un passage couvert, pour des raisons à la fois techniques et de cohérence "archéologique".*

*Le bâtiment bas du XVII<sup>e</sup> siècle a été surélevé pour s'intégrer à la composition, mais il a été respecté par la conservation de son ancienne génoise et de son décrochement en façade.*

*Le dessin des pelouses et des allées dans la cour s'est également attaché à suivre le sens classique de cet espace, sobrement car c'est toujours une ferme, mais clairement.*

*\* La deuxième chose importante était de respecter l'esprit des bâtiments au regard de leur vocation initiale :*

*- Le corps de logis reste un ensemble de logements, et conserve des menuiseries en bois à grands carreaux, avec volets, conformes à celles du logis Restauration. Les teintes cherchent à se rapprocher de couleurs vivantes, beaucoup utilisées autrefois.*

*- Les anciens communs reconvertis dans l'aile ouest, s'adaptent au temps et ont remplacé les portes et volets pleins par des menuiseries en aluminium avec grands vitrages (sauf une fenêtre, conservée comme seul témoin du XVIII<sup>e</sup> siècle).*

*- Les anciennes granges ou étables ont des crépis rustiques ou "à pierre vue" à l'intérieur, tandis que les locaux de service (ancien four, anciennes cuisines), sont badigeonnées à la chaux.*

*- Les enduits extérieurs n'ont pas été systématiquement refaits à neuf, et ont été conservés, même partiellement, et restaurés en raccords, afin de conserver autant que possible l'épiderme d'origine. En outre les différences de teintes d'enduits ont été maintenues et confirmées ton rosé pour les anciens communs, ton pierre pour les logements.*

*\* Enfin, la plus grande difficulté était d'intégrer des bâtiments neufs, d'une importance non négligeable en surface et en volume, dans cet ensemble ; leur affectation imposait en outre une échelle et des volumes d'un autre genre que les formes existantes.*

*Pour cette raison, et pour des raisons économiques, il était hors de question de vouloir faire ressembler cette nouvelle construction aux anciennes. Cela aurait été aussi tricher avec l'histoire, tricher avec les formes, que de vouloir faire passer ces locaux pour d'anciens locaux agricoles.*

*Nous avons donc cherché à traduire ces nouvelles formes, à les raccrocher aux anciennes de la manière la plus simple, la plus immédiate et la plus fonctionnelle, comme un déplacement de la façade vers l'ouest. Cette nouvelle façade, stricte, est revêtue de bois comme un bardage d'appentis, cherchant ainsi la douceur et la sobriété d'un matériau naturel, et l'honnêteté d'un traitement autre." (Alain de La Ville, architecte du projet)*

## Conclusion

Les Chaulnes sont le témoin de plus de trois siècles d'histoire. Ils ont vu se succéder d'abord leurs fondateurs, les Solminhac dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle, puis une famille de bourgeois de Périgueux, en quête de titres nobiliaires qu'ils acquièrent au XVIII<sup>e</sup> siècle, les La Bastide, un homme politique qui a joué un rôle important sous la III<sup>e</sup> République avant la Seconde Guerre mondiale, Paul Faure.

Puis nous l'avons vu, trois familles successives de 1937 à 1984 ont fait connaître des fortunes diverses à ce beau domaine. Enfin le lycée agricole et agroalimentaire de Périgueux lui donne un deuxième souffle, pour aborder son quatrième siècle d'existence.

Il remplira dorénavant une mission d'intérêt général, il n'est plus l'instrument de familles de notables ou d'hommes d'affaires, mais mieux que cela. Il est un domaine public au service des jeunes et aussi des moins jeunes, parce qu'en même temps, porteur d'histoire et témoin de mutations considérables que connaît le monde rural en cette fin de millénaire.

L'on pourrait dire des Chaulnes ce qu'Henry Miller a écrit de notre région :

*“Il se peut qu'un jour la France cesse d'exister, mais le Périgord survivra tout comme les rêves dont se nourrit l'âme humaine.”*

M.C.

## **DANS NOTRE ICONOTHEQUE**

***et, bientôt, dans nos bibliothèques  
Un événement attendu depuis cent ans***

# Léo Drouyn en Dordogne, 1845-1851 (dessins, gravures, plans et textes)

par Brigitte et Gilles DELLUC

Léo Drouyn (1816-1896), paysagiste bordelais, dessinateur et graveur à l'eau-forte, est devenu archéologue et historien. Ses travaux en Dordogne, de 1845 à 1851, se situent à un moment clef de l'évolution : 1 - de l'archéologie : on commence, grâce à des initiatives privées puis à l'intervention de l'Etat, à respecter les vieilles pierres mises à mal par des décennies d'abandon et ayant, depuis la Révolution, échappé à tout entretien comme, aussi, à toute reconstruction agressive ; 2 - des monuments de la Dordogne juste avant qu'ils ne quittent leur aspect du Moyen Age pour prendre, vaille que vaille, celui que nous leur connaissons ; 3 - de la gravure : la lithographie romantique va céder le pas à l'eau-forte qui renaît, juste avant le triomphe définitif de la photographie et de la photogravure.

Un extraordinaire "état des lieux" de la Dordogne autour de 1850. Voilà ce que constituent les dessins de Léo Drouyn. Ce prestigieux et passionnant trésor, que la Société historique et archéologique du Périgord avait reçu en legs en 1896, va être publié par ses soins en un volume dans peu de mois sous le titre de *Léo Drouyn en Dordogne, 1845-1851*<sup>1</sup>.

Ce sera le grand livre de l'archéologie monumentale de la Dordogne.

Feuilletons-le en avant-première sous la conduite de Brigitte et Gilles Delluc.

### Un bon millier de kilomètres en Dordogne

Durant les étés de 1845, 1846, 1847, 1848 et 1851, pendant 60 jours, L. Drouyn visite 69 communes. Ensuite, il ne reviendra guère en Dordogne, sauf en 1867 et 1896 où il dessine en Sarladais, portant le total à 112 sites et 70 communes. En dehors de cet épisode périgordin, il se consacrera essentiellement au Bordelais<sup>2</sup>.

Durant ces cinq étés de campagne, il multiplie les journées sur le motif, parcourant, à cheval ou en voiture, entre 1000 et 2000 kilomètres en Dordogne, le plus souvent accompagné de ses amis Alexis de Gourgue, Charles Desmoulins et Jules de Verneilh-Puyraseau. Il comptait, au départ, sur les deux premiers pour rédiger les notices correspondantes. Le château de Lanquais est son port d'attache, mais il doit certainement coucher de temps à autre dans quelque château ami, voire dans une auberge, se reposer de longues journées à Lanquais ou revenir parfois à Bordeaux.

L'inventaire de son œuvre en Dordogne décompte aujourd'hui 500 documents figurés et s'établit désormais ainsi :

1. Notre compagnie avait édité en 1974 une cinquantaine de ces dessins sous le titre de *Le Périgord vu par Léo Drouyn* (collectif, 1974). Cela ne représentait que le dixième seulement des dessins concernant le département de la Dordogne. C'était surtout un livre d'art. Seuls les dessins jugés les plus "reproductibles" avaient été choisis par Jean Secret. Ils avaient été recadrés et dépouillés de toutes les notes et petits dessins annexes qui en font un vrai trésor archéologique. Le nouveau livre, *Léo Drouyn en Dordogne, 1845-1851*, n'est pas du tout une réédition du précédent. Les dessins de ce nouveau livre sont inédits pour plus de 80 % d'entre eux. Il fournit la totalité des documents de Léo Drouyn sur notre petit pays, enrichi encore par les gravures qui ont pu en être tirées par l'artiste-archéologue ou par d'autres graveurs, et par toutes ses propres notes enfin déchiffrées.

2. Bien qu'il bénéficie d'une notice dans le *Bénézit*, L. Drouyn est quasi inconnu des Périgordins. Mais ses dessins et gravures des monuments et paysages de Gironde ont donné lieu à diverses études dans ce département (Habasque, 1896 ; Bonnefon, 1892 ; Portelli, 1967 ; Portelli-Zavialoff, 1973 ; Portelli *et al.*, 1997 ; Larrieu, 1999, 2000 a et b). La publication complète des dessins girondins est en cours sous la direction de B. Larrieu.

**- Planches de l'iconothèque de la Société historique et archéologique : 184**

Dessins à la mine de plomb : 354

Plans dessinés à la mine de plomb : 71

**- Autres provenances (œuvres découvertes au cours de l'enquête)**

Dessins à la plume : 5

Vues gravées : 20

Plans gravés : 50

**- Total des documents graphiques : 500 documents**

Léo Drouyn, autour de 1850, est encore un homme jeune qui parcourt nos antiques chemins au galop de son cheval. Son activité en Dordogne, les deux chiffres ci-dessous en donnent une idée :

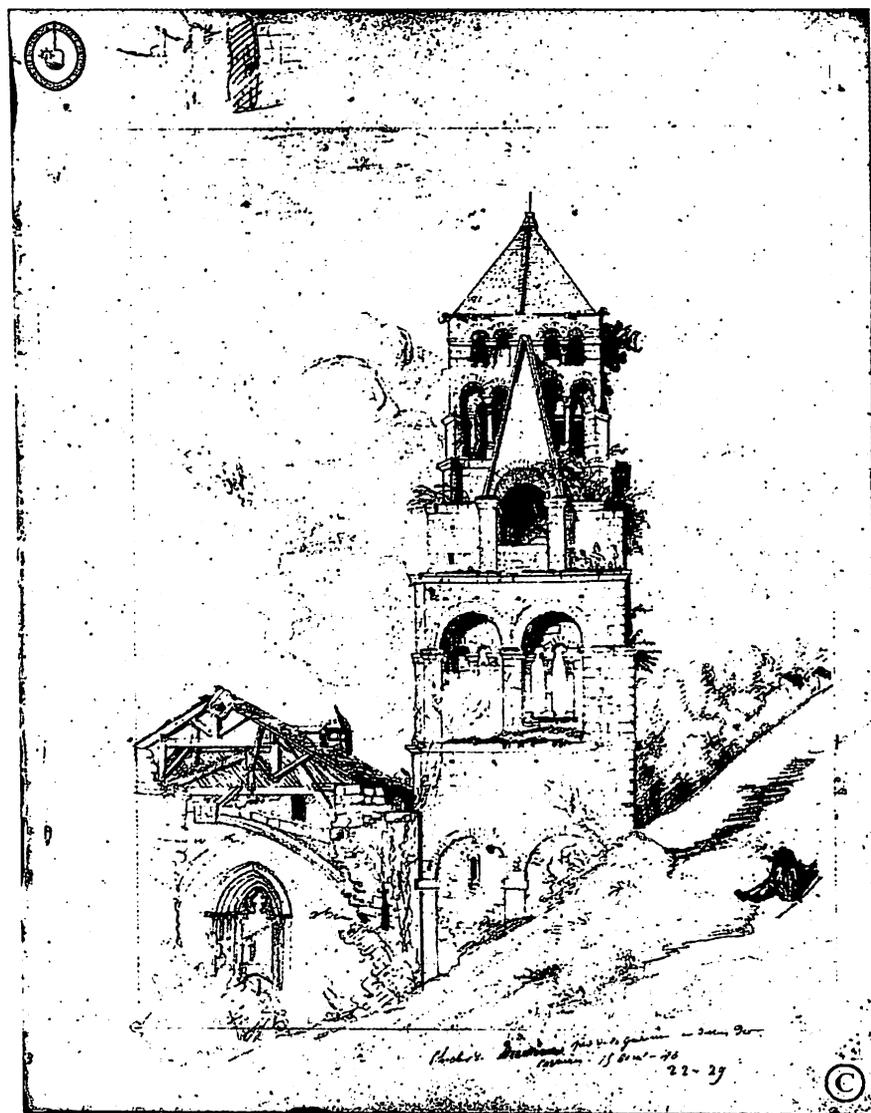
**- Nombre de sites concernés : 112**

**- Nombre de communes concernées : 70**

Un demi-millier de documents ! Presque tous inédits. Incroyable. Autour de l'album conservé dans notre iconothèque, tel est le total des dessins, gravures et plans concernant la Dordogne. Le volume, en cours d'édition par notre compagnie, sera publié en 2001.

On est tout étonné que cette fabuleuse collection ait pu demeurer oubliée durant plus d'un siècle : la Belle au bois dormant de notre archéologie<sup>3</sup>.

3. Depuis dix ans, les auteurs se sont attachés à la recherche et à l'étude des dessins, gravures, plans et textes de Léo Drouyn en Dordogne. Mais le lecteur aura vite deviné que la publication par leurs soins d'une telle masse de documents n'aurait pas été possible sans l'aide des progrès de la reproduction photographique et d'une informatique lourde. Ils n'auront garde d'oublier ce qu'ils doivent, sur ces deux plans, respectivement, à Christian Carcauzon et à Roland Nespoulet. Ils ont également bénéficié des notes prises sur le terrain par J. Lagrange (pour l'arrondissement de Périgueux) et par Sophie et Thomas Rossy-Delluc (pour la région de Vergt-Lalinde-Cadouin).



**Planche 1** - Le clocher de Brantôme vu de la garenne au-dessus des carrières le 15 août 1846. Dessin à la mine de plomb (iconothèque S.H.A.P./Léo Drouyn, 15-2). La nef de l'église est en bien mauvais état avant les drastiques travaux de restauration.



**Planche 2** - Le clocher de Brantôme. Gravure à l'eau-forte par Léo Drouyn. Elle a été gravée en octobre 1846 à partir du dessin préliminaire du 15 août 1846 et publiée dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin* de 1854.

## Le miracle de la chambre claire

Un fait technique apparaît fondamental : L. Drouyn travaille à la chambre claire. C'est un procédé simple et précis, gage d'exactitude rigoureuse des formes, des détails et de la perspective des monuments.

Pour un œil exercé comme celui de Léo Drouyn, la chambre claire permet un choix des traits et des détails que n'autorise pas la photographie : le virage des sels d'argent enregistre tout, le crayon de l'archéologue fait le tri.

Les dessins sont des crayons, exécutés à l'aide de mines de plomb, assez grasses et très bien appointées au canif, sur des feuilles de papier dessin blanc ou bis, à grain fin, léger sauf exceptions, aujourd'hui souvent jauni et parfois taché de mouillures. Leur format varie.

Quelques dessins sont exécutés sur du papier calque blanc jauni ou jaune, en vue du report sur la plaque de cuivre à graver.

Ce qui est constant c'est que les précieux plans des grands sites sont soit chiffonnés, soit pliés en deux ou quatre. Manifestement, L. Drouyn n'emportait pas son carton ni sa planche à dessin lorsqu'il fallait parcourir le terrain. Ces feuilles, de dimensions et d'origines très diverses, contrastent avec les feuilles de papier, parfaitement présentables, des dessins à la chambre claire.

Sur beaucoup de dessins, les zones d'ombre sont indiquées délicatement par de la poudre de mine de plomb étendue à l'estompe. Plus rarement, sur les dessins tardifs du Nontronnais, elles sont traitées directement au crayon. Certaines zones très à l'ombre sont indiquées par des hachures verticales. Un seul dessin au crayon est rehaussé de lavis. Rarement sont utilisés, avec parcimonie, les crayons de couleur (ou une pointe de gouache).

La plume et l'encre noire, peu faciles à utiliser en campagne, apparaissent très rarement dans l'album.

## Un archéologue qui était un artiste

L. Drouyn est un archéologue, tout autant qu'un artiste. L'implacable précision du trait de Léo Drouyn ne va pas sans rappeler celle, bien plus sévère, des tristes monuments du grand Charles Meryon ou encore le fouillis végétal inextricable de Rodolphe Bresdin. Mais, surtout, on ne peut manquer d'évoquer ici le génie graphique de Viollet-le-Duc.

Cette rigueur est liée à l'usage de la chambre claire. Dans l'album, rares sont les dessins faits à main levée. Quelques dessins sont sans doute des premières esquisses mises en place grâce à la chambre.

Le point de vue, la mise en page, le cadrage sont assez souvent conventionnels, mais pas toujours : L. Drouyn fait l'ascension du clocher de Montignac, pour mieux voir le château, ou escalade les rochers de Brantôme, pour se mettre à la hauteur du clocher de l'abbaye. Parfois, le vrai sujet apparaît en second plan : le château de Lanquais s'efface à côté d'une grosse ferme ou d'un moulin à huile de noix. L'image est souvent explicitée par un plan ou un petit croquis en "remarque", dans un angle (Drouyn, 1854).

Certaines vues sont accompagnées d'échelles linéaires permettant une réduction de la moitié ou du tiers. Presque tous les plans sont soigneusement cotés ou portent eux aussi de telles échelles.

Des bâtiments communs, tels les fermes et les moulins, ne manquent pas d'intérêt.

L. Drouyn a eu le mérite de comparer les châteaux entre eux. Il sait réfléchir en archéologue. Certains plans sont très précieux, car il montre des structures aujourd'hui détruites ou très modifiées : ainsi par exemple à Bigaroque, La Borde de Festalemps, Montignac, Nontron, Vauclaire et Vernode.

Pour qui étudie les dessins, d'innombrables détails architecturaux sautent aux yeux ou récompensent une longue observation. Il n'est bien sûr pas question de les commenter ici, dessin par dessin. Ils ne manqueront pas d'être réétudiés par les archéologues et historiens intéressés.

## Revue de détails

Beaucoup de dessins et de plans sont impressionnants par leur taille réduite. L'album conserve en effet des vues microscopiques, de l'ordre de 20 à 40 mm de côté. Ce sont soit des vues originales d'un monument, soit des réductions de la vue dessinée à plus grande échelle, mais avec de petites différences.

Certains plans sont parfois plus petits encore, précisément tracés à l'aide d'un crayon très appointé, au trait fin comme celui de nos porte-mines (trait de 0,5 mm ou moins encore).

Parfois, sur un dessin, apparaît, latéralement, un monument à peine visible : tels les églises de Bannes, de Lanquais ou de Biron ; la vieille église de Bourdeilles, aujourd'hui disparue malgré ses trois belles coupoles ; le clocher de la vieille église de Château-l'Evêque (l'ancienne chapelle épiscopale Saint-Julien) et celui de l'église de Douzillac ; la maison à cornière de Molières et la belle demeure du hameau de Blanc, non loin du dolmen ; le pigeonnier de Brantôme et diverses fermes, ou encore le château de Biron sous un angle inhabituel.

Sur les vues des monuments, de nombreux détails, parfois à la limite de la visibilité, sont enregistrés, comme les assises des pierres de taille, les

boulins d'échafaudage, les tuiles canal des génoises, les mâchicoulis, les girouettes, et aussi le petit appareil romain (La Rigale) ou la taille bossagée des pierres (Domme).

Comme il a vu A. de Caumont le faire dans son *Abécédaire*, L. Drouyn a multiplié les détails des sculptures. Il les dessine méticuleusement. Ces dessins de sculptures, comme, par exemple, à Cadouin ou à Merlande, sont souvent groupés sur une même planche (jusqu'à une douzaine de dessins sur la même).

L. Drouyn s'est parfois intéressé aux armoiries, ainsi qu'à quelques objets mobiliers.

D'autres détails assez inattendus, surtout pour son époque, sont dessinés ou notés. Citons quelques exemples en vrac : la tombelle de Biron, les graffitis de la porte des Tours de Domme, les joints de mortier en relief de Cadouin (et ceux de Saint-Privat-des-Prés), la frise sculptée préromane de Clermont-de-Beauregard, les huit silos de Jovelle, une inscription funéraire à Paunat, le puits d'accès des oubliettes de Bourdeilles.

### **Des bonshommes pour l'échelle et l'effet**

Souvent l'image est égayée par des arbres, des feuillages, des personnages, quelques animaux et des nuages. Certains "bonshommes" lui ont été fournis par J. de Verneilh. Dans les dessins de la Dordogne, seulement deux groupes peuvent, en fait, être attribués assurément à ce dernier : Cadouin et Périgueux. Contrairement à une idée reçue, Léo sait fort bien les exécuter lui-même, comme le montrent les nombreux dessins et gravures consacrés à la Gironde et à d'autres départements.

Ces personnages sont précieux : ils animent et donnent l'échelle des monuments.

Certains sont très bons et vivants. Voici le croquis rapide d'un faucheur sur le plan de Paunat, ainsi que l'esquisse d'une femme et un enfant : ces deux-là seront reportés, figiolés, sur la planche de l'église. Un visage de profil se lit sur une vue de Lanquais (c'est sûrement un portrait) et un autre en marge du dessin de Saint-Capraise-de-Lalinde (avec un gentil nez en trompette). Un visage, à Vauclair et de face, est une caricature (peut-être celle d'un chartreux d'autrefois), de même que le profil à gros nez très en marge du dessin de Trémolat. Trois bonshommes, à peine crayonnés, se devinent sur une planche de Clérans. Deux, fantomatiques, ont été effacés sur une autre de Lanquais.

Nous sommes dans cette pauvre Dordogne. Les autres personnages sont souvent des paysans. Les hommes en sabots portent le chapeau à large bord, la blouse et le foulard noué devant en X. Ils triment des outils aratoires sur l'épaule

ou des objets divers. Les femmes sont en longue robe, avec fichu et tablier. Le mouchoir de tête, habituel, est parfois remplacé par la coiffe. Elles sont souvent chargées : la large cruche ou le couffin sur la tête ou encore un enfant dans les bras.

Ailleurs se sont des enfants jouant, courant. Voici aussi, au hasard des dessins et gravures, des passants en pantalon à rayures, veste courte ou redingote, parfois des bourgeois un peu bedonnants. C'est l'été. Des baigneurs barbotent dans l'Isle, des pêcheurs trempent leurs lignes dans la Dordogne, deux hommes font baigner leurs chevaux. Des portefaix et un chemineau, en sabots avec son sac sur l'épaule, travaillent malgré la chaleur.

Il se passe beaucoup de choses sur les dessins de L. Drouyn. On voit des hommes bavarder, un cultivateur porter sa faux, sa bêche ou son râteau, ou encore charrier de longs baliveaux. Un manouvrier taille des piquets qu'un autre transporte sur son dos. Des femmes donnent à manger à la volaille, vont chercher de l'eau ou lavent leur linge à la rivière. Une est assise devant sa maison et tricote, tandis que, sur la place de l'église, une autre s'active, sur une table, à Dieu sait quelle besogne.

Tous ces "bonhommes" font vivre les austères vues des monuments que la chambre claire permet de restituer à la perfection. Ils sont tout à fait dans l'esprit des peintres vidutistes vénitiens du siècle précédent. Cependant, par leur aspect, leurs vêtements, leurs attitudes et leurs activités, ils paraissent moins riches d'enseignements sur l'époque que ceux de *La Guienne historique et monumentale* (Ducourneau, 1842).

### **Le dessinateur lui-même**

L'artiste est représenté plusieurs fois dans l'album. Il dessine, debout ou assis, sans autre accessoire visible qu'une planche à dessin. Sans doute est-ce lui aussi, assis devant l'église de Saint-Martial-de-Valette ou en vue du clocher de Brantôme, lui encore qui monte au château de Gurson, avec sa canne et son sac à dos chargé d'un chevalet et/ou d'une ombrelle.

Un monsieur mince et élégant porte un petit gilet et un beau pantalon à carreaux. Il pose à Beaumont, à Piégut et au Roc de Poperdu : c'est sans doute un de ses amis.

Les vues de Piégut de 1851 semblent bien représenter la petite troupe (L. Drouyn et J. de Verneilh) en expédition. Le dessinateur fait l'ascension de la butte, carton à dessin sous le bras. Près de la tour, une belle dame attend : prudente, elle s'est munie d'un pliant. Non loin de là, sur le dessin et la gravure du Roc de Poperdu, les personnages et le matériel sont à pied d'œuvre : sac à dos, canne et ombrelles. Ici, pas de mouchoir de tête ni de coiffe : les dames ont les cheveux protégés par un chapeau enveloppant genre capote, très à la mode en 1840-1850.

## Comme à Barbizon

Les feuillages sont partout. De même que les animaux, ils rappellent l'école de Barbizon. Les premiers font songer, entre autres, à Ch. Daubigny : comme lui, L. Drouyn aime bien les feuillages, les plans d'eau avec barques et personnages. Les seconds rappellent Ch.-E. Jaques : mais L. Drouyn préfère les chevaux et les vaches aux brebis et aux cochons.

Parfois, le cadre naturel, les arbres et les arbustes, prennent le dessus au point de limiter le monument dessiné à des dimensions philatéliques : la lande rocheuse réduit à trois fois rien l'église de Saint-Avit-Sénieur ; de beaux arbres encadrent celle de Cénac ; des frondaisons envahissent diverses vues. Des plantes folles et des arbustes parasites croissent sur beaucoup de monuments mal entretenus.

Sauf un ou deux, tous les arbres ont leurs feuilles. Nous sommes en été. Un souffle de vent parfois fait voler la jupe d'une femme ou s'incliner un arbre.

Mais, contrairement à son habitude, L. Drouyn n'a pas laissé, de ses courses en Dordogne - hormis un léger croquis au dos d'une planche et un dessin d'un vallon de Puyraseau- autre chose que des monuments : pas de paysages, lui qui savait si bien "faire l'école buissonnière" (Bonnefon, 1892).

Le soleil brille souvent. Si l'on en juge par les ombres portées, L. Drouyn a travaillé le matin à Monpazier. Mais c'est plus souvent dans l'après-midi qu'il installe sa chambre claire. La journée semble plus avancée et les ombres s'allongent à Cadouin, Castelnaud et Trémolat. Sur cette belle eau-forte de Périgueux, c'est le matin, les cheminées fument et les nuages annoncent l'orage : mais cela ne se voyait pas sur le dessin préliminaire à la plume.

Les vols d'oiseaux sont assez fréquents, du moins sur les gravures : des grues, à moins que ce ne soit des oies ou des canards sauvages, passent haut dans le ciel ; des corneilles, les ailes en V, tournoient autour des donjons, des tours, des clochers ou des vieux toits.

A vrai dire le cheval de Saint-Avit-Sénieur est passablement maladroit et efflanqué : une haridelle. Ceux de Lanquais, au pré, sont tout aussi sommaires. Mais ils sont loin. Les poulets de Lanquais et les canards de Montanceix et de Bourdeilles sont minuscules, mais bien venus. Deux dessins et une gravure sont animés par de paisibles vaches en train de paître.

## Objets divers, objets inanimés

Deux chevaux sont attelés à une voiture bâchée à quatre roues, sur la vue de Périgueux (près d'une voiture à bras et d'un étal forain), mais ils sont

sans doute de la main de J. de Verneilh. Ailleurs, deux autres semblent tirer une diligence ; deux bœufs et leur lourde charrette attendent le bouvier.

De temps à autre apparaissent une brouette, une voiture à bras ou une charrette. Objets inanimés...

Sur les étangs ou les rivières flottent des barques ou plates banales, parfois lourdement chargées de messieurs bien mis, des *gabarots* et des gabares grées d'un mat et d'un long aviron faisant office de gouvernail. Sur la vue du Puy-Saint-Front figure une embarcation pontée avec un habitacle : plus probablement un bateau-lavoir qu'un *courau* ou qu'un moulin à nef.

Voici enfin quelques humbles témoignages, bien réalistes, de la vie de tous les jours. Les portes des monuments sont volontiers vétustes, rapetassées. Dans la campagne, nombreuses sont les haies, les palissades de planches disjointes, les barrières de fortune et les portes d'enclos. D'autres planches et des poutres, des échelles, parfois des roues de charrettes sont accotées aux murs (y compris dans le cloître de Brantôme) ; du linge sèche ; des vieilles barriques trônent un peu partout, abandonnées. Le goût de L. Drouyn pour les ambiances de cour de ferme, tout comme son amour des arbres, montre chez lui l'influence persistante de Barbizon.

A Bourdeilles, les deux roues à palettes du moulin, dessinées par L. Drouyn, n'ont pas été comprises par le graveur : sur la gravure de Best dans le *Magasin pittoresque*, elles sont devenues des roues de charrette délaissées.

En bref, tous ces détails d'animation ne surprendront pas le familier de *La Guienne militaire* (Drouyn, 1865). Dans cette grande œuvre du maître, on retrouve, comme sur les dessins et gravures de Dordogne, très exactement les mêmes personnages (paysans portant des outils, paysannes avec une charge sur la tête, beaux messieurs et belles dames, enfants, autoportraits avec carton à dessin et pliant), les mêmes bêtes (bovins, chevaux au pré ou que l'on baigne, poulets, canards, oiseaux) et les mêmes objets (échelles, roues, palissades, déblais divers, charrettes et même une diligence).

### Précieuses notes

Les crayons de L. Drouyn sont accompagnés de légendes manuscrites. Elles comportent toujours le lieu et la date d'exécution du dessin, sauf à de rares exceptions (crayonnages au dos des dessins).

Mais sur certaines planches on distingue des textes plus longs. Il est possible que ces textes aient été destinés à ses amis, A. de Gourgues et Ch. Desmoulins, chargés de la rédaction des notices, absents le jour du dessin.

Ces annotations, presque toujours rédigées au crayon, d'une main légère et souvent très difficiles à lire, consignent des observations archéologiques et légendent les plans. Seuls quelques mots n'ont pu être décryptés.

Les signes de ponctuation font souvent défaut. Les parenthèses ne sont pas refermées. Les accents circonflexes sont absents (sauf dans *château*). L'orthographe des toponymes est volontiers peu rigoureuse. *Montaigne* est écrit quatre fois *Montagne*. Même les noms communs sont souvent écorchés. Il n'est pas facile alors de déchiffrer des mots comme : *oeuill de bæuf, dale, hotel, batister, cripte, mozaïque...* Les tours de Vernode à Tocane sont baptisées *Vernaudes à Tocanne*. L. Drouyn est brouillé avec le patronyme du Dr E. Galy, qu'il appelle tantôt *Grailly*, tantôt *Gailly*.

Les erreurs semblent très rares et sont vénielles. Les principales concernent les mégalithes, qu'on lui pardonne de confondre. Ainsi, dans l'album, il confond le dolmen de Peyre-Lebade à Tocane et celui de Peyre-Brune à Saint-Aquilin. Sur les dessins du dolmen de Blanc à Nojals-et-Clotte les orientations sont erronées. Détails...

Les dessins sont parfois mélangés sur la même planche. Comme nous, il a dû avoir du mal à distinguer les plans de La Tour-Blanche et de Jovelle, intriqués sur la même feuille.

Comptant sur ses deux partenaires bergeracois, il a peu rédigé de notices complètes sur les monuments du département. Les quelques textes publiés que nous avons de lui, sur les châteaux et sur les croix, nous font regretter qu'il n'ait pas réalisé une *Dordogne militaire* à l'image de sa *Guienne militaire* (Drouyn, 1865).

### Du crayon à l'eau-forte

Mais il y a plus encore que les dessins, il y a les gravures. Celles des plans et celles des vues.

Bon nombre de plans ont été gravés par L. Drouyn lui-même, dont quinze pour sa publication de 1854 (Drouyn, 1854) : la comparaison du levé initial et de la gravure montre une grande faculté de simplification et de synthèse.

Les gravures du *Bulletin monumental* et des *Actes* des Congrès archéologiques sont habituellement gravées sur bois ce qui explique une certaine raideur des lignes (Caumont, 1859 ; Drouyn, 1858 ; Larrieu, 2000 b). Celles du *Magasin pittoresque* (Drouyn, 1850, 1851 et 1852) sont gravées par électrotypie, procédé galvanoplastique, tout comme celles du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (Drouyn, 1876 et 1877).

En revanche, les belles planches dessinées à la mine de plomb de l'album de la Dordogne étaient destinées à être traitées à l'eau-forte. L. Drouyn avait griffonné des notes en vue de cette opération : *faible, brillant, noir sourd, ¼ teinte, plus clair que la voûte...* Parfois il prévoyait : *plantes, herbes, eau...* Il avait même noté les couleurs, pour les peintures murales : *bleu, blanc, brun vandic, feu...*

L'artiste archéologue n'a gravé à l'eau-forte - ou fait graver - que quelques dessins de monuments sur les presque 400, grands ou petits, de l'album (Drouyn, 1853 et 1854).

Pour l'observateur, la mine de plomb est plus fidèle que la gravure, que celle-ci soit exécutée par l'artiste lui-même ou à travers le filtre d'une main étrangère. Sur les dessins, les blancs réservés contrastent avec les traits bien noirs. Pour passer du dessin à la gravure, il faut faire un calque et reporter celui-ci à l'envers. De là, d'inévitables différences entre dessin et gravure.

La comparaison des dessins à la mine de plomb et des gravures, lorsqu'elle est possible, montre toute la précision des premiers : la chapelle Saint-Jean de Chancelade en fournit un bon exemple. Le dessin est bien ce qu'a vu L. Drouyn ; la gravure est plus rigide. C'est pire pour la tour de La Rigale, dessinée par L. Drouyn et gravée par Dardelet : elle a perdu précision et charme, c'est l'ennui de la gravure sur bois. Mais même l'eau-forte est une transcription de la réalité dont seuls témoignent les dessins au crayon.

Heureusement il est assez rare que Léo Drouyn ait demandé à un graveur, autre que lui-même, de traiter ses dessins de Dordogne. On retrouve les signatures suivantes : *Best H R* ou *BHR* et, une fois, *Pontenier* (pour le *Magasin pittoresque* qui grave par électrotypie) ; *Dardelet* et *Ch. Dietrich* (gravures sur bois) ; *SGRP* ou *SERP* (pour une gravure). Les mégalithes publiés en 1877 et 1878 (gravures par électrotypie pour le *B.S.H.A.P.*, avec la mention *Gagnebin, Bordeaux*). Alors même que L. Drouyn n'y voit plus assez pour graver lui-même, il a voulu essayer ce nouveau procédé de reproduction.

Inversement, il a gravé des eaux-fortes d'après des dessins de Ch. Desmoulins : ce sont celles de Couze (Desmoulins, 1859).

## Pleine lumière et ciel d'orage

Les gravures, de la main de L. Drouyn ou de celle des graveurs du *Magasin pittoresque*, sont traitées à la manière romantique avec souvent des premiers plans très travaillés et foncés, un sujet central, en deuxième plan, tranchant par sa lumière et, enfin, des ciels d'orage, lourds de nuages. On pense un peu aux fantasmagiques burgs de Victor Hugo. Le clair-obscur, disait justement le poète à propos de Meryon, "voilà le problème de l'eau-forte".

On ne peut bien sûr pas s'empêcher de penser au génial Meryon.

Sous sa pointe, le ciel se charge de nuages, la végétation s'étoffe ou se modifie. Un arbre a changé de place sur la gravure du dolmen de Blanc. Des

orangers ou citronniers en pot apparaissent sur l'eau-forte de Montaigne et les arbres ne sont plus les mêmes que sur le dessin. Parfois, l'animation se modifie, au gré du graveur. Pour Biron, il y a deux gravures, l'une de L. Drouyn, l'autre de Best : l'animation est différente dans chacune des deux versions.

### **Merveilleuse Dordogne d'il y a 150 ans : comme si on y était**

Plus près de nous, la difficulté de reproduction des dessins évanescents de l'album consacré à la Dordogne, le choix en 1974 d'en tirer un livre d'art, fait de dessins choisis, plutôt qu'un ouvrage documentaire complet, la difficulté de réunir une équipe de travail efficace, ont retardé le présent ouvrage.

Aux amateurs périgordins, le livre *Léo Drouyn en Dordogne* fera découvrir L. Drouyn, ce Bordelais un temps égaré en Dordogne, et leur apportera une mine d'informations inédites. Il devrait contribuer à mieux le faire connaître aussi en France, conjointement à l'étude des milliers de dessins et gravures enfin retrouvées et en cours de publication en Gironde.

C'est un constat archéologique de la Dordogne d'il y a un siècle et demi. Tous les monuments figurés ici sont différents de ceux que nous connaissons.

Quelques édifices étaient alors vraiment tout neufs : le castel pseudo Renaissance de Montanceix et le château de l'Etang de la Malinie à Abjat (construit de 1846 à 1850).

D'autres ont parfois disparu, depuis L. Drouyn, en totalité ou presque : ainsi ce même castel de Montanceix (qui n'aura vécu que quelques décennies puisque démoli en 1910), le château de Montaigne (incendié en 1885), les énormes forteresses de Montignac, Nontron et Ribérac, lentement ruinées, la longue nef de la chapelle de Montferrand, le château de Sourzac, l'ancienne église de Bourdeilles et celle de Drayaux, la belle maison à tour et tourelle rondes de la place de Trémolat. Nous n'avons plus que les dessins de L. Drouyn pour nous faire une idée des fresques d'Auberoche, pour retrouver par la pensée l'entrée du cimetière des moines de Cadouin ou l'aspect de certaines sculptures de cette abbaye qui avait tellement retenu son attention.

Les monuments souffrent. Le vent qui souffle à Vernode le 13 juillet 1847 "fait osciller, comme les arbres voisins", le dernier grand pan d'une des tours, "soutenu par quelques magnifiques pieds de lierre". Le manoir de La Borde à Festalemps faisait encore bonne figure le 14 juillet 1846 : il n'en reste plus aujourd'hui que débris. La maison des colonnes était au temps de L. Drouyn, une des plus belles de Périgueux, avec ses trois niveaux de

galeries donnant sur l'Isle : elle est aujourd'hui bien vétuste et sa restauration est attendue.

Beaucoup d'autres édifices étaient en très mauvais état au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Même lorsque, comme on dit, les murs sont bons, très souvent des bois, des poutres et des planches sont accolées aux murs. Les portes sont vermoulues et rafistolées, les fenêtres et baies assez souvent éventrées ou murées.

Dans plusieurs cas, le plus grand désordre règne et l'artiste a certainement voulu faire ressentir la nécessité d'y porter remède. Chancelade est dans un piètre état et sa chapelle fait office de pigeonnier (les bâtiments abbaciaux, eux, viennent d'être vendus et démantelés) ; la nef de Brantôme est tristement éventrée, encombrée de poutres et de moellons ; celle de Vauclaire, convertie en débarras, est occupée par un énorme tas de rebuts non identifiés, une barrique, une courte échelle et une chèvre de scieur, tandis que les restes des stalles et des boiseries attendent la vente de 1906. Saint-Martin-le-Petit, vendue comme bien national, n'a plus ni voûte ni de toiture.

D'autres dessins sont comme des instantanés avant les restaurations importantes, trop souvent abusives, qui vont marquer la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Voici donc, dans leur état ancien, par exemple, Beynac, Brantôme (avant P. Abadie et C. Vauthier), Cadouin, Castelnau, Chancelade, Grignols, Marouatte (avant M. Dannery), Molières, Monpazier, Périgueux avec Saint-Front (avant P. Abadie), le vieux Puy-Saint-Front, le bord de l'Isle d'autrefois et ses quais et la maison du château Barrière, le Puy-Saint-Astier, Saint-Martin-le-Petit, Sainte-Marie-de-Chignac, Saint-Maurice, Sarlat (avec la maison de La Boétie, avant H. Rapine, la "lanterne des morts", avant P. Abadie et H. Rapine, et le château de Temniac), Sourzac, Vauclaire. Cette liste n'est pas limitative, car tous les autres monuments, y compris les dolmens, ont été plus ou moins modifiés entre le temps de L. Drouyn et le nôtre.

## Un extraordinaire témoignage

La conservation à moyen et long terme de ces dessins ne va pas sans poser des problèmes. Comme on le sait, le support papier est sensible aux moindres variations de température ou d'hygrométrie. Le papier du XIX<sup>e</sup> siècle, fabriqué industriellement à partir de la pâte de bois depuis 1840 environ, est particulièrement menacé à cause de son acidité. La mine de plomb s'estompe. La consultation répétée et les expositions des documents les endommagent. C'est bien là un encouragement, pour nous, à publier l'album de Léo Drouyn dans son état actuel, sans recadrages ni retouches, et en totalité.

La reproduction photographique et la publication de la totalité de l'album sont, en elles-mêmes, des mesures conservatoires.

Un mot à propos de la propriété des dessins et des droits de reproduction. Pour les dessins provenant de son iconothèque, la Société historique et archéologique du Périgord tient à ce qu'une demande lui soit adressée pour chaque publication et que l'origine des dessins soit précisée. Leur publication dans les pages du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* est bien sûr prioritaire.

Sous ces trois réserves, ces dessins sont mis enfin à la disposition des chercheurs, car ils sont, tout à la fois, de fidèles points de repère pour les amoureux du Périgord, une base pour des études d'archéologie monumentale, qui ne devraient pas tarder à se multiplier et que notre *Bulletin* accueillera, et enfin une invitation à la protection de ces édifices. Comme l'avait bien compris déjà Jean Secret (Secret, 1974), "le seul fait de feuilleter l'album de Drouyn montre l'érosion générale qui ne cesse de menacer notre patrimoine archéologique, architectural et monumental".

C'est dire la valeur de cet ouvrage, incomparable, riche de chefs d'œuvre inédits ou oubliés.

Pour la Dordogne aussi, Léo Drouyn est bien, selon le mot de F. Portelli-Zavialoff (Portelli *et al.*, 1997), le plus extraordinaire "bâtitteur de mémoire" que l'Aquitaine ait connu.

B. et G. D.

### Bibliographie sommaire

- Bailly-Herzberg J., 1985 : *Dictionnaire de l'estampe en France, 1830-1850*, Arts et métiers graphiques, Paris (notice sur L. Drouyn, p. 105-106).
- Becquart N., 1982 : Une lettre inédite de L. Drouyn du 9 septembre 1868, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 109, p. 248 (et Archives départementales de la Dordogne, J 74).
- Bonnefon P., 1892 : Un artiste provincial : Léo Drouyn, aux bureaux de *L'Artiste, revue de Paris. Histoire de l'art contemporain*, Paris, 16 p. (pas de portrait dans l'exemplaire consulté).
- Caumont A. de, 1855 : Observations sur un mémoire de L. Drouyn concernant les anciens châteaux de la Dordogne et de la Gironde, *Bulletin monumental*, 1, p. 441-443.
- Caumont A. de, 1859 : Rapport verbal fait au conseil de la Société française d'archéologie sur plusieurs excursions entreprises en 1857 et 1858 et sur diverses publications archéologiques, *Bulletin monumental*, 5, p. 5-67 et 369-432 avec, pour la Dordogne, des gravures d'après des dessins de L. Drouyn.
- Collectif, 1974 : *Le Périgord vu par Léo Drouyn*, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux. 51 planches de la Dordogne par L.

Drouyn, sans compter une quinzaine de dessins de détails, annexés aux planches, soit un total de 65 crayons environ. Seuls avaient été choisis les dessins bien contrastés, eux-mêmes recadrés et débarrassés des notes et dessins adventices. Préfaces de J. Secret, A. Chastel, Ch. Higounet et F.-G. Parizet.

- Delluc B. et G. 1997 : *Inventaire des dessins de Léo Drouyn, Etat provisoire au 17 novembre 1997*, 188 feuilles, 420 dessins et topographies originaux, 17 p., multigraphié.

- Des Moulins Ch., 1859 : *L'Ecole du respect et Notice sur l'église et les seigneurs de Couze*, deux articles extraits du compte rendu des séances archéologiques tenues à Périgueux en 1858 et publiés en 1859, tiré à part, Hardel, Caen (avec 6 gravures de Couze en 2 planches dessinées par Ch. Desmoulins mais gravées par L. Drouyn).

- Drouyn L. 1850 : Gravures d'après ses dessins, *Le Magasin pittoresque*, 1850, 18, Périgueux (Best), p. 8 ; Sarlat (maison de La Boétie et "lanterne des morts") (Best), p. 180-181.

- Drouyn L. 1851 : Gravures d'après ses dessins, *Le Magasin pittoresque*, 1851, 19, chapelle (Pontenier) et château de Biron (Best), p. 260-261 ; Mareuil (Best), p. 289.

- Drouyn L. 1852 : Gravure d'après son dessin, *Le Magasin pittoresque*, 1852, 20, Bourdeilles (Best), p. 161 ; puis Beynac (Wateneau).

- Drouyn L., 1853-1854 : 3 planches gravées (Biron, Brantôme, Monpazier) en hors-texte sans légende de l'auteur, *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, 1853, 1, p. 277 et 1854, 2, p. 24 et 144.

- Drouyn L., 1854 a : Quelques châteaux du Moyen Age à partir de l'époque féodale dans la Gironde et la Dordogne, extrait des *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, impr. G. Gounouilhou, Bordeaux, tiré à part, 68 p. (avec 1 planche dépliant h.-t. pour les 35 plans, dont 15 de Dordogne).

- Drouyn L., 1858 : Les croix de procession, de cimetière et de carrefours, extrait des *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, tiré à part, 16 p., impr. G. Gounouilhou, Bordeaux. 3 gravures d'objets périgordins sont identifiées. 2 autres appartiennent à la collection de Lanquais.

- Drouyn L., 1859 : Communications à propos des monuments "celtiques" de la Dordogne, de la tour de La Rigale, de Périgueux, de Chancelade, de Brantôme et des châteaux du Périgord, in : *Actes du Congrès archéologique de 1858, Périgueux*, p. 8-10, 20-23, 38, 125, 134-135, 153-160 (avec 4 gravures de L. Drouyn).

- Drouyn L., 1865 (et 2000) : *La Guienne militaire. Histoire et description des villes fortifiées, forteresses et châteaux construits dans le pays qui constitue actuellement le département de la Gironde*, chez l'auteur à

- Bordeaux et librairie Didron à Paris, deux tomes (t. 1+2 et 3), réédition J. Lafitte, Marseille 2000, avec préface de 7 pages de B. Larrieu (avec 1 plan de Castillon et 1 gravure du château de Montaigne).
- Drouyn L. (et Ch. Desmoulins pour le texte), 1876 : Monuments mégalithiques de la Dordogne, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 3, p. 94, 168 et 408 (avec 4 pl. h.-t., soit 5 gravures et 1 plan, par L. Drouyn, reproduction par galvanotypie), p. 94-95, 168-169, 408-409.
  - Drouyn L. (et Ch. Desmoulins pour le texte), 1877 : Monuments mégalithiques de la Dordogne, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 4, p. 37, 114, 168, 233 (avec 4 pl. h.-t., soit 5 gravures, par L. Drouyn, reproduction par galvanotypie), p. 37-38, 114, 233-234).
  - Ducourneau A., 1842 : *La Guienne historique et monumentale*, 4 tomes. imprimerie P. Coudert, Bordeaux.
  - Habasque, 1896 : *Léo Drouyn*, Archives historiques du Département de la Gironde, 31, 16 p. (hommage et discours) avec un autoportrait de L. Drouyn.
  - Larrieu B. et Duclot J.-F. (sous la dir. de), 1997 : *Léo Drouyn. Les albums de dessins. Izon et la presqu'île. La genèse de l'œuvre*, volume 1, CLEM/AHB-CLEM, Camiac-et-Saint-Denis, préface p. 5-11 (5 volumes ont paru sur une vingtaine prévue).
  - Larrieu B., 1999 : *Léo Drouyn, 1816-1896*, conférence prononcée à Bordeaux le 18 février 1999.
  - Larrieu B., 2000 a : *La Guienne militaire, une aventure éditoriale*, Préface, in : Drouyn L., 2000, 7 p.
  - Larrieu B., 2000 b : *Entretien avec B. Larrieu*, Bordeaux, 20 septembre 2000.
  - Portelli F., 1967 : Un paysagiste-archéologue bordelais Léo Drouyn (1816-1896), *Annales du Midi*, 79, p. 409-427 (la même année, la thèse de l'auteur s'intitule : *Les paysagistes bordelais du XIX<sup>e</sup> siècle et les Monuments historiques*).
  - Portelli-Zavialoff F., 1973 : *Léo Drouyn, 1816-1896. Dessins, gravures, peintures*, catalogue, Archives municipales, Bordeaux (index des artistes et historiens, p. 115-116) (avec 1 dessin de L. Drouyn de Périgueux).
  - Portelli-Zavialoff F. et Lacoste J., 1997 : *Léo Drouyn, artiste et archéologue*, Mollat, Bordeaux.
  - Secret J., 1974 : L'album que voici, in : *Le Périgord vu par Léo Drouyn*, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, p. 11-18.

# 17 septembre 2000 : La société historique ouvre ses portes

par Pierre ORTEGA

Les journées du Patrimoine.

Nombre de châteaux, de musées, d'églises, de lieux d'histoire, d'institutions, comme les bibliothèques ou encore les services des Archives, ouvrent leurs trésors, leurs souvenirs aux visiteurs qui, nombreux, se pressent à leur découverte.

Cette année notre compagnie a décidé de se joindre une nouvelle fois au mouvement, tout en se demandant quel succès aurait une telle initiative auprès du public. Pour ce faire, le conseil d'administration décida de faire les choses en grand : offrir un programme riche et copieux de conférences, de visites, d'expositions diverses. Chacun se mit au travail, fébrilement, et prépara qui sa communication, qui les visites, qui les documents que l'on exposerait.

Le dimanche 17 septembre, jour fixé des portes ouvertes à la Société, chacun se trouva à son poste, à 13 h 30, attendant l'arrivée d'éventuels amateurs. Ils sont arrivés, première vague, qui se virent offrir le café avant de se précipiter, soit dans la grotte de Saint-Front, en compagnie du président, soit avec Jacques Lagrange, le directeur du *Bulletin*, pour connaître l'histoire de notre hôtel. De demi-heure en demi-heure le programme déroula ses fastes, avec Brigitte Delluc qui faisait visiter les souterrains du siège de la Société, tandis qu'Hervé Lapouge nous racontait les châteaux en Nontronnais. Puis ce fut le tour de faire connaissance du fonds de la préhistoire de la bibliothèque,



*Jean Riboulet-Rebière  
présentant ses œuvres*



*Durant une causerie*



*Le Dr Delluc dévoile  
la Mémoire du Périgord*



*La visite du Thouin*

présenté par Brigitte Delluc. Pierre Ortega, bibliothécaire de la Société, nous révéla le trésor inestimable de la bibliothèque. Par deux fois, Alain Ribadeau Dumas parcourut les rues du quartier du Plantier, présentant quelques-uns des hôtels qui en sont l'ornement, visite qui aurait pu se prolonger indéfiniment tant ce quartier est riche en maisons prestigieuses. Toujours avec notre président, l'on pu visiter le Thouin, avant qu'il ne soit transformé. Deux expositions ont été présentées, l'une concernant le legs du professeur Testut, qui fut le grand mécène de notre société, puisque c'est à lui qui nous devons d'être installés dans l'hôtel de Fayolle. Annie Bélingard a présenté dans la grande salle de la bibliothèque nombre de documents marquant tant son activité comme professeur de médecine que comme historien de Beaumont. L'autre exposition, préparée avec Jeannine Rousset, Denise Robin, Michel Soubeyran, Pierre Ortega, a fait découvrir quelques aperçus sur la collection d'ouvrages de numismatique, un ouvrage sur les fortifications de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle, panneau réalisé avec la collaboration de Guy Penaud, et dans la grande vitrine de la salle des séances, quelques uns des plus précieux ouvrages de notre bibliothèque. Gilles Delluc et Roland Nespoulet se tinrent fidèlement à l'ordinateur et exploitèrent la Mémoire du Périgord, table des matières de notre *Bulletin*, pour le plus grand plaisir de ceux qui voulaient savoir ce qui avait été publié sur leur commune.

Combien furent nos visiteurs ? Sans doute entre 800 et 1000 qui ont afflué en trois ou quatre vagues tout au long de l'après-midi. Venus pour découvrir ce lieu de mémoire, ou plutôt un des lieux où se conserve la mémoire de notre département, la Dordogne, anciennement le Périgord, ils vinrent aussi à la rencontre de quelques-uns de nos collègues, Dominique Audrierie, Michel Carcenac, François de la Clergerie, Michel Combet, Brigitte et Gilles Delluc, Marie-Ginette Faure, Annie Herguido, Bernard Lachaise, Jacques Lagrange, Hervé Lapouge, Louis Le Cam, François Le Nail, Pierre Pommarède, Michel A. Rateau, Michel Testut, qui ont dédié leurs ouvrages. Dans la magnifique salle voûtée dite "salle Bélingard" en l'honneur de notre ancien trésorier qui l'avait faite restaurer, notre collègue le peintre Jean Riboulet-Rebière avait pris l'heureuse initiative d'accrocher une vingtaine de ses dernières œuvres. Bénéficiant d'un habile éclairage, les toiles aux couleurs harmonieuses jouaient avec les pierres apparentes de l'antique salle, et produisirent le meilleur effet sur la foule des visiteurs enthousiastes.

En fin de cette après-midi d'accueil, nous fîmes quelque soixante-quinze à partager un dîner buffet qui se prolongea jusque vers 21, 22 heures. Il ne faut surtout pas oublier de signaler que toute cette fête a été rendue possible grâce au travail de Marie-Pierre Mazeau-Thomas, de Sophie Bridoux, de Sébastien Pommier, de l'infatigable Madame Eytier. La municipalité et le Musée du Périgord ont favorisé ces rencontres grâce à de précieux prêts de matériel.

**Prochains dossiers :**

Voici les thèmes des dossiers de nos prochaines livraisons :

- 1<sup>e</sup> livraison 2001 : Ce XX<sup>e</sup> siècle qui n'en finit pas (30 mars 2001)
- 2<sup>e</sup> livraison 2001 : Des prêtres, hommes de mémoire (30 juin 2001)
- 3<sup>e</sup> livraison 2001 : *Scripta manent* (30 septembre 2001)
- 4<sup>e</sup> livraison 2001 : Études archéologiques (30 décembre 2001)

Faites-nous parvenir vos communications dès que possible !

Société Historique et Archéologique du Périgord  
Directeur des publications  
18, rue du Plantier  
24000 Périgueux

## VIENT DE PARAÎTRE

par Jacques LAGRANGE

Sous la direction de Bernard Lachaise, en collaboration avec Michel Genty, Alain Mathis, Marylène Patou-Mathis, Christian Chevillot, Claudine Caillat-Girardy, Yan Laborie, Anne-Marie Cocula, *Histoire du Périgord*, 317 pages, fotogr., dessins, cartes, 22x24, éditions Fanlac, Périgueux, 3<sup>e</sup> trimestre 2000.

D'aucuns feront la fine bouche en voyant une nouvelle fois une *Histoire du Périgord* paraître en librairie, tant il est vrai que de Léon Dessalles (1883) à Gérard Fayolle (1984), en passant par le magistral collectif conduit par Arlette Higounet (1983), le titre peut sembler n'avoir plus rien à nous apporter. Et bien, ces sceptiques auraient tort ! Nous ne cessons de le dire : le passé de notre Dordogne garde toujours des ressources pour ceux que le travail de recherche ne rebute pas.

Notre collègue Bernard Lachaise, professeur à l'Université Michel-de-Montaigne (Bordeaux III) a couché sur une feuille sa propre liste d'érudits afin d'écrire de concert un livre se voulant original. A-t-il réussi la gageure ? Sans doute.

Six collaborateurs se répartirent la tâche, l'instigateur se réservant la dernière partie sur l'époque contemporaine. Là se trouve incontestablement le morceau de choix. Toute l'habileté de l'auteur réside dans la parfaite utilisation des travaux publiés depuis une cinquantaine d'années et qui, jusqu'alors, demeuraient insuffisamment exploités. La synthèse est réussie ; le chapitre sur *La Dordogne au temps d'Eugène Le Roy* et celui intitulé *D'une guerre à l'autre* sont des sources fort appréciables qui vont désormais prendre date pour l'Histoire nouvelle du Périgord.

Est-il pour autant permis de dire que les autres parties de ce travail sont de moindre intérêt ? Certainement pas ! *Les quatre saisons du XVI<sup>e</sup> siècle*, tout autant sinon davantage qu'*Ombres sur le siècle des Lumières*, sont de riches chapitres. Mais, avouons-le, la relation de la rencontre avec la préhistoire nous accroche moins que la découverte des haches de bronze de Vanxains ou encore, l'occupation des sols à l'époque de la magnificence de Vésone. Par exemple, pour évoquer le long Moyen Age, Yan Laborie emprunte un style inhabituel, où enfin l'archéologie et l'histoire se superposent, à la plus grande satisfaction du lecteur. En quelques lignes on sent s'écarter le danger viking alors que souffle l'élan monastique, tout comme, plus loin, le comte Derby ruine les coupes des églises romanes à peine naissantes.

Est-il permis d'exprimer quelques regrets ou faire des remarques ? Si dans les cinq premières parties les auteurs décrivent les aspects de l'habitat périgordin aux époques respectives, *Les temps modernes et L'époque contemporaine* nous paraissent éluder le foisonnement imaginaire de la construction ; sans doute pour ne pas revenir sur les ouvrages récents spécialisés. Des confusions relevées çà et là n'entachent en rien la qualité du travail : page 276, nous ne sommes pas place du Théâtre à Périgueux, mais sur les allées Tourny ; page 283, le duel Delbos/Bonnet ne débuta pas en 1951, mais à partir de 1954 ; page 284, Bonnet et Laforest ne posent pas à Ribérac en 1951, mais des années plus tard ; page 287, Yves Guéna ne visite pas les ateliers SNCF en compagnie de Lucien Dutard, mais des chefs de service ; page 287, le néogaullisme entra au conseil général avec Jean Lovato (Montpon) élu en 1967... Mais tout cela est bien mineur.

Demeurent de belles pages, richement illustrées, dressées sur une habile maquette ! Bernard Lachaise et les auteurs d'une telle somme, qui leur fait honneur et qui salue les travaux de notre Société, peuvent être heureux ; sur ce chemin, les lecteurs vont les suivre.

J.L.

Favalier (Jeanne), *Auriac-du-Périgord, histoire et chronique*, Périgueux, édition Découverte des civilisations, septembre 2000, 516 p., photographies, dessins, cartes, 145x210.

Même si l'allure imposée à l'automobile, dans laquelle nous avons pris place, est bien trop rapide, il est difficile de demeurer insensible aux charmes du paysage de cette petite vallée de la Laurence, bordée par la chapelle Saint-Rémy, chère au pèlerinage de Jacquou, et encore plus au

moutonnement des toitures de tuiles plates qui émergent du bourg d'Auriac. En pénétrant dans cette partie du Périgord, entre Thenon et Montignac, il est vrai que nous avons le sentiment d'être ailleurs, dans un pays "de terre rouge et caillouteuse [...] le domaine des chardons et des petites orchidées sauvages...". Pourtant, s'il y a cent mille ans que l'homme a planté sa tente ici, il faudra attendre un nommé Aurius ou Aurelius, propriétaire romanisé d'une *villa*, pour que le nom du bourg d'Auriac entre dans l'histoire.

Jeanne Favalier est normalienne. Elle s'est heureusement arrêtée en Périgord, voici une quarantaine d'années, succombant aux charmes typiques d'une France profonde qui est la nôtre et sensible aux contrastes d'un Périgord pourtant dit Noir.

Cette monographie d'Auriac-du-Périgord, l'auteur l'a conçue en cinq parties : l'évolution des individus, des temps gaulois à l'édification de la châtellenie, en passant au peigne fin ce qu'elle a pu glaner comme sources de vie sociale, politique et économique. Pour le lecteur, chaque famille qui peupla Auriac ouvre son livre de raison ; nous apprenons tout sur des générations de notaires, sur la vie bien remplie de Jean Raffailac de La Servolle, médecin de campagne au siècle des Lumières, sur les neuf familles qui tiennent auberge entre 1745 et 1776, les vingt-neuf autres qui font profession de tisserands. Sans passer sous silence les douze moulins dont la Laurence fait tourner les roues pour broyer froment, méturre ou cerneaux. En prime, il nous est offert une pointe d'émotion avec le fac-similé d'une lettre écrite pour la Saint-Sylvestre 1777 par Jeanne Lalande de Laugégie qui présente à son père ses "*souhais de la bonne année, si mes vœux était exaucé vous posséderiez une santé des plus parfaite, je vous demande pour mon etrene et a ma chere mere, la continuations de vos bontés. Je tacherai de les meriter par ma juste soumission cest de quoi je vous prie de tres persuade l'honneur...*".

Ces pages laissent paraître plus qu'une stricte relation de faits, une analyse au-dessus de toute interprétation, une narration vivante et imagée. L'auteur, agrégée d'histoire et géographie, analyse tous les sujets, de la vie municipale à la vie privée depuis 1789 jusqu'à nos jours. Des généalogies, des blasons, un index des noms de personnes fort précis, une bibliographie des plus solides complètent cette exceptionnelle étude. Heureux les 398 habitants d'Auriac-du-Périgord que de connaître une telle renommée !

Jacques Lagrange et Sébastien Pommier

## **LES PETITES NOUVELLES**

par Brigitte DELLUC

### **VIE DE LA SOCIÉTÉ**

- Nos prochaines soirées à 18 h 30 au siège : 10 janvier et 14 mars 2001. Les conférenciers et les thèmes seront annoncés pendant les réunions mensuelles et par voie de presse.

- Les membres de la Société sont convoqués en assemblée générale, le mercredi 3 janvier 2001 à 14 heures au siège, pour lecture et approbation des comptes rendus moral et financier.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, l'assemblée générale des membres de la Société historique et archéologique du Périgord sera convoquée à nouveau le mercredi 7 février 2001, même lieu, même heure et même ordre du jour.

- Nous rappelons que les entrées dans la bibliothèque et les revues de presse sont publiées régulièrement, mois après mois. Cependant, les délais de vérification, de rédaction et d'édition amènent toujours des décalages. Ces rubriques paraissent normalement avec le compte rendu de la réunion mensuelle du mois suivant.

### **COURRIER DES LECTEURS**

- M. Michel de Lamberterie a déposé, à la bibliothèque, où elle peut être consultée, la maquette d'un ouvrage en cours de publication : *Les Lamberterie, cinq siècles d'histoire*. Il contient des références à plus de 300 familles périgordines et à une quinzaine de fiefs et de châteaux en Dordogne.

- M. Marcel Berthier nous envoie l'information suivante : "L'ordre cistercien de la stricte observance a décidé de fermer dans quelques mois

l'abbaye de Notre-Dame des Dombes (Ain). Cette abbaye avait été fondée en 1863, grâce aux efforts de Mgr de Langalerie, par des moines venus de N.-D. d'Aiguebelle (Drôme), sous la direction de Dom Augustin d'Abzac de la Douze. Celui-ci, né à Borie-Bru près de Périgueux en 1827, devint moine d'Aiguebelle en 1854, prieur en 1863, puis abbé des Dombes en 1866. Il mourut le 26 décembre 1870, victime de son dévouement envers ses moines mobilisés et malades. En 1883, l'abbaye des Dombes fonda l'abbaye N.-D. de la Délivrance dans l'actuelle Slovénie. Depuis 1937, elle était le siège du groupe des Dombes, fondé par l'abbé Couturier. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'abbaye aida la Résistance et plusieurs de ses moines furent tués, déportés ou fusillés. C'est à ce titre qu'elle fut, en 1946, décorée de la Croix de guerre avec palme et de la Légion d'honneur. Pendant 130 ans, les moines cisterciens contribuèrent efficacement à assainir la Dombe et ils servirent de modèle aux moines de Port-du-Salut qui vinrent s'implanter dans la Double pour y fonder l'abbaye d'Echourgnac. C'est de tout cela qu'il convient de se souvenir."

### DEMANDE DES CHERCHEURS

- M. Marcel Berthier (Le Gardoy, 24510 Trémolat) recherche le récit du procès instruit contre Isabeau de Limeuil en 1564 par Sébastien de l'Aubespine, abbé de Bassefontaine et évêque de Limoges. Ce récit aurait été publié par le duc d'Aumale dans une histoire des princes de Condé.

- M. Frédéric Dumonceau (avenue de l'Echevinage 7, B-1180 Bruxelles, Belgique) recherche tous renseignements sur le château de Commarque.

Un élément important de réponse : G. Séraphin, 1999 : Le castrum de Comarque, *Monuments en Périgord*, Actes du 156<sup>e</sup> congrès archéologique de France, p. 161-193.

- M. Jean Escot (11, rue Maria Chapdelaine, 76160 Saint-Léger-du-Bourg-Denis) s'intéresse à la philatélie et recherche pour photocopie toute correspondance ancienne (avec ou sans vignette postale) concernant Hautefort (éventuellement agence postale de Saint-Agnan), petits chiffres n° 1492, gros chiffres n° 1765.

### INFORMATIONS

- On peut acquérir pour 90 F le catalogue de l'exposition "François Augiéras, icônes profanes", qui s'est tenue à Poitiers du 2 au 15 octobre 2000 : association Dédale, 21, rue Boncenne, 86000 Poitiers.

- On nous apprend la publication de *L'Itinéraire du pèlerin de Saint-Jacques sur la voie de Vézelay* (250 pages, textes, cartes descriptifs) et la

création d'un site Internet concernant la voie de Vézelay et son passage en Périgord. Contact : Mme Chassain, Belcayre, 24290 Thonac.

- M. Gérard Aimé, président de la Fédération française d'archéologie (1, rue de l'Épitaphe, 25000 Besançon ; tél./fax : 03.81.50.50.17) recherche pour un chantier de fouilles gallo-romain à Saint-Martin, commune de Gruissan, près de Narbonne, durant un mois pendant l'été 2001, une équipe de fouilleurs (chef de chantier et fouilleurs). Les personnes intéressées sont priées de lui envoyer une lettre de candidature.

### **CORRESPONDANCE "PETITES NOUVELLES"**

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des "Petites Nouvelles" (rubrique ouverte à tous les membres de la Société), écrire à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel : [bgdelluc@aol.com](mailto:bgdelluc@aol.com).

Tenir compte d'un délai incompressible d'environ deux mois.

---

**Le directeur de la publication : Jacques Lagrange**  
**S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX**

Commission paritaire n°63667

IMP. C.M.P. SARL - MAGNAC S/TOUVRE - Tél. 05 45 68 59 19  
SIREN 345 305 254 - R.M. 16

# SOMMAIRE DE LA 4<sup>e</sup> LIVRAISON 2000

● Compte rendu de la séance du 2 août 2000 .....	563
du 6 septembre 2000 .....	567
du 4 octobre 2000 .....	572
● Editorial .....	577

## Thème : Le monde rural

● Le moulin à foulon de la commanderie de Condat (Jean-Marc Laroche) .....	579
● Cazal à Trémolat (Marcel Berthier) .....	585
● Les Périgordins au bois (1 <sup>ère</sup> partie) (Nicolas Andrieux).....	589
● Etude sur le tirage de la mine pour la forge de la Mouline de Sainte- Croix de Montferand entre 1770 et 1790 (Anne de Laulanié).....	611
● De la famine à l'agriculture nouvelle (Pierre Ortega).....	649
● Le commerce, les foires et les marchés à Nontron au cours de la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle (Louis Le Cam).....	657
● Une enquête à Ribagnac sous la monarchie de Juillet (Marcel Berthier) .....	665
● Le domaine des Chaulnes : La vie d'une chartreuse d'un régime à l'autre (Maurice Cestac) .....	671
● Dans notre iconothèque et, bientôt, dans nos bibliothèques, un événement attendu depuis cent ans : Léo Drouyn en Dordogne, 1845-1851 (dessins, gravures, plans et textes).....	701
● 17 septembre 2000 : La société historique ouvre ses portes (Pierre Ortega) .....	719
● Vient de paraître : <i>Histoire du Périgord</i> sous la direction de Bernard Lachaise (Jacques Lagrange), <i>Auriac-du-Périgord</i> de Jeanne Favalier (Jacques Lagrange et Sébastien Pommier) .....	723
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc).....	726

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange  
et Marie-Pierre Mazeau-Thomas, avec la collaboration de la commission de lecture  
et de Sophie Bridoux.

**Photo de couverture :** Léo Drouyn devant l'église Saint-Hilaire de Trémolat le 19 septembre 1846. Dessin à la mine de plomb (iconothèque S.H.A.P./Léo Drouyn, 69-0). L'artiste semble travailler à main levée. En fait, il utilisait une chambre claire pour assurer l'exactitude de ses dessins.

*Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.*

*Il n'est pas nécessaire, pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.*